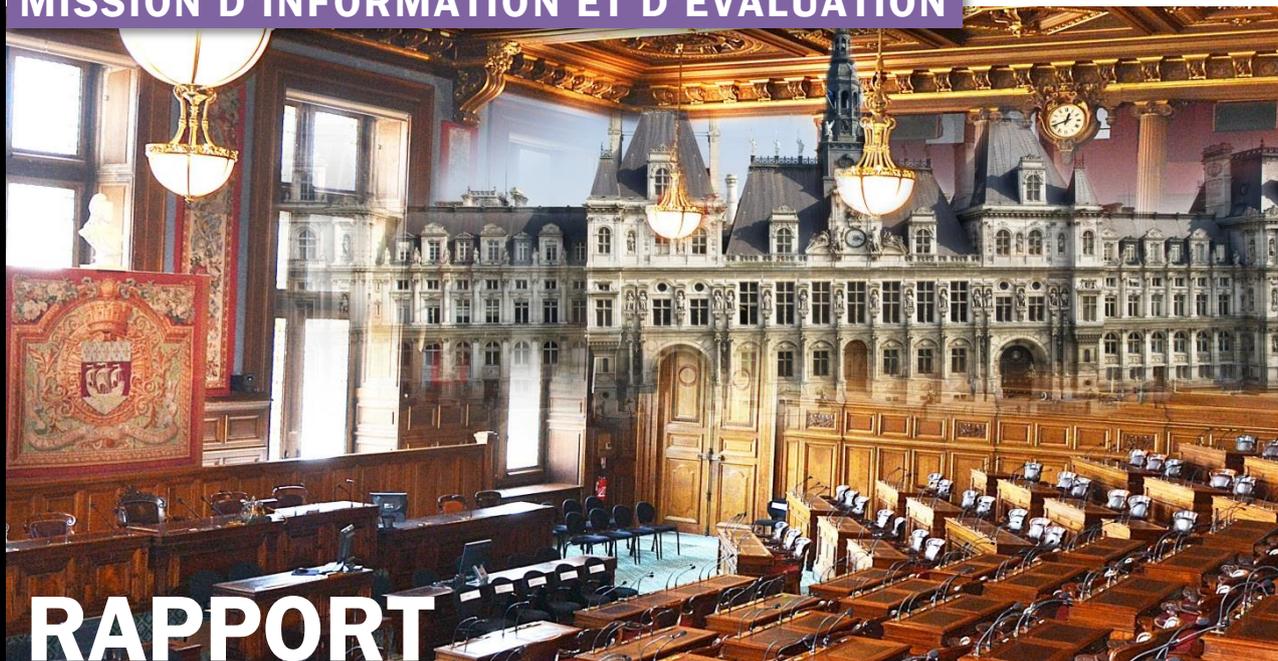


MISSION D'INFORMATION ET D'ÉVALUATION



Paris ville interculturelle : **liens, pratiques et politiques publiques**

Présidente : Marie ATALLAH
Rapporteuse : Nathalie FANFANT

MARS
2017

RAPPORT

Paris ville interculturelle : **liens, pratiques et politiques publiques**

Présidente : Marie ATALLAH

Rapporteure : Nathalie FANFANT

Autres membres de la Mission : Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Geoffroy BOULARD, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Virginie DASPET, Philippe DUCLOUX, Didier GUILLOT, Thierry HODENT, Halima JEMNI, Nathalie MAQUOI, Caroline MECARY, Fadila MÉHAL, Nawel OUMER (en remplacement de Christophe GIRARD) et Raphaëlle PRIMET.

Membres suppléants : Hervé BÉGUÉ, Olga JOHNSON et Aurélie SOLANS.

Adopté à la majorité le 29 mars 2017 et présenté au Conseil de Paris lors de sa séance des 9, 10 et 11 mai 2017

SOMMAIRE

INTRODUCTION	7
PREMIÈRE PARTIE – L'INTERCULTURALITE DANS LE CONTEXTE PARISIEN	13
1. La démarche interculturelle.....	13
a. La culture, un processus en perpétuelle évolution.	13
b. La définition de la diversité culturelle par les organisations internationales	14
c. Les modèles théoriques d'intégration en question	15
d. La perspective interculturelle : une démarche empirique pour construire des politiques égalitaires	17
e. La définition de la « cité interculturelle » selon le Conseil de l'Europe.....	19
2. L'interculturalité dans le cadre juridique français.....	22
a. Le principe de laïcité.....	22
b. Le principe d'égalité de traitement.....	23
c. Le cadre juridique de l'établissement des statistiques	24
3. Une réalité pluriculturelle ancienne à Paris	25
a. Le brassage de cultures diverses à Paris : une longue histoire.....	25
b. Les données sur les étrangers et les immigrés à Paris et dans la Métropole du Grand Paris (MGP).....	27
4. Un champ transversal aux acteurs multiples.....	30
a. Une démarche empirique, pluridisciplinaire et transversale	30
b. Une démarche interculturelle à valoriser	31
DEUXIEME PARTIE – ETAT DES LIEUX DES POLITIQUES PUBLIQUES PARISIENNES	33
1 ^{ère} SOUS-PARTIE : PARIS, VILLE INTERCULTURELLE ET INCLUSIVE.....	33
1. Interculturalité, politique et actions culturelles.....	33
a. Les droits culturels	34
b. L'action spécifique des établissements culturels parisiens	35
c. Éducation artistique et culturelle	43
d. Médiation culturelle dans les quartiers Politique de la ville	45
e. La valorisation des cultures étrangères à Paris.....	48
f. La mémoire, outil de connaissance et de reconnaissance des cultures	49
2. Interculturalité, politique jeunesse et actions éducatives.	52
a. La scolarisation des enfants allophones et les dispositifs du Centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage (CASNAV).....	52
b. L'action interculturelle dans le cadre de la politique éducative à Paris.....	55
c. L'interculturalité et la politique de la jeunesse.....	58
d. Le soutien à la vie étudiante et à la recherche.....	62
e. Ateliers sociolinguistiques (ASL) et cours municipaux d'adultes	64
f. Les actions de promotion du plurilinguisme	67
3. Interculturalité, politique et interventions sociales	68
a. L'approche interculturelle, une approche consubstantielle au travail social.....	69
b. La création des directions sociales de territoire (DST) de la DASES, un atout pour développer l'ingénierie de proximité.....	69
c. L'action sociale et interculturelle de proximité du CASVP	70
d. Le rôle important des acteurs locaux et des associations.....	73

2 ^{ème} SOUS-PARTIE : PARIS, VILLE INTERCULTURELLE ET PARTICIPATIVE	81
1. L'action interculturelle territoriale.....	81
a. La Politique de la ville au centre des dispositifs en faveur de l'interculturalité dans les quartiers populaires	82
b. Les actions menées par les mairies d'arrondissement	88
2. La dynamique interculturelle et la démocratie participative et citoyenne	93
a. La démocratie locale au service d'une ville interculturelle	93
b. Faciliter l'accès aux droits pour tous	97
c. Le rôle majeur du tissu associatif et du bénévolat	99
3. La médiation, la lutte contre les discriminations et le respect des droits humains	100
a. La lutte contre les discriminations	100
b. Le respect des droits humains.....	102
3 ^{ème} SOUS-PARTIE : PARIS, VILLE INTERCULTURELLE ET ATTRACTIVE.	103
1. Interculturalité et action internationale	103
a. Le dialogue interculturel au cœur de la diplomatie parisienne.....	103
b. Une offre culturelle foisonnante et diverse au service du rayonnement de Paris	105
2. Interculturalité et attractivité économique.....	107
a. L'interculturalité, un puissant vecteur de développement économique.....	107
b. Le tourisme, atout interculturel majeur de Paris.....	111
TROISIEME PARTIE – LES STRATEGIES INTERCULTURELLES ET LES BONNES PRATIQUES D'AUTRES COLLECTIVITES	115
1. La stratégie interculturelle de Barcelone	115
a. Un plan issu d'une démarche consultative et participative	116
b. Une lutte contre les préjugés associant de multiples acteurs	117
c. Une politique d'accueil qui s'adapte aux besoins.....	118
2. Des expériences en matière d'action interculturelle	119
a. Des stratégies d'accueil des migrants intégrant une dimension interculturelle.....	120
b. Une communication publique qui valorise la diversité	123
c. Des exemples de bonnes pratiques pour mieux accueillir les migrants.....	124
d. Des villes qui favorisent des interactions citoyennes	125
e. Des services publics s'attachant à développer des compétences interculturelles	126
f. Favoriser l'accès à l'emploi public des personnes issues de la diversité.....	127
g. Les écoles, espaces d'apprentissage et d'interactions interculturels.	127
CONCLUSION ET PRECONISATIONS	135
Synthèse du rapport.....	145
Liste des personnes auditionnées	151
Liste des visites effectuées par la Mission	155
Bibliographie	157
Liste des sigles.....	167
ANNEXES	169

INTRODUCTION

Le Conseil de Paris a décidé, lors de sa séance des 26, 27 et 28 septembre 2016, de **créer une douzième Mission d'information et d'évaluation**¹ (MIE), la quatrième de la présente mandature, sur le thème « Paris ville interculturelle : liens, pratiques et politiques publiques ».

> La création de la Mission

La demande de création de cette Mission, signée par les 16 élus du Groupe écologiste de Paris et 12 élus du Groupe socialiste et apparentés, a été adressée à la Maire de Paris le 16 juin 2016 par Mme Anne Souyris et M. David Belliard, Co-présidents du Groupe écologiste de Paris.

Cette lettre, qui figure en Annexe 1, souligne le caractère pluriculturel de Paris, « *ville monde qui polarise des flux de toutes natures : flux de marchandises et de capitaux, flux d'informations et de populations* » et « *qui accueille une population étrangère importante : plus de 300 000 étrangers y résident, soit pas moins de 15% de la population totale à Paris.* ». Ses auteurs indiquent : « *Au-delà du rayonnement international et culturel de notre ville, il nous semble essentiel de nous pencher à l'occasion d'une mission d'information et d'évaluation sur la réalité des pratiques interculturelles de Paris et de nos quartiers* ».

Ainsi, dans l'exposé des motifs du projet de délibération portant création de cette MIE, les objectifs suivants ont été fixés à cette Mission :

- Dresser un état des lieux des espaces dédiés aux cultures du monde ;
- Mettre en lumière, en particulier dans les quartiers populaires, les enjeux de ces pratiques ; qu'il s'agisse du vivre ensemble ou du rayonnement international et culturel de notre ville ;
- Évaluer les politiques publiques mises en œuvre en vue de promouvoir l'interculturalité, consistant à valoriser les différentes cultures présentes à Paris dans une perspective de meilleure cohésion sociale et d'intégration des nouveaux habitants venus d'autres pays ;
- Formuler des préconisations en vue de perfectionner les actions conduites à cette fin.

Installée le 13 octobre 2016, la MIE a porté à sa présidence Mme Marie Atallah (Groupe écologiste de Paris), Mme Nathalie Fanfant (groupe « les Républicains ») assurant quant à elle la fonction de Rapporteuse. La Mission est composée de conseillers de Paris appartenant à tous les groupes politiques élus à la représentation proportionnelle. Sa composition complète figure sur la page de garde du présent rapport.

¹ La loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité dispose, en son article 8 (codifié à l'article L.2121-22-1 du Code général des collectivités territoriales), qu'à la demande d'un sixième de ses membres, l'assemblée territoriale délibère sur la création d'une mission d'information et d'évaluation (MIE), chargée de recueillir des éléments d'information sur une question d'intérêt local ou de procéder à l'évaluation d'un service public territorial. Composée de quinze membres, elle doit respecter les principes de la représentation proportionnelle et dispose d'un délai de six mois à partir de sa date de création pour rendre son rapport qui est ensuite débattu au Conseil de Paris.



Séance de la MIE «Paris, ville interculturelle » du 10 novembre 2016 ©MIED

➤ Le paradigme interculturel

Afin de cerner au plus près le paradigme interculturel qui constitue l'axe central de ses travaux et qui lui a semblé relativement peu connu de bon nombre de ses interlocuteurs, la MIE s'est d'abord attachée à définir le terme de culture dont elle retient l'acception la plus large, telle que formulée, par exemple, par les Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) : il s'agit « *d'un ensemble de valeurs, de croyances, de langues, de connaissances, des arts et des savoirs par lesquels une personne, individuellement ou collectivement exprime toute son humanité comme le sens qu'elle confère à son existence et à son développement* ».

Le terme interculturel, qui ne date que des années 1970, recouvre selon Claude Clanet², « *l'ensemble des processus psychiques, relationnels, groupaux, institutionnels générés par des interactions de cultures, dans un rapport d'échanges réciproques et dans une perspective de sauvegarde d'une relative identité culturelle des partenaires en relation* ».

Ainsi, la démarche interculturelle, telle que l'entend la Mission, consiste d'une part à valoriser les différentes cultures présentes dans la Capitale et d'autre part, à encourager leur dialogue et leurs interactions. Sa finalité n'est pas seulement de faciliter la coexistence des cultures, mais de les amener à se comprendre et à interagir de manière féconde en favorisant le partage d'un socle commun. Celui-ci, adossé aux valeurs de la République qui fondent notre unité, est en perpétuelle évolution. En cela, la démarche interculturelle se distingue du multiculturalisme d'inspiration anglo-saxonne, qui promeut la simple juxtaposition de groupes culturels distincts et homogènes.

Apparu au sein de sociétés marquées par une hétérogénéité structurelle croissante du fait de la banalisation des échanges internationaux, le paradigme interculturel est au cœur de l'expérience de l'altérité et se caractérise par les traits suivants :

Ainsi que le note Martine Pretceille³ : « *L'interculturel n'est pas une politique mais une démarche d'interrogation et de compréhension des problèmes liés à la diversité culturelle. C'est une méthode d'analyse afin d'interpréter les phénomènes, les situations marquées par l'hétérogénéité* ».

L'interculturalité se trouve au centre de forts enjeux historiques, sociaux, idéologiques, affectifs, symboliques et de débats et de polémiques idéologiques autour de concepts tels que l'identité culturelle ou ethnique qui ne facilitent pas sa compréhension.

² Claude Clanet, Professeur émérite de psychologie de l'éducation. Auteur notamment de « L'interculturel, introduction aux approches interculturelles en éducation et en sciences humaines » Presse universitaire du Mirail, 1990

³ Martine A. Pretceille, experte en éducation et communication interculturelles, « La pédagogie interculturelle : entre multiculturalisme et universalisme », Lingarum Arena 2011, 91-101

➤ La philosophie générale du rapport

La Mission estime que, loin de conduire à des catégorisations figées, les cultures doivent être comprises sur le registre de la complexité, de la fluidité et des appartenances multiples « *car elles ne sont que variations, changements, labilité, dynamique* », ainsi que le souligne Martine Pretceille.

Cette approche interculturelle fait écho au concept de ville monde défendue par la collectivité parisienne. Cette ville monde s'entend comme un ensemble de sphères publiques et privées, qui entretiennent des relations complexes, productrices de lien social mais aussi de création artistique et culturelle, de développement économique, d'attractivité et de rayonnement international.

La Mission considère que le contexte historique français de forte diversité culturelle et sa contestation par certains ne rendent que plus nécessaire la promotion de la laïcité républicaine qui garantit à tous les citoyens, quelles que soient leurs convictions philosophiques ou religieuses, de vivre ensemble dans la liberté de conscience. Elle porte un regard bienveillant sur le concept de communauté entendu comme une démarche ouverte de solidarité, d'entraide, de partage et de collaboration de plusieurs individus, regroupés en fonction d'affinités, et pouvant faciliter le passage à un sentiment d'appartenance à la communauté nationale. Elle récuse cependant toute forme de philosophie communautariste qui aurait pour conséquence l'assignation de la personne à une communauté et entraverait sa liberté individuelle.

➤ Un large champ transversal à explorer

Le champ interculturel, par essence transversal, est susceptible d'interroger tout l'éventail des politiques conduites par les acteurs publics et privés. Contrainte de limiter le champ de ses investigations compte tenu du délai de 6 mois qui lui est imparti, la Mission a concentré ses travaux sur les conditions du nécessaire dialogue interculturel, fruit des vagues de migration successives manifestes à Paris. Elle a ainsi choisi de se pencher sur les actions conduites par la collectivité parisienne, mais aussi par l'État et d'autres opérateurs publics et privés, notamment associatifs, dans un très grand nombre de secteurs :

- la culture,
- l'éducation, l'enseignement supérieur,
- la jeunesse, les loisirs,
- la démocratie locale et la citoyenneté,
- la mémoire,
- la vie associative,
- la lutte contre les discriminations,
- la Politique de la ville,
- l'action sociale.

La Mission a considéré que ces différents domaines sont autant de clés d'entrée pour comprendre les processus à l'œuvre en matière d'interculturalité. Pour chacun d'entre eux, elle s'est d'abord efforcée d'établir un premier bilan des orientations et des actions mises en œuvre par la Ville de Paris et les différents opérateurs. Elle a ensuite porté son attention sur les politiques et les pratiques innovantes expérimentées dans la Capitale mais aussi dans d'autres collectivités françaises ou étrangères afin d'identifier les leviers et les stratégies favorables au dialogue interculturel et de présenter des recommandations opérationnelles.

D'autres enjeux interculturels pourraient être traités à l'avenir, tels que l'apport des cultures LGBT, des langues gestuelles (dites « langues des signes ») ou encore l'apport des langues et diversités régionales.

➤ La méthode suivie

Pour mener à bien ses investigations, la Mission a procédé de la manière suivante :

- Elle a auditionné quatre-vingt-une personnes⁴ au cours de treize séances plénières : des experts et universitaires reconnus dans le domaine interculturel, sept adjoints et un conseiller délégué à la Maire de Paris concernés par le thème traité ainsi que les directeurs de la Ville en charge des mêmes questions, des directeurs d'établissements publics culturels, un représentant de l'Atelier parisien d'urbanisme, le directeur départemental de la cohésion sociale, le président de l'agence de développement économique et d'innovation Paris and Co, le président de l'Office du tourisme et des congrès de Paris, le président de l'Association Internationale des Maires Francophones, de nombreux acteurs associatifs de terrain innovants, notamment dans le domaine social, les acteurs de la Politique de la ville dans les secteurs du bas Belleville et de la Porte d'Ivry-Bédier, la chargée du développement économique et de l'attractivité de la Métropole du Grand Paris, le responsable de la mission coopération culturelle de la Ville de Lyon, la vice-présidente du développement culturel pour la Métropole du Grand Paris, ainsi que des artistes et écrivains.
- La Mission a souhaité examiner comment étaient appréhendées les questions interculturelles dans les collectivités des autres pays européens et quelles étaient leurs « bonnes pratiques » en la matière. Elle a sollicité pour cela la collaboration de Mme Irena Guidikova, directrice du programme des villes interculturelles du Conseil de l'Europe et de M. Oliver Freeman, consultant interculturel auprès de collectivités territoriales, qui ont participé à deux séances de travail de la MIE et qui ont contribué à nourrir ce rapport de leurs précieuses réflexions, notamment s'agissant de la définition d'une ville interculturelle et du parangonnage.
- La MIE a en particulier souhaité prendre connaissance de l'expérience de la Ville de Barcelone, ville pilote en matière de politiques interculturelles et auditionné deux de ses représentantes qui ont très aimablement accepté de venir à Paris : Mme Lola Lopez, commissaire à l'immigration, l'interculturalité et la diversité et Mme Aida Guillen Lanzarote, directrice du service des droits du citoyen et de la diversité.
- Elle a procédé à une douzaine de visites de terrain au sein d'établissements culturels, mais aussi de résidences d'artistes internationaux, d'un incubateur d'entreprises et d'un centre d'accueil de migrants. Ces visites ont permis aux élus de compléter leur information et d'appréhender plus concrètement les problématiques soulevées par les actions interculturelles dans des secteurs très divers. Elles ont aussi été l'occasion d'échanger avec les responsables de ces sites qui se sont prêtés avec courtoisie à cet exercice.
- Elle a adressé un questionnaire aux vingt maires d'arrondissement pour recueillir leur sentiment sur les actions interculturelles menées dans leur arrondissement et les inviter à formuler des préconisations visant à en améliorer au besoin l'efficacité.
- Elle a pris connaissance d'un très grand nombre d'études, de rapports ou de travaux de recherche universitaires publiés sur la question de l'interculturalité. La liste de ces documents figure dans la bibliographie qui se trouve en fin de volume.
- Enfin, la MIE s'est appuyée sur l'expertise des nombreuses directions de la Ville concernées par ses travaux. La Direction de la démocratie, des citoyen-ne-s et des territoires, à travers la Mission information, expertise et documentation (MIED), a assuré pour sa part le secrétariat de ses séances, organisé les visites, apporté un appui méthodologique à ses travaux et assuré la rédaction de son rapport.

⁴ La liste des personnes auditionnées figure en fin de rapport.

➤ Le plan du rapport

Ce rapport est constitué de trois parties :

La première partie précise ce qu'est le paradigme interculturel et le contexte historique et géographique dans lequel s'inscrivent les politiques en faveur de l'interculturalité à Paris. Elle montre que l'accueil des immigrés et des étrangers est une réalité ancienne dans la Capitale. Cette partie présente en outre la répartition sur le territoire parisien des étrangers et des immigrés aujourd'hui. Enfin, elle souligne la multiplicité des acteurs qui concourent à la définition des politiques et à la mise en œuvre des actions interculturelles.

La deuxième partie se propose d'étudier la place de l'interculturalité dans les politiques publiques parisiennes. Elle est subdivisée en trois sous parties respectivement consacrées à l'inclusion sociale, la participation citoyenne, l'attractivité et le rayonnement international de Paris.

La troisième et dernière partie a pour objet d'identifier les principales stratégies et actions mises en œuvre en matière interculturelle dans d'autres collectivités.

Est formulé en conclusion, un ensemble de préconisations, qui visent à améliorer le fonctionnement des dispositifs existants et à favoriser la prise en compte de la dimension interculturelle par la collectivité parisienne.

Enfin, à la suite du rapport figurent une synthèse, la liste des personnes auditionnées, celle des visites de terrain effectuées par les conseillers de Paris, une bibliographie, un glossaire des sigles utilisés, ainsi que quelques annexes.

PREMIÈRE PARTIE – L'INTERCULTURALITE DANS LE CONTEXTE PARISIEN

Cette première partie a pour objet d'analyser tout d'abord le sens de la démarche interculturelle et la définition des cités interculturelles par le Conseil de l'Europe puis d'examiner les contraintes juridiques françaises et la réalité pluriculturelle parisienne.

1. La démarche interculturelle

a. La culture, un processus en perpétuelle évolution.

Au cours de l'histoire, les grandes villes d'Europe ont acquis une diversité de population croissante en termes ethniques, culturels et religieux et sont structurellement et durablement marquées par la pluralité.

Martine Pretceille souligne que cette mondialisation a plutôt entraîné une ouverture des identités en multipliant les contacts et les rencontres: *« Au sein de chaque groupe, voire au sein de chaque individu, on constate une pluralisation de plus en plus forte. L'hétérogénéité est devenue le dénominateur commun de tous les groupes, que ceux-ci soient nationaux, sociaux, religieux ou ethniques⁵ »*.

Elle fait ainsi le constat de la multiplication des groupes d'appartenance, de plus en plus petits (région, banlieue, association, classe d'âge...) ou de plus en plus grands (Europe, monde, solidarité internationale) ainsi que du relâchement du rapport d'affiliation de l'individu à son groupe. Cette fragmentation permet des « jeux culturels » par lesquels *« chaque individu construit son identité selon des modalités de plus en plus différenciées en s'appuyant sur des exemples extérieurs à son groupe de naissance⁶ »*.

Christophe Bertossi souligne lui aussi *« la dimension élective de l'identité »* tout en relevant cependant que *« le choix d'une identité ou de plusieurs identités va toujours de pair avec le regard de l'autre. Il y a des identités qui sont choisies et d'autres qui sont attribuées⁷ »*.

« Les cultures ne sont jamais des totalités homogènes et monolithiques⁸ » rappelle Ghislaine Glasson Deschaumes qui cite le philosophe Jean-Luc Nancy : *« Les cultures, ce sont des mises en culture. Les cultures ne s'additionnent pas. Elles se rencontrent, se mêlent, s'altèrent, se reconfigurent. Elles se mettent les unes les autres en culture, se défrichent, s'irriguent ou s'assèchent, se labourent ou se greffent »*.

Dans le même sens, Michel Wieviorka fait observer que *« la culture se transforme du fait de l'individualisme moderne. Aujourd'hui, nous choisissons nos identités, nos références culturelles.*

⁵ Martine A. Pretceille, experte en éducation et communication interculturelles, « La pédagogie interculturelle : entre multiculturalisme et universalisme », Lingarum Arena 2011, 91-101

⁶ Idem

⁷ Audition de Christophe Bertossi, chercheur, directeur du Centre migrations et citoyennetés de l'Institut français des relations internationales, 10 novembre 2016.

⁸ Audition de Ghislaine Glasson Deschaumes, chercheure associée à l'institut social du politique, directrice de la revue Transeuropéenne, 10 novembre 2016.

Elles sont plus ou moins imposées en fonction de notre environnement. Je le dis pour la religion, mais on pourrait le dire exactement de la même façon pour la culture. »

C'est pourquoi Irena Guidikova considère elle aussi que la culture « *n'est plus le fondement définitif de l'individu, comme cela aurait pu l'être dans le passé où il était plus commode de mettre des gens dans des cases ethniques, raciales ou religieuses. Actuellement, définir une personne exclusivement par son origine et sa culture n'est plus possible et surtout pas avec la nouvelle génération qui choisit son identité et qui a des identités multiples, mouvantes et en changement permanent*⁹ ». Anita Weber partage cette opinion et défend « *une conception ouverte de l'identité culturelle, qui ne soit pas figée mais en constante évolution, qui ne soit pas le résultat d'une assignation extérieure à une seule appartenance, à une seule identité*¹⁰ ».

Cette « *vacillation de l'affiliation au profit d'une personnalisation de la culture par le biais d'emprunts et de glissements*¹¹ », rend plus incertaine la définition d'une identité culturelle. Les cultures « *ne sont que variations, changements, labilité, dynamique*¹² » relève Martine Pretceille qui souligne : « *Il est très important de comprendre que la culture et l'identité se construisent en interactions, elles-mêmes contextualisées.*¹³ »

A cet égard, Alice Titia Rizzi¹⁴ relève que ce qui habite le plus souvent les enfants de parents migrants, « *c'est le clivage culturel, le message selon lequel tu dois être l'un ou l'autre, et que c'est mal d'être les deux, il faut choisir lequel tu es le plus. (...) Ce message est très fort puisqu'il est véhiculé à la fois par la France et par la famille. Il faut choisir. Et là l'enfant se perd... puisqu'il est face à la demande de devoir perdre une partie de lui, de l'effacer, de choisir* ». Elle souligne que du point de vue clinique, la démarche transculturelle « *va plutôt s'appuyer sur le fait que l'on ne va pas comparer les deux entités de la personne ou les deux cultures. On va plutôt travailler ensemble dans l'idée de pouvoir se métisser* ».

b. La définition de la diversité culturelle par les organisations internationales

Ce caractère de plus en plus hétérogène de la culture a conduit à la reconnaissance de la diversité culturelle et de ses enjeux. Deux textes fondamentaux dressent les contours de cette diversité : la Déclaration universelle sur la diversité culturelle (2001) et la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005) de l'UNESCO.

La Convention fournit une définition large de la diversité culturelle, identifiant celle-ci comme « *la multiplicité des formes par lesquelles les cultures des groupes et des sociétés trouvent leur expression. Ces expressions se transmettent au sein des groupes et des sociétés et entre eux. La diversité culturelle se manifeste non seulement dans les formes variées à travers lesquelles le patrimoine culturel de l'humanité est exprimé, enrichi et transmis grâce à la variété des expressions culturelles, mais aussi à travers divers modes de création artistique, de production, de diffusion, de distribution et de jouissance des expressions culturelles, quels que soient les moyens et les technologies utilisés*¹⁵. »

⁹ Audition d'Irena Guidikova, directrice du programme villes interculturelles du Conseil de l'Europe, 10 novembre 2016.

¹⁰ Audition d'Anita Weber, vice-présidente de l'observatoire des politiques culturelles, 10 novembre 2016.

¹¹ Martine A. Pretceille, experte en éducation et communication interculturelles « La pédagogie interculturelle : entre multiculturalisme et universalisme », *Lingarum Arena* 2011, 91-101

¹² Idem

¹³ Martine A Pretceille « L'éducation interculturelle », *Que sais-je ?* Puf, 2013.

¹⁴ Alice Titia Rizzi, co-thérapeute à la consultation transculturelle de la Maison des adolescents de Cochon-Maison de Solenn, audition du 2 février 2017

¹⁵ UNESCO, *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, 2005. URL : <http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/cultural-diversity/cultural-expressions/the-convention/convention-text/>

Derrière cette définition, on peut distinguer les dimensions suivantes :

- Économique : la reconnaissance d'une « exception culturelle », c'est-à-dire d'une spécificité des biens et services culturels, « porteurs d'identité, de valeurs et de sens », qui ne peuvent être assimilés à des biens de consommation comme les autres et doivent être protégés du marché.
- Politique : la réaffirmation de la responsabilité centrale des politiques publiques dans la reconnaissance et de la protection de la diversité culturelle et la garantie d'un « accès équitable à une gamme riche et diversifiée d'expressions culturelles provenant du monde entier ».
- Éthique : la reconnaissance de droits culturels, et derrière elle, l'affirmation d'une dignité culturelle de chacun.

Par ailleurs, l'Agenda 21, approuvé par des villes et des gouvernements locaux du monde entier en 2004, détaille quels doivent être les leviers prioritaires d'une action publique en matière de diversité culturelle.

Parmi les 29 engagements qui sont inscrits dans ce texte, on retrouve par exemple :

- l'encouragement des capacités d'expression en veillant à contrer les discriminations liées au genre, à l'origine, à la pauvreté ou à toute autre raison,
- l'expression et la participation des personnes possédant une culture issue de l'immigration ou dont l'origine est ancrée dans d'autres territoires,
- le dialogue, la cohabitation et l'interculturalité, principes de base de la dynamique des relations citoyennes,
- la protection du patrimoine culturel, « l'aménagement d'espaces publics dans les villes et l'encouragement de leur utilisation en tant que lieux culturels de relation et de cohabitation »,
- la valorisation du rôle des créateurs dans « l'identification des problèmes et les conflits de notre société, dans l'amélioration du « vivre ensemble » et de la qualité de vie »¹⁶.

L'Agenda 21 est le document fondateur de la commission culture de l'association mondiale Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), dont la Ville de Paris assure la vice-présidence, en la personne de Bruno Julliard, Premier Adjoint à la Maire de Paris.

c. Les modèles théoriques d'intégration en question

Le Haut Conseil à l'intégration estime qu' « *il faut concevoir l'intégration non comme une sorte de voie moyenne entre l'assimilation et l'insertion, mais comme un processus spécifique : par ce processus, il s'agit de susciter la participation active à la société nationale d'éléments variés et différents, tout en acceptant la subsistance de spécificités culturelles, sociales et morales et en tenant pour vrai que l'ensemble s'enrichit de cette variété, de cette complexité (...) et de donner à chacun, quelle que soit son origine, la possibilité de vivre dans cette société dont il a accepté les règles et dont il devient un élément constituant (...) elle implique l'adhésion de tous à un minimum de valeurs communes.* »¹⁷

¹⁶ Cités et Gouvernements Locaux Unis – Commission de culture, *Agenda 21 de la Culture*, 2004. URL : <http://www.agenda21culture.net/index.php/fr/docman/agenda21/142-agenda21-frances/file>

¹⁷ Pour un modèle français d'intégration, Premier rapport annuel du Haut Conseil à l'intégration, Paris, 1991, La Documentation Française.

Parmi les différentes politiques d'intégration mises en œuvre, deux modèles théoriques ont dominé la pensée politique contemporaine. L'approche multiculturelle valorise avant tout les cultures d'origine avec le risque d'encourager le repli identitaire ou la discrimination institutionnelle. Les politiques qui conçoivent l'intégration essentiellement comme un processus d'assimilation tolèrent l'expression de la diversité culturelle tout en œuvrant pour que des personnes d'origines diverses s'assimilent dans une culture majoritaire.

Ces deux approches partagent la même vision utopique d'une société figée et dénuée de conflits, soit parce que les « communautés culturelles » qui la constituent sont séparées les unes des autres, soit parce que les « différences culturelles » disparaissent naturellement devant la toute-puissance de la culture du pays d'accueil. Ces deux approches postulent également que la culture majoritaire n'est pas appelée à se remettre en question et encore moins à se transformer. L'expérience montre que les deux modèles traditionnels de la politique d'intégration génèrent souvent plus de conflits qu'ils ne les tempèrent et, partant, plus de coûts que de bénéfices pour la société d'accueil.

Ces deux conceptions de la politique d'intégration ont été confrontées à la réalité des villes contemporaines qui connaissent une mobilité et une hybridation plus marquée que jamais et leur application a donc été nuancée dans différents pays.

Le modèle multiculturel, né aux Etats-Unis dans les années 1960, entend mettre en exergue les différences culturelles pour favoriser la reconnaissance de la composition plurielle du tissu social. Martine Pretceille rappelle que le multiculturalisme « qui donne la possibilité à tout individu d'appartenir à une communauté autre que celle de l'Etat-nation », est fondé sur les principes suivants¹⁸ :

- La priorité donnée au groupe d'appartenance

L'individu est essentiellement un élément d'un groupe défini par ses caractéristiques ethniques, religieuses, culturelles, migratoires, etc. Ce groupe est supposé homogène et stable et ses membres sont censés partager les mêmes valeurs et les mêmes comportements. Les groupes sont identifiés, catégorisés, et c'est leur juxtaposition, l'addition de leurs différences, qui forme la société.

- Une spatialisation des différences

Le multiculturalisme tend à créer autant d'espaces publics spécifiques qu'il y a de différences identifiées et peut dériver dans la formation de ghettos. Ecoles, universités et quartiers doivent refléter les différences culturelles et les rendre sociologiquement visibles.

- Un système juridique complexe, garantie des droits de chacun

Les relations entre les groupes sont minutieusement codifiées par le droit. La reconnaissance juridique des minorités implique notamment une politique des quotas et la discrimination positive.

- Une reconnaissance du relativisme culturel

Le relativisme culturel considère que chaque élément culturel ne peut être apprécié que dans le cadre de la culture dont il fait partie afin d'éviter une vision ethnocentrique des cultures. Cette focalisation sur la singularité au détriment de l'universalité a pu conduire à la multiplication des impasses et des conflits de normes.

Michel Wieviorka souligne les faiblesses de ce modèle quand il déclare : « *J'étais du côté d'un multiculturalisme tempéré, mais je vois bien aujourd'hui que cette position est fragile car quoi que l'on en dise, elle risque de figer les différences de culture. Elle risque de vouloir des interlocuteurs qui incarnent des différences. Il arrive à un moment où l'on accepte cette représentation de la société et de*

¹⁸ Idem

la ville et où les difficultés commencent parce que si j'ai reconnu un groupe, je dois bien lui donner les signes de la reconnaissance¹⁹ ».

Toutefois, il précise : *« Je suis arrivé à cette conclusion qu'il fallait trouver autre chose que le multiculturalisme sans verser pour autant dans les dangers d'un républicanisme excessif. Car si je ne parle que d'individus libres et égaux en droit, on dit à l'enfant en France qui veut parler la langue de ses parents de Grèce que ce n'est pas bien parce que la République veut que tout le monde parle la même langue. Alors, il se sent stigmatisé et disqualifié²⁰ ».*

Dans le même sens, Martine Pretceille remarque : *« Alors que le multiculturalisme pêche par trop de différentialisme, l'intégration à la française pêche par trop d'universalisme²¹ ».*

Elle relève que le multiculturalisme *« s'arrête à une structure de cohabitation, de coprésence, des groupes et des individus »* et que *« cette structuration est potentiellement conflictuelle car les relations inégalitaires ne sont pas remises en cause. Le fait d'assigner à chacun une place, symbolique ou réelle, ne résout pas la question des inégalités sociales et économiques²² ».*

Elle déplore, de plus, *« la limitation de la mobilité sociale par enfermement sur le groupe »* qui en résulte, ainsi que *« l'occultation du caractère de plus en plus polychrome et polymorphe des groupes et des cultures²³ »* déjà mis en évidence, puisque chaque individu peut appartenir à plusieurs groupes simultanément et participer à plusieurs subcultures plus ou moins stabilisées et identifiées et dont les références ne sont pas nécessairement en cohérence.

Pascale Bonniel-Chalier souligne, quant à elle, l'évolution conceptuelle constatée dans de nombreuses instances internationales qui a conduit à s'écarter d'une vision multiculturaliste : *« Il y a eu un glissement entre une notion de diversité culturelle autour de laquelle il y a eu énormément de débats sur le relativisme culturel, le différentialisme, le multiculturalisme pour arriver à une notion tout à fait différente qui est la notion de dialogue culturel. Cette notion a une portée géopolitique forte en matière de dialogue des civilisations dans un contexte international où le choc des civilisations porté par les néoconservateurs américains a fait quand même beaucoup de dégâts²⁴ ».*

d. La perspective interculturelle : une démarche empirique pour construire des politiques égalitaires

La démarche interculturelle s'est développée surtout dans les pays francophones comme une alternative relativement récente au modèle multiculturel : Béatrice Rafoni rappelle que l'apparition du terme interculturel *« ne date que des années 1970 ; on en trouve les premières utilisations institutionnelles, en France, dans les circulaires de l'Education nationale et, en 1976, lors de la Conférence générale de l'UNESCO qui précise : « A côté du principe d'authenticité culturelle, il convient de poser le concept de dialogue entre les cultures. Sous peine de favoriser les cloisonnements nationaux et le sectarisme sous des formes diverses, il importe d'ouvrir chaque culture à toutes les autres dans une perspective largement internationale. La spécificité, d'une part, et les relations interculturelles, de l'autre, apparaissent comme deux termes complémentaires qui donnent son équilibre à l'ensemble des activités²⁵ ».*

¹⁹ Audition de Michel Wiewiorka, 10 novembre 2016.

²⁰ Idem

²¹ Audition de Martine A. Pretceille, 10 novembre 2016.

²² Martine A. Pretceille « L'éducation interculturelle », Que sais-je ? Puf, 2013

²³ Idem

²⁴ Audition de Pascale Bonniel-Chalier, fondatrice et consultante du bureau d'études et de conseils en ingénierie culturelle, élue de la Ville de Lyon, 10 novembre 2016.

²⁵ Béatrice Rafoni, La recherche interculturelle. Etat des lieux en France, Questions de communication, 2003.

Martine Pretceille souligne que l'orientation interculturelle est à l'origine très empirique : elle s'est d'abord enracinée sur le terrain, dans l'action, par des pratiques diversifiées avant l'émergence, puis la stabilisation d'un paradigme conceptuel et épistémologique encore largement méconnu. L'interculturalité constitue « *une autre manière d'analyser la diversité culturelle, non pas à partir des cultures prises comme des états, comme des entités indépendantes et homogènes, mais à partir des processus, des interactions selon une logique de la complexité, de la variation et non des différences (..)*²⁶ ».

Les travaux de Martine Pretceille²⁷ font ressortir le cadre conceptuel d'une approche interculturelle, qui s'organise autour des principes suivants :

- Le primat de la relation

Si le multicultural s'arrête au niveau du constat, l'interculturel opère une démarche : « *Le préfixe « inter » (...) indique une mise en relation et une prise en considération des interactions entre des groupes, des individus, des identités* ». C'est la relation à l'autre, la manière dont chacun se voit, se perçoit et se présente à l'autre qui prime et non pas sa culture.

- Une approche dynamique

Il en découle que l'approche interculturelle ne peut pas définir par les différences culturelles comme des données objectives à caractère statique, mais « *comme des rapports dynamiques entre deux entités qui se donnent mutuellement sens* ». L'intérêt est centré sur les mouvements, les stratégies, les manipulations plus que sur les structures, les nomenclatures et les catégories.

- Le refus de l'enfermement culturaliste

La prise en compte de la dimension culturelle ou ethnique des problèmes ne doit pas amener à en occulter les aspects sociologiques ou économiques. Par ailleurs, la culture n'est pas une réalité sociale en soi que l'on peut appréhender de manière objective, c'est un vécu dont il s'agit de reconstruire le sens : « *La culture, ou plus exactement les bribes ou traits culturels sont utilisés comme instruments pour se dire ou se représenter et non comme définition statique de soi* ».

- Une tension entre universalité et singularité

La démarche interculturelle s'inscrit dans un équilibre, toujours instable entre l'universel et le singulier : « *La singularité renvoie à l'un, à l'individu, elle se découvre par une démarche qui conduit de l'universalité à la diversité et réciproquement. Elle est ce qui permet à l'universalité de ne pas dégénérer en généralité et la diversité en différence* ».

Le modèle interculturel s'élabore donc autour de la question de la rencontre et de l'expérience de l'altérité et ne peut faire l'impasse sur une interrogation éthique. Il suppose l'élaboration d'un consensus dans la communication et la discussion afin de faire émerger des valeurs communes libérées de tout enfermement affectif ou idéologique et renouvelées par une approche objective.

Michel Wieviorka souligne le dilemme auquel la démarche interculturelle doit répondre de façon équilibrée : « *Si nous refusons de reconnaître des différences, nous risquons d'adopter des positions qui vont les radicaliser. Si nous les reconnaissons, nous risquons de fabriquer de la fragmentation, de la violence, de la domination de certains groupes d'hommes sur les femmes. Nous devons donc apprendre à être à la fois du côté de la reconnaissance et du côté des valeurs universelles. C'est le problème. Il n'est pas facile à régler. Personnellement, je suis en faveur de beaucoup de souplesse et de flexibilité, d'un esprit d'ouverture et dans une ville comme Paris cela me semble absolument indispensable*²⁸ ».

²⁶ Martine A. Pretceille « L'éducation interculturelle », Que sais-je ? Puf, 2013

²⁷ Idem

²⁸ Audition de Michel Wieviorka, sociologue, président du directoire de la fondation de la maison des sciences de l'homme, 10 novembre 2016.

Martine Pretceille remarque que ces difficultés sont accrues du fait que « *l'hétérogénéité nous pose plus de questions aujourd'hui parce que nous avons valorisé, voire survalorisé les différences, les identités et les cultures. De même, on a absolutisé le relativisme culturel. Si tout est équivalent parce que posé comme relevant a priori du culturel, il n'y a plus de normes avec le risque de sombrer dans une forme de nihilisme* ²⁹».

Irena Guidikova insiste sur le fait que la démarche interculturelle doit déboucher sur des politiques publiques concrètes : « *l'interculturalité est un prisme d'analyse politique qui aide les agents des politiques publiques à s'assurer qu'ils conçoivent des politiques égalitaires pour tous, des politiques efficaces. Tout cela en étant sensibles aux variations dans les besoins et la façon d'accéder aux droits des gens de différentes origines culturelles afin qu'ils s'approprient effectivement les droits, qu'ils aient un accès égal à l'éducation, à la citoyenneté et à la culture* ³⁰».

Anita Weber ajoute qu'il faut aussi « *inventer de nouvelles formes d'interculturalité dans les structures, les associations, les institutions culturelles. Il y a des initiatives extrêmement concrètes à prendre en s'appuyant sur l'existant car des pratiques s'inventent sans cesse dans un domaine aussi sensible. On peut intervenir sur les contenus artistiques et aller dans le sens de la promotion des hybridations possibles entre les cultures légitimées et les cultures populaires* ³¹».

e. La définition de la « cité interculturelle » selon le Conseil de l'Europe³²

La Ville de Paris a adhéré au programme Cités interculturelles du Conseil de l'Europe en mars 2016.

La Mission a donc souhaité prendre connaissance de ses travaux et a auditionné Irina Guidikova, directrice du programme, et Oliver Freeman, consultant en gouvernance interculturelle pour le Conseil de l'Europe. Ce dernier précise que :

*« Depuis quelques années une nouvelle approche de la gestion de diversité culturelle en milieu urbain a émergé sous l'impulsion du Programme des cités interculturelles [ICC] du Conseil de l'Europe ». Elle part du principe que l'accroissement de l'immigration et de la diversité ethnique constitue non seulement un important défi, mais aussi une grande chance, que les villes peuvent et doivent saisir. L'intégration interculturelle met l'accent sur la nécessité de permettre à chaque culture de survivre et de se développer, mais souligne également le droit de toute personne de contribuer au paysage culturel de la société dans laquelle elle vit. L'idée de base est qu'une culture ne pourra jamais prospérer si elle reste isolée. Les pouvoirs publics peuvent donc agir pour favoriser les interactions culturelles et les accompagner pour qu'elles se produisent dans le respect mutuel et débouchent sur la vision d'un avenir partagé. Ils doivent également être disposés à revoir leurs modes de fonctionnement pour mieux tenir compte de la diversité de la population tout en préservant les valeurs fondamentales que sont la démocratie et le respect de l'Etat de droit. Cela suppose que les autorités soient prêtes à expérimenter de nouvelles formes de gestion et de consultation qui sortent du cadre rigide de l'uniformisation bureaucratique.*³³ »

L'intégration interculturelle conçoit ainsi l'immigration comme un accélérateur de développement plutôt qu'une entrave à celui-ci. Au lieu d'être considérés comme un groupe vulnérable ayant besoin d'aide et de services, les migrants sont appréhendés comme une ressource pour le développement

²⁹ Audition de Martine A. Pretceille, experte en éducation et communication interculturelles, 10 novembre 2016.

³⁰ Audition d'Irena Guidikova, directrice du programme villes interculturelles du conseil de l'Europe, 10 novembre 2016.

³¹ Audition d'Anita Weber, inspectrice générale des affaires culturelles, vice-présidente de l'observatoire des politiques culturelles, 10 novembre 2016.

³² Contribution d'Oliver Freeman, consultant interculturel auprès de collectivités territoriales, 26 janvier 2017

³³ Contribution d'Oliver Freeman pour la MIE, 26 janvier 2016.

économique, social et culturel. L'intégration interculturelle suppose une réorientation stratégique des politiques et de la gouvernance urbaines. Elle a pour objectif d'encourager une représentation adéquate, un brassage et des échanges interculturels positifs, ainsi qu'une capacité institutionnelle à garantir l'égalité d'accès aux droits et l'égalité des chances pour tous.

« Concevoir la diversité sous l'angle interculturel est :

- optimiste car elle considère la diversité culturelle non pas comme un problème, une menace, mais comme un atout, une chance;
- réaliste puisqu'elle admet que la diversité culturelle peut engendrer de l'anxiété ou des tensions mais qu'il est également possible de les gérer de façon bénéfique;
- nuancée car elle reconnaît que d'autres caractéristiques comme l'âge, le genre, la structure familiale, le revenu, l'emploi, la classe sociale et le lieu de résidence exercent également une influence importante sur les comportements et les choix individuels;
- souple car elle admet que l'identité culturelle est un phénomène évolutif dont les pourtours se dessinent au gré des rencontres et des expériences de vie;
- normative dans la mesure où elle préconise, au niveau individuel, le respect des droits humains de chaque personne et, au niveau collectif, celui de la démocratie et des principes de l'Etat de droit;
- démocratique car elle suppose l'existence de mécanismes participatifs qui permettent à tous, quelles que soit leurs spécificités culturelles, de participer à la vie de la cité;
- respectueuse puisqu'il conçoit l'intégration comme un processus d'adaptation mutuelle qui requiert des efforts de la part des migrants et de la part de la société d'accueil;
- proche des citoyens car elle accorde une importance prépondérante aux interactions directes entre les habitants de la ville³⁴ »

Le modèle de la « cité interculturelle » proposé par le programme des cités interculturelles

L'objectif d'une stratégie interculturelle volontariste est de favoriser l'émergence d'une « cité interculturelle » qui, pour l'instant tout au moins, n'existe qu'en tant que modèle :

« La cité interculturelle a une population diverse, composée de personnes qui diffèrent par la nationalité, l'origine, la langue ou les croyances. La plupart de ses habitants considèrent la diversité non comme un problème, mais comme une richesse, et reconnaissent que toutes les cultures se modifient dès lors qu'elles se rencontrent dans l'espace public. La ville combat activement les préjugés et la discrimination, et veille à l'égalité des chances en adaptant ses structures de gouvernance, ses institutions et ses services aux besoins de tous ses habitants, sans compromettre les principes des droits de l'homme, de la démocratie et de la prééminence du droit. En partenariat avec les entreprises, la société civile et les agents publics, la cité interculturelle développe une série de politiques et d'actions visant à encourager le brassage et les échanges entre différents groupes. Un fort degré de confiance et de cohésion sociale contribue à contenir les conflits et la violence, à accroître l'efficacité des politiques et à rendre la ville attractive pour les particuliers comme pour les investisseurs.³⁵ »

³⁴ Idem.

³⁵ Contribution d'Oliver Freeman pour la MIE, 26 janvier 2016.

Lors de son audition par la mission le 26 janvier dernier, Mme Irena Guidikova, directrice du programme des villes interculturelles du Conseil de l'Europe a énoncé les grands principes de la politique interculturelle, selon le programme du Conseil de l'Europe :

- **« Le principe de partage de pouvoir :** dit de cette manière-là, cela frappe et c'est fait exprès. En réalité, il s'agit de développer des actions qui garantissent un accès égal à tous les citoyens, à tous les résidents de la ville, aux structures du débat public de prise de décision, à tous les niveaux. Soit, au niveau associatif, des entreprises publiques et au niveau des instances décisionnelles de la ville. Et cela passe évidemment par l'acquisition des droits civiques. La ville n'a pas vraiment la main dessus, mais elle peut soutenir l'accès aux droits civiques de plusieurs manières. Ce développement des actions se fait aussi par la démocratie participative. En effet, au-delà du droit de vote, droit d'être élu, droit de participation politique au sein des partis, et la démocratie pluraliste, la démocratie participative se développe de plus en plus. Il faut vraiment faire un effort spécifique pour aller à la rencontre des non citoyens, surtout des gens qui n'ont pas forcément la nationalité, qui n'ont pas la possibilité de participer dans d'autres cadres.
- **Le principe de la mixité et de l'interaction.** C'est un principe clé pour éviter la ségrégation à la fois spatiale, institutionnelle et mentale. Il faut mettre l'accent sur la création des espaces publics partagés, des institutions partagées, des écoles mixtes, des institutions culturelles mixtes, des actions qui encouragent les associations à créer des événements ensemble, à travers les identités culturelles etc.
- **Le principe de réciprocité et de symétrie culturelle.** Je pense que ce principe sera bien illustré par rapport à la politique des langues, le multilinguisme. Il s'agit de reconnaître la valeur égale des histoires culturelles, des identités culturelles de chacun. Ce n'est pas une identité culturelle de groupe, mais une identité culturelle personnelle qui s'exprime par la langue, par la religion, par l'histoire migratoire de la famille, par la manière de vivre. Et ce, tout en mettant en place des outils pour que les gens se rencontrent dans leurs différences, qu'ils les partagent, qu'ils en parlent et qu'ils trouvent des points communs. C'est vraiment très important, mais il faut, encore une fois, une réciprocité de reconnaissance.
- **Le principe de l'intégration des politiques.** Je pense que vous êtes très bien partis pour le faire, puisque vous parlez de tout type de politique publique dans tous les domaines. C'est vraiment important : Les politiques interculturelles, ce n'est pas pour un service. Ce n'est pas pour le service d'égalité ou de la culture. C'est pour tout le monde. Il faut faire en sorte qu'il y ait une cohérence, et que l'action soit menée avec un dynamisme égal partout.
- Enfin, **le principe des cultures d'accueil d'identités plurielles.** Il s'agirait vraiment de manifester l'identité plurielle composite de la ville, et même la construire. Elle se construit tous les jours, mais il faut quand même l'annoncer et la célébrer. D'ailleurs, j'ai vu des posters très sympathiques en venant, la Ville de Paris remercie ses agents et il y a des visages de tous horizons. C'est la diversité visible. C'est un pas, mais c'est par ce type d'action aussi que l'on montre qu'on est tous différents, dans toutes nos expressions visuelles ou non, c'est quelque chose qui nous enrichit ».

2. L'interculturalité dans le cadre juridique français

a. Le principe de laïcité

La logique interculturelle suppose une éthique, une reconnaissance de normes et de valeurs communes objectivées et rationnelles. « *Les Droits de l'homme, indique Martine Pretceille, sont la seule tentative pour traduire hors du sacré une visée éthique dans une société sécularisée* ³⁶ ». En France, ceux-ci sont organisés dans le cadre de la laïcité : « *C'est au nom du pluralisme religieux, souligne-t-elle, que la laïcité s'est imposée, c'est au nom de la pluralité culturelle qu'elle devra se renouveler et être affirmée* ³⁷ ». La laïcité fournit en effet un cadre pragmatique pour gérer la diversité et permet de dépasser les particularismes tout en préservant le principe d'un « vouloir vivre ensemble ».

Ainsi que le rappelle l'Observatoire de la laïcité, dans son rapport annuel 2015-2016, celle-ci « *garantit à chacun la liberté de conscience, ce qui inclut la liberté de croire ou de ne pas croire* » et garantit « *le droit d'exprimer publiquement ses convictions, quelles qu'elles soient, dans la limite du respect de l'ordre public et de la liberté d'autrui* ».

Le principe de laïcité interdit par contre à « *une religion d'imposer ses prescriptions à la République* » et implique « *qu'aucun principe religieux ne peut conduire à ne pas respecter la loi* ». Il signifie par exemple que « *dans l'enceinte des écoles, collèges et lycées publics et dans le cadre des activités éducatives et péri-éducatives, les élèves ne doivent être soumis à aucun prosélytisme, de quelque sorte que ce soit, de la part des personnels, de parents d'élèves ou d'autres élèves* ³⁸ ».

L'Observatoire de la laïcité observe cependant que « *la laïcité ne peut être invoquée pour résoudre tous les problèmes sociétaux qui peuvent être liés à la situation économique et sociale, au contexte urbain ou aux problèmes de l'intégration* ». Il rappelle aussi que « *la laïcité, parce qu'elle est une des conditions fondamentales du vivre ensemble, requiert la lutte constante contre toutes les discriminations* ».

La pertinence du principe laïc ne paraît nullement remise en cause dans une société marquée par une diversité culturelle croissante. Olivier Bertossi note même la place centrale qu'elle occupe de plus en plus dans les débats sur la citoyenneté en France : « *Il y a une vingtaine d'année, la laïcité n'était pas encore cette notion au centre des débats sur l'islam en France ; c'était une question du rapport entre l'école publique et l'école privée ; « le million pour la laïcité », en 1994, c'est ça. Ce n'est que plus tard, au tournant des années 2002-2003, puis avec le vote de la loi de 2004, que la laïcité est devenue le logiciel principal pour aborder la question de l'islam en France. Aujourd'hui, il est impossible d'avoir une discussion sans recourir à la notion. Cette centralité de la laïcité dans les débats sur la citoyenneté a donc une histoire et l'évolution a été très rapide, jusque dans sa définition : en 1989, avec les premières « affaires du voile » dans un collège de Creil, la réponse est que la laïcité n'est pas incompatible avec le port du voile, seulement avec des pratiques prosélytes. Avec la loi de 2004, la définition change complètement puisque l'on dit alors que la laïcité n'est pas compatible avec le voile mais qu'elle est compatible avec l'interdiction du voile. Donc, on voit une évolution rapide de l'importance plus ou moins grande des notions que nous utilisons dans nos discussions sur la citoyenneté et la diversité, mais on voit aussi une évolution très rapide des significations attachées à ces notions, de la façon dont nous les définissons* ³⁹ ».

Martine Pretceille souligne aussi la modernité du « logiciel laïc » : « *La laïcité est un principe d'Etat qui permet de gérer la pluralité religieuse. En Belgique la laïcité est une idéologie à côté d'autres* ».

³⁶ Martine A. Pretceille « L'éducation interculturelle », Que sais-je ? Puf, 2013

³⁷ Idem

³⁸ Rapport annuel de l'Observatoire de la laïcité 2015-2016,

³⁹ Audition de Christophe Bertossi, chercheur, directeur du centre migrations et citoyennetés de l'institut français des relations internationales, 10 novembre 2016.

idéologies. En France, la laïcité n'est pas une idéologie, elle transcende toutes les appartenances religieuses. Toutes les religions ont dû faire un effort pour accepter que le principe de la laïcité soit surplombant par rapport aux convictions religieuses. La dernière religion qui doit faire ce travail, c'est l'islam. Je ne parle pas de l'islamisme. L'islamisme n'est pas une religion. C'est une manipulation politique violente du religieux. Ce qui n'est pas la même chose. La laïcité est donc une notion moderne qui s'est construite sur la pluralité religieuse. Elle se renouvellera sur la pluralité culturelle ⁴⁰».

Hélène Orain constate toutefois que cette importance croissante accordée à la laïcité s'accompagne d'« une injonction à la disparition des accommodements républicains et donc une difficulté pour celles et ceux qui doivent gérer cette diversité. C'est-à-dire les agents face aux publics tels que les gardiens de Musée, les personnels de l'aide sociale à l'enfance, etc. On leur répond aujourd'hui par la laïcité bien stricte. Évidemment, cela ne fonctionne pas et il y a un grand désarroi et beaucoup de peurs qui naissent de ces désarrois ⁴¹ ».

Pascale Bonniel-Chalier évoque même les ambiguïtés qui entourent cette laïcité si spécifique à la France : « Je voulais évoquer le cas français qui est particulier. Il y a une intrication extrêmement forte que l'on arrive assez mal à désolidariser entre la République, la laïcité, la Nation et l'Etat. De fait, les politiques culturelles se déploient dans cet espace très serré qui interroge même la pratique de la démocratie dans ce contexte. J'ai entendu que la laïcité était simple. Je pense que dans notre pays ce n'est pas simple. Elle a longtemps été vécue et portée de manière très anticléricale et c'est aussi pour cela qu'elle est abordée de manière très différente par certains groupes. D'ailleurs, dans les ouvrages, on nous donne des définitions de la laïcité qui sont différentes d'un pays à l'autre en Europe. On a une histoire qui remonte à loin à la construction de la République, à l'éradication des cultures régionales, avant même de poser la question de la difficulté de l'accueil des cultures issues de l'immigration. Je crois qu'il ne faut pas non plus le passer sous le tapis parce qu'à un moment donné cela ressort. ⁴² »

Martine Pretceille insiste quant à elle sur le fait que ce concept moderne qu'est la laïcité ne doit pas faire l'objet de manipulation : « Nous avons un principe simple qui est devenu un instrument politique et fait l'objet de manipulations diverses au risque de la perte même du sens. J'ai fait des conférences au Conseil de l'Europe sur ce thème pour démontrer que la laïcité est une notion très moderne. C'est un principe. Ce n'est pas une idéologie. La définition est simple. Le rôle de l'Etat est de faire respecter la liberté des cultes. On a un Ministère de l'intérieur et des cultes et pas un Ministère de la religion. Le brouillage volontaire et la manipulation politique de la laïcité conduisent à considérer que toute personne qui fait référence à la laïcité dans son principe est un « laïcard » ! La laïcité s'est construite sur la pluralité religieuse, c'est sur la pluralité culturelle qu'elle se renouvellera. Elle est en ce sens un concept très moderne ⁴³ ».

b. Le principe d'égalité de traitement

Le principe constitutionnel d'égalité repose sur l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 qui dispose que « la loi doit être la même pour tous ». L'ensemble des déclarations et préambules adoptés tout au long de l'histoire constitutionnelle française ont repris ce principe. « Le Conseil constitutionnel a néanmoins admis des modulations lorsque celles-ci reposent sur des critères objectifs et rationnels au regard de l'objectif recherché par le législateur et

⁴⁰ Audition de Martine A. Pretceille, 10 novembre 2016.

⁴¹ Audition d'Hélène Orain, directrice générale de l'établissement public du Palais de la Porte dorée (Musée national de l'histoire de l'immigration), 10 novembre 2016.

⁴² Audition de Pascale Bonniel-Chalier, fondatrice et consultante du bureau d'études et de conseils en ingénierie culturelle, élue de la ville de Lyon, 10 novembre 2016.

⁴³ Audition de Martine A. Pretceille, 10 novembre 2016.

que cet objectif n'est lui-même ni contraire à la Constitution, ni entaché d'une erreur manifeste d'appréciation⁴⁴ ».

Anne Levade⁴⁵ note que « cette conception de l'égalité apparaît, fondamentalement et radicalement, incompatible avec celle de « l'affirmative action ». D'origine américaine, cette dernière est généralement traduite par l'expression « discrimination positive » et désigne une politique qui a pour objectif de favoriser par un traitement préférentiel une catégorie de personnes appartenant à une minorité ou un groupe social défavorisé en vue de compenser l'inégalité sociale.

« Pour la doctrine française, relève Anne Levade, (...) la décision discriminante positive est fondée sur un critère prohibé. En effet, la République française ne connaît ni minorités, ni groupes défavorisés ; elle ne connaît que des citoyens, égaux dans leur relation directe avec l'État. Ainsi, elle ne veut connaître ni les origines ethniques ni les religions, cette conception apparaissant, a priori, comme la moins raciste et la moins discriminatoire. Contrairement à ce que vit la société anglo-saxonne, les notions de communauté et de minorité heurtent le sentiment républicain ».

Afin de mettre en œuvre de manière effective le principe d'égalité, des dispositifs correctifs ont été adoptés par le législateur. Ce fut notamment le cas lors de la constitutionnalisation du principe de parité : « Après un long débat de principe sur l'opportunité de prévoir une obligation pour les partis politiques de permettre aux femmes de participer à la vie politique, une loi constitutionnelle relative à l'égalité entre les hommes et les femmes a été adoptée par le Congrès le 8 juillet 1999 » rappelle Anne Levade.

c. Le cadre juridique de l'établissement des statistiques

En application de ce principe d'égalité, la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 interdit, sauf exceptions limitativement énumérées, de recueillir et d'enregistrer des informations faisant apparaître, directement ou indirectement, les origines "raciales" ou ethniques, ainsi que les appartenances religieuses des personnes. En tout état de cause, de tels critères ne peuvent pas être utilisés pour opérer des tris et s'adresser à des populations ciblées.

Les dérogations à ce principe d'interdiction sont limitativement prévues par la loi, et soumises à des conditions strictes : il est ainsi possible, lorsque cela est strictement nécessaire, d'enregistrer des informations "sensibles" avec l'accord écrit de la personne concernée ou lorsque celle-ci les a déjà révélées publiquement.

Bien évidemment, les associations ou organismes à caractère religieux peuvent aussi tenir des fichiers concernant leurs membres et les personnes avec lesquelles ils entretiennent des contacts réguliers ; chercheurs et statisticiens ont également la possibilité de conduire des études sur la diversité s'appuyant sur des données "sensibles", sous réserve de respecter l'encadrement rigoureux fixé par la loi et le Conseil constitutionnel. Celui-ci a notamment jugé, dans sa décision n° 2007-557 du 15 novembre 2007 portant sur la loi relative à l'immigration que « les traitements nécessaires à la conduite d'études sur la mesure de la diversité des origines des personnes, de la discrimination et de l'intégration (...) ne sauraient, sans méconnaître le principe énoncé par l'article 1^{er} de la Constitution, reposer sur l'origine ethnique ou la race ». Seules des données « objectives » peuvent être traitées, dans des conditions garantissant la protection des données et l'anonymat des personnes, qui ont été précisées par la CNIL.

Cette réglementation suscite régulièrement de vifs débats sur le point de savoir si les « statistiques ethniques » seraient utiles à la lutte contre les discriminations ou légitimeraient au contraire le communautarisme. Elle distingue en tout cas la France de la plupart des pays anglo-saxons qui,

⁴⁴ « Le principe d'égalité » Exposé présenté lors de la visite au Conseil constitutionnel, le 18 septembre 2001, d'un groupe d'universitaires britanniques

⁴⁵ Anne Levade, « Discrimination positive et principe d'égalité en droit français » revue Pouvoirs, 2004/4 (n° 111)

sous des formes et avec des méthodologies différentes, possèdent un appareil statistique public recueillant des données relatives à l'origine ethnique et raciale. Un rapport d'information au Sénat rendu par Mme Esther Benbassa et M. Jean-René Lecerf intitulé « *La lutte contre les discriminations : de l'incantation à l'action* » notait le 12 novembre 2014 que « *le développement de telles statistiques serait logique au regard des demandes issues des instances internationales*⁴⁶ ».

3. Une réalité pluriculturelle ancienne à Paris

La Mission a souhaité ancrer sa réflexion sur l'interculturalité à Paris en se penchant en premier lieu sur les grandes vagues migratoires qui ont contribué à façonner le visage de la capitale. Elle a également demandé à l'APUR de lui communiquer une photographie de la diversité culturelle de la population parisienne et de la métropole aujourd'hui.

a. Le brassage de cultures diverses à Paris : une longue histoire

Paris s'est enrichie au fil de son histoire de cultures étrangères diverses. La Mission a effectué une analyse des mouvements migratoires qui ont marqué le XX^{ème} et le XXI^{ème} siècle qui figure en annexe. Pour la clarté de l'analyse, ont été distingués les flux d'origine économique et politique. Enfin, la mission s'est intéressée au contexte migratoire parisien récent.

- **Les immigrés, une source de vitalité économique pour Paris**

Si une multiplicité de facteurs explique la constitution de Paris en un pôle d'immigration majeur au XX^{ème} siècle, le critère de départ le plus récurrent parmi les différents contingents d'immigrés est d'ordre économique. Pour les « *novices de la société industrielle*⁴⁷ » que sont nombre d'étrangers et de provinciaux qui viennent « tenter leur chance » dans la capitale, Paris est « *la grande ville dévorante*⁴⁸ » et incarne une promesse d'ascension sociale, pleine d'opportunités professionnelles. Les immigrés ne sont d'ailleurs perçus pendant longtemps que par le prisme réducteur du travail, les autres dimensions (sociale, culturelle) étant négligées par la puissance publique.

Au sortir de la Première Guerre Mondiale, les prémisses d'une politique migratoire se mettent en place au niveau national. Le conflit provoque le recrutement massif de travailleurs issus des territoires coloniaux (Nord-Africains, Chinois, Indochinois) et marque une rupture dans la manière d'envisager les flux migratoires, comme le résume Gérard Noiriel : « *L'État républicain commence à prendre en charge la gestion de mouvements migratoires, abandonnant le libéralisme qui était la règle auparavant*⁴⁹ ». Un appareil juridique dédié aux travailleurs immigrés s'étoffe,

⁴⁶ Ce rapport cite à titre d'exemple la commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) qui encourageait, dans son propre rapport de 2010, « *les autorités françaises à poursuivre les efforts visant à mettre en place un système complet cohérent de collecte des données permettant [...] de déterminer l'ampleur des manifestations du racisme et de la discrimination raciale directe et indirecte* » et leur recommandait « *d'envisager de collecter des données ventilées selon des catégories telles que l'origine ethnique ou nationale, la religion, la langue ou la nationalité pour identifier les manifestations de discrimination en veillant à ce que cette collecte soit effectuée, dans tous les cas, conformément aux principes de confidentialité, de consentement éclairé et d'auto-identification volontaire des personnes comme appartenant à un groupe particulier* ».

⁴⁷ Marie-Claude Blanc Chaléard, « L'habitat immigré à Paris aux XIX^e et XX^e siècles : mondes à part ? », *Le Mouvement social*, n° 182, 1998

⁴⁸ Evelyne Cohen, *Paris dans l'imaginaire national de l'entre-deux-guerres*

⁴⁹ Thierry Bonnot, « Immigration et mémoire industrielle au Creusot. Un parcours d'objets, entre 1939 et 2007 », *Hommes et migrations*, n° 1271, janvier-février 2008

avec la signature de conventions bilatérales (avec la Pologne, la Tchécoslovaquie, l'Italie en 1919) et l'adoption d'une législation qui permet aux étrangers d'avoir accès à une protection sociale.

L'immigration italienne est, dans l'entre-deux-guerres, prédominante dans l'espace parisien. Elle est, à partir de 1956, concurrencée et dépassée par d'autres flux (espagnol, portugais, algérien, subsaharien), alors que l'emballement de la croissance économique et les besoins en main d'œuvre qu'elle induit génèrent une nouvelle vague migratoire massive à Paris.

Ces mouvements obéissent chacun à des motifs propres, mais présentent néanmoins des traits communs :

- *Une spécialisation professionnelle* : les travailleurs immigrés sont confinés dans des secteurs d'activités précis, avec peu de perspective d'ascension. Les travailleurs algériens des « Trente Glorieuses » sont par exemple cantonnés dans le tertiaire (le BTP et la métallurgie principalement), une stigmatisation professionnelle qui culmine dans la figure de l'Ouvrier Spécialisé (OS) celui, par exemple des usines Renault de Boulogne-Billancourt, condamné à stagner aux premiers échelons de la hiérarchie des emplois ouvriers.
- *Une spécialisation résidentielle* : le recrutement, par parentèles et par aires d'émigration privilégiées, génère un phénomène de concentration spatiale des immigrés et conduit à l'apparition d'espaces « bipolaires », qui relie tel quartier de la capitale à un territoire étranger. À l'aube des années 1930, Pierre Milza remarque par exemple que « dans les quartiers de la Villette et du pont de Flandre, à la Roquette, à Sainte-Marguerite, aux Quinze-Vingt, à Charonne et à Picpus, les migrants originaires de la péninsule [italienne] forment des groupes compacts dont la densité peut atteindre 7% de la population totale »⁵⁰.

• Paris, ville refuge

Phénomène caractéristique du XX^{ème} siècle, l'émergence d'une immigration politique de masse transforme Paris en « ville-refuge ». Exilés juifs, Arméniens apatrides, « Russes blancs », exilés brésiliens, chiliens, argentins, « boat-people » du Vietnam, réfugiés sri lankais figurent parmi les contingents de réfugiés qui se tournent vers la capitale. D'autres vagues plus récentes de population étrangère ont émigré pour des raisons politiques à Paris et font partie du paysage de la diversité de la capitale : Kurdes, Iraniens et Moyen Orientaux (Libanais, Syriens et Irakiens).

La mythologie prestigieuse attachée à la capitale, le « *gallicisme mental*⁵¹ » des élites étrangères, le poids des alliances diplomatiques, la préexistence de filières migratoires et de réseaux de solidarité font de Paris l'une des destinations privilégiées des réfugiés et exilés politiques. A des degrés divers, Paris est perçu comme un espace de libertés : liberté matérielle et économique, liberté des mœurs, libertés morales, libertés politiques, liberté intellectuelle et artistique. C'est cette puissante idéalisation qui conduira d'ailleurs le poète brésilien Murilo Mendes à écrire « *En bombardant Paris, ils arrachaient les tuiles de la maison de mon père*⁵² ».

L'extrême hétérogénéité des trajectoires des réfugiés nous empêche cependant de produire une lecture unifiée de l'asile parisien, parfois associé à une expérience douloureuse : celle du déclassement ou d'un entre-deux culturel déstructurant.

⁵⁰ Pierre Milza, « L'émigration italienne à Paris jusqu'en 1945 », *Le Paris des étrangers depuis un siècle*, sous la direction d'André Kaspi et Antoine Marès, Imprimerie nationale, 1989

⁵¹ Une expression du poète nicaraguayen Rubén Darío

⁵² Denis Rolland et Marie-Hélène Touzalin, « Un miroir déformant ? Les Latino-Américains à Paris depuis 1945 », *Le Paris des étrangers depuis 1945*, sous la direction d'Antoine Marès et Pierre Milza, Publications de la Sorbonne, 2014

- **La mobilisation de la communauté parisienne pour l'accueil des réfugiés**

Dans la communication relative à la mobilisation de la communauté parisienne pour l'accueil des réfugiés lancée en 2015⁵³, il est rappelé que « *Paris, comme les autres villes refuge, sera à la hauteur du défi que constitue l'accueil des nombreux migrants qui arrivent actuellement en Europe. Rien n'indique que ces arrivées d'exilés qui fuient la guerre, la dictature, l'esclavage, la misère, vont diminuer à court terme.* »

Actuellement, 30 % des demandes d'asile déposées sur le territoire national le sont en Île-de-France et 10% à Paris. La France a compté 87 700 demandeurs d'asile en 2016⁵⁴ dont environ 78 300 premières demandes, soit 6,5% de plus qu'en 2015. Le taux d'acceptation de ces demandes par l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) est de 37,6%. Avec un tiers de dossiers acceptés, la France se rapproche de la moyenne européenne qui est de 45% selon Eurostat.

Afin d'accueillir ces migrants dans des conditions dignes, la Ville de Paris s'est engagée dès 2015, en lien étroit avec l'État, dans l'accueil et l'intégration des migrants. Ainsi la communication déjà citée précise : « *Les migrants comptent parmi ces personnes en situation de très grande vulnérabilité. C'est pourquoi, à l'instar de la mobilisation des acteurs institutionnels, associatifs, des entreprises et des citoyens engagés qui a conduit à la signature du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion en février 2015, les énergies et les efforts doivent être fédérés pour concevoir des réponses adaptées, garantes de la dignité des personnes.* »

L'un des principes fondamentaux du plan de mobilisation, est d'accueillir toutes les personnes sans discrimination et d'éviter toute concurrence entre les publics. L'accueil des migrants constitue ainsi un prolongement du Pacte parisien, visant l'insertion durable de chaque personne. Sa mise en œuvre est précisée dans la seconde partie du présent rapport.

b. Les données sur les étrangers et les immigrés à Paris et dans la Métropole du Grand Paris (MGP)

Les statistiques dites « ethniques » sont proscrites en France. La loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés indique en effet qu' « *il est interdit de collecter ou de traiter des données à caractère personnel qui font apparaître, directement ou indirectement, les origines raciales ou ethniques [...] des personnes.* »

Malgré ces contraintes légales, le recensement de la population, tel qu'il s'effectue en France, permet d'évaluer la présence d'immigrés et d'étrangers sur le territoire français grâce à deux éléments : le pays de naissance et la nationalité.

Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un **immigré** est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Ce critère de nationalité à la naissance distingue la définition française de celle de l'ONU. L'Insee définit un **étranger** comme une personne résidant en France et ne possédant pas la nationalité française.⁵⁵

⁵³ Plan de mobilisation en annexe

⁵⁴ Source 2017, Les demandes d'asile, statistiques du Ministère de l'intérieur <http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Donnees-statistiques/Donnees-de-l-immigration-de-l-asile-et-de-l-acces-a-la-nationalite-francaise/Les-demandes-d-asile-statistiques>

⁵⁵ Audition de M. Audry Jean-Marie, directeur d'études à l'APUR, 24 novembre 2016

• Une inégale répartition des étrangers dans la MGP

Les résultats statistiques révèlent des nuances, selon le territoire étudié : la part des étrangers et des immigrés dans la population est supérieure dans la Métropole du Grand Paris (MGP) que dans Paris intra-muros.

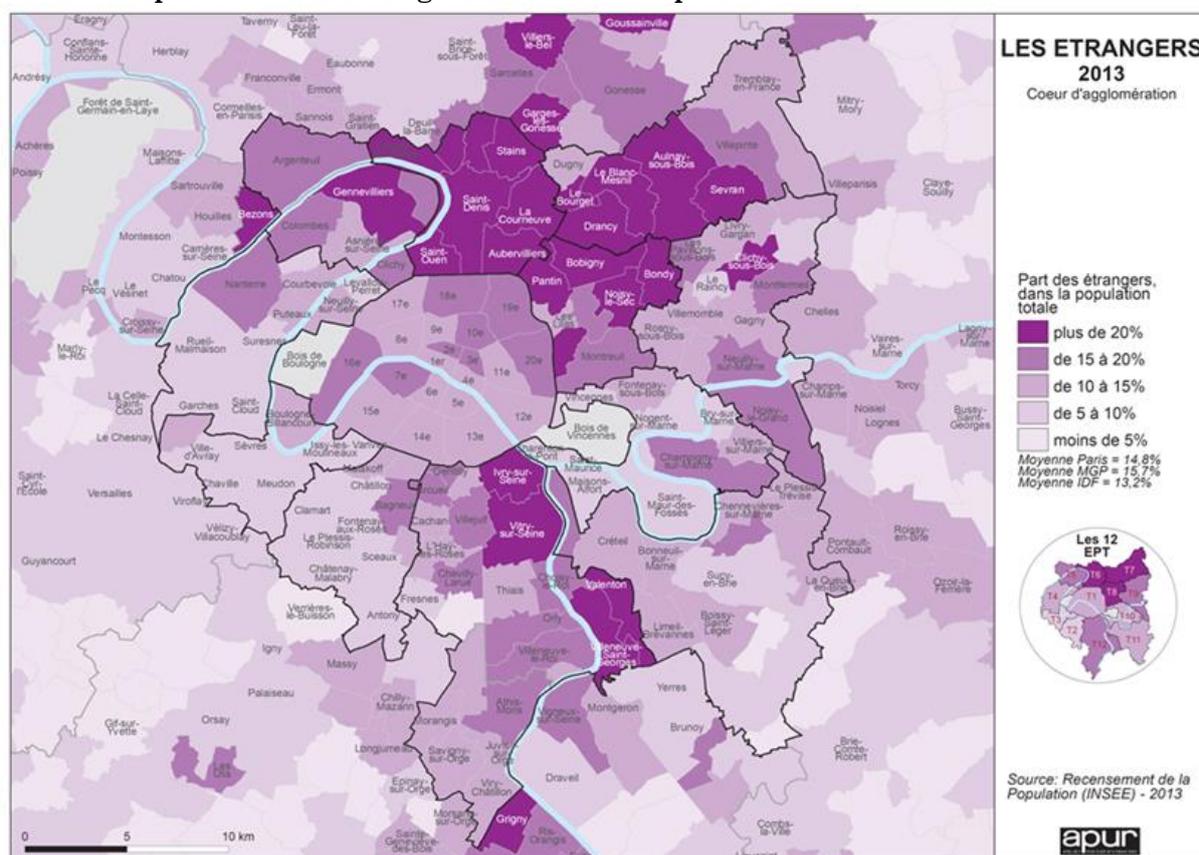
	Population	Étrangers	Part des étrangers (%)
Métropole du Grand Paris	6 968 051	1 091 327	15,7
Paris	2 229 621	330 167	14,8

	Population	Immigrés	Part des immigrés (%)
Métropole du Grand Paris	6 968 051	1 503 232	21,6
Paris	2 229 621	455 486	20,4

Source : recensement de la population (INSEE) de 2013

La population étrangère est cependant inégalement répartie dans la Métropole, puisque l'on constate d'importantes différences selon les territoires considérés. La plus forte concentration d'étrangers est observée dans le T6 – Plaine Commune (30%), suivi du T7 Paris Terres d'Envol et du T8 Est Ensemble. La proportion d'étrangers avoisine 35% à Aubervilliers, la Courneuve et Clichy-sous-Bois, bien au-delà de la moyenne métropolitaine. Au contraire, le T2 Vallée Sud Grand Paris et le T3 Grand Paris Seine Ouest n'accueillent que 10% d'étrangers.

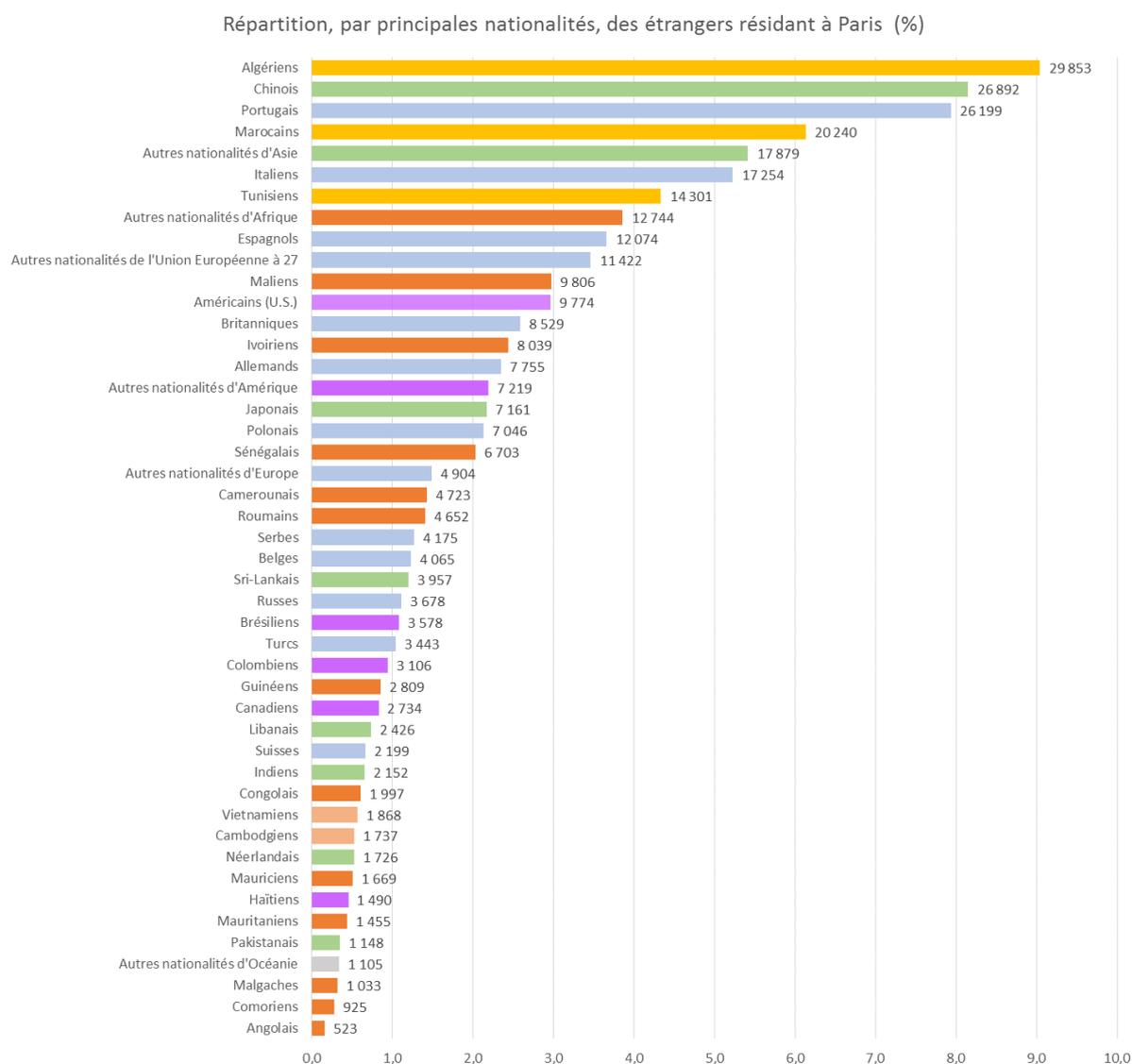
Carte 1 : répartition des étrangers dans la Métropole du Grand Paris



• La présence étrangère et immigrée à Paris

Une grande diversité de nationalités irrigue le territoire parisien. Algériens, Portugais et Marocains constituent les trois nationalités les plus représentées, avec plus de 25 000 résidents pour chacune.

Graphique 1 : répartition, par principales nationalités, des étrangers résidant à Paris



(Source : APUR)

Les différents groupes de nationalité ont des implantations très marquées territorialement, et l'on peut précisément délimiter les zones où la présence étrangère est la plus importante : il s'agit des quartiers faubouriens et du nord-est de Paris (Belleville, la Goutte d'or, la Chapelle, Stalingrad), mais aussi des quartiers de l'ouest parisien, à la lisière du Bois de Boulogne notamment.

Localement, on remarque une dynamique de gentrification dans certains quartiers qui accueillent traditionnellement une population étrangère nombreuse : la présence étrangère diminue dans les 2^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 18^{ème} arrondissements ainsi que dans certaines communes limitrophes à Paris (Saint-Ouen, le Pré Saint Gervais, Clichy...).

À l'inverse, on note une hausse de la présence étrangère dans certains quartiers d'habitat social situés à proximité des Portes de Paris

4. Un champ transversal aux acteurs multiples

a. Une démarche empirique, pluridisciplinaire et transversale

Le champ de recherche sur l'interculturalité ou le dialogue interculturel comprend des phénomènes sociaux aussi divers que les relations à l'intérieur d'entreprises internationales de personnes de cultures différentes, la pédagogie spécifique pour l'enseignement donné à des enfants de migrants ou l'influence des stéréotypes et des représentations sociales sur les échanges internationaux. L'interculturalité fait appel aux contributions de nombreux champs disciplinaires tels que l'anthropologie, la psycho-sociologie, l'ethnologie, la communication ou les sciences de l'éducation. L'interculturalité se place d'entrée à la frontière entre le savoir et l'agir. Il s'appuie sur une imbrication étroite des dimensions sociales et scientifiques, de la réflexion et de l'action.

Les politiques visant à l'inclusion sociale intègrent toutes une dimension interculturelle, sans que cette dernière soit identifiée pour autant comme telle. La culture, le sport, les loisirs, la réussite éducative, la vie étudiante, la recherche, l'action sociale, la santé, l'urbanisme, l'insertion professionnelle, le logement, sont autant de politiques thématiques municipales où l'interculturalité se décline.

Les outils pour favoriser la démocratie locale, soutenir le tissu associatif, la citoyenneté, la médiation ou pour lutter contre les discriminations concourent à l'interculturalité en favorisant les échanges et en invitant chacun, indépendamment de l'origine et du statut administratif, à participer à la vie de la cité.

La ville s'enrichit de la diversité culturelle sur son territoire. Cette dernière impacte son développement économique et touristique, son rayonnement et son image à l'étranger, sa créativité artistique et intellectuelle.

Pour chaque politique thématique, qu'il s'agisse des dispositifs, de l'accès aux droits ou aux équipements, la prise en compte de la diversité culturelle des publics induit nécessairement une réflexion interculturelle dans leur mise en œuvre.

La démarche interculturelle implique également de nombreux acteurs. Alors que l'État définit les politiques d'immigration c'est essentiellement aux villes, en co-construction avec lui, qu'il incombe d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques d'intégration.

S'agissant de la Métropole du Grand Paris, Danièle Prémel souligne l'importance du levier interculturel pour forger une identité métropolitaine et évoque notamment un projet qui va bientôt être mis en œuvre en ce sens : « *L'idée de faire travailler les communes d'Ile-de-France ensemble, nous vient du projet des ateliers Médicis mis en place depuis plusieurs années. Le principe de ces ateliers repose sur deux objectifs : faire travailler deux communes, aux sensibilités politiques différentes, sur un territoire politique de la ville dont la population est diverse, et accueillir en résidence des artistes internationaux qui travailleront en collaboration avec la population. Ce projet n'aura pas lieu avant 2024. La préparation se fera en amont avec la population et les acteurs (compagnies et artistes) qui travailleront ensemble pour produire des événements culturels. Lorsque le projet sera finalisé, la culture et la métropole appartiendront à la population* ⁵⁶ ».

Au sein même de la Ville de Paris, les liens et les pratiques interculturels se développent souvent à l'échelon local et c'est avec l'appui des services et des équipements de proximité qu'ils s'analysent le plus finement. C'est pourquoi les mairies d'arrondissement et les nombreux services déconcentrés des directions de la Ville de Paris et du CASVP sont des acteurs incontournables pour établir un diagnostic des processus interculturels. Les associations sont

⁵⁶ Audition de Danièle Prémel, vice-présidente chargée du développement culturel pour la Métropole du Grand Paris, 26 janvier 2017.

également des acteurs de terrain essentiels en matière de médiation interculturelle, d'apprentissage de la langue, de formation et d'accès à la culture pour tous.

Enfin, le dialogue interculturel et la stratégie interculturelle des villes sont portés par des organismes internationaux et en particulier par l'UNESCO, la Commission européenne et le Conseil de l'Europe. Des réseaux de villes comme le « réseau des cités interculturelles » du Conseil de l'Europe ou les « Cités et Gouvernements Locaux Unis » (CGLU) assurent la promotion de l'interculturalité et apportent un appui aux collectivités qui souhaitent développer des projets en ce sens.

b. Une démarche interculturelle à valoriser

Alors que de nombreuses initiatives existent, l'action interculturelle figure peu dans les documents stratégiques de la municipalité. La Ville de Paris ne comprend pas de délégation spécifique à l'interculturalité mais chacun des adjoint(e)s à la Maire de Paris auditionné(e)s par la Mission a évoqué les nombreuses actions conduites en la matière par la direction relevant de sa délégation.

François Guichard remarque : « *Nous avons observé de près les textes fondateurs de la Politique de la ville, que ce soit, notamment le contrat de ville qui est signé entre l'État, la Ville de Paris et l'ensemble des partenaires, l'Éducation nationale, la CAF, où l'interculturalité est à peine évoquée, ou de manière très allusive. Elle est effleurée, et essentiellement dans son versant culturel, ce qui est extrêmement réducteur, puisque l'interculturalité ne se réduit pas à la culture*⁵⁷. »

Ainsi l'objectif 4 du CUCS visait à « *rendre compte de la diversité culturelle à travers des lieux, des projets et des activités artistiques qui impliquent activement les populations d'origine étrangère dans le but de favoriser le dialogue et l'échange* ». Il s'agit du seul objectif programmatique interculturel en collaboration partenariale clairement identifié dans le cadre de ce contrat.

Le contrat de ville (2015-2020) a écarté la logique thématique des interventions et est peu disert sur la question de l'interculturalité. Il y est fait référence dans les intitulés de l'axe 1 « *accompagner et maintenir les projets de médiation culturelle et interculturelle et sensibiliser la communauté éducative à la question de l'interculturalité* » et de l'axe 2 « *favoriser la tenue d'événements permettant les échanges sur le territoire et entre les habitants, associations, usagers ou intervenants extérieurs* ».

La charte de coopération culturelle passée entre la DDCT et la DAC rappelle que « *la diversité culturelle des territoires, qui contribue à enrichir l'identité parisienne, mérite d'être valorisée dans les actions menées* ». La méthode est en revanche précisée : « *la médiation culturelle a pour but de favoriser une rencontre qui ne va pas de soi entre les œuvres, les pratiques artistiques ou les lieux culturels et les publics éloignés de la culture. C'est une démarche dynamique, créatrice de lien et vectrices d'échanges réciproques entre acteurs culturels et habitants* ».

Enfin le projet éducatif territorial (PEDT) comprend un certain nombre d'axes qui visent à réduire les inégalités culturelles en démocratisant sur l'ensemble du territoire parisien l'accès au savoir, à la culture et à la pratique sportive, mais ne fait pas référence à l'interculturalité.

Si les actions interculturelles sur le terrain sont nombreuses, il manque un référentiel et des outils quantitatifs ou qualitatifs à disposition pour évaluer les liens, les pratiques et la politique interculturelle à Paris.

Les plus visibles sont recensées, en partie, par le bleu budgétaire réalisé par la DDCT et son service de l'égalité, l'intégration et l'inclusion (SEII). Il est à noter cependant que de nombreuses

⁵⁷ Audition de François Guichard, Directeur de la Démocratie, des Citoyen-ne-s et des Territoires, 19 janvier 2017.

autres actions concourent à l'intégration des populations étrangères mais ne peuvent pas être identifiées selon ce critère car elles sont par nature destinées à un public plus large.

Dans ce document, il est rappelé que la politique en faveur de l'intégration s'articule autour de trois objectifs majeurs :

- Promouvoir l'expression de tous les résidents de Paris et l'égal accès aux droits, afin que chaque Parisien se sente citoyen à part entière de sa ville, quelle que soit sa nationalité d'origine ;
- Intégrer et lutter contre l'exclusion en renforçant la solidarité envers les Parisiens d'origine étrangère qui sont d'autant plus fragilisés par la crise économique actuelle ;
- Valoriser les différentes cultures d'origine et la mémoire des immigrés qui ont contribué à façonner l'identité de Paris, pour lutter contre les stéréotypes.

En 2005, la Ville de Paris consacrait 6,74 millions d'euros à sa politique d'intégration. En 2016, ces crédits atteignent plus de 29 millions d'euros en intégrant le projet de réhabilitation des foyers de travailleurs migrants lancé en 2005.

Ce bleu permet d'apprécier les efforts financiers de la collectivité et l'implication des différentes directions de la Ville.

DEUXIEME PARTIE – ETAT DES LIEUX DES POLITIQUES PUBLIQUES PARISIENNES

Cette seconde partie analyse la dimension interculturelle des politiques parisiennes qui concourent à l'inclusion sociale et culturelle, à la participation citoyenne et à l'attractivité du territoire.

1^{ère} SOUS-PARTIE : PARIS, VILLE INTERCULTURELLE ET INCLUSIVE.

1. Interculturalité, politique et actions culturelles

A Paris, Bruno Julliard rappelle que le caractère interculturel des politiques conduites en matière de culture est une évidence, « *tant la diversité des cultures présentes à Paris aujourd'hui est l'ADN de notre ville ; tant la création artistique aujourd'hui l'intègre intrinsèquement partout. (...) Paris est une ville monde depuis plusieurs décennies maintenant, et pour tous les artistes, qu'ils soient français ou pas – c'est un sujet qui n'est même plus une question dans l'ensemble de nos établissements culturels. Mais tous, dans leurs créations, intègrent des éléments culturels de population ou de cultures plus ou moins dites étrangères* »⁵⁸.

Marc Villarubias précise : « *Il n'a jamais été dit que la culture ou l'art, la création, c'était la cerise sur le gâteau des politiques de cohésion urbaine et sociale. Au contraire, nous affirmons que tout ce qui relève des questions culturelles, artistiques, de création patrimoniale, fait l'essence de la transformation de la ville, l'essence de la participation des gens et le cœur de l'action de la Politique de la ville. Cela est important, c'est notre histoire en tant que collectivité.* »⁵⁹

Laurence Dupouy-Veyrier⁶⁰ souligne les conditions de réussite d'une dynamique interculturelle : « *Les projets ont besoin de temps et il faut de la régularité. Il ne s'agit pas d'événementiel de type « coups » et de coûts. La régularité est un élément fondamental. La dimension de la convivialité, de l'ouverture sur l'espace public, l'ancrage d'une culture populaire sont les garants d'une vitalité entretenue et non pas « conservée » comme un objet de musée. Tout cela s'orchestre. Par le mixage culturel et artistique, par les passerelles culturelles, par le « dépaysement », on crée de la créativité nouvelle. »*

La prise en compte progressive de la diversité par les politiques culturelles a débouché sur la notion de droits culturels apparue dans de récents textes de lois. Après en avoir examiné les enjeux, la Mission a porté son attention sur les actions menées par les établissements culturels parisiens avant d'aborder successivement les actions mises en œuvre en matière d'éducation artistique, de médiation culturelle ainsi que de valorisation des cultures étrangères.

⁵⁸ Audition de Bruno Julliard, premier adjoint à la Maire de Paris, chargé de la culture, du patrimoine, des métiers d'art, des entreprises culturelles, de la nuit et des relations avec les arrondissements, 17 novembre 2016

⁵⁹ Audition de Marc Villarubias, chargé de la mission coopération culturelle de la Ville de Lyon, 26 janvier 2017

⁶⁰ Audition de Laurence Dupouy- Veyrier, directrice de la culture de Nanterre, représentante de la FNADAC, 10 novembre 2016

a. Les droits culturels

D'abord inscrite directement ou indirectement dans une série de textes internationaux dont la France est signataire, la notion de « droits culturels » est aujourd'hui consacrée nationalement dans deux textes de lois récemment adoptés. L'article 5 de la déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle du 2 novembre 2001 précise ainsi :

« Les droits culturels sont partie intégrante des droits de l'homme, qui sont universels, indissociables et interdépendants. L'épanouissement d'une diversité créatrice exige la pleine réalisation des droits culturels, tels qu'ils sont définis à l'article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et aux articles 13 et 15 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Toute personne doit ainsi pouvoir s'exprimer, créer et diffuser ses œuvres dans la langue de son choix et en particulier dans sa langue maternelle ; toute personne a le droit à une éducation et une formation de qualité qui respectent pleinement son identité culturelle ; toute personne doit pouvoir participer à la vie culturelle de son choix et exercer ses propres pratiques culturelles, dans les limites qu'impose le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales⁶¹. »

La Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles (1982) identifie, en creux, les droits culturels comme nécessaires à la vitalité démocratique d'une société : *« La culture émane de la communauté tout entière et c'est à elle qu'elle doit retourner : ni sa production, ni ses bienfaits ne sauraient être l'apanage d'élites. La démocratie culturelle repose sur la participation la plus large de l'individu et de la société au processus de création de biens culturels et aux décisions qui concernent la vie culturelle, de même qu'à la diffusion et à la jouissance de la culture⁶². »*

Après l'acquisition de droits sociaux, la conquête de droits culturels peut être perçue comme une étape supplémentaire dans l'exercice effectif de la citoyenneté.

La consécration de droits culturels a en réalité plusieurs implications : d'une part, la reconnaissance de l'égalité des cultures, qu'elles soient catégorisées comme « culture savante » ou comme « culture populaire », quelle que soit leur origine géographique, et d'autre part, la reconnaissance d'un droit à accéder et à s'impliquer dans la vie culturelle.

Ainsi, la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, dite Convention de Faro, reconnaît *« que toute personne a le droit, tout en respectant les droits et libertés d'autrui, de s'impliquer dans le patrimoine culturel de son choix comme un aspect du droit de prendre librement part à la vie culturelle consacré par la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies (1948) et garanti par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966)⁶³. »*

Par ailleurs, l'article 4 de la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels (2007), rédigée par un groupe d'experts coordonné par Patrice Meyer-Bisch précise que *« Toute personne a la liberté de choisir de se référer ou non à une ou plusieurs communautés culturelles, sans considération de frontières, et de modifier ce choix ; nul ne peut se voir imposer la mention d'une référence ou être assimilé à une communauté culturelle contre son gré⁶⁴. »*

⁶¹ UNESCO, *Déclaration universelle sur la diversité culturelle*, 2001. URL : <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001271/127162f.pdf>

⁶² UNESCO, *Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles*, 1982. URL : http://portal.unesco.org/culture/fr/files/12762/11295422481mexico_fr.pdf/mexico_fr.pdf

⁶³ *Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société*. URL : <http://droitsculturels.org/wp-content/uploads/2012/07/ConventionFaro.pdf>

⁶⁴ *Les droits culturels*, Déclaration de Fribourg, 2007. URL : <https://www.fidh.org/IMG/pdf/fr-declaration.pdf>

La notion de droits culturels a été très récemment incluse en droit français, à travers l'adoption de deux lois :

- La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), article 103 : « *La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'Etat dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005.* »
- La loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, article 3 : « *L'État, à travers ses services centraux et déconcentrés, les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que leurs établissements publics définissent et mettent en œuvre, dans le respect des droits culturels énoncés par la convention de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005, une politique de service public construite en concertation avec les acteurs de la création artistique.* »

Cette entrée des droits culturels dans la loi française ne s'est pas faite sans résistances, en témoignent les débats parlementaires de l'époque. La principale opposition à l'incorporation du concept de « droits culturels » ciblait l'imprécision de cette notion, ainsi que son absence de caractère normatif. La garantie des droits culturels des citoyens par l'Etat et par les collectivités territoriales constituait, selon ses détracteurs, « *une lourdeur législative inutile*⁶⁵ », une déclaration de principe sans effets puisque dénuée de pouvoir de sanction.

Une autre critique récurrente des « droits culturels », et plus largement du principe de diversité culturelle, est que leur consécration encouragerait le communautarisme, les revendications identitaires particulières, au détriment d'un horizon culturel universellement partagé.

Cependant, les différents textes internationaux qui abordent la question de la diversité culturelle semble avoir anticipé cet écueil puisqu'ils consacrent la liberté de l'individu à s'extraire des assignations identitaires, à s'enrichir d'autres héritages que le sien, à naviguer entre différents univers culturels. C'est cette désarticulation du culturel et de l'identitaire qui fonde véritablement l'universalisme de la diversité culturelle⁶⁶.

Laurence Dupouy-Veyrier observe, au sujet des droits culturels : « *La co-construction, la coopération active et le fait que les personnes aient des droits culturels aujourd'hui à défendre, qu'ils soient pour eux des ressources d'une expressivité et d'une citoyenneté nouvelle, me paraît évidemment une promesse de contrat social local tout à fait considérable. Le cadre interculturel est propice à la participation.*⁶⁷ »

b. L'action spécifique des établissements culturels parisiens

Bruno Julliard souligne que la politique culturelle de la Ville dans son ensemble comporte une dimension interculturelle car « *la création artistique à Paris, toutes esthétiques confondues, dans tous les établissements culturels, dans tous les quartiers parisiens, c'est une création elle-même basée*

⁶⁵ Séance du 29 mai 2015 Sénat URL https://www.senat.fr/seances/s201505/s20150529/s20150529_mono.html

⁶⁶ Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture, *A propos des droits culturels*, avril 2015. URL : http://reseauculture21.fr/wp-content/uploads/2015/09/dossier_droits_culturels-FNCC.pdf

⁶⁷ Audition de Laurence Dupouy-Veyrier, DAC de Nanterre, représentante de la FNADAC, 10 novembre 2016.

sur le métissage des cultures, sur la rencontre des cultures, et sur un mélange qui est omniprésent aujourd'hui à Paris. C'est une réalité vécue et réelle sur l'ensemble du territoire parisien⁶⁸ ».

Il insiste donc sur le fait que « l'essentiel » du soutien de la Ville en matière de diversité « passe par le soutien courant, de droit commun », dont bénéficient par exemple le théâtre du Châtelet, le Théâtre de la Ville ou l'ensemble des lieux de diffusion de musique, « parce que la diversité culturelle est présente dans tous les établissements culturels de la Ville⁶⁹ ».

Delphine Lévy confirme, s'agissant des directeurs des musées de la Ville de Paris : « Pour eux c'est une évidence qu'il ne faut pas être franco-français ou « européen centré », mais qu'il faut être ouvert sur tous les continents. Et les artistes qui sont programmés dans les musées de la Ville de Paris viennent de tous les horizons⁷⁰ ».

Noël Corbin souligne pour sa part que les actions conduites par la Ville s'adressent à tous les quartiers de Paris : « moi je ne fais pas de différence entre un quartier du 7^e arrondissement et un quartier du 20^e⁷¹ » et évoque la très grande variété des dispositifs mis en œuvre et la place importante faite aux collectifs d'artistes, à travers le conventionnement « avec des collectifs d'artistes dans des espaces intercalaires, que ce soit la Générale, que ce soit Curry Vavart ou Shakirail ou l'ancienne forge de Belleville. Nous avons aussi un collectif expérimental qui est Porte des Lilas⁷² »

Hélène Orain considère pour sa part que « les institutions culturelles (...) sont des lieux à partir desquels on peut sans doute recommencer à produire des discours positifs sur l'immigration et la diversité. Ce sont des lieux de réconciliation des temporalités » - ⁷³

Le foisonnement d'établissements culturels à Paris constitue un maillage dense. Au-delà de la pluralité des pratiques et des programmations, toutes ces institutions semblent partager, dans leurs activités, des axes de réflexion communs : comment consolider ou accentuer leur ancrage territorial ? Comment diversifier leurs publics et atteindre, puis fidéliser, les individus les plus éloignés de la culture ? La co-construction de projets culturels et de dispositifs de médiation originaux, avec des acteurs associatifs, des établissements scolaires, des professionnels du champ social est également un mode opératoire souhaité par la vaste majorité des établissements culturels parisiens. Delphine Lévy, directrice générale de Paris Musées, résume bien cette philosophie : « La gratuité des collections, ça ne suffit pas pour avoir un public plus populaire, il faut vraiment bâtir des partenariats avec le tissu social pour atteindre cet objectif. Nous ne souhaitons pas que l'action soit limitée à des visites de musée. Nous souhaitons travailler avec des petits groupes sur la durée, pour que cela bénéficie vraiment aux personnes ».

Un certain nombre d'établissements culturels de la Ville de Paris ou nationaux, implantés sur le territoire parisien, a fait l'objet de visites par les membres de la Mission tels que la Cité internationale des Arts, la Place, la médiathèque de la canopée la Fontaine, l'Institut du Monde Arabe, le musée d'art et d'histoire du Judaïsme, le musée de l'histoire de l'immigration, le musée du Quai Branly – Jacques Chirac et l'opéra Garnier.

Par ailleurs, les responsables de plusieurs équipements culturels de la Ville de Paris ou de Paris-Musées ont été auditionnés par la Mission : le Cent-quatre, l'Institut des Cultures d'Islam, le palais Galliera, le théâtre Sylvia Montfort et la Gaîté Lyrique. Les précisions recueillies par la Mission sur la dimension interculturelle de leur action en direction des différents publics figurent ci-dessous.

⁶⁸ Audition de Bruno Julliard, 1^{er} adjoint à la Maire de Paris, chargé de la culture, du patrimoine, des métiers d'art, des entreprises culturelles, de la « nuit », des relations avec les arrondissements, 17 novembre 2016

⁶⁹ Idem

⁷⁰ Audition de Delphine Lévy, directrice générale de Paris Musées, 17 novembre 2016

⁷¹ Audition de Noël Corbin, directeur des affaires culturelles de la Ville de Paris, 17 novembre 2016

⁷² Idem

⁷³ Audition d'Hélène Orain, directrice générale de l'établissement public du Palais de la Porte dorée (Musée national de l'histoire de l'immigration), 10 novembre 2016

➤ Le Centquatre

Établissement artistique de la Ville de Paris, le Centquatre est un espace de résidences, de production et de diffusion atypique. Il est situé dans le quartier prioritaire Politique de la ville « Stalingrad – Riquet », dans le 19^{ème} arrondissement – un quartier jeune (près de 37% de jeunes de moins de 25 ans) mais qui cumule les difficultés sociales (son taux de chômage avoisine les 19%).

La singularité du Centquatre réside d'abord dans le lieu qu'il occupe : l'ancien site du service municipal des pompes funèbres d'une superficie totale de 39 000 m². Pensé aujourd'hui par son directeur, José-Manuel Gonçalves, comme une « *plateforme artistique collaborative* » tournée vers « *l'ensemble des arts actuels* », il est avant tout un espace de vie mis à la disposition des publics. « *Le lieu fonctionne sur trois éléments chimiques simples : l'espace, le temps et les contenus. À partir de cela, se passe une espèce de chimie collective et sociale intéressante* » explique Jean Bourbon, directeur des publics. Une part d'aléatoire dans la gestion de l'établissement est d'ailleurs assumée : « *les gens sont venus dans le lieu pour faire ce qu'ils avaient à y faire, avec comme prétexte le fait qu'il existait un espace ouvert qui leur était totalement disponible, qui n'interdisait rien en particulier, qui autorisait toute pratique, quelle qu'elle soit, pourvu qu'elle ne soit pas dangereuse et qu'elle soit à l'écoute des autres*⁷⁴ ». C'est précisément cette appropriation libre et partagée, cette expérimentation indécise qui fonde l'identité du Centquatre.

L'interculturalité est donc « consubstantielle » aux activités du lieu, et elle devrait être amenée à s'intensifier avec les mutations urbaines futures. La mise en service de la gare Rosa Parks et l'arrivée du RER crée en effet une ouverture remarquable sur le nord-est de la Métropole du Grand Paris.

La direction entend préserver le lien fort qui l'unit à son territoire et à un « *public de proximité* », cela à travers les axes suivants :

- Affirmer une « *programmation résolument populaire, contemporaine et exigeante* », qui fasse écho à la diversité du quartier et perpétue le « *dialogue subtil* » qui s'est installé au cœur de l'établissement. Récemment, le Centquatre a par exemple accueilli Radhouane El Meddeb et son spectacle « Je danse ou je vous en donne à bouffer », une performance culinaire et chorégraphique originale centrée sur le couscous et son importance culturelle. Il a également collaboré avec la créatrice de mode Sakina M'Sa, à l'occasion de l'exposition *Bleutotype* autour du bleu de travail.
- Valoriser les initiatives locales qui croisent art et innovation, au travers d'un outil spécifique : « le Cinq », sorte d'incubateur destiné aux habitants et associations des 18^e et 19^e arrondissements qui développent des activités artistiques amateurs. « *Aujourd'hui, nombre de jeunes du quartier se servent du Cinq comme pépinière pour leur propre projet, cherchant du conseil, des espaces, de l'accompagnement. Ils sont accompagnés dans la recherche du financement pour structurer leur projet*⁷⁵ », explique Jean Bourbon.
- Afin d'attirer de nouveaux publics, nouer des partenariats avec les « *réseaux structurants* » locaux - « *réseau de l'éducation, l'éducation populaire, l'action sociale, l'engagement individuel ou collectif à travers les associations, etc., voire les entreprises* ». La direction refuse néanmoins de cloisonner les champs d'action (milieu scolaire, milieu associatif, etc.) mais privilégie les dynamiques spécifiques à chaque territoire.
- Fidéliser les publics existants en leur proposant une gamme d'activités variée et en leur offrant la possibilité d'investir un espace de vie « *où ils peuvent venir pour différentes raisons : ils vont venir le matin pour un spectacle jeune public, dans le cadre d'une relation avec l'école, on va les retrouver l'après-midi dans les temps péri-éducatifs, les retrouver le*

⁷⁴ Audition de Jean Bourbon, directeur des publics du CENTQUATRE, 17 novembre 2016

⁷⁵ Idem

soir au Cinq pour une session, et le week-end avec leurs copains pour traîner dans le coin et puis regarder ce qui se passe ou juste entrer dans le lieu⁷⁶» précise encore Jean Bourbon.

➤ L'Institut des cultures d'Islam

L'Institut des Cultures d'Islam (ICI), association loi 1901 et établissement culturel de la Ville de Paris, est réparti sur deux sites, situés à la Goutte d'or (18^{ème} arrondissement), quartier prioritaire de la Politique de la ville :

- l'ICI Goutte d'Or, ouvert en novembre 2013, dispose d'espaces d'exposition, de formation, de conférence et d'un hammam. En outre, comme le précise l'exposé des motifs de la délibération adoptée par le Conseil de Paris en décembre 2008, *« pour garantir l'exercice du culte musulman dans des conditions dignes et résorber les actuels embarras liés à l'occupation fréquente de l'espace public par les musulmans venus prier, un espace culturel associatif sera édifié au sein du bâtiment. »* Elle précise également que : *« À travers sa programmation, sa communication et le traitement de ses espaces, l'ICI s'attachera au rayonnement de la diversité des pratiques culturelles et religieuses, dans le strict respect de la loi de 1905, puisque les aspects culturels seront scrupuleusement séparés de l'intervention municipale et ne bénéficieront d'aucun financement public. Ces locaux feront l'objet d'une vente en état de futur achèvement afin que le financement et la gestion soient assurés par des associations culturelles. Leur capacité d'accueil pourra être ponctuellement complétée par la location de l'espace d'interface ».*
- l'ICI Léon, centre de préfiguration ouvert en octobre 2006, dispose d'espaces d'exposition, d'un espace scénique extérieur pour les arts vivants, d'un café et d'un salon.

L'Institut est soucieux de préserver en son sein un dialogue artistique pluridisciplinaire—au travers d'une multiplicité d'activités, qui ont comme dénominateur commun l'interrogation des dynamiques culturelles qui traversent le monde musulman. *« Chaque année, nous présentons deux ou trois expositions, vingt-cinq conférences environ, une vingtaine de projections, une vingtaine de spectacles vivants dont les concerts, environ soixante ateliers jeune public, une trentaine de visites guidées du quartier, avec des guides conférenciers⁷⁷ »* résume Stéphanie Chazalon, directrice de l'établissement. L'exposition présentée du 15 septembre 2016 au 15 janvier 2017, *Sacrées graines*, illustre bien la philosophie de l'Institut : partant du couscous, plat emblématique du Maghreb, adopté depuis longtemps par les Français, elle explorait, à travers le regard d'artistes contemporains, sa portée symbolique et indirectement *« des questions comme l'immigration, l'identité, la transmission, la citoyenneté ».*

Au-delà d'un centre d'art contemporain, dédié à la création et à la diffusion des cultures contemporaines en lien avec le monde musulman, l'Institut est aussi un centre de formation et propose une offre pédagogique variée : des cours d'arabe, de kabyle, de wolof et de calligraphie mais aussi des ateliers culinaires et des ateliers d'apiculture (des ruches sont installées sur le toit de l'Institut).

Cette diversité de dispositifs permet à l'Institut d'interpeller différents publics, sans les hiérarchiser : *« Nous accueillons des enfants à partir de six ans, des mineurs isolés étrangers, des jeunes retraités, des gens du quartier, des « bobos » parisiens... il y a de tout [...] Un quart du public vient du 18^{ème} arrondissement, un quart du reste de Paris, et un quart d'Île-de-France. Le dernier quart vient du reste de la France et de l'étranger⁷⁸. »*

La volonté de l'Institut est cependant de consolider son ancrage territorial et de contribuer à la valorisation du quartier où il est implanté, la Goutte d'Or. Au service de son territoire,

⁷⁶ Idem

⁷⁷ Audition de Stéphanie Chazalon, directrice de l'institut des cultures d'islam, 17 novembre 2016

⁷⁸ Idem

l'établissement participe de la mise en réseau de différents acteurs avec lesquels il agit en complémentarité tels que :

- Les associations locales, par la mise à disposition de locaux ou la constitution de partenariats, comme par exemple :
 - o *Ayyem Zamen*, qui prend en charge les travailleurs migrants âgés de la Goutte d'or et leur propose un repas des anciens mensuel à l'Institut ;
 - o *Les Gouttes d'or de la mode et du design*, association qui regroupe les professionnels du textile, de la mode et du design du quartier et organisera prochainement un défilé à l'Institut.
- Les établissements scolaires notamment par la conception de programmes d'éducation artistique et culturelle originaux comme « L'art pour grandir » (voir encadré).

L'enracinement de l'Institut sur son territoire se manifeste par l'organisation de visites guidées, autour de l'histoire et de la mémoire singulière du quartier. Parmi les thématiques abordées figurent les femmes illustres de la Goutte d'Or, la filière textile du quartier et ses acteurs ou encore « *l'histoire des luttes du quartier, de la Commune jusqu'aux sans-papiers* »

➤ Le palais Galliera, musée de la mode de la Ville de Paris

Le Palais Galliera, musée de la Mode dépendant de Paris Musées, est situé dans le XVIème arrondissement. Il abrite d'incalculables collections - plus de 250 000 pièces au total - qui reflètent l'évolution des codes de l'habillement en France depuis le XVIIIème siècle. Les contraintes liées à la conservation de ces pièces obligent le Musée à ne présenter que des expositions exclusivement temporaires.

La localisation du Palais Galliera soumet en outre l'établissement à une réflexion spécifique en matière de diversité des publics. La multiplication d'actions culturelles menées « hors les murs », l'élaboration de partenariats avec le secteur associatif ou le milieu scolaire, correspondent à une volonté de la direction de projeter le Musée au-delà de son territoire. Parmi ces actions, l'établissement a mis en place un dispositif intitulé « L'école amie », en partenariat avec l'école élémentaire du 100, avenue de la République, dans le 11ème arrondissement, classée CAPE (Convention Annuelle de Priorité Éducative).

Au cours de l'année scolaire, l'équipe d'intervenants du Musée propose aux élèves des ateliers sur les techniques de couture et l'histoire de la mode. Le Musée s'est également rapproché du quartier de la Goutte d'Or, réputé pour sa filière mode, en accueillant, les jours de fermeture, deux associations : les Gouttes d'Or de la Mode et du Design et les Langues Plurielles.

Enfin, le Palais Galliera a collaboré avec le Musée de l'Histoire de l'Immigration à l'occasion de l'exposition « Fashion mix – Mode d'ici, créateurs d'ailleurs », du 9 décembre 2014 au 28 juin 2015. Présentée au Palais de la Porte dorée, cette exposition mettait en lumière l'apport des créateurs étrangers au prêt-à-porter et à la haute couture française. Elle a attiré environ 80 000 visiteurs.

La diversité culturelle est une dimension naturelle du Palais Galliera pour Olivier Saillard qui indique : « *Nous avons ouvert le musée Galliera avec Azzedine Alaïa, qui est un couturier d'origine tunisienne. Nous avons un projet de célébrer Mariano Fortuny, qui est espagnol. Nous avons consacré une rétrospective à Balenciaga, qui était aussi espagnol. Nous allons consacrer une rétrospective à Martin Margiela, qui est Belge [...]*⁷⁹ ».

⁷⁹ Audition d'Olivier SAILLARD, directeur du palais Galliera, musée de la mode de la ville de Paris, le 17 novembre 2016

➤ La Cité internationale des arts

Fondation reconnue d'utilité publique, qui a pour vocation d'accueillir en résidence à Paris des artistes professionnels étrangers et français issus de tous champs de la création contemporaine, la Cité Internationale des Arts constitue en soi un laboratoire d'interculturalité. Elle réunit 325 ateliers, répartis sur deux sites à Paris :

- 284 ateliers au 18, rue de l'Hôtel de Ville dans le Marais (4^{ème}) ;
- 40 ateliers au 24, rue Norvins (18^{ème}), en plein cœur de Montmartre.

D'une moyenne de 37m², les ateliers-logements du site du Marais accueillent des artistes de 53 pays différents (dont seulement 10% de Français), mis en contact avec la Cité par l'intermédiaire de ses 135 partenaires ou par candidatures individuelles. Ainsi, la Cité « se trouve au croisement de politiques culturelles portées par des pays, des collectivités territoriales et des institutions d'une part et des projets de résidence directement mis en œuvre par les artistes ⁸⁰».



Visite de la cité internationale des arts par les membres de la MIE le 25 janvier 2017. Les élus ont été accueillis par Mme Bénédicte Alliot, sa directrice générale.

Ci-contre, présentation de la salle de calligraphie en présence de Mme la Rapporteuse, Nathalie Fanfant. ©MIED

Une programmation culturelle offre ponctuellement aux résidents un espace de diffusion des œuvres produites entre les murs de la Cité et leur donne l'opportunité d'interagir avec un public, sous différentes formes : ateliers portes ouvertes, expositions personnelles ou collectives, concerts dans l'auditorium, soirées-débats autour d'un projet en cours d'élaboration.

La Cité permet ainsi une émulation singulière entre différentes sensibilités et disciplines et symbolise la longue tradition cosmopolite qui irrigue la scène artistique parisienne depuis des décennies. Les diasporas ou communautés étrangères implantées à Paris sont souvent de véritables appuis pour les résidents, qui se convertissent en retour en ambassadeurs de la Cité. Par ailleurs, les résidents français endossent spontanément un rôle décisif d'interface, donnant aux artistes étrangers les moyens de mieux connaître les pratiques artistiques qui se développent en France.

➤ Le centre culturel La Place

Premier lieu dédié au hip hop en France et co-fondé avec le conseil départemental de Seine-Saint-Denis, le centre culturel La Place a notamment pour mission de fédérer un réseau de

⁸⁰ Site officiel de la Cité internationale des Arts : [URLhttp://citedesarts.pagespersoorange.fr/citedesartsparis.html](http://citedesarts.pagespersoorange.fr/citedesartsparis.html)

pratiques amateurs. Ce centre culturel est l'aboutissement de plus de trois décennies de légitimation et de structuration des pratiques du hip hop en région parisienne. L'implantation du centre à la Canopée, aux Halles, n'est pas anodine : il s'agit d'un carrefour de rencontres sans égal entre Paris et sa banlieue ainsi que de l'ancienne place forte du mouvement hip-hop parisien. La Place a ainsi pour mission de promouvoir l'ensemble des disciplines qui composent ce mouvement (danse, rap, deejaying, graffiti, human beatbox, arts visuels, etc.) et navigue, pour ce faire, entre différents registres et publics.



Visite des membres de la MIE au centre culturel la Place le 27 janvier 2017. Ci-dessus, présentation de la salle de spectacles à Mme la présidente, Marie Atallah, par M. Jean-Marc Mougeot, directeur, et Mme Anne Le Mottais, chargée de l'action culturelle et des relations publiques. ©MIED

Gérée en association, la structure de l'établissement propose un ensemble d'espaces, qui peuvent être investis selon différentes modalités :

- Des espaces de création, (studios vidéo, studios d'enregistrement ou de répétition...) sont disponibles à la location ou en résidence.
- Des espaces de diffusion peuvent s'adapter à diverses manifestations : concerts, danse, expositions, stand up, conférences, projections, etc.
- Un espace entrepreneuriat peut accueillir jusqu'à 20 entrepreneurs travaillant autour des cultures urbaines, pour une durée maximum de 2 ans, à travers des programmes de co-working ou d'incubation.

Ouvert très récemment⁸¹, le centre a pourtant d'ores et déjà établi des liens avec le Sénégal, la Suède, New York et Londres, ainsi que des partenariats avec la Direction des Affaires Culturelles de la Ville ou le centre d'accueil et d'hébergement Emmaüs. Il a également pour vocation d'intervenir à l'extérieur de son enceinte : un projet de street-art sur les murs de Paris, financé par les budgets participatifs des 3^{ème} et 18^{ème} arrondissements, est par exemple en cours.

➤ Le Monfort

Établissement culturel de la Ville de Paris, le théâtre Le Monfort est localisé dans le XV^{ème} arrondissement, à proximité de la Porte Brancion et de la cité des Périchaux. Un territoire qui brasse une population mixte, mais où, selon Stéphane Ricordel, co-directeur de l'établissement, une certaine « peur de l'autre » se serait installée. Ce dernier perçoit la diversité comme un élément incontournable de son action et du spectacle vivant en général : « *La diversité de la création, c'est une évidence. C'est une évidence au Monfort, c'est une évidence dans beaucoup de lieux parisiens.* »⁸²

⁸¹ Le 6 avril 2016, à l'occasion de l'inauguration de la Canopée

⁸² Audition de Stéphane Ricordel, 17 novembre 2016, directeur du théâtre Sylvia Monfort

Le Monfort a à cœur d'agir en synergie avec d'autres institutions culturelles de la Ville de Paris et d'Île-de-France, comme la médiathèque municipale Marguerite Yourcenar (15^{ème}), le Musée National Picasso (3^{ème}), le Silencio (2^{ème}). Il co-construit également des projets originaux avec ses partenaires pour promouvoir l'accessibilité de la culture :

- Plusieurs projets d'action culturelle ont été montés avec les partenaires de proximité du théâtre, dans le cadre de la résidence territoriale d'une compagnie : la réalisation d'un film documentaire sur le regard porté par les habitants du quartier sur le Monfort, des ateliers d'écriture, de pratique théâtrale ou de sensibilisation aux arts du cirque en collaboration avec une variété d'institutions ;
- Le théâtre est membre de Ticket Théâtre(s), une association qui réunit plus de 20 théâtres publics parisiens et de proche banlieue qui s'est donnée pour mission de faciliter l'accès aux spectacles pour les salariés et membres d'associations, en proposant un tarif unique. Le Monfort est aussi partenaire du « Parcours Enfance & Jeunesse », dispositif artistique et pédagogique créé à l'initiative du Théâtre de la Ville, qui permet aux scolaires et aux familles parisiennes d'être initiés au théâtre, à la danse ou à la marionnette.

➤ La Gaîté Lyrique

Établissement culturel de la Ville de Paris dédié aux cultures numériques, la Gaîté lyrique jouit d'une position géographique particulière. Situé square Émile-Chautemps, « *entre le centre patrimonial au bord de l'Île de la Cité et les Grands Boulevards* », l'établissement a été, depuis 2011, métamorphosé. Un changement de délégation de service public (DSP), intervenu fin 2016, a conduit à un renouvellement du projet culturel porté par l'établissement.

Sur 10 000 m², l'établissement réunit des équipements variés : une salle de musiques actuelles d'une capacité de 700 spectateurs, une salle expérimentale d'une grande qualité technologique, un grand plateau d'exposition, un centre de ressources, un grand auditorium modulable et des espaces de création pour les artistes (studios, salles de répétition, plateaux de travail)...

Cet agencement est propice à l'éclectisme des pratiques, des discours et des sensibilités, une valeur cardinale pour la nouvelle direction : « *Nous sommes dans une configuration où l'hybridation des langages, la fertilisation croisée, la friction, la rencontre, la nécessité de la diversité sont constitutifs du projet*⁸³ » indique Marc Dondey, directeur général et artistique.

L'établissement désirerait néanmoins que cette fusion des genres s'accompagne, symétriquement d'une diversité des publics. Aujourd'hui, la Gaîté lyrique accueille « *entre 90 000 et 120 000 visiteurs et spectateurs par an pour des manifestations payantes et non payantes* ». Le public est jeune et majoritairement féminin (60% de femmes) mais reste insuffisamment diversifié : « *je dirais qu'il s'agit d'un public blanc, éduqué, assez homogène socialement* » synthétise Marc Dondey.

Pour remédier à cet entre-soi, plusieurs orientations ont été privilégiées :

- En matière de programmation, la Gaîté lyrique désire interpeller le plus grand nombre en abordant des sujets fédérateurs qui « *important à tous* » : l'exposition « Aéroports / Ville Monde » présentée du 23 Février au 21 Mai 2017, interroge par exemple les dynamiques d'inclusion et d'exclusion et les circulations dans l'espace mondial. L'établissement est aussi soucieux de valoriser les cultures minoritaires, périphériques, d'accueillir des pratiques non-institutionnelles et d'explorer les identités qui leur sont associées. En juillet prochain, la Gaîté lyrique accueillera par exemple la seconde édition du festival *Loud and Proud*, dédié à la culture « queer ».

⁸³ Audition de Marc Dondey, directeur général et artistique de la Gaîté lyrique, 2 février 2016

- Le développement d'actions pédagogiques, parmi lesquelles : des résidences d'artistes dans les collèges, des cours d'initiation à la programmation informatique, des ateliers de découverte d'applications sur tablettes, des cours de thérémine (un instrument de musique électroacoustique qui produit de la musique en jouant sur les ondes magnétiques) dans le cadre du dispositif original « Capitaine futur », etc.
- La Gaité nomade est « *une petite structure mobile* », précise Marc Dondey, qui sera déployée « *en dehors de la Gaité lyrique pour la regarder de l'extérieur et poser la question aux personnes que l'on y invitera : à quoi sert une Gaité lyrique ? [...] C'est un endroit qui a de multiples usages, qui peut être un endroit d'apprentissage et de médiation, qui est un Fab Lab mobile où l'on peut apprendre à utiliser des outils technologiques simples comme une imprimante 3D ou fabriquer des films d'animation. C'est aussi un endroit de débat et cela peut exister dans différents formats* »⁸⁴. La Gaité nomade, qui s'inscrit résolument dans une perspective de décloisonnement, sera également sollicitée pour produire une « *cartographie sensible* » de Paris⁸⁵.

Il ressort de cette étude et du foisonnement d'initiatives qu'elle met en lumière, que les différents établissements culturels parisiens, auditionnés ou visités par la Mission, partagent un souci commun de diversification de leurs publics, d'ancrage territorial local, de médiation et d'ouverture de leur offre dans une perspective interculturelle.

c. Éducation artistique et culturelle

L'éducation artistique et culturelle est un élément moteur dans la construction d'une cité interculturelle. Elle induit une ouverture à une multiplicité d'univers, de pratiques et une prise de conscience du fait interculturel.

Ce volet pédagogique est une des priorités de la Ville : « *l'axe majeur de notre point de vue pour garantir l'accès du plus grand nombre à la création artistique et aux arts, c'est le pari de la jeunesse, de l'éducation artistique et culturelle* » souligne Bruno Julliard⁸⁶.

Elle se décline à travers des dispositifs ou des équipements culturels tels que l'« Art pour grandir », les actions en faveur de l'éducation à l'image et les activités proposées par les conservatoires de la Ville de Paris.

- **L'art pour grandir**

Principal pilier de la politique d'éducation artistique et culturelle de la Ville de Paris, le programme « l'Art pour grandir » est né en 2009, avec pour ambition de transmettre aux enfants et aux jeunes le goût de l'art, en les rapprochant des établissements culturels et en leur donnant l'opportunité de s'initier à des pratiques artistiques. À travers ce dispositif, la Ville a souhaité s'adresser à tous les enfants, avec une attention particulière à ceux qui sont les plus éloignés de la culture. La collaboration entre la Direction des affaires culturelles et la Direction des Affaires Scolaires de la Ville a permis en outre de développer et d'intensifier les relations entre institutions culturelles, établissements scolaires et centres de loisirs, offrant aux élèves la possibilité de se rendre dans un théâtre, une salle de concert, un musée ou un centre d'exposition afin de se familiariser avec les lieux de production et de création. La restitution des projets en fin d'année permet aussi d'intégrer les familles au programme.

²⁷ idem

⁸⁵ Idem

⁸⁶ Audition de Bruno Julliard, 17 novembre 2016

Un exemple de projet porté dans le cadre du programme « L'Art pour grandir »

En résidence au sein du collège Clémenceau (18^{ème} arrondissement) à l'invitation de l'Institut des Cultures d'Islam, l'artiste Bruno Lemesle a partagé son expérience avec les élèves en les initiant à la pratique et à l'analyse de la photographie et du cinéma documentaire. Équipés d'appareils photographiques et à raison de deux séances hebdomadaires, les collégiens ont travaillé sur l'analyse du portrait puis parcouru la Goutte d'Or avec pour mission de se réapproprier l'espace urbain où ils vivent : son histoire, ses personnages emblématiques, les lieux qui fondent son identité. Au fil des ateliers, le regard des élèves s'est aiguisé. La restitution publique de leurs créations a constitué un moment de fierté pour les enfants et leurs familles.

Ce travail a été présenté dans un premier temps à l'Institut des Cultures d'Islam Léon, dans le cadre du festival *Magic Barbès*, et a fait ensuite l'objet d'une exposition au salon du Louxor à l'été 2016. Il illustre ainsi la vitalité de la coopération entre les différents établissements culturels du quartier⁸⁷.

• L'éducation à l'image

Autre pilier de la politique d'éducation artistique et culturelle de la Ville, l'éducation à l'image repose sur la collaboration étroite de la DAC et de la DASCOT et se déploie selon trois axes : l'accès à la diffusion filmique, l'analyse et la compréhension des images et l'appropriation du médium photographique par la pratique.

Une attention particulière est portée aux enfants des quartiers prioritaires, dans un souci de démocratisation culturelle.

- En 2016, 2500 enfants et accompagnants des quartiers prioritaires ont été invités à participer à « Mon Premier festival » par le biais des associations de proximité, clubs de prévention, centres sociaux et foyers.
- La Mission cinéma de la DAC finance de nombreuses associations qui, tout au long de l'année, élaborent des actions de sensibilisation au cinéma et d'éducation à l'image s'adressant aux publics des quartiers prioritaires : Tribudom, Silhouette, Cinémas Indépendants Parisiens, Cinéma pour tous, festival Cinébanlieue, 1000 visages, Le Vent se lève.
- La Mission cinéma finance également l'achat de places de cinéma, offertes aux associations et clubs de prévention, pour l'organisation de sorties cinéma au MK2 Quai de Seine/Loire et à l'UDC Ciné Cité Paris 19^{ème}⁸⁸.

• La réforme des 17 conservatoires de la Ville de Paris

Mise en œuvre à la rentrée 2016, cette réforme répond à un double objectif : la diversification des profils des élèves accédant à l'excellence de l'enseignement spécialisé et l'augmentation du nombre de places disponibles. Elle comporte trois axes majeurs :

- La création d'un parcours de sensibilisation musicale (PSM) pour les CP, co-construit avec les Professeurs de la Ville de Paris et les équipes pédagogiques de l'école. Il a pour objectif la familiarisation des élèves aux rudiments du langage musical et aux premiers gestes

⁸⁷ Audition de Stéphanie Chazalon, directrice de l'Institut des Cultures d'Islam, 17 novembre 2016

⁸⁸ DDCT, Service Politique de la Ville, *Communication sur l'engagement de la collectivité parisienne en matière de Politique de la Ville en 2016 – Bleu budgétaire*

instrumentaux. 17 000 enfants de CP doivent bénéficier, à terme, de ce parcours, alors que seulement 900 enfants étaient jusqu'à maintenant accueillis en éveil et initiation au sein des conservatoires.

- La constitution de partenariats avec les acteurs du champ social et de l'enseignement artistique, qui doit permettre d'ouvrir les conservatoires à des publics plus jeunes qui ne les fréquentaient pas (enfants suivis par des centres sociaux, espaces jeunes, clubs de prévention, etc.) ainsi que la multiplication de partenariats avec des structures d'enseignement artistique (Paris Anim', associations, etc.).
- La diversification de l'offre et des pratiques, avec le développement de nouvelles filières, en complément de l'enseignement actuel : apprentissage instrumental collectif, musiques actuelles, musique assistée par ordinateur, etc. L'objectif est d'adapter l'offre pédagogique aux pratiques contemporaines, de favoriser l'innovation pédagogique, mais, surtout, d'attirer un public nouveau au sein des conservatoires.

Ce troisième axe a véritablement été conçu dans une perspective de diversité culturelle, comme le fait remarquer Bruno Julliard : « *La diversité, cela est passé par un travail colossal avec l'ensemble des professeurs et des directeurs et directrices de conservatoires, pour que, à côté de tout ce qui existe – nous n'avons rien supprimé, nous avons ajouté des enseignements – nous puissions voir des esthétiques représentées qui ne l'étaient pas auparavant, notamment dans des filières collectives, qu'il s'agisse de l'utilisation du numérique, jusqu'à la présence des cultures urbaines du hip hop, des filières de voix, qui étaient en nombre insuffisant dans les conservatoires, de musiques du monde, nous avons pu multiplier des esthétiques qui n'étaient pas présentes dans les conservatoires, qui aujourd'hui, le sont. Ça, c'est le soutien à la diversité*⁸⁹. »

La Ville de Paris propose en outre des **ateliers d'enseignement artistique et de pratiques amateurs** tels que les ateliers des beaux-arts et Paris ateliers. On peut y constater une diversité des arts dispensés et des publics ainsi qu'une prise en compte de la diversité culturelle dans le cadre du recrutement des enseignants.

d. Médiation culturelle dans les quartiers Politique de la ville

La médiation culturelle est incontournable dans la construction d'une ville interculturelle notamment dans les quartiers où la vulnérabilité sociale et économique est la plus forte. Elle doit également œuvrer pour l'accès de tous aux moyens de la création. Elle nécessite une mise en réseau, une « *porosité*⁹⁰ », un partage de compétences et de ressources entre acteurs du champ culturel et du champ social.

Les actions conduites à ce titre à Paris mobilisent les bibliothèques et de nombreux autres lieux culturels, soutenus dans le cadre du droit commun ou de la Politique de la ville. En outre, une charte de coopération culturelle a été signée entre la DAC et la DDCT pour favoriser l'accès des habitants des quartiers populaires à l'offre culturelle.

- **Le réseau des bibliothèques**

Équipements de proximité par excellence, les bibliothèques et médiathèques constituent un pilier essentiel d'une « démocratie culturelle » et un relais incontournable dans l'accès aux pratiques culturelles.

Le réseau de lecture publique est dense à Paris. Il compte 57 bibliothèques de prêts - gratuites et ouvertes à tous, adultes ou enfants, Parisiens ou non - et 16 bibliothèques spécialisées et

⁸⁹ Audition de Bruno Julliard, 17 novembre 2016

⁹⁰ Audition de Noël Corbin, directeur des affaires culturelles de la Ville de Paris, 17 novembre 2016

patrimoniales. Ce maillage sera, en 2017, consolidé avec l'ouverture de la bibliothèque Lagny dans le quartier « les portes du vingtième ». L'action des bibliothèques est d'autant plus déterminante qu'elles sont moins sujettes aux phénomènes d'autocensure qui peuvent affecter d'autres institutions, et peuvent donc constituer un puissant levier d'interculturalité. « *Nous avons moins peur parfois de pousser la porte d'une bibliothèque, que de pousser la porte d'un théâtre ou d'un musée.*⁹¹ » remarquait Noël Corbin, Directeur des Affaires Culturelles de la Ville.

La diversité des publics constaté dans les bibliothèques doit nécessairement s'accompagner, symétriquement, d'une diversité des collections : « *Nous sommes très attachés à ce que chacun puisse y trouver ce qui peut l'intéresser dans le cadre d'un rapport avec une histoire culturelle, avec des langues, mais aussi aller vers d'autres types de pratiques* ⁹²».

Huit bibliothèques proposent aujourd'hui des collections labellisées « pôle langues », c'est-à-dire une offre de méthodes de langues, des livres, des revues et des textes lus en langues étrangères. Cette orientation prend en compte la démographie des territoires et les attentes des habitants : ainsi, la médiathèque Jean-Pierre Melville, située à Olympiades, dans le 13^{ème} arrondissement, possède un fonds de livres en chinois et en vietnamien. D'autres bibliothèques présentent des fonds d'ouvrages en langue arabe, espagnole, portugaise, etc.

Le rôle de premier plan confié aux bibliothèques, qui excède largement le simple prêt de documents, s'est trouvé confirmé avec l'afflux exceptionnel de migrants sur le territoire parisien. Espaces de vie et de rencontres, les bibliothèques municipales ont su adapter leurs missions aux besoins spécifiques des nouveaux publics migrants en mettant en place ou en accompagnant des dispositifs dédiés. Par exemple, à la bibliothèque Vaclav Havel des cours de français ont été instaurés par des migrants afghans à l'intention de leurs compatriotes. Par ailleurs, au centre d'hébergement d'urgence Jean-Quarré ont été installées une médiathèque en kit et une « Ideas box ». Aurélie El Hassak-Marzorati précise: « *C'est Starck qui l'a dessinée. C'est le côté joli de l'histoire. Elle a été lancée par Bibliothèques sans frontières. ... L'idée est que toutes les cultures puissent se rencontrer grâce à ces boîtes. On construit l'intérieur de la boîte. On y met les livres que l'on souhaite. Sur les tablettes, on met les films que l'on veut partager. Ce projet vise à aller à la rencontre de chacun. Un bénévole peut venir à la rencontre d'un migrant via un jeu de société. Le migrant qui fait partager un film de son pays qui lui tient à cœur, c'est aussi un beau moment de rencontre et d'échange.*⁹³ »

- **Le financement des équipements dans les quartiers populaires relevant du droit commun et de la Politique de la ville**

La DAC participe, dans le cadre du droit commun au financement de nombreux équipements culturels situés dans, ou à proximité, des quartiers prioritaires :

- la Maison des Métallos (11^{ème}),
- le Grand Parquet (18^{ème}),
- le Centquatre (19^{ème}),
- les Maisons des Pratiques Artistiques Amateurs Broussais (14^{ème}) et St Blaise (20^{ème}),
- le centre Barbara Fleury Goutte d'or (18^{ème})
- la Philharmonie-Cité de la Musique (19^{ème})

⁹¹ Idem

⁹² Idem

⁹³ Audition d'Auréliel Hassak Marzorati, directrice générale adjointe d'EMMAÜS Solidarité, 24 novembre 2016

En 2017, un nouveau lieu de création et de transmission artistique, situé dans le quartier des Amandiers (20^{ème}) « Les Plateaux sauvages », dont le projet comporte un ancrage fort dans son territoire, bénéficiera également du soutien financier de la DAC⁹⁴.

Outre ces financements alloués dans le cadre du droit commun, la Direction des Affaires Culturelles a consacré en 2016 à l'appel à projets Politique de la ville une enveloppe de 240 000 € pour 93 projets portés par 83 associations. L'objectif de développement de l'accès à l'offre culturelle des publics éloignés se concrétise notamment par le soutien des lieux de diffusion implantés dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, tels que Ombre en lumière, Résonances, Mémoires de l'avenir, etc.

• La Charte de coopération culturelle entre la DAC et la DDCT

Au travers de deux Chartes de coopération culturelle successives (2009-2011 puis 2013-2015), la Direction des Affaires Culturelles, la Direction de la Démocratie, des Citoyen-ne-s et des Territoires et Paris Musées se sont associés afin de favoriser l'accès des habitants des quartiers populaires et des personnes en situation d'exclusion ou de vulnérabilité sociale à l'offre culturelle de la Ville.

Elle identifie :

- Des objectifs : l'accès de tous à la culture, l'encouragement des pratiques artistiques amateurs, la connaissance de la ville et de son environnement et la constitution d'une mémoire collective autour des évolutions et mutations urbaines à l'œuvre dans les quartiers, la valorisation des cultures issues de l'immigration et du quartier, le développement de projets expérimentaux à dimension métropolitaine.
- Des territoires prioritaires : il s'agit des 14 quartiers reconnus comme tels lors de la signature du contrat urbain de cohésion sociale, en 2007.
- Des publics prioritaires : « *les publics issus de l'immigration, et notamment les résidents des Foyers de Travailleurs Migrants, les publics en apprentissage du français, les jeunes et les personnes âgées isolées, avec un focus transversal sur la situation des femmes*⁹⁵ »
- Des modes opératoires :
 - la médiation culturelle, qui vise à favoriser une rencontre qui ne va pas de soi entre les publics éloignés de la culture et les œuvres, les pratiques artistiques ou les lieux culturels ;
 - la co-construction, avec la mise en complémentarité des ressources et des compétences des acteurs du champ culturel et du champ social.

La coopération entre la DDCT et Paris Musées a été formalisée par la signature en 2014 d'une première convention d'une durée de deux ans, renouvelée en 2016 pour une période de 5 ans. Ce partenariat a permis de développer la médiation culturelle. Tout d'abord, la gratuité de l'accès aux expositions temporaires et aux activités culturelles proposées dans les musées de la Ville de Paris, accordée aux groupes relevant des structures intervenant au titre de la Politique de la ville et/ou de l'intégration. En 2015, 317 visites de groupes ont été menées avec les établissements scolaires et plus de 70 associations œuvrant dans les quartiers populaires, soit plus de 5 580 participants au total. Ensuite, la conception de supports de médiation s'est concrétisée en 2016, par la création de deux livrets d'aide à la visite pour les personnes en apprentissage du français.

⁹⁴ DDCT, Service Politique de la Ville, *Communication sur l'engagement de la collectivité parisienne en matière de Politique de la Ville en 2016 – Bleu budgétaire*

⁹⁵ *Charte de coopération culturelle 2013-2015*

Outre cette action à destination des publics vulnérables, Paris Musées forme également les « relais » du champ social à la médiation culturelle. Un programme de visites de sensibilisation animées par les services éducatifs et culturels des musées, conçu pour le professionnel et le bénévole intervenant auprès des publics prioritaires, a été mis en place. Le Forum annuel des relais du champ social, organisé par Paris Musées, est un temps fort qui réunit 200 relais. Ce dernier a pour objectif de stimuler la mise en réseau des acteurs du secteur social et des services éducatifs et culturels des 14 musées de la Ville de Paris. Enfin, une brochure d'information sur l'accueil des groupes du champ social dans les musées de la Ville, est mise à la disposition des associations.

e. La valorisation des cultures étrangères à Paris.

La reconnaissance des cultures multiples qui traversent la société parisienne ne peut se limiter uniquement aux grandes institutions culturelles, parfois peu fréquentées par l'ensemble des groupes sociaux de la cité, et notamment par les individus se sentant « peu concernés ». Aussi, il ne faut pas négliger le rôle des équipements de proximité (bibliothèques, centres sociaux, ...), qui jouent un rôle diffus mais constant dans l'établissement d'une ville interculturelle.

Pour promouvoir l'apport des cultures étrangères et immigrées au territoire parisien, une politique spécifique de soutien actif est également mise en œuvre par les directions de la Ville de Paris.

Le soutien couvre l'ensemble des secteurs culturels⁹⁶ :

- **Le cinéma**

La Ville soutient des festivals consacrés aux cinématographies étrangères :

- Asiatiques : « Festival international du film indien », « Festival des Films d'Asie du Sud »
- Turques et kurdes : « Festival du cinéma de Turquie de Paris », « Festival du cinéma kurde de Paris »
- Africaines : « Festival International des Films de la Diaspora Africaine », « Maghreb des Films », « Nollywood week film festival », « Festival du cinéma des foyers »
- Moyen-orientales : « Kolnoah, festival du cinéma israélien », « Proche-Orient, ce que peut le cinéma », « Cinéma(s) d'Iran »
- Sud-américaines : « Festival de films d'Amérique Latine ».

Elle accompagne également des manifestations promouvant les droits humains et les cultures d'origine des réfugiés : « Rencontres cinématographiques pour promouvoir les cultures d'origine des réfugiés à Paris », « Festival International du film des Droits de l'Homme ».

Le Forum des images fait également la part belle à la diversité et aux filmographies étrangères dans sa programmation.

- **La littérature**

Des structures et des actions dédiées à la promotion des littératures étrangères sont soutenues par la DAC :

- « Maghreb des livres – 22^{ème} édition », Association coup de soleil
- « Bibliothèque numérique », Institut kurde de Paris
- « Rencontres littéraires et diversité culturelle », Association culture berbère
- Association de la Bibliothèque russe Tourguenev

⁹⁶ Service Égalité, Intégration, Inclusion, Direction de la Démocratie, des Citoyen-n-es et des Territoires, *Communication sur l'effort de la collectivité parisienne en faveur de l'intégration des parisiens immigrés, pour les droits humains, la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes-hommes*, décembre 2016

- **La musique**

Quatre projets ont reçu des financements de la DAC au titre du soutien aux actions culturelles en faveur des cultures étrangères et de l'intégration : l'Association Centre Mandapa, Sauvage productions, Andes diffusion, l'Association pour la Culture et la Musique Traditionnelle Vietnamiennne.

- **Les centres culturels et festivals :**

L'enveloppe de la DAC consacrée aux « cultures étrangères et à l'étrangère » permet le financement de plusieurs d'entre eux :

- La « Maison d'Europe et d'Orient »,
- Le « Pôle de ressources et de sensibilisation sur les Tsiganes et gens du voyage » de la Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et Gens du voyage,
- Les centres culturels étrangers implantés à Paris, réunis dans le Forum des Instituts culturels étrangers, association qui fédère et coordonne les actions projetées par ces centres,
- Le festival Africolor, qui promeut la découverte des musiques africaines subsahariennes à travers des créations musicales, des films et l'accompagnement de jeunes artistes franciliens descendants de migrants maliens,
- Le festival Migrant'Scène, porté par la Cimade, qui voit se succéder pendant deux semaines spectacles, rencontres, projections-débats, etc. En 2016, le festival était centré autour de la thématique des réfugiés.

La Ville participe également chaque année à l'organisation de manifestations commémorant la nouvelle année de différentes communautés culturelles. En 2016, le Nouvel an berbère et le Nouvel an chinois ont ainsi été soutenus par la Délégation Générale aux Relations Internationales.

f. La mémoire, outil de connaissance et de reconnaissance des cultures

Une politique interculturelle dans une métropole cosmopolite comme Paris passe nécessairement par la compréhension et l'articulation des mémoires collectives et individuelles présentes sur son territoire.

Laurence Dupouy-Veyrier précise : « *C'est important et déterminant de revenir sur l'histoire et de la transmettre aux jeunes générations. On nous reproche souvent de ne pas suffisamment valoriser des espaces où s'institutionnalise cette histoire, espaces symboliques, espaces d'éducation, espaces culturels, espaces publics.*⁹⁷ »

Une approche structurée des enjeux mémoriels semble d'autant plus nécessaire dans le contexte actuel. Hélène Orain constate en effet une « *radicalisation des points de vue* » autour des questions d'immigration », et s'inquiète « *d'une prolifération des discours d'impasse, de difficultés, de distance et de différence* » dans l'espace public, au détriment de « *discours positifs* » devenus « *inaudibles* »⁹⁸.

⁹⁷ Audition de Laurence Dupouy-Veyrier, directrice des affaires culturelles de la ville de Nanterre, représentante de la fédération nationale des associations de directeurs des affaires culturelles (FNADAC), 10 novembre 2016

⁹⁸ Audition d'Hélène Orain, directrice générale de l'établissement public du palais de la porte dorée (musée national de l'histoire de l'immigration), 10 novembre 2016

- **Une politique mémorielle active, ouverte à tous les publics**

La politique historique et mémorielle de la Ville de Paris a pour but de mettre en lumière les personnages et les événements qui l'ont « *marqué de leur empreinte* ». Elle contient en outre un objectif de transmission, puisqu'elle vise, sous différentes formes, à rendre accessible la recherche historique au plus grand nombre, pour que les Parisiens puissent se réapproprier leur propre histoire.

Catherine Vieu-Charier, adjointe à en charge de la Mémoire, du Monde Combattant et Correspondante Défense de la Maire, s'appuie sur la Direction des Affaires culturelles et le Département de l'Histoire, de la Mémoire et des Musées associatifs (DHMMA) pour mettre en œuvre les grandes orientations commémoratives et historiques qu'elle détermine.

Le DHMMA est en charge de la réalisation du programme des expositions, des cycles de conférences et des colloques proposés par le comité d'Histoire de la Ville de Paris. Ce dernier instruit les hommages publics aux personnalités ou événements parisiens sous forme de plaques commémoratives ou de stèles dans les jardins et squares. Il soutient les associations travaillant en lien avec la mémoire, le monde combattant, la déportation, la Résistance ou le patrimoine historique de la Ville de Paris. Enfin, il exerce une tutelle sur certains musées associatifs à vocation historique soutenus par la Ville de Paris, le Musée d'Art et du Judaïsme, le musée Clemenceau, le musée de Montmartre et la Halle Saint-Pierre.

L'installation de plaques commémoratives, de stèles, de dénominations s'appuie sur d'importants efforts préliminaires de recherche et de dialogue. L'inauguration d'une plaque consacrée aux combattants républicains espagnols a par exemple été l'occasion de collaborer avec les métropoles barcelonaise et madrilène, ainsi qu'avec des descendants des « brigadistes ». Un travail d'analyse et de compréhension comparable a été porté préalablement à l'édification d'une plaque aux femmes arméniennes et d'une stèle aux goumiers marocains.

La politique mémorielle de la Ville de Paris ne se résume donc pas à « *s'incliner devant des noms avec des fleurs* », comme le souligne Mme Vieu-Charier. « *Un travail en amont est fait systématiquement avec les historiens, avec, quand c'est possible, des élèves de collège ou de lycée, puisque nous travaillons beaucoup avec l'Éducation nationale*⁹⁹. » Cette proximité essentielle avec le monde éducatif se déploie à travers des outils originaux qui invitent les élèves à s'emparer d'enjeux historiques et mémoriels. Une valise pédagogique, avec pour thématique la construction des grands génocides du XX^{ème} siècle, a par exemple été diffusée à l'intention des jeunes Parisiens du cycle 3 jusqu'à la 3^{ème}.

Le Printemps de la Mémoire

Porté par le Réseau Mémoires-Histoires en Ile-de-France, en partenariat avec la Ville de Paris, il revendique une approche interculturelle des enjeux de mémoire : « *dans une société interculturelle, les questions mémorielles sont un outil majeur de lutte contre les discriminations et les inégalités*¹⁰⁰ ». Cette biennale a pour objectif la mise en lumière de « *mémoires collectives et singulières* », en proposant au public francilien une programmation qui associe rencontres-débats, parcours urbains, projections, expositions, spectacles vivants, sur l'ensemble des territoires d'Ile-de-France. Lors de la dernière édition, en 2016, un axe était dédié au Grand Paris et à la construction d'un récit métropolitain appuyé sur l'expérience des habitants.

⁹⁹ Audition de Catherine Vieu-Charier, adjointe chargée de la mémoire et du monde combattant et correspondante défense, 17 novembre 2016

¹⁰⁰ Site du Réseau Mémoires – Histoires en Ile-de-France. URL : <http://memoires-histoires.org/wordpress/event/le-printemps-de-la-memoire/>

- **Un partenariat avec le Musée National de l'Histoire de l'Immigration**

La Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration a ouvert ses portes en 2007, au Palais de la Porte Dorée (12^{ème} arrondissement) et a été rebaptisée en 2013 Musée de l'Histoire de l'Immigration. Celui-ci a pour mission de mettre en récit les mémoires de l'immigration, les rapports de la France au monde, et sa vocation universaliste. Le musée a fait l'objet d'une visite des membres de la Mission.



Visite du musée national de l'histoire de l'immigration par Mme Halima Jemni et M. Philippe Ducloux le mardi 17 janvier 2017. Les élus ont été accueillis par Mmes Hélène Orain, directrice générale du musée et Sophie Fourestier, conférencière. ©MIED

La Ville de Paris s'est d'ores et déjà engagée activement, aux côtés de l'État, dans les différentes étapes de la structuration du projet qui a abouti à la création du Musée. La collectivité parisienne est également présente dans les instances de gouvernance de l'Établissement public. Par ailleurs, la Ville de Paris apporte un soutien financier aux actions de valorisation de la mémoire et de l'histoire de l'immigration en France du Musée, dans le cadre d'une convention. Deux pôles coexistent au sein du Musée : les expositions (collection permanente et expositions temporaires) et la production de ressources (la Médiathèque Abdelmalek Sayad, l'organisation de projections, de conférences, d'ateliers pour les chercheurs, etc.)¹⁰¹.

Le Musée dispose de relais dans toute la France, via les réseaux associatifs et les expositions itinérantes. Ainsi, l'an dernier, 40 000 visiteurs ont pu découvrir les expositions « BD et immigrations » et « Frontières » proposées par des structures d'échelle locale.

En 2015, en lien avec le projet d'accompagnement de la filière mode à la Goutte d'or (18^{ème}), la Ville de Paris a collaboré avec le Musée pour la réalisation de l'exposition temporaire *Fashion Mix* avec le Palais Galliera, déjà évoquée plus haut dans ce rapport.

- **Les subventions aux associations**

La politique mémorielle de la Ville de Paris se signale enfin par un soutien financier apporté à des structures associatives dont les activités rejoignent la thématique « Mémoire, histoire et parcours migratoires », telles que Baština, Bâtisseuses de paix, Centre d'information et d'études sur les

¹⁰¹ Visite du Musée par les élus de la Mission, 17 janvier 2017

migrations internationales, Francophonie et culture partagée, Génériques, Les petits Ruisseaux, Ma goutte d'Or, Paroles d'hommes et de femmes, Trajectoires...

Par ailleurs, la Ville de Paris porte un effort particulier sur la recherche autour des migrations, en soutenant par exemple l'association Génériques qui s'est donnée pour mission la préservation et la valorisation des archives de l'immigration, de manière notamment à sensibiliser le grand public à l'apport des étrangers à l'histoire nationale et européenne. Génériques a élaboré et diffusé en ligne un catalogue « Odysséo », qui recense les sources sur l'histoire de l'immigration en France du XIX^{ème} siècle à nos jours. L'association conçoit également des expositions physiques et numériques, sur des thématiques telles que « femmes de l'immigration », « histoire des foyers de travailleurs migrants » ou encore « Mémoire et monde combattants 1914 – 1918 : les étrangers dans la France en guerre ».

2. Interculturalité, politique jeunesse et actions éducatives.

Les attitudes vis-à-vis de la culture, de même que les compétences culturelles et la curiosité, peuvent se former dès l'enfance. L'école exerce une forte influence à cet égard. À travers l'environnement qu'elle crée, les orientations qu'elle offre et les connaissances qu'elle transmet, l'école peut renforcer les préjugés ou, au contraire, les remettre en question. « *L'interculturalité, dans le cadre de l'éducation, c'est peut-être ce qui consiste à fabriquer du langage commun, pour pouvoir enrichir le collectif des différences des enfants et parfois de leurs parents* ¹⁰² » a précisé Alexandra Cordebard dans son discours introductif.

Le champ de réflexion est vaste puisque toute éducation s'inscrit dans un contexte national de plus en plus ouvert et mondialisé. Les réponses ne s'inscrivent pas toutes dans le même paradigme et renvoient à une définition de l'homme que la société et l'école veulent former. Martine Pretceille estime qu'« *Entre une école atomisée par le culte de la différence et une école atone par trop d'homogénéité, l'éducation interculturelle se présente comme une alternative* ¹⁰³ ».

Elle relève, en ce sens, d'une philosophie de l'éducation. « *Il importe d'assumer la diversité et la pluri-appartenance comme une richesse. L'éducation au pluralisme est non seulement un garde-fou contre les violences mais un principe actif d'enrichissement culturel et civique des sociétés contemporaines* ¹⁰⁴ » précisait Jacques Delors dans son rapport à l'UNESCO de la commission internationale pour l'éducation du XX^{ème} siècle. De la même manière, Michel Serres fait l'éloge du métissage car « *tout apprentissage exige ce voyage avec l'autre, vers l'altérité* ¹⁰⁵ ».

La Mission s'est donc penchée sur les mesures de nature à renforcer les capacités interculturelles des jeunes mises en œuvre dans le cadre des politiques en faveur de la réussite éducative, de la jeunesse et du soutien à la vie étudiante et à la recherche à Paris.

a. La scolarisation des enfants allophones et les dispositifs du Centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage (CASNAV)

Alexandra Cordebard souligne que « *Paris prend l'engagement de scolariser tous les enfants, d'où qu'ils viennent et dès qu'ils arrivent, avec une politique très volontariste, en soutien à l'éducation nationale, qu'il s'agisse d'enfants de réfugiés, d'enfants de familles qui vivent à la rue, d'enfants dont*

¹⁰² Audition d'Alexandra Cordebard, adjointe à la Maire de Paris chargée des affaires scolaires, de la réussite éducative et des rythmes éducatifs, 5 janvier 2017

¹⁰³ M. Pretceille, L'éducation interculturelle (2013)

¹⁰⁴ J. Delors, « Rapport à l'UNESCO de la commission internationale pour l'éducation du XX^{ème} siècle », 1996.

¹⁰⁵ M. Serres, le Tiers Instruit, 1991.

les parents sont en grande difficulté sociale. Tout est mis en œuvre par l'éducation nationale, et avec le soutien de la Ville, pour que cette scolarisation soit effective, et qu'elle puisse proposer un avenir à ces enfants comme à l'ensemble des petits Parisiens ¹⁰⁶. Dans le même sens, Jean-Paul Raymond, remarque : *« L'effort accompli, avec le Centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage (CASNAV), sur la scolarisation des jeunes en attente de la décision du juge sur leur orientation nationale est un point fort. Le jeune est en immersion dans une classe avec d'autres enfants. Le fait même qu'il soit à l'abri et installé avec d'autres jeunes Français lui permet d'être déjà dans une forme d'interculturalité.* ¹⁰⁷»

Alain SEKSIG, responsable du CASNAV de l'Académie de Paris, rappelle que c'est à partir de 1973 que des classes d'initiation pour les élèves arrivant de l'étranger, appelées « CLIN », ont été créées par l'Éducation Nationale. Ce sont des classes d'initiation, avec leur équivalent dans le second degré, les « classes d'accueil ». Ces structures existent toujours même si elles ont simplement changé de nom : il s'agit aujourd'hui des Unités Pédagogiques pour Élèves Allophones Arrivants (UPEAA). Des centres de formation, intitulés « CASNAV », préparent les enseignants à intervenir dans ces classes d'initiation.

Dans les années 1970, ont été créés les Enseignements de Langue et de Culture d'Origine (ELCO), mis en œuvre par le ministère de l'Éducation nationale sur la base d'accords bilatéraux signés avec neuf pays (l'Algérie, la Croatie, l'Espagne, l'Italie, le Maroc, le Portugal, la Serbie, la Tunisie et la Turquie). Ce dispositif découlait de la directive européenne du 25 juillet 1977 visant à la scolarisation des enfants des travailleurs migrants et posait comme principe que la maîtrise de la langue maternelle était un préalable nécessaire à la réussite d'une langue seconde. À l'origine, les ELCO ont ainsi eu pour objectif la structuration des langues parlées dans les milieux familiaux, mais aussi la promotion et le maintien de liens culturels avec les pays de provenance, notamment pour faciliter d'éventuels retours. Régulièrement suspectés de cultiver un entre-soi contraire aux objectifs d'intégration - notamment par le Haut Conseil à l'Intégration, qui préconisait leur suppression dès 1991 - ces enseignements se sont progressivement rapprochés du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).

Alain Seksig confirme qu'*« au fil des années, notamment dans les décennies 1980-1990, plusieurs rapports officiels, y compris de l'Inspection générale, mais aussi un rapport que le Ministre de l'Éducation nationale en 1984, avait confié à Jacques BERQUE, ont pointé les effets pervers et les risques d'enfermement de ces cours de langue et de culture d'origine, qui étaient dispensés à l'endroit des enfants ressortissants des pays en question, et éventuellement à la seconde ou troisième génération* ¹⁰⁸. »

L'Éducation nationale a donc souhaité ne pas circonscrire la compréhension de différentes langues aux seuls enfants ressortissants de certains pays et a développé une pédagogie interculturelle.

Alain Seksig estime néanmoins qu'*« aujourd'hui, on ne parle plus tellement, dans l'institution scolaire, de pédagogie interculturelle. On a mesuré aussi, par endroits, les risques qu'il pouvait y avoir de mal maîtriser le dispositif, pour des enseignants qui ne pouvaient être polyglottes et polyvalents. Il pouvait y avoir le risque dans nos classes, quand nous présentions tel aspect de telle culture, de réduire ces représentations à des aspects folklorisants. On pouvait avoir le souci, en école maternelle, de partager un bon plat, comme un couscous, sans forcément penser à valoriser des textes et des auteurs originaires de ces contrées, et qui participent de l'universalisme qui doit être notre souci constant.* ¹⁰⁹ »

Aujourd'hui, au CASNAV et dans l'Académie, deux axes d'intervention sont retenus : l'accueil et

¹⁰⁶ Audition d'Alexandra Cordebar, 5 janvier 2017

¹⁰⁷ Audition de Jean-Paul Raymond, directeur de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (DASES), 24 novembre 2016

¹⁰⁸ Audition d'Alain Seksig, conseiller technique en charge du Centre académique pour une scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs à l'Académie de Paris (CASNAV), 5 janvier 2017

¹⁰⁹ Idem

l'intégration des enfants arrivant de l'étranger d'une part et l'ouverture à la connaissance du monde d'autre part.

L'Académie prend les dispositions nécessaires pour que les enfants soient scolarisés dans les structures d'accueil que sont les UPEAA. Ils sont tous accueillis avec leurs parents à l'Académie de Paris pour passer des tests de connaissances en français et en mathématiques et sont ensuite positionnés dans des niveaux de classes. Les tests concernent également environ 20% de jeunes arrivants, mineurs isolés. Au terme de ces tests, l'inscription du jeune mineur isolé se fait en UPEAA, en collège ou en lycée.

Ceux qui ont encore besoin d'un étayage en français peuvent bénéficier de cours de soutien en français langue seconde (SFLS). Un effort très important est fourni par l'Académie de Paris pour financer ces heures de soutien dans les collèges et lycées. Cela s'adresse en particulier aux élèves qui sortent des UPEAA pour rejoindre les classes de cursus ordinaire.

Le nombre d'unités pédagogiques s'élève à 50 dans le premier degré et à 75 dans le second degré. Ces unités pédagogiques insistent sur le français, à raison de 16 voire 18 heures par semaine. Parallèlement, il y a des cours de mathématiques, de langues vivantes, d'éducation physique, d'arts plastiques et d'histoire-géographie, qui peuvent mêler les élèves de ces unités à des élèves d'autres classes.

Des structures sont également développées pour des élèves ayant été très peu scolarisés auparavant. Il y a aujourd'hui 9 classes, dites « NSA » (non scolarisés antérieurement), en collège et en lycée d'enseignement professionnel.

Chaque année les élèves scolarisés en UPEAA et leurs parents, qui suivent le dispositif « ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants », passent le diplôme d'étude de langue française.

Par ailleurs, environ 35 ateliers se déroulent, pour la plupart dans des écoles élémentaires, hors temps scolaires. Ils s'adressent aux parents d'élèves non-francophones qui veulent suivre des cours de français et accompagner de manière concrète la scolarité de leur enfant. Un engouement exceptionnel est manifeste dans l'Académie de Paris : l'an dernier, 941 candidats se sont inscrits et près de 800 lauréats ont été récompensés en Sorbonne. Outre la langue, on donne à comprendre les valeurs et principes qui régissent la République française. Dans le même esprit, depuis deux ans, juste avant leur scolarisation, les mineurs isolés étrangers sont accueillis au cours d'une réunion d'une matinée.

Enfin, l'ouverture culturelle à la connaissance du monde est une dimension essentielle pour l'Académie de Paris. C'est d'abord dans les contenus d'enseignement que cette dimension est développée, dans les enseignements de lettres, d'histoire-géographie, de philosophie et de langues vivantes.

La richesse en matière d'institutions culturelles et de dispositifs à Paris permet également de développer des partenariats avec un certain nombre de musées parisiens et nationaux. Le Musée National de l'Histoire de l'immigration, le Musée d'Histoire du Judaïsme, l'Institut du Monde Arabe et bien d'autres encore sont des partenaires de l'Académie. Ces institutions, qui ont fait l'objet de visites de la part de la Mission, sont toutes mises à profit afin de favoriser la connaissance et l'ouverture culturelle de l'ensemble des élèves.



Visite des élus de la MIE au musée d'art et d'histoire du judaïsme le 27 février 2017. M. Paul Salmona, directeur du musée a accueilli Mme Fadila Méhal et MM. Philippe Ducloux et Thierry Hodent dans la cour de l'Hôtel Saint Aignan.

Organisé en association loi de 1901, le musée d'art et d'histoire du Judaïsme a été ouvert, en 1998, grâce à la volonté commune de la Ville de Paris et de l'État. Héritier des collections du musée d'Art juif de la rue des Saules, créé en 1948 par des survivants de la Shoah, le musée d'art et d'histoire du Judaïsme (mahJ) est installé depuis son ouverture en 1998 dans l'hôtel de Saint-Aignan (1644-1650), l'un des plus beaux hôtels particuliers du Marais, mis à disposition par la Ville de Paris. Il a bénéficié des dépôts par l'État des collections juives du musée national du Moyen Âge : la

collection d'Isaac Strauss (1806-1888), offerte en 1890 par la baronne Nathaniel de Rothschild et 70 rares stèles funéraires, provenant d'un cimetière médiéval mis au jour en 1849 rue Pierre-Sarrazin, données par l'éditeur Hachette. La collection du mahJ compte aujourd'hui plus de 12 000 œuvres, et de très nombreux fonds d'archives. Le service éducatif du mahJ mène une politique active en direction du monde scolaire, en particulier des élèves du primaire et du secondaire, mais aussi des étudiants et des enseignants. © MIED

b. L'action interculturelle dans le cadre de la politique éducative à Paris

La Ville de Paris, en matière de réussite éducative, a son propre domaine de compétence : outre sa contribution à la construction et à l'entretien des bâtiments scolaires (écoles pour sa compétence communale, collèges pour sa compétence départementale), qui participent à la création d'un environnement favorable aux apprentissages, la collectivité parisienne mène depuis de nombreuses années, et plus encore depuis 2013, une politique ambitieuse visant à proposer des services périscolaires de qualité, les temps scolaires restant du ressort de l'Éducation Nationale.

La municipalité s'est dotée lors de la rentrée scolaire 2016 d'un nouveau projet éducatif territorial (PEDT), qui détaille un horizon d'ambitions devant être partagées entre les partenaires signataires (la Ville, l'Éducation Nationale, la Préfecture et la CAF), dans le respect des identités professionnelles de chacun. Ce projet vise à contribuer à la réussite éducative des élèves parisiens, en réduisant les inégalités culturelles, et en démocratisant, sur l'ensemble du territoire parisien, l'accès au savoir, à la culture et à la pratique sportive. La complémentarité des actions entre les temps scolaires et périscolaires, et la notion de parcours éducatif, sont au cœur de ce PEDT.

Alexandra CORDEBARD estime : « Une chose est certaine : si la diversité culturelle est visible, elle n'est pas facilement mesurable. Sur le territoire parisien comme ailleurs, elle est difficile à objectiver : nous savons intuitivement qu'elle est une réalité, à la fois chez les enfants dont les parents sont nés ailleurs, et chez les enfants qui sont nés ici et dont les parents vivent dans notre ville depuis longtemps. Mais nous n'avons aucune mesure particulière qui nous permette de mesurer l'ensemble de ces interactions¹¹⁰. »

- **Les temps d'activités périscolaires**

La dimension de découverte des civilisations, des cultures et des langues est largement présente dans les Temps d'Activités Périscolaires (TAP). Ces ateliers sont consacrés, au sens large, à la promotion de l'interculturalité.

¹¹⁰ Audition d'Alexandra Cordebard, 5 janvier 2017

En 2016-2017, ont été recensés 787 ateliers qui concernent 12 000 enfants, pour un budget significatif de plus de 1,8 million d'euros sur un total de 16 512 ateliers hebdomadaires concernant 110 000 enfants.

Il existe des actions significatives en la matière. Par exemple, l'association « Dulala » permet à des enfants, dans le cadre scolaire et périscolaire, de travailler conjointement sur plusieurs langues à la fois, de faire des comparaisons entre les langues et de réfléchir à ce que la langue peut amener comme reflet des cultures. Ce sont des ateliers qui sont destinés à de très jeunes enfants.

Un autre dispositif, plus spécifiquement mis en place par la Ville, s'intitule « Déclat langues ». Son objet est de jumeler une classe ou une école en France avec une classe ou une école dans une autre ville du monde. Naturellement, le sujet de la langue est central mais il y a aussi la découverte de la culture commune, de la culture scolaire par exemple.

Enfin, des ateliers sur la richesse du multilinguisme en Europe sont développés avec les centres culturels tels que l'Institut Cervantès, l'Institut suédois, l'Institut italien de la culture ou l'Institut polonais.

- **Les dispositifs « classes à Paris », « classes de découverte » et « vacances arc-en-ciel »**

Les dispositifs « classes à Paris » entrent dans le cadre d'un partenariat ancien entre la Ville, qui les finance, et l'Éducation nationale. Ces « classes à Paris » sont destinées aux élèves des écoles élémentaires et sont conduites par des intervenants spécialisés, en partenariat avec des artistes, des associations, des centres de ressources ou les services éducatifs des musées.

Par exemple, « Paris, carrefour des cultures » est un parcours qui implique plusieurs musées présents dans la Ville, comme le musée Cernuschi ou l'Institut du Monde Arabe, et permet de découvrir des lieux, des mondes, des rites, d'embrasser la diversité culturelle à travers l'art et son expression. L'atelier « ethnologue en herbe » est un autre exemple : il permet de familiariser les élèves avec le concept et les outils de l'ethnologie dans une démarche de sensibilisation scientifique et d'ouverture au monde.



Visite des membres de la MIE à l'Institut du Monde Arabe le vendredi 13 janvier. Mmes Marie Atallah et Halima Jemni, MM. Philippe Ducloux et Thierry Hodent ont été accueillis par le Président de l'Institut, M. Jack Lang, et son secrétaire général, M. David Bruckert.

L'Institut du monde arabe se veut le reflet de toutes les énergies du monde arabe. Il propose un large éventail de manifestations : débats, colloques, séminaires, conférences, spectacles de danse, concerts, films, ouvrages, rencontres, cours de langue, de civilisation, grandes expositions. L'Institut du monde arabe a également vocation à créer des passerelles en multipliant les collaborations avec des associations, des établissements scolaires et des hauts lieux culturels européens. @MIED

Cet objectif d'ouverture s'incarne aussi au travers des classes de découverte. Cette année, dans le cadre de la candidature pour les jeux olympiques et paralympiques, certains ateliers seront notamment consacrés aux valeurs universelles portées par l'olympisme. C'est enfin ce qui est porté

dans les programmes des vacances « Arc-en-ciel », notamment quand elles proposent aux enfants de partir à l'étranger.

En 2016, 6175 enfants ont bénéficié des classes à Paris, 10 556 des classes de découvertes et 4 724 des vacances Arc en Ciel.

- **L'action des professeurs de la Ville de Paris**

L'action des professeurs de la Ville de Paris (PVP) est une particularité parisienne. Ce sont des enseignants de musique, d'arts plastiques et de sport, qui ont, par leur formation et leur engagement, l'objectif de travailler sur les diversités culturelles.

De nombreux exemples de travaux interculturels sont réalisés par les PVP dans les 355 écoles élémentaires de la Ville : de l'étude de la musique persane à celle de la musique nord-américaine en passant par la danse hip-hop,...

Les ressources sont variées et permettent à chaque enfant d'une part de retrouver et de développer sa propre culture et, d'autre part, de découvrir la culture des autres.

- **Le volet « citoyenneté » des ateliers de la Ville de Paris**

Depuis 2015, chaque atelier développé par les personnels de la Ville de Paris, par les animateurs des associations ou des artistes doit comporter un volet intitulé « vivre-ensemble et citoyenneté ». Quels que soient la discipline et l'espace dans lequel interviennent les ateliers, ils doivent porter ces valeurs, à travers l'ensemble des activités.

- **Les actions au collège, un enjeu fort de mixité sociale et d'interculturalité**

L'application de la réforme du collège a démarré cette année. Elle porte dans ses objectifs la possibilité d'accompagner davantage les enfants dans un parcours cohérent plutôt que dans un parcours parcellaire, par discipline. « Nous devons faire en sorte que tout ce qui est mis en place en élémentaire puisse se poursuivre au collège, par d'autres types d'interventions de la Ville » précise Alexandra CORDEBARD.

La Ville finance à hauteur de plus de 1,5 million d'euros des actions éducatives dans les collèges, en mettant une priorité forte pour les collèges en réseau d'éducation prioritaire.

La question de réussite éducative au collège ne peut pas être abordée en ignorant la question de la ségrégation, dont le constat est incontestable. Certes, la question des inégalités sociales ne recouvre pas celle des différences culturelles, mais un regard lucide doit être porté sur le fait que dans un certain nombre d'établissements, la diversité culturelle des publics scolaires coïncide avec des difficultés sociales. Cette coïncidence peut alimenter un sentiment de relégation des élèves et de leurs familles et est à l'origine d'une pratique d'évitement du collège de secteur pour un certain nombre de familles. Paris est ainsi la ville la plus ségréguée en termes de mixité au collège. Il s'agit d'un enjeu pour la municipalité. Alexandra CORDEBARD, estime qu'« *il importe de travailler dans le propre champ d'action de la municipalité de manière forte, et de permettre à nos collèges, d'être des lieux de mixité, en faisant avec l'Éducation nationale ce qu'il faut pour qu'ils puissent être « attractifs ». Je n'aime pas ce mot, car les élèves ne sont pas des clients ; disons qu'ils doivent être suffisamment accueillants, et nous devons lutter contre les mauvaises réputations souvent indues. Ces collèges doivent être accueillants pour que les familles des classes moyennes, qui sont dans les bassins de recrutement, y aillent.* »

La municipalité souhaite associer l'enseignement privé dans cette démarche de recherche de la mixité sociale, sans succès pour l'instant. Dans d'autres régions de France, l'enseignement privé

prend une part plus importante dans ce travail sur la mixité, notamment en Bretagne, où, pour des raisons historiques, l'enseignement privé est présent de manière forte, comme à Paris.

Enfin, les actions pour favoriser l'interculturalité menées par la DASCO comme les voyages scolaires et les actions dans les collèges sont nombreuses et sont soutenues régulièrement par la Ville de Paris.

c. L'interculturalité et la politique de la jeunesse

Antoine Chines précise qu' « *Il n'y a pas en tant que telle d'orientation faisant de l'interculturalité un axe politique jeunesse porté par la sous-direction Jeunesse de la Ville. Néanmoins, quand on travaille à l'émancipation des jeunes, à la recherche de leur autonomie, et à les accompagner dans leurs projets, nous faisons aussi a priori de l'interculturalité. Nous sommes sûrement des Monsieur Jourdain de l'interculturalité.*¹¹¹ »

Il y a quatre types d'outils développés par la Direction de la Jeunesse et des Sports pour valoriser l'interculturalité auprès des jeunes : les équipements, les dispositifs, les subventions et le service civique.

- **Les équipements dédiés à la jeunesse**

La sous-direction de la jeunesse pilote le fonctionnement des équipements jeunesse en gestion externalisée : 49 centres « Paris Anim' » et 13 « espaces Paris jeunes ».

Une réforme assez profonde de ces équipements, menée depuis 2 ans, vise à simplifier et à clarifier le réseau pour les usagers. Désormais, il existe d'une part les « centres Paris Anim' », établissements intergénérationnels, et, d'autre part, les « espaces Paris jeunes », structures dédiées au soutien des jeunes. Les aspects et les sujets de leur vie quotidienne sont évoqués dans le cadre du réseau pour les accompagner dans le montage de projets, ou encore pour les informer sur tous les aspects et les sujets de leur vie quotidienne dans le cadre du réseau « Information Jeunesse ».

La Ville de Paris consacre 34 millions d'euros à ces deux types d'équipements en fonctionnement : 30 millions pour les centres Paris anim' et 4 millions pour les « Espaces Paris jeunes ». Sur le mandat, pour le PIM 2015-2020, ce sont 40 millions en investissement qui sont prévus.

- **Les centres Paris Anim' portent potentiellement des actions à vocation interculturelle**

Ils déploient des activités régulières de loisirs, ainsi que des offres spécifiques à l'attention des jeunes. Plus de 60 000 personnes sont inscrites dans des activités régulières et plus de 360 000 personnes fréquentent annuellement les différents centres dans le cadre d'actions de convivialité ou de proximité.

Dès lors que le projet d'activité global et cohérent des centres a notamment pour objectif d'assurer l'épanouissement et l'émancipation des usagers, de contribuer au renforcement du lien social, ou de garantir la mixité sociale la plus large possible, les actions interculturelles peuvent y trouver leur place.

Les activités régulières de loisirs sont un des premiers vecteurs d'une orientation interculturelle. En effet, les centres Paris Anim' peuvent proposer des activités régulières relevant de 9 catégories : danse, arts du spectacle, arts plastiques et décoratifs, musique, activités techniques et scientifiques, activités de mise en forme, activités sportives, jeux de l'esprit, et langues. De fait, un certain nombre d'activités sont une manière de s'ouvrir à une autre culture, que ce soit en musique, en langues ou

¹¹¹ Audition d'Antoine Chines, directeur de la jeunesse et des sports de la Ville de Paris, 5 janvier 2017

en danse par exemple. Un certain nombre d'exemples ont été recensés : des cours de djembé côtoyant ceux de piano ou de flûte, de danse orientale ou de danse classique, l'apprentissage de langues étrangères.

Les activités dites « de proximité » ou de « convivialité » des centres sont, le plus souvent, interculturelles. Les centres Paris Anim' sont parfois des lieux d'exposition ou d'accueil d'artistes en résidence sur la base de projets interculturels. De manière plus large, il leur est demandé d'être un espace d'échange social à vocation interculturelle lors de l'organisation d'événements.

Le centre Paris Anim' Mercœur par exemple, organise une manifestation « *saveurs et savoirs du monde* », qui met à l'honneur, sous la forme d'un mini-festival, un continent et un pays. Pour « l'année de la Corée » en 2016, le centre Paris Anim' le Marais, a organisé une journée autour de la pop culture coréenne. Le même centre d'animation déploiera en 2017 un partenariat avec le centre culturel de la Colombie. Cette action permet d'engager dans le quartier des discussions avec les différents acteurs, comme les habitants, les collectifs d'associations, les établissements scolaires.

- **Les dispositifs Paris Jeunes Vacances, les Kiosques Jeunes et les dispositifs Quartiers Libres.**

Paris Jeunes Vacances est un dispositif qui permet d'aider les jeunes à financer leur premier voyage de vacances sans leurs parents avec un objectif d'autonomisation. Ce dispositif permet ainsi de découvrir des régions de France, mais aussi des pays étrangers et de côtoyer une autre culture. Près de 60% des jeunes accompagnés partent à l'étranger dans ce cadre et une large majorité (80%) en Europe. Chaque année, entre 1 000 et 1 500 jeunes sont ainsi aidés à hauteur de 100 ou 200 euros suivant leur situation sociale, pour monter leur projet. Le budget global est de 150 000 euros par an pour la Ville.

Les Kiosques Jeunes proposent aux jeunes Parisiens une offre culturelle très variée. Les partenariats réalisés par la Ville de Paris permettent de diffuser des offres, gratuites ou à prix réduit, pour des événements et expositions qui peuvent favoriser l'ouverture aux cultures du monde. À ce titre, des partenariats privilégiés sont noués avec l'Institut du monde arabe, le centre Wallonie Bruxelles, le TARMAC, ou encore le théâtre de la Cité Universitaire de Paris. Globalement, 30 000 jeunes par an fréquentent les Kiosques pour 55 000 invitations distribuées.

Les Quartiers Libres sont un dispositif d'aide à l'engagement citoyen et à la création d'association ou de junior association, pour des jeunes âgés de 16 à 30 ans. Entre 2015 et 2016, ce sont 40 projets qui ont été soutenus. Au total, 36 500 euros y ont été consacrés. Certains projets retenus avaient une dimension interculturelle marquée comme, par exemple, le festival d'art cubain « *Artichaut collectif* ». À travers ce festival, le collectif prévoyait de développer la vie de quartier et de valoriser le territoire afin de créer du lien social et de rassembler un large public autour d'une thématique artistique. Près de 200 personnes se sont déplacées au centre d'animation pour assister à ces animations organisées par le collectif.

- **Les subventions accordées dans le domaine de la jeunesse**

Elles peuvent permettre de soutenir des actions à portée interculturelle. Globalement, hors subventions aux foyers de jeunes travailleurs, ce sont 1,1 million d'euros qui sont mis en œuvre, pour environ 170 projets soutenus. Dans ce cadre, on peut citer par exemple l'association « Afrique et nouvelle interdépendance », qui a pour objet la mobilisation à la réflexion et à l'organisation d'actions autour de la communauté africaine. Elle mobilise les acteurs autour d'axes comme le développement durable et pérenne dans les domaines économique, politique, socioculturel de l'Afrique, et l'implication économique, politique des membres de la diaspora dans le pays d'accueil. Elle promeut enfin une union solidaire ici et là-bas, et est largement ouverte à tous, sans aucune distinction.

- **Le service civique**

Le service civique est un dispositif qui permet aux jeunes de 16 à 25 ans (30 ans pour les jeunes en situation de handicap) de s'engager sur des missions d'intérêt général pour une durée de 6 à 12 mois.

Les missions proposées par la Ville s'adressent à tous les jeunes, sans condition de diplôme ou de qualification. Elles s'inscrivent dans une perspective de mixité sociale et brassent des jeunes de tous horizons avec des origines sociales ou géographiques diverses (moins de 40% des volontaires accueillis habitent Paris). Depuis janvier 2017, le dispositif est ouvert aux étudiants étrangers et aux jeunes migrants.

Indemnisés 577€/mois, les volontaires ne se substituent pas aux agents ni aux salariés mais développent des activités et projets nouveaux dans de nombreux domaines : culture, éducation, solidarité, environnement, sport... Sur le territoire parisien, il y a eu, en 2016, 3800 volontaires en service civique accueillis dans plusieurs dizaines d'organismes publics et associatifs.

La Ville de Paris accueille des volontaires depuis 2006 et a renforcé son engagement à partir de 2010, date de la loi mettant en place le dispositif actuel. Au début de la mandature, le nombre de volontaires accueillis a été doublé. Ainsi, 311 volontaires, au cours de l'année scolaire 2015-2016, ont été accompagnés par plus de 200 tuteurs, agents de la collectivité.

En janvier 2017, la Maire a annoncé un nouveau doublement des jeunes accueillis par la collectivité pour un service civique qui passeront ainsi de 300 à 600.

En parallèle, la Ville développe le service civique avec des partenaires associatifs comme l'association Unis-Cité et le programme « Volontaires de Paris » au sein duquel 200 services civiques ont contribué à accueillir les touristes sur les sites emblématiques de la capitale et ont valorisé le potentiel touristique des quartiers populaires.

Le directeur de la ligue de l'enseignement, Cédric BLOQUET, souligne la dimension interculturelle de nombreux projets organisés dans le cadre du service civique : *« Il s'agit notamment de programme, comme Paris-Abidjan-Cotonou, ou vers le Bénin, pour lequel nous ouvrons le premier salon de littérature jeunesse, avec des éditeurs béninois, en mettant des jeunes volontaires en chantier et en accompagnement de lecture (...) Des classes du Bénin correspondent avec des classes parisiennes, permettant la compréhension des différentes cultures. La plus grosse difficulté, c'est de ne pas imposer cette interculturelité : elle doit se vivre au quotidien dans nos actions et nos propos. Elle ne doit pas être un concept imposé aux jeunes. ¹¹²»*

- **Le diagnostic et les recommandations du Conseil Parisien de la Jeunesse**

La Mission d'information et d'évaluation a souhaité consacrer une partie de sa réflexion à la prise en compte des travaux du Conseil Parisien de la Jeunesse (CPJ). Instance consultative composée de 100 membres, 50 femmes et 50 hommes, ayant entre 15 et 30 ans et un lien avec Paris (domicile, étude, travail, activité sociale), elle rend un avis sur une liste de sujets sur lesquels la Maire souhaite que le CPJ travaille.

Le CPJ a été saisi cette année sur des thématiques liées à l'interculturalité : l'organisation d'une rencontre avec les conseils de jeunes de villes de la Métropole du Grand Paris autour des jeux olympiques, l'évaluation des dispositifs d'accueil des étudiants étrangers, l'offre culturelle des structures parisiennes de pratiques amateurs et des bibliothèques. L'instance rencontre également souvent d'autres jeunes comme le conseil de jeunes de Mayotte, de Molenbeek ou des étudiants américains en visite à Paris.

¹¹² Audition de Cédric Bloquet, directeur général de la ligue de l'enseignement, 5 janvier 2017

➤ La méthode de travail

Le CPJ a été saisi par la Mission sur les deux questions suivantes :

- 1) Vous avez sans doute été confrontés dans votre vie quotidienne à des situations qui permettent des rencontres de cultures différentes.
 - Dans quelles circonstances de telles rencontres se sont-elles produites le plus souvent ?
 - Quels enseignements ces expériences vous ont-t-elles apportés ?
- 2) La Ville de Paris doit-elle selon vous initier de nouvelles actions en vue de :
 - Mieux faire connaître les différentes cultures présentes à Paris ?
 - Favoriser le dialogue et les interactions entre ces cultures ? »

Une réunion de travail du CPJ, qui visait à réfléchir collectivement aux questions posées par la Mission dans le cadre de sa saisine, a eu lieu le 18 janvier. Ensuite, les membres du CPJ ont eu la possibilité d'ajouter des idées sur un document mis en ligne.

➤ Les Propositions du Conseil Parisien de la Jeunesse :

« Il existe à Paris une multitude de lieux où différentes cultures se rencontrent. Ces lieux permettent des niveaux d'échanges variés, allant du simple côtoiement à des échanges plus poussés.

Les jeunes parisiens sont confrontés à différentes cultures dans différents lieux :

- *Le milieu scolaire : l'école, l'université, l'Institut national des langues et civilisations orientales ou encore les résidences étudiantes.*
- *Certains quartiers.*
- *Des équipements publics : le 104, l'Institut du Monde Arabe, l'Institut des cultures d'Islam, des musées qui sont interculturels de par les œuvres qu'ils exposent aussi bien que de par leur public (Musée des arts premiers, musée du Quai Branly, etc...).*

Le Conseil Parisien de la Jeunesse fait le constat que même s'il existe une diversité de cultures à Paris, des cultures ont peu d'occasions d'entrer en contact et de communiquer. Favoriser l'interculturalité doit ainsi passer par deux actions complémentaires : donner une visibilité à chacune des cultures existantes à Paris mais aussi créer les temps et lieux permettant la rencontre de ces différents univers.

Pour rendre la diversité culturelle de Paris plus visible, le Conseil Parisien de la Jeunesse propose de :

- *Renforcer le financement des associations parisiennes qui ont pour vocation de valoriser des cultures différentes.*
- *Proposer sur Que faire à Paris un guide des restaurants de Paris qui proposent des plats venant de différents pays ou valoriser des guides déjà existants.*
- *Organiser des rencontres où des représentants de plusieurs cultures présentent la citoyenneté dans leur pays.*
- *Mettre en avant les événements qui existent déjà, comme c'est déjà le cas avec le Nouvel An chinois ou le Carnaval Tropical. Il serait même envisageable de les délocaliser ailleurs dans Paris pour leur donner une autre visibilité.*
- *Valoriser les séjours Arc-en-Ciel et Paris Jeunes Vacances comme deux dispositifs permettant aux jeunes parisiens d'aller à la rencontre d'autres cultures.*
- *S'appuyer sur les organisations pour les étudiants étrangers comme Erasmus Student Network à Paris (ESN-Paris) et celles de la Cité universitaire internationale (le CPJ a eu l'occasion de rencontrer certaines de ces associations dans le cadre de son travail sur le schéma de développement touristique).*
- *Le CPJ a déjà proposé, dans le cadre de l'avis qu'il a rendu sur le schéma de développement touristique, de découper la ville en zones, chaque zone ayant une identité propre, ce qui permettrait aux touristes de choisir plus facilement les endroits qu'ils*

souhaitent visiter. Certains quartiers multiculturels pourraient être mis en avant dans ce découpage, afin de rendre également la multiculturalité parisienne plus visible aux touristes.

Afin de favoriser la rencontre des différentes cultures à Paris, le Conseil Parisien de la Jeunesse estime envisageable de :

- *Financer des projets dans lesquels deux associations promouvant deux cultures différentes s'associent.*
- *Organiser un forum interculturel qui permettrait de faire découvrir les différentes cuisines du monde. La cuisine est un moyen efficace de permettre à des cultures variées d'entrer en contact et d'échanger.*
- *Organiser des journées à thèmes (« Journée de l'Afrique »).*
- *Donner à l'école un rôle essentiel de « passeur de culture » : par exemple, en organisant des jumelages entre écoles d'arrondissements parisiens, des rencontres inter-classes. Cela permettrait de favoriser cet esprit d'ouverture aux autres cultures dès le plus jeune âge.*
- *Créer une maison des cultures qui regrouperait :*
 - *un grand hall couvert pour permettre aux gens de se rencontrer, de s'exprimer (danse, concert, théâtre) et où il y aurait plusieurs stands de « street food » de plusieurs horizons ; il pourrait y avoir une thématique par pays et par trimestre qui enclencherait des débats/projections/concerts/expo/spectacles ;*
 - *des ateliers d'artistes ou foyers d'associations à loyer modéré, ensemble qui formera une « ruche créative et active » un peu sur le modèle des Grands voisins ;*
 - *des espaces qui proposent des cours de langues, de cuisines du monde, de danses ;*
 - *des logements pour personnes précaires, l'hospitalité et l'ouverture sur les autres étant au cœur de l'interculturalité.*
- *Valoriser les activités permettant de découvrir concrètement une autre culture, notamment la cuisine. En effet, la cuisine permet l'appropriation d'une culture en faisant appel à ses modes de vie et ses habitudes, ainsi qu'à son histoire et à sa géographie. Elle permet aussi et surtout un moment d'échanges, elle facilite les discussions et permet la transmission de connaissances et de savoir-faire.*
- *Appuyer le travail des pouvoirs publics par celui d'associations d'éducation populaire qui disposent d'outils pour favoriser les échanges entre les cultures. ¹¹³⁾*

d. Le soutien à la vie étudiante et à la recherche

En 2016, environ 350 000 étudiants étaient inscrits à Paris, dont 59.000 étudiants internationaux. Paris et sa métropole sont un pôle d'attractivité majeur pour les étudiants internationaux.

L'atelier parisien d'urbanisme (APUR) a réalisé une étude sur l'ensemble de la population étudiante parisienne. Elle a montré que 25% des étudiants parisiens habitent en région parisienne et que 17% sont de nationalité étrangère.

Marie-Christine LEMARDELEY souligne que « *la présence des étudiants internationaux est une richesse pour la ville ; ils deviennent les ambassadeurs de la France à l'étranger. Dès que nous mettons le pied à l'étranger, on s'aperçoit que les étudiants internationaux apportent une image positive de la France, et de Paris en particulier¹¹⁴⁾* ».

L'accueil des étudiants et des chercheurs étrangers a été facilité par la mise en place d'un guichet unique créé en lien avec la Cité internationale universitaire de Paris en vue de simplifier toutes

¹¹³ Audition du Conseil Parisien de la Jeunesse, 2 février 2017

¹¹⁴ Audition de Marie-Christine Lemardeley, 5 janvier 2017

leurs démarches administratives. Ce guichet unique représente l'ensemble des institutions, comme la Préfecture de police pour la question des papiers, les mutuelles pour les questions de santé, etc. Aujourd'hui, il fonctionne pendant deux mois, durant la période de la rentrée universitaire et va sans doute être pérennisé tout au long de l'année. En 2016, 18.300 visiteurs ont été accueillis, 7.000 titres de séjour et 4.000 autorisations provisoires ont été délivrés à des étudiants de 104 nationalités.

Depuis 2005, le service ACCESS, financé par la Ville de Paris, la Région et la Cité universitaire, est devenu incontournable pour les chercheurs internationaux. Chaque année, plus de 10 000 étudiants et chercheurs issus de 140 nationalités, arrivent dans cette permanence qui les accompagne pour les formalités administratives.

Par ailleurs, des événements sont organisés pour les étudiants étrangers, tels que la Nuit des étudiants du monde, qui accueille tous les ans à l'Hôtel de Ville les étudiants qui sont arrivés dans l'année à Paris. Des dispositifs existent aussi pour promouvoir la mobilité des étudiants français à l'international. La Ville soutient les dispositifs de type Erasmus, ainsi que de nombreuses associations qui facilitent le montage de projets en lien avec d'autres pays.

La Maison des Initiatives Étudiantes accueille des manifestations culturelles et des associations dont le contenu est interculturel, comme par exemple :

- El Medina : sensibilisation des diplômés des grandes écoles et universités à l'héritage historique de la civilisation arabo-musulmane, à travers un réseau de discussions et de conférences,
- FORMATOVA : promotion des arts visuels polonais en France, et des arts visuels français en Pologne, en favorisant les échanges artistiques,
- ACA : projet né de la volonté de promouvoir et diffuser l'art contemporain asiatique en Europe, et plus particulièrement à Paris.

Paris est enfin très mobilisée pour accueillir les étudiants réfugiés. La Maison des initiatives étudiantes a été reconfigurée pour être un lieu de ressources pour les étudiants internationaux. Cette Maison a développé des cours d'apprentissage du français langue étrangère (FLE) et des permanences juridiques pour aider les étudiants réfugiés dans leurs démarches administratives.

Focus sur le programme en direction des étudiants réfugiés de l'INALCO.

L'INALCO a développé un programme spécifique en direction des « étudiants réfugiés », mis en place cette année. Ce programme utilise les possibilités interculturelles offertes par l'INALCO. Manuelle Franck, présidente de l'INALCO précise : *« L'objectif de ce programme est d'accueillir un certain nombre d'étudiants réfugiés ou demandeurs d'asile pour élever leur niveau de français et leur permettre de rejoindre ensuite l'un de nos cursus en langue et civilisation du monde. Nos enseignements sont en français donc c'est une façon de continuer à élever leur niveau de français. Mais dans un certain nombre de cours, ils pourront s'appuyer sur leur langue d'origine. C'est une façon de les intégrer dans les cursus universitaires français que de leur donner accès à des cursus qui traitent de leur culture d'origine. C'est une sorte de marche-pied en plus des cours de français langue étrangère. Pour nos étudiants, c'est une façon d'être en contact avec des étudiants qui viennent des pays dont ils apprennent les langues et les cultures. Et pour ces étudiants, c'est une possibilité d'être dans un institut, d'avoir un marche-pied dans le monde universitaire français, et d'être dans un institut qui valorise beaucoup leur culture d'origine. Ils pourront avoir des contacts faciles avec les étudiants et le corps enseignant car ils vont baigner dans certains cas dans un environnement culturel qui est celui de leur lieu d'origine¹¹⁵ ».*

¹¹⁵ Audition de Manuelle Franck, Présidente de l'INALCO, 2 février 2017

Enfin, la Ville de Paris encourage les recherches universitaires sur l'antisémitisme et la xénophobie, à travers une bourse créée par Bertrand Delanoë.

e. Ateliers sociolinguistiques (ASL) et cours municipaux d'adultes

Colombe Brossel indique que « *La Ville de Paris consacre plus de 7 millions d'euros par an pour accompagner et former un peu plus de 16 000 Parisiens. Il s'agit donc d'un accompagnement très fort de la Ville de Paris pour permettre l'apprentissage de la langue. Concernant l'apprentissage du français, je revendique le fait que la Ville s'y intéresse en accompagnant des formes diversifiées* ¹¹⁶ ».

La thématique de l'apprentissage du français est pilotée depuis 2008 par la mission intégration de la DDCT en coordination avec la DASCO. L'effort de la collectivité parisienne en la matière bénéficie à 16 000 personnes.

- **Les formations destinées à renforcer l'autonomie sociale**
 - **Les ateliers sociolinguistiques (ASL)**

Les ASL sont proposées par de nombreuses associations, structures de proximité et centres sociaux, qui maillent le territoire parisien, et en particulier les quartiers populaires. Au-delà de l'apprentissage de la langue française, les ASL intègrent des dimensions de socialisation, acculturation et citoyenneté.

La DASES subventionne des associations réalisant des ateliers linguistiques d'une durée hebdomadaire moyenne de 4 heures. Ce sont des actions de proximité au profit de personnes étrangères/immigrées peu ou pas scolarisées dans leur pays d'origine. Ces ateliers constituent la première étape d'un parcours qui pourra ultérieurement ouvrir vers d'autres formations linguistiques (par exemple, celles des Cours municipaux d'adultes) voire des formations qualifiantes et/ou professionnalisantes comme celles de la DAE. En 2016, la DASES a soutenu 60 actions pour un montant total de 370 500€.

La DDCT a financé le fonctionnement de 16 associations réalisant des ASL pour un montant de 36 845 € au bénéfice de 1 755 personnes et a soutenu plus de 15 actions dans le cadre de la Politique de la ville pour un montant de 53 500€.

Différents intervenants ont regretté la réduction du périmètre des ASL¹¹⁷ consécutive à la modification de leurs règles de financement par l'État. Désormais, seul l'accueil de signataires de CIR (contrat d'intégration républicaine) installés en France depuis moins de 5 ans, permet aux structures d'obtenir ces financements, d'où la crainte de perte de subventions. Les centres sociaux souhaitent continuer d'accueillir dans leurs ASL les publics exclus car non signataires d'un CIR, notamment ceux qui n'en ont pas eu connaissance ou n'ont pas pu, pour raison professionnelle ou familiale, en bénéficier tels que les mères de famille en charge de jeunes enfants au moment de leur arrivée en France, les personnes âgées, les personnes sans papier ou les migrants en situation irrégulière.

- **Les centres Paris Anim'**

Les Centres Paris Anim' sont ouverts à tous et bénéficient à 60 000 usagers. Depuis 2006, une clause de « mise en place d'actions d'insertion sociale » a été intégrée dans leur cahier des charges. A ce titre, sur les 51 centres d'animation, 29 proposent des actions linguistiques, en alphabétisation ou en français langue étrangère (FLE). Ces formations, gratuites, ont concerné, en 2015, 923

¹¹⁶ Audition de Mme Colombe Brossel, adjointe à la Maire de Paris chargée de la sécurité, de la prévention, de la politique de la ville et de l'intégration, 19 janvier 2017

¹¹⁷ Ce point est développé dans le chapitre portant sur la Politique de la ville.

personnes dont 767 en alphabétisation et 156 en FLE. Les apprenants ont, pour 78% d'entre eux, entre 25 et 59 ans. Le montant consacré par la DJS en 2016 à ces actions s'élève à 410 302 €.

○ **Les cours municipaux d'adultes**

Les Cours municipaux d'adultes (CMA) ont, en 2014/2015, accentué leur action en direction des personnes ayant des difficultés d'expression dans la langue française. L'ensemble de ces cours représente plus de 9 000 places ouvertes soit le tiers de l'offre de formation proposée par les CMA.

En 2016, des places supplémentaires ont été ouvertes pour répondre aux besoins spécifiques des réfugiés arrivés récemment sur le territoire de Paris.

Le dispositif des orientations anticipées permet, au moyen de tests, l'orientation des auditeurs les plus faiblement scolarisés dans la filière d'apprentissage du français la plus adaptée à leur niveau et à leurs besoins. Les professeurs des CMA ont accompagné les publics, plus particulièrement les demandes portant sur des cours de français, pour les procédures d'inscription désormais totalement dématérialisées.

Il est à noter que les CMA ont développé leur action dans le cadre du projet « mode à la Goutte d'Or », grâce à la formation « stylisme de mode pour professionnels sans diplôme ».

Enfin, la Mission a auditionné Mme Françoise Noël-Jothy, proviseure du lycée municipal d'adultes, dont la gestion est rattachée au bureau des cours municipaux d'adultes. Ce lycée spécifique accueille différents publics dans le cadre des cours de jour et du lycée le soir. Les cours de jour concernent près de 400 personnes en FLE et environ 200 personnes en alphabétisation. Le lycée prépare au bac général ES, L et S et la moyenne d'âge est de 28/30 ans chaque année. Françoise Noël-Jothy observe que : « *La caractéristique principale de l'établissement est qu'il y a non seulement un brassage générationnel mais également une mixité au niveau social et une très grande mixité au niveau culturel. Au lycée du soir, il y a une majorité de Français mais également des étrangers qui peuvent suivre du FLE en journée et suivre le lycée du soir*¹¹⁸ ».

○ **Les formations à visée professionnelle**

Depuis 2007, le Bureau de l'insertion et de l'économie solidaire de la DAE subventionne chaque année, dans le cadre du Contrat de Ville, plusieurs projets associatifs visant à l'insertion professionnelle par l'apprentissage de la langue française, à destination des Parisiens principalement domiciliés dans un quartier populaire.

Pour mettre en œuvre ce programme, 40 projets portés par 30 structures associatives ou de l'économie sociale et solidaire ont été retenus en 2016 au bénéfice de 1 600 personnes environ.

Le Département de Paris est par ailleurs l'autorité de gestion déléguée de la DIRECCTE Ile-de-France pour mettre en œuvre l'axe 3 du Fonds Social Européen (FSE) national pour la période de programmation 2014-2020. Cet axe vise à « lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion ». Son premier objectif est d'augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics qui en sont très éloignés.

L'appel à projets correspondant a permis de retenir 12 actions au bénéfice de 450 bénéficiaires portées par 11 associations. L'ensemble du budget du FSE s'élève à 522 285 € dont 190 601 € pour l'année 2016.

○ **Les besoins spécifiques des réfugiés**

L'engagement 8 du plan de « Mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés » comporte des mesures pour densifier l'offre d'apprentissage du français auprès des réfugiés et

¹¹⁸ Audition de Françoise Noël-Jothy, proviseure du lycée municipal d'adultes, 2 février 2017

développer des dispositifs d'insertion professionnelle, essentiels à leur intégration au sein de la société.

Dans le cadre de cet engagement, la Ville de Paris a lancé un appel à projets en septembre 2016, pour soutenir des projets d'apprentissage du français à destination des réfugiés.

Les modules proposés, de courte durée (3 à 4 mois) doivent permettre l'acquisition de compétences de base en français, essentiellement à l'oral, et de connaissances élémentaires sur la vie quotidienne en France, sur l'insertion professionnelle et le monde du travail.

L'ensemble des projets bénéficiera à environ 500 réfugiés. Les cours de français qui ont démarré en décembre 2016, auront lieu dans des locaux proposés par les porteurs de projets ou au sein de centres d'hébergement d'urgence acceptant d'accueillir ces cours.

○ **La formation des agents de la Ville**

La Direction des Ressources Humaines (DRH) a mis en place depuis 2004, en lien avec la DDCT, des formations d'alphabétisation, de post-alphabétisation et de français langue étrangère (FLE) pour les agents de la collectivité parisienne.

Ces formations ont pour objectif de mieux intégrer les bénéficiaires dans les services de la Ville et de les aider à progresser, tant dans leur travail que dans leur vie quotidienne, par une meilleure maîtrise de la langue française. Ces formations les aident également à atteindre un niveau suffisant en français pour leur permettre d'envisager de passer des concours ou des examens professionnels : 59 agents ont bénéficié d'une formation de 220 heures en alphabétisation tandis que 35 agents ont bénéficié d'une formation de 220 heures en FLE en 2016. Des actions d'accompagnement autour du français

Ces actions, qui touchent 511 bénéficiaires, mobilisent d'autres disciplines au service de l'apprentissage du français comme le conte, le théâtre,...

Par exemple, dans le cadre du soutien à la filière mode dans le quartier de la Goutte-d'Or, l'association *Langues Plurielles* a construit, pour les couturiers suivant des cours d'alphabétisation, un parcours culturel et professionnel sur le thème de la mode à Paris en partenariat avec l'Institut français de la mode, le palais Galliera et des stylistes.

○ **Le développement des outils de formation et de qualification des acteurs**

Les associations *Espace Bénévolat et FLA* assurent la formation de formateurs. Le soutien renouvelé auprès de l'association *Espace Bénévolat* a permis l'actualisation du Guide du bénévole pour l'alphabétisation qui présente notamment l'ensemble des dispositifs soutenus par la Ville de Paris autour de l'apprentissage du français.

Trois actions d'apprentissage du français en direction des réfugiés sont soutenues par la Ville de Paris et mobilisent les nouvelles technologies de l'information. Elles sont portées par les associations *ASTS, Belleville en vue* et *Français Langue d'Accueil*. La Ville de Paris soutient également la réalisation d'outils pédagogiques novateurs et particulièrement ciblés sur les besoins des migrants avec un niveau de français très faible.

○ **La coordination linguistique et la construction de parcours**

Pour mieux répondre aux besoins très importants des étrangers à Paris en matière d'apprentissage du français, la Ville de Paris a souhaité renforcer la coordination et la professionnalisation des acteurs et des actions d'apprentissage du français à travers la mise en place du *Réseau EIF-FEL*.

Associant de près les autres acteurs institutionnels mobilisés à Paris pour l'apprentissage du français (Région Ile-de-France, État), le réseau EIF-FEL doit permettre d'optimiser et de mieux

coordonner les dispositifs existants. Ce réseau est porté par le *CEFIL* dans le 18^{ème} et le *Centre Alpha Choisy* dans le 13^{ème}, en lien avec l'association *réseau Alpha*.

L'accompagnement vers des diplômes attestant d'un niveau de français est porté par plusieurs associations qui complètent ainsi la mise en place de cours de français. Ces structures permettent principalement l'acquisition du Diplôme Initial Langue Française (DILF) mais aussi, de plus en plus fréquemment, du Diplôme d'Etude en Langue Française (DELF). Près de 1 330 personnes ont ainsi été accompagnées en 2016.

Parmi les associations soutenues, la Fédération des Centres Sociaux (FCS75) occupe une place majeure : elle permet à environ 500 bénéficiaires de 20 centres sociaux parisiens, issus des quartiers Politique de la ville, de préparer et présenter le DILF ainsi que le DELF.

o Les actions en faveur de la visibilité de l'offre linguistique

Plusieurs **plaquettes** recensent l'offre linguistique à Paris :

- « *Où apprendre le français à Paris ?* » s'adresse aux professionnels rencontrant des publics en besoin d'apprentissage du français ;
- « *Passerelles Linguistiques* » du Programme Départemental d'Aide à l'Emploi (PDAE) présente l'offre soutenue dans le cadre de cet appel à projets ;
- Deux *Kamishibai*¹¹⁹, réalisés par l'association *Dulala* sensibilisent au plurilinguisme ;
- « *Parcours Découverte de la BNF* » pour les apprenants en français, est réalisé par l'association *l'Ile aux Langues*.

Des **forums linguistiques** visent à augmenter la visibilité de l'offre de formation locale.

Enfin, les équipes de développement local des 13^{ème}, 14^{ème} et 18^{ème} arrondissements ont organisé, avec l'appui de l'association *Centre Alpha Choisy* en septembre 2016, des **rentrées partagées** sur leur territoire.

f. Les actions de promotion du plurilinguisme

Il convient, dans une approche interculturelle, de donner une visibilité renforcée aux différentes langues parlées par les Parisiens et de favoriser leur reconnaissance dans l'espace public.

L'approche interculturelle de la langue implique également de la voir comme une ressource utile dans les relations économiques, culturelles et scientifiques ainsi que dans les évolutions à venir dans un monde interconnecté.

À une époque placée sous le signe de la diversité, l'école est un lieu où peuvent coexister des dizaines de langues différentes. L'école doit être le lieu prioritaire de l'apprentissage du français, tout en encourageant, une fois ce socle linguistique commun maîtrisé, la sensibilisation aux langues étrangères, en se concentrant plus particulièrement sur les langues maternelles et les variétés linguistiques déjà présentes en classe.

Le multilinguisme contribue au bien-être et au développement de l'identité des apprenants dont la langue de scolarisation n'est pas la langue première selon le Conseil de l'Europe. Aurélien Lechevallier estime lui aussi qu'« *Il faut promouvoir le plurilinguisme à l'école (...). Tous les spécialistes de la question – notamment au Conseil de l'Europe, qui abrite les meilleurs spécialistes*

¹¹⁹ Genre narratif japonais, littéralement « pièce de théâtre sur papier ».

dans l'enseignement des langues de toute l'Europe – savent que les langues convergent, et qu'il faut créer des passerelles entre les langues. C'est en apprenant les langues en même temps que l'on progresse dans les langues. C'est ce qu'on appelle la convergence didactique des langues. C'est un moyen non seulement d'apprendre des langues étrangères – ce qui est toujours utile dans un monde ouvert et dans une ville monde comme Paris –, mais en plus, de lutter contre les inégalités. En effet, ces méthodes que l'on appelle « méthodes actives d'apprentissage linguistique » sont surtout efficaces pour les élèves qui écoutent le moins en classe et qui se sentent le plus perdus. ¹²⁰»

Alice Titia Rizzi, co-thérapeute à la consultation transculturelle de la Maison des adolescents de Cochin-Maison de Solenn, précise « *Mieux on parle la langue maternelle, mieux on habite dans la langue maternelle, mieux on apprend les autres langues ¹²¹»* avant d'ajouter : « *Le fait interculturel et transculturel est un catalyseur actif de la relation citoyenne. Cela nous incite à repenser les choses dans un processus dynamique, complexe en raison du changement de la société. Il s'agit de se saisir de la prévention afin de pouvoir exister en tant que : « je suis et, et », et non pas « je suis ou, ou ». C'est le sens ultime du métissage. Pouvoir être plusieurs choses sans discriminer l'une ou l'autre, sans oublier l'une ou l'autre, sans être obligé d'effacer l'une ou l'autre, sans se battre ou sans haïr l'une pour permettre à l'autre de survivre¹²² ».*

3. Interculturalité, politique et interventions sociales

« On aurait tort de réduire l'action de la Ville au plan social aux deux directions dédiées (DASES et CASVP) car toutes les directions y prennent une part contributive. C'est déjà un axe fort des politiques portées par la Ville, gage d'une dispersion positive et de relais d'action sur tous les segments de la vie quotidienne et collective (déplacement, culture,..)¹²³ » précise en préambule Jean-Paul Raymond.

Noël Corbin confirme les liens entre action sociale et action culturelle : « *il existe 4 conventions qui seront signées par la Maire prochainement, avec le SAMU social, avec le CASVP, il est important que la Direction des Affaires culturelles soit en porosité avec toutes les directions qui travaillent dans le domaine du rapport aux usagers. La porosité entre la culture et le champ social est fondamentale. [...] Il ne s'agit pas de montrer les difficultés, de montrer l'exclusion, il s'agit de donner à chacun la possibilité de voir à quel point sa propre créativité peut l'aider à se reconstruire une identité et une confiance en lui-même.¹²⁴ »*

Sylvain Lemoine observe : « *Nous avons besoin de nous imprégner, y compris dans la manière de décider et de transformer notre politique publique. Pour cela, il faut arriver à intégrer dans nos équipes des compétences qui ont cette dimension interculturelle.¹²⁵ »* Il ajoute : « *Au regard des compétences récemment recrutées et de tous nos atouts en matière de compréhension et d'accompagnement de ces publics, mon sentiment est que nous sommes en réalité loin de cette culture de l'interculturalité à la Ville de Paris. En tout cas, au sens où elle est vraiment intégrée dans nos politiques publiques. J'ai l'impression que c'est quelque chose que l'on rajoute à la fin. C'est déjà très bien parce que nous le faisons de plus en plus et je félicite les équipes qui se mobilisent pour le faire et*

¹²⁰ Audition d'Aurélien Lechevallier, délégué général aux relations internationales de la ville de Paris, 8 décembre 2016

¹²¹ Audition d'Alice Titia Rizzi, psychologue, co-thérapeute à la consultation transculturelle de la maison des adolescents de Cochin-Maison de Solenn, 2 février 2017

¹²² idem

¹²³ Audition de J-P Raymond, directeur de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (DASES), 24 novembre 2016

¹²⁴ Audition de Noël Corbin, 17 novembre 2016.

¹²⁵ Audition de Sylvain Lemoine, directeur de cabinet de Dominique VERSINI, adjointe à la Maire de Paris chargée de la solidarité, des familles, de la petite enfance, de la protection de l'enfance, de la lutte contre les exclusions et des personnes âgées, 1er décembre 2016.

prendre ce tournant. Néanmoins, j'ai l'impression que c'est vécu comme quelque chose qui est à faire en plus et non pas comme quelque chose qui est intégré dès le début. ¹²⁶⁾

L'approche interculturelle, consubstantielle au travail social, est facilitée par la création des directions sociales de territoires au sein de la DASES et repose en grande partie sur l'action sociale de proximité du CASVP. Enfin, la Ville de Paris a mis en place des dispositifs innovants pour accueillir les nouveaux migrants.

a. L'approche interculturelle, une approche consubstantielle au travail social

Jean-Paul Raymond considère que l'approche interculturelle « *n'est pas une approche qui s'impose d'elle-même car c'est consubstantiel de l'action sociale de prendre en compte les différences et de faire en sorte qu'il n'y ait pas de discrimination dans la prise en compte des publics.* » M. Albert QUENUM, confirme qu'« *une approche en interculturelité est consubstantielle à la relation d'aide : elle fait partie de la formation des travailleurs sociaux. L'interculturalité consiste à personnaliser, à prendre en compte les particularités d'une personne et à s'adapter pour l'amener à accéder aux droits* ¹²⁷⁾.

La prise en compte de la question des migrants par la Ville de Paris n'est qu'une partie émergée d'une interculturelité le plus souvent banalisée. Jean-Paul Raymond rappelle que « *Tous les schémas médico-sociaux et autres (grande cause, personnes âgées, personnes handicapées, protection de l'enfance...) insistent pour que ce soit la société qui s'adapte aux populations vulnérables et non l'inverse. C'est la loi d'adaptation de la société au vieillissement. C'est le schéma en cours d'élaboration pour faire en sorte d'adapter l'espace urbain et de mobiliser les politiques au service des personnes handicapées. Il y a cette volonté d'agir sur d'autres déterminants que simplement l'action sociale classique pour favoriser l'insertion dans la société. Si la société est à même d'être inclusive pour les populations vulnérables, elle le sera pour les autres aussi. C'est le sentiment qui se dégage des schémas aujourd'hui.* ¹²⁸⁾. La démarche interculturelle répond aux mêmes exigences d'adaptation à la diversité des publics.

b. La création des directions sociales de territoire (DST) de la DASES, un atout pour développer l'ingénierie de proximité

Jean-Paul Raymond indique : « *La mise en place des directions sociales de territoire (DST), avec le nouveau Paris Solidaire, fait émerger à sa manière les forces et les faiblesses du territoire parisien. Elle a permis de repérer quelques zones déficitaires, hors périmètre Politique de la ville, où les initiatives, la couverture associative sont défailtantes et où il y a peu d'expression de la citoyenneté, peu de leviers mobilisés.* ¹²⁹⁾

La réforme de l'action sociale vise notamment à renforcer la lisibilité de l'action sociale vis-à-vis des usagers. Un guichet unique du service social a été mis en place avec l'ensemble des services sociaux départementaux polyvalents et leur rattachement au CASVP. Cette réforme d'importance concerne plus de 500 travailleurs sociaux qui sont passés de la DASES au CASVP.

L'approche territoriale a été renforcée en matière d'action sociale et médico-sociale en mettant en place quatre directions sociales de territoire sud, est, ouest et nord. Sylvie Payan précise que « *L'enjeu est de mieux adapter les politiques publiques sociales et médico-sociales aux besoins des territoires et de sortir d'une logique de dispositifs d'entrée par les publics. (...) Cette organisation*

¹²⁶ idem

¹²⁷ Audition d'Albert QUENUM, chef du bureau des services sociaux au CASVP, 24 novembre 2016

¹²⁸ Audition de J-P Raymond, 24 novembre 2016

¹²⁹ Idem

permet de mieux articuler les différentes échelles du quartier, de l'arrondissement, de la ville voire de la métropole ¹³⁰».

L'intervention des DST repose sur des diagnostics sociaux de territoire. Ces diagnostics ont été réalisés avec l'ensemble des acteurs du champ social dans le cadre d'une démarche participative dont la finalité est de s'accorder sur un certain nombre d'axes d'intervention prioritaires.

Les DST dialoguent avec l'échelon central et local pour décliner les grands schémas et dispositifs de la DASES mais aussi des plans d'actions territorialisés issus des diagnostics. Enfin, l'intervention des DST relève de la transversalité entre les services de la DASES mais aussi de la coopération avec les directions de la Ville, les partenaires institutionnels et associatifs.

Les DST ont vocation à être sur le terrain, au plus proche des réalités, à aller sur toutes les situations de crise, à repérer les mouvements, les signaux faibles. Les équipes d'ingénierie sont très récentes puisqu'elles ont moins d'un an. La DASES commence néanmoins à disposer d'une remontée d'informations très qualitative et plus évaluative de la situation sociale territoriale.

Tout cela est fait en lien avec les mairies d'arrondissement et il y a régulièrement des conférences sociales de territoire qui permettent de faire le point sur les questions sociales et médico-sociales de l'arrondissement.

c. L'action sociale et interculturelle de proximité du CASVP

L'action du CASVP s'adresse aux personnes en difficulté. Au-delà de l'aide financière ou de la réponse à un besoin immédiat, elle contribue à accompagner les personnes vers l'insertion et la citoyenneté. Son objectif est de permettre à chacun de participer pleinement à la vie en société, économique, sociale, culturelle et citoyenne.

Les personnes ayant connu un parcours migratoire, récent ou plus ancien, font partie des publics potentiels de l'action sociale, car elles sont particulièrement frappées par la pauvreté et la précarité¹³¹.

Il peut s'agir :

- de personnes récemment arrivées, démunies, fuyant l'oppression ou la misère, pour qui toute l'intégration est à construire ;
- de personnes vivant le parcours de précarité qu'induit trop souvent la migration : précarité du logement, vie à l'hôtel, revenus insuffisants, petite retraite du fait d'un parcours professionnel morcelé ;
- de personnes intégrées socialement et économiquement, mais ayant connu un accident de vie qui remet en cause l'équilibre qu'elles avaient atteint.

En matière d'action sociale de proximité, il est possible de distinguer trois étapes majeures : l'accueil, l'écoute et la prise en charge.

- **L'accueil de tous**

Les établissements du CASVP sont ouverts à tous et accueillent des parisiens de toutes les nationalités. L'accueil inconditionnel est une obligation légale pour les acteurs de la lutte contre

¹³⁰ Audition de Mme Sylvie Payan, directrice sociale de territoire Est, directrice sociale de territoire est (DASES), 1^{er} décembre 2016

¹³¹ Contribution écrite du CASVP.

l'exclusion. Plus de 50 nationalités différentes sont accueillies dans les Espaces Solidarité et Insertion (ESI) et les gymnases hivernaux. Cet accueil est également inconditionnel dans les CHU et les CHRS. Dans le CHRS Charonne, en 2015, 90% des résidents étaient originaires d'un pays hors Union Européenne et plus de la moitié des résidents étaient en situation administrative précaire. En Permanence sociale d'accueil (PSA) près de 69% du public suivi dans le cadre du RSA a le statut de réfugié. Enfin 24% des résidents d'EHPAD et des foyers logements du CASVP ne sont pas français.

- **L'écoute de la demande, l'évaluation du besoin**

Sylvain Lemoine observe qu' : « *il peut y avoir de l'appréhension face aux publics qui ont des codes culturels différents. Dès lors que l'on donne les outils, cela ouvre beaucoup de choses. En tout cas, il est certain qu'il y a un appétit du personnel pour apprendre ces codes culturels et il y a un dynamisme renouvelé quand ils les maîtrisent et se sentent plus outillés.*¹³² »

Les établissements du CASVP se sont dotés d'outils pour aller vers ces publics, pour les écouter et pour les comprendre.

Le CASVP dispose de différents moyens de communication :

- supports traduits dans les principales langues pratiquées dans la capitale,
- plan d'accès aux droits pour faire connaître les aides en ciblant notamment des associations spécialisées,
- interprétariat permettant de traduire les principales langues parlées dans le monde
- interprétation par téléphone, déplacement sur site, traduction de documents.

Par ailleurs les travailleurs sociaux sont régulièrement formés à l'interculturalité. En 2015, 79 agents ont été formés au droit des étrangers et 72 agents ont été formés à la démarche interculturelle. La formation « démarche interculturelle » vise à faciliter la communication avec les publics en identifiant les différences culturelles et à développer les capacités des agents à dialoguer efficacement avec des usagers originaires d'horizons divers en ajustant la prise en charge.

Des formations permettent de sensibiliser les travailleurs sociaux aux traumatismes liés à l'exil et au parcours migratoire. En 2016, deux sessions ont été organisées avec la CIMADE pour tous les agents du CASVP sur les parcours migratoires, la demande d'asile, les droits afférents.

Enfin des formations spécifiques sont liées au public accueilli. Par exemple, une formation à l'INALCO, sur l'Afghanistan et le Tibet, a été proposée aux agents de la PSA Bastille.

- **Les actions collectives des services sociaux polyvalents**

« Parmi ces actions collectives, on compte des travaux menés avec les pères, les mères, les communautés... mais elles restent encore un peu isolées au regard de l'immensité du territoire parisien. Elles ne sauraient définir à elles seules en tous cas l'expression d'une stratégie de la Ville ou du département au titre du développement social ou de l'insertion dans la société. Ce sont des initiatives acceptées et managées par l'encadrement, ce qui signifie que les professionnels disposent dans leur agenda et leur plan de charge du temps nécessaire et que c'est valorisé. Ces actions sont très riches d'enseignements pour les populations et les professionnels. Ce sont des lieux d'exercice du métier et de la citoyenneté incomparables. Il faudrait se donner les moyens de les développer car c'est

¹³² Audition de Sylvain Lemoine, 1er décembre 2016.

un levier phénoménal de l'apprentissage au vivre ensemble et donc d'une interculturelité apaisée et réussie pour tous »¹³³ précise Jean-Paul Raymond.

Au CASVP, les services sociaux polyvalents développent régulièrement un certain nombre d'actions collectives.

L'un des objectifs de ces actions est de travailler le « vivre ensemble » avec les usagers quelles que soient les différences culturelles. Albert Quenum observe d'ailleurs qu'« *il s'agit de mettre en relation des personnes d'origine étrangère pour qu'elles échangent autour de leur potentiel, de leurs qualités, afin de créer des réseaux au sein, par exemple, d'un quartier* »¹³⁴.

Diverses actions collectives ont été mises en place sur les thématiques suivantes :

- Échanges de savoirs ou de pratiques (Service Social Polyvalent - SSP- du 7^{ème} arrondissement)

Constatant l'isolement et la difficulté de lien social, et bien souvent la barrière culturelle, les travailleurs sociaux du SSP décident de monter un groupe pour faire des sorties culturelles. Ce groupe a fait émerger le besoin « de se rendre service » tout en soulevant la difficulté d'aller vers l'autre. L'idée est de valoriser ce que chacun sait faire au-delà des différences culturelles. Cette action a abouti à la création d'une association d'échanges de services intitulée « 7 en réseau ».

- Ateliers cuisine (CHRS Charonne et SSP 20)

Ce projet est né à la demande des résidentes pour faire découvrir la cuisine de leurs pays. Ce sont des groupes de femmes qui permettent de partager et d'échanger autour de la cuisine. Les ateliers ont abouti à l'écriture de recettes de cuisine. Chaque résidente et membre de l'équipe a également pu écrire un texte racontant l'histoire de son plat. Un partenariat avec Paris Santé Nutrition s'est mis en place pour parler de l'équilibre alimentaire. Une diététicienne apporte enfin des conseils nutritionnels sur les recettes.

- Groupe de paroles avec des parents (SSP 18) :

Un groupe de parents issus de milieux culturels différents souhaitent échanger autour des modes de garde et de la définition de projets pour le quartier La Chapelle sur le thème de la parentalité. L'objectif de cette action est d'amener un groupe de parents à élaborer un diagnostic de quartier, au moyen d'un questionnaire, et d'un groupe de paroles animé par les travailleurs sociaux.

- Sorties au musée ou dans le quartier pour redécouvrir son environnement (SSP 12, SSP 18, SSP 19)

Ce sont des actions qui se déroulent dans le cadre des groupes « culture du cœur » qui permettent aux usagers des services sociaux parisiens d'accéder à la culture. Pour ces trois arrondissements, à la demande des usagers, des groupes se sont constitués pour partager et s'ouvrir à l'autre tout en partageant des projets communs.

- **Les animations interculturelles en faveur des seniors**

Les EHPAD et résidences services mènent de nombreuses actions à caractère interculturel, notamment dans le cadre de l'animation.

¹³³ Audition de Jean-Paul Raymond, 24 novembre 2016

¹³⁴ Albert QUENUM, chef du bureau des services sociaux du centre d'action sociale de la ville de Paris (CASVP), 24 novembre 2016

En voici quelques exemples :

- Thé dansant interculturel de l'Institut des Cultures d'Islam : chaque mois, 15 résidents de l'EHPAD Oasis et de la Résidence Sociale « Bon Accueil » participent à un thé dansant interculturel de l'Institut des Cultures d'Islam, dans le cadre d'une convention signée en 2016 avec l'association "la table ouverte » qui gère la restauration et les festivités de L'Institut des Cultures d'Islam. L'EHPAD envisage d'associer à cet événement mensuel des jeunes du quartier par l'intermédiaire du centre aéré du secteur.
- Repas partagés avec des associations culturelles étrangères : deux fois par an, la Résidence Sociale « Bon accueil » invite des associations de cultures étrangères à partager un repas préparé par les résidents (chaque résident prépare un plat de son choix). En 2016, ont été invitées les associations « Forage pour le Sénégal » et « les enfants du soleil ».
- Concerts de musique traditionnelle de l'Afrique de l'ouest organisés à l'EHPAD Harmonie par l'association boisséenne « Bien vivre à Boissy ».
- Semaine indienne à l'EHPAD Harmonie avec découverte des épices et de la cuisine indienne, de l'habillement traditionnel (sari), de la géographie...

Le CASVP propose également aux seniors parisiens de nombreuses invitations à des spectacles/expositions interculturels dans le cadre de partenariats avec l'Institut du Monde Arabe, le Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme, le Cinéma le Louxor, le Théâtre de la Ville ou la Maison des Métallos.

Enfin, dans sa filière Civilisation, l'Université Permanente de Paris programme régulièrement des conférences sur des thèmes de civilisation étrangère réalisées par des chargés de cours à l'Institut des langues et des civilisations orientales (INALCO), des docteurs en anthropologie, des chercheurs au CNRS, des professeurs de lettres et d'études persanes ou des conférencières à l'Institut du Monde Arabe.

d. Le rôle important des acteurs locaux et des associations

L'intervention sociale repose sur des partenariats associatifs importants. Dans le cadre de la mission, ont été notamment auditionnés des acteurs associatifs dont l'action s'adresse à différents publics comme les mineurs étrangers isolés, les réfugiés, les personnes âgées ou plus largement les familles.

- **L'action en direction des familles**
 - **Les centres sociaux**

Les centres sociaux à Paris sont au nombre de 36, dont 6 sont gérés en direct par la Caisse d'Allocations Familiales. Les 30 autres sont des centres associatifs. C'est une particularité parisienne puisqu'en France on compte près de 2 000 centres sociaux, dont 35% sont des centres municipaux ou intercommunaux ou, en tout cas, gérés par des collectivités locales, et 65% des centres associatifs.

Aujourd'hui, les centres sociaux parisiens représentent à peu près 30 000 usagers. On compte 500 salariés à Paris et environ 2 000 bénévoles. Les centres sociaux sont situés à 60% dans des quartiers Politiques de la ville et accueillent dans leurs murs, à peu près 320 associations, soit une quinzaine dans chacun des centres sociaux. En plus de la mise à disposition de locaux, les collaborations se créent très majoritairement sur des projets partagés autour de thématiques sur lesquelles l'association partenaire apporte une compétence particulière.

Nicolas Oberlin rappelle que « *Les centres sociaux défendent évidemment les valeurs de l'éducation populaire et plus particulièrement la solidarité, la dignité et la démocratie, qui sont les 3 valeurs fondatrices et des centres sociaux. Nous affirmons que le centre social est un foyer d'initiatives portées par des habitants et appuyées sur des professionnels. Ce qui explique la proportion importante de bénévoles qui sont à la fois dans la gouvernance et dans la mise en place des activités. La faible proportion de professionnels ne fait que mettre en valeur les initiatives des habitants.* ¹³⁵»

Chaque centre social est implanté sur un quartier et la dimension territoriale est très importante puisque son projet social s'appuie sur les initiatives des habitants et surtout sur un diagnostic de territoire qui permet de repérer avec les habitants et les partenaires, qu'ils soient associatifs ou institutionnels, des priorités pour le territoire. Ainsi se construit un projet qui est en général agréé pour 4 ans par la Caisse d'allocations familiales, donnant ainsi une certaine caution et une valeur aux actions que le centre social défend.

Nicolas Oberlin ajoute « *Nous travaillons à la fois sur le lien social et le vivre ensemble en abordant les questions de lutte contre les discriminations, les actions de convivialité, la lutte contre l'isolement, la dimension de parentalité, de jeunesse, d'accès aux droits, la question du vieillissement et la question de l'accompagnement sociolinguistique puisque les centres sociaux proposent tous des ateliers sociolinguistiques et accueillent environ 5 000 personnes avec l'apprentissage grammatical mais également l'apprentissage de la citoyenneté et l'accompagnement à l'intégration sur un quartier.* ¹³⁶ »

Fondée sur la participation des habitants, l'action des centres sociaux contribue à l'intégration des familles et des jeunes et à lutter contre toutes les formes de discrimination. Ils proposent diverses activités d'alphabétisation, de lutte contre l'illettrisme, de soutien périscolaire,...

La dépense au titre de la politique d'intégration est estimée, au prorata de la population étrangère concernée par leurs diverses activités, à 1 722 000€.

Quartiers en cultures, festival interculturel, organisé par la fédération des centres sociaux de Paris

« Le festival interculturel a pour objectif de montrer le travail des centres sociaux en matière de culture sur les quartiers et surtout la diversité des approches. L'idée était aussi que ce festival puisse donner une autre image du centre social que les quelques préjugés qu'on peut avoir parfois autour du centre social et de montrer que, dans les quartiers, il y a de la richesse, il y a de la diversité, il y a un certain nombre d'initiatives que l'on peut mettre en avant et qui peuvent donner une autre approche.

L'objectif de cette action est de valoriser les quartiers populaires en donnant à voir les pratiques culturelles de leurs habitants. Il s'agit de montrer les associations de proximité comme des lieux où l'on travaille la question de la culture avec les habitants et non pas juste comme des réservoirs à publics du champ social dans lesquels on vient puiser des habitants pour simplement leur transmettre une culture dominante. Nous voulions aussi interroger le terme de culture qui est aujourd'hui très attaché à une forme de consumérisme afin de le raccrocher à une notion d'identité et de montrer que chaque personne, chaque habitant peut être porteur et créateur de culture et non simplement consommateur. Nous souhaitons aussi redonner une légitimité à des cultures urbaines qui sont souvent réduites à des animations de quartier ce qui leur enlève d'emblée leur portée politique.

Dans une métropole comme Paris, où l'offre culturelle est omniprésente, l'industrie culturelle est elle aussi très développée et les projecteurs sont souvent braqués sur ses actions. Or, l'enjeu principal de quartiers en cultures est de montrer qu'il est important de ne pas se limiter à une forme de culture

¹³⁵ Audition de Nicolas Oberlin, délégué de la fédération des centres sociaux de Paris, 19 janvier 2017.

¹³⁶ idem

transmise dans une forme descendante mais aussi de mettre en avant, de reconnaître et d'accompagner les formes de cultures vivantes et artistiques qui émergent des quartiers populaires.

Il s'agit aussi de mettre en lumière ce que l'on appelle plus communément l'interculturalité et de donner à voir ce que provoquent ces interactions dans ces quartiers et quelle réalité culturelle cela crée. Il nous paraît important de mettre en place des outils qui vont « mettre sur le devant de la scène ». Ce festival est justement un outil qui vise à développer la capacité à dire et à agir des habitants, à travers des formes d'expression culturelle et artistique, parce que nous pensons que la culture, de par son aspect émancipateur et transformateur peut permettre de poser un enjeu politique dans ces quartiers populaires.

Les centres sociaux sont ancrés au cœur des territoires, gérés par des habitants, d'où émerge une prise de conscience des réalités de la société où se développent des capacités de choix, d'action et d'évaluation, à travers une participation active à la vie sociale, économique, culturelle et politique des quartiers. 11 centres sociaux, conscients de leurs spécificités et de la place qu'ils occupent dans les quartiers, se sont portés volontaires pour tester cette première édition. ¹³⁷»

○ **L'action de la mission Familles de la DFPE**

La Mission Familles soutient des interventions en faveur de l'intégration et notamment des actions permettant de faciliter les relations entre les familles non francophones et l'école : les papothèques, « culture 2+ », Pari's des faubourgs, AFEV (Association de la Fondation Étudiante pour la Ville)...

Cette mission a également financé des actions réalisées par des associations dans les territoires de la Politique de la ville.

La DFPE soutient par ailleurs le fonctionnement de deux crèches franco-chinoises accueillant à parité des enfants chinois et français gérées par l'AFAPE (association franco-chinoise pour l'enfance).

L'association Lire à Paris intervient dans les relais d'assistantes maternelles et les centres PMI, essentiellement fréquentés par des étrangers, pour encourager la lecture auprès des jeunes enfants.

Enfin, l'AFEV est chargée de l'accompagnement vers la lecture des familles migrantes.

● **L'action en direction des personnes âgées**

Les seniors parisiens de plus de 60 ans immigrés résident dans leur grande majorité (95 %) dans l'habitat diffus et en particulier dans le Nord Est Parisien. Ils sont confrontés comme toute personne âgée au vieillissement et à la dépendance. À cela s'ajoutent parfois des problématiques spécifiques : habitat précaire, faibles retraites, barrière de la langue, isolement.

○ **Les « cafés sociaux »**

Le Ville de Paris soutient la création et le fonctionnement des « cafés sociaux » dont l'objectif est de lutter contre l'isolement des migrants âgés. Il s'agit de lieux de convivialité au sein desquels des activités ludiques et culturelles sont proposées. Des permanences sociales y sont assurées pour faciliter l'accès aux droits, à la retraite et aux prestations sociales. « *Quand les personnes font le plein de leurs droits, on peut considérer qu'elles ont les bases d'une véritable intégration, même si beaucoup de choses restent à faire*¹³⁸ » précise Moncef Labidi, directeur de l'association Ayyem Zamen (« bon vieux temps » en kabyle) et créateur, en 2003, du premier « café social » dans le 20^{ème} arrondissement. Un second café a ouvert ses portes à la Goutte d'Or.

¹³⁷ idem

¹³⁸ Audition de M. Moncef Labidi, directeur de l'association Ayyem Zamen, 1^{er} décembre

Moncef Labidi indique : « *Le café social est un lieu accueillant un public composé prioritairement des migrants âgés et précaires. Ce n'est pas la vieillesse qui pose problème, c'est quand la vieillesse est accompagnée de la précarité. Je le souligne car beaucoup de population âgée française a aussi trouvé la porte ouverte du café social. J'insiste car c'est un lieu qui n'est pas seulement pour les migrants (...).*¹³⁹ *Au-delà des démarches administratives, il y a le besoin d'être écouté. Ces personnes subissent l'isolement social et l'appauvrissement de la sociabilité évoluant dans des lieux comme les foyers de travailleurs migrants et les hôtels meublés (...)* *Au café social nous avons à cœur de proposer cet accompagnement, mais aussi des animations autour d'activités de loisirs qui permettent aux gens de sortir de leur isolement*¹⁴⁰. » L'association *Ayyem Zamen* a mis en place une nouvelle action, soutenue par la Mairie de Paris, de domiciles partagés qui permet de reloger des personnes immigrées âgées dans des appartements rendus confortables, équipés et meublés.

L'espace *Farabi* accueille des personnes âgées, notamment des vieux migrants du 10^{ème} arrondissement, à proximité de la place du Colonel Fabien.

L'Arbre à Palabre, porté par l'association A2D, dans le 19^{ème} arrondissement accueille des migrants âgés de l'Afrique subsaharienne.

Enfin, dans le 13^{ème} arrondissement, *Batik International* développe depuis 2013 le projet de café social itinérant *Sâges* destiné aux personnes âgées d'origine asiatique. Le projet s'appuie sur un réseau de structures associatives et municipales dont les intervenants sont sensibilisés aux besoins des seniors asiatiques.

La Ville de Paris a accru son soutien à ces structures dont la subvention est passée de 70 000€ en 2003 à 207 500 € en 2016.

○ **Un appel à projets expérimental**

En 2016, la Ville de Paris a lancé un appel pour soutenir des projets expérimentaux à destination de personnes immigrées de plus de 60 ans en situation de précarité ou de non recours aux droits. Ces projets devaient expérimenter une méthodologie permettant de repérer ce public résidant en logements sociaux ou en hôtels meublés, d'aller à sa rencontre, d'évaluer ses besoins et de les mettre en relation avec les services assurant la prise en charge du droit commun. Quatre projets ont été sélectionnés et seront mis en œuvre dans les 10^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements en lien avec le Bureau d'Aide aux Personnes Âgées (BAPA- DASES).

● **Les dispositifs en faveur des mineurs étrangers isolés**

Depuis 2004, le département a créé un dispositif pour organiser la prise en charge des mineurs étrangers isolés. Ce dispositif a régulièrement évolué pour répondre à la demande croissante d'accueil du public. Au 31 décembre 2015, il représentait 28% des jeunes pris en charge au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance. Les mineurs étrangers isolés font l'objet d'une attention renforcée par les services de la protection de l'enfance du département de Paris. En 2015, la collectivité parisienne a affirmé son souhait d'un accueil exemplaire. Des établissements consacrés à leur accueil, leur mise à l'abri et leur protection se sont développés. Le dispositif piloté par le secteur éducatif des mineurs non accompagnés (SEMNA) a accueilli 250 nouveaux jeunes en 2015 et assure le suivi de 700 mineurs étrangers isolés dans le cadre de mesure d'assistance éducative. Ces prises en charge peuvent se poursuivre au-delà de 18 ans dans le cadre d'un contrat jeune majeur pour leur permettre de mettre en place un projet d'insertion sociale et professionnelle.

Le plan d'accompagnement des mineurs isolés étrangers, adopté par le Conseil de Paris en avril 2015, contenait 15 nouvelles mesures visant à améliorer le parcours de mineurs et de jeunes majeurs isolés étrangers dans le cadre de la protection de l'enfance.

¹³⁹ idem

¹⁴⁰ idem

Dans le cadre de ce nouveau plan, un appel à projets a été lancé pour créer une structure dédiée au premier accueil, à l'évaluation et à l'orientation et d'un dispositif d'hébergement d'urgence. Le dispositif d'évaluation des mineurs isolés étrangers géré par la Croix Rouge Française a pris la suite, en 2016, de la PAOMIE gérée par France Terre d'Asile.

Le dispositif de la Croix Rouge Française a permis de renforcer la qualité de l'évaluation par la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire polyglotte ainsi que l'appui de psychologues et d'une infirmière.

Sylvain Lemoine remarque que : « *Il faut, d'une part, bien s'assurer que ces jeunes ont bien compris le paysage dans lequel ils arrivaient. D'autre part, il faut veiller à bien comprendre ce qu'ils veulent dire. Dans ce cadre, un travail a été mené autour d'un panel de jeunes mineurs isolés étrangers avec le Centre Babel et le Professeur Marie-Rose MORO qui est spécialiste de ces questions interculturelles. C'est passionnant et elle en a sorti un guide pratique. Ce n'est pas du tout un plan quantitatif sur les mineurs isolés étrangers, comme celui réalisé en 2015. C'est beaucoup plus qualitatif, autour de conseils pour les travailleurs sociaux et d'erreurs à ne pas commettre. Dans le plan initial, nous avions pressenti qu'il faudrait développer cette dimension interculturelle.*¹⁴¹ »

- **Les dispositifs en faveur de l'accueil des réfugiés développés par la Ville de Paris**

Le plan de mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés présenté en octobre 2015 consacre 18 engagements de la Ville de Paris et propose des réponses en matière d'accueil et de prise en charge des migrants mais aussi d'accès à l'éducation, à la formation ainsi que d'insertion sociale et professionnelle des populations.

Depuis deux ans, Paris est traversé par des flux migratoires d'une ampleur inédite. Plus de 30 000 migrants nouvellement arrivés sur le territoire parisien ont été mis à l'abri par l'État, la Ville de Paris et les associations depuis le mois de juin 2015. Parmi eux, 1 500 personnes vulnérables (familles, femmes accompagnées d'enfants en bas âge) ont été prises en charge.

Malgré cette mobilisation majeure des services de l'État, de la Ville de Paris et des associations, des campements de rues ont continué à apparaître dans l'espace public parisien. La Ville de Paris a donc proposé à l'État un changement de méthode, avec une prise en charge progressive des arrivées.

La Ville de Paris, l'État et EMMAÜS Solidarité, association reconnue pour ses compétences dans ce domaine, ont travaillé ensemble pour établir un projet social et se sont accordés sur un protocole d'accord, signé le 16 septembre 2016, définissant le rôle et l'implication de chacun.

- **Des installations modulaires provisoires**

Deux lieux d'accueil à vocation humanitaire – Paris-Nord et Paris-Ivry – ont été mis en place. Ils se situent sur des terrains qui font partie du domaine intercalaire de la Ville de Paris, et sont donc vacants – pendant quelques mois ou années – dans l'attente d'accueillir un projet d'aménagement durable : logements sociaux, activités, espaces verts, etc.

Plutôt que de laisser ces sites en friche, la Ville de Paris a en effet fait le choix de les consacrer à l'accueil des migrants en installant des bâtiments modulaires. Il est important de noter que cela ne retarde pas les futurs projets d'aménagements : les installations d'accueil et d'hébergement des migrants seront déplacées sur d'autres terrains le moment venu. Ce sera notamment le cas sur le site Paris-Nord, qui sera libéré au premier semestre 2018 pour laisser place aux travaux du campus Condorcet.

¹⁴¹ Audition de Sylvain Lemoine, 1^{er} décembre 2016

- **Un premier accueil inconditionnel au fil des arrivées**

Ces lieux proposent aux migrants un premier accueil inconditionnel, une information juridique, un examen de santé et une offre d'hébergement digne coordonnée par des professionnels avec le soutien de bénévoles.

Points d'entrée facilement identifiables, ils permettent de proposer une réponse adaptée à la diversité des publics venus chercher refuge à Paris : femmes et hommes isolés, familles, mineurs non accompagnés.

- **Le Centre humanitaire Paris-Nord**

Le Centre Humanitaire Paris-Nord a ouvert ses portes le 10 novembre 2016. Il s'agit du premier centre humanitaire pour réfugiés à ouvrir dans une zone urbaine dense en Europe. La Ville de Paris, l'État et EMMAÛS Solidarité ont associé à ce projet l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration), le GIP Habitat, le Samu Social de Paris, les Équipes Mobiles Psychiatrie Précarité et les associations Médecins du Monde et Utopia 56. Il est désormais identifié par les migrants primo-arrivants susceptibles de demander l'asile. Ce centre a fait l'objet d'une visite par les membres de la Mission.

Depuis son ouverture, ce centre a dû faire face à un triple enjeu : accueillir les migrants au fur et à mesure de leurs arrivées, garantir à chacun d'entre eux une prise en charge digne et de qualité répondant à leurs besoins fondamentaux, et assurer la fluidité des orientations vers les dispositifs de prise en charge de plus longue durée gérés par l'État dans toute la France, le temps que la demande d'asile soit instruite.

Si le premier bilan est positif, le projet ne saurait répondre à lui seul à une crise d'ampleur nationale et européenne. Lors des premières semaines, une cinquantaine d'entretiens administratifs étaient menés chaque jour alors que 70 à 80 migrants arrivent quotidiennement sur le territoire parisien.



Visite du centre humanitaire Paris-Nord géré par Emmaüs Solidarité le 3 février 2017 par Mmes Nathalie Fanfant, Halima Jemni et Fadila Méhal. © MIED

Ci-contre, un collage à l'initiative du collectif le Mouvement. Les membres du collectif sont intervenus dans différents centres dont celui de la porte de la Chapelle. « *Sous un même parapluie se retrouvent des bénévoles, des salariés, des migrants et des habitants du quartier. Ce sont des projets qui sont de véritables moments de rencontre et de vivre ensemble*¹⁴² » précise Aurélie El Hassak-Marzorati.

Depuis le 17 décembre dernier, l'État a répondu favorablement à la demande de la Ville de Paris et d'EMMAÛS Solidarité d'augmenter le nombre d'entretiens administratifs conduits chaque semaine,

¹⁴² Audition d'Aurélie El Hassak-Marzorati, le 24 novembre 2016.

preuve de l'adaptabilité de ce lieu d'accueil. La capacité du centre Paris-Nord a augmenté, pour passer de 400 à 600 places d'hébergement.

EMMAÛS Solidarité a également mis en place début janvier une nouvelle méthode d'accueil, fondée sur la prise de rendez-vous, à hauteur de quatre personnes par heure. Cela contribue à optimiser les files d'attente devant le centre.

○ **Le Centre d'hébergement d'urgence Paris-Ivry**

Le projet de centre humanitaire a dès l'origine été pensé sur plusieurs sites : un premier accueil centralisé facilement identifiable (la bulle du centre humanitaire Paris-Nord), un lieu de mise à l'abri et d'accès aux soins des hommes isolés (la halle du centre humanitaire Paris-Nord) et un lieu de prise en charge des publics vulnérables (femmes, couples, familles).

La Ville de Paris a proposé de mettre à disposition un terrain dont elle est propriétaire situé à Ivry-sur-Seine. Elle a pour cela obtenu le soutien de la Ville d'Ivry-sur-Seine.

Situé dans l'ancienne usine des eaux d'Eau de Paris – la régie publique de l'Eau de la Ville de Paris - le site fait partie de l'appel à projets « Réinventer la Seine » qui consiste à revitaliser des terrains inutilisés situés sur l'Axe Seine, en y implantant des projets innovants. D'importants travaux d'aménagement ont été nécessaires pour répondre à sa nouvelle fonction.

Ce lieu d'hébergement accueille chaque jour les publics vulnérables qui se seront préalablement présentés à la « Bulle d'accueil » du site Paris-Nord, dans le 18^e arrondissement. Il comporte au total 400 places et est articulé en deux quartiers desservis par plusieurs rues.

○ **Les personnels mobilisés**

Pour assurer le fonctionnement du dispositif dans son ensemble, une équipe de 200 salariés a été recrutée par EMMAÛS Solidarité à la suite d'un partenariat inédit avec des antennes locales de Pôle emploi et une association locale d'insertion. Parmi eux figurent plusieurs migrants ayant obtenu le statut de réfugiés. 117 salariés sont aujourd'hui dédiés au fonctionnement du centre situé aux abords de la Porte de la Chapelle et 83 salariés sont dédiés au site d'Ivry-sur Seine. Ces derniers ont pu bénéficier de plusieurs sessions de formations, encadrées par EMMAÛS Solidarité, l'ARS ou encore l'OFPPA.

Le site comptera une dizaine de travailleurs socio-éducateurs, des techniciens en Intervention Sociale et Familiale, des animateurs socio-culturels, des auxiliaires socio-éducatifs, des coordinateurs logistiques ainsi qu'un coordinateur socio-culturel.

Une dizaine de bénévoles interviennent chaque jour aux côtés des salariés d'EMMAÛS Solidarité : des personnes de tous âges, tous milieux professionnels, toutes origines donnent de leur temps pour les missions de traducteur, de magasinier ou encore d'accompagnateur. Ils aident également à la réalisation des devoirs pour les enfants scolarisés sur site ainsi qu'à l'apprentissage du français.

Cependant, lors de la visite du centre de premier accueil des migrants de Paris-Nord, Aurélie El Hassak-Marzorati, directrice du centre pour Emmaüs Solidarité, a insisté sur la nécessité de réorganiser le système d'apprentissage du français pour les primo-arrivants et le besoin de faire appel à des professionnels ayant une réelle méthodologie pédagogique

Singa France

Singa France est un « *mouvement citoyen international* ¹⁴³ » qui vise à créer des outils de rencontres et d'échanges entre les réfugiés et la société d'accueil.

Le pôle « projets » de l'association comprend :

- une « communauté citoyenne » qui crée des rencontres entre des bénévoles et des réfugiés quelques heures par semaine ;
- un « mur des opportunités » recensant les informations utiles aux réfugiés sur un site web ;
- des permanences de professionnels ;
- un incubateur autour de 15 projets pour les accompagner sur le long terme au travers d'une promotion de 6 mois.
- Le pôle « CALM » (Comme À La Maison) est une période tremplin pour des personnes réfugiées qui ont obtenu le statut de demandeur d'asile. Elle consiste à mettre en relation des citoyens qui ont une chambre à mettre à disposition, pour une période de 3 mois à 1 an, avec des réfugiés.
- Le pôle « passions » se divise en quatre programmes qui s'adressent à tous les réfugiés sans restriction de statut :
 - le programme « Buddy » qui consiste à mettre en binôme une personne réfugiée avec un citoyen sur la base d'une passion commune ;
 - l'accès à des ateliers gratuits chaque semaine sur la base d'initiatives citoyennes ;
 - les événements portés par les bénévoles
 - le programme de partenariats avec des associations universitaires et des grandes écoles.

○ Les services proposés aux personnes vulnérables

Les familles accueillies seront hébergées pour une durée de 3 à 5 mois, dans l'attente de leur admission en Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA). Chaque îlot sera géré par une équipe de salariés permanents qui garantira aux femmes et aux familles l'accès aux besoins essentiels (hygiène, alimentation, hébergement) et aux différentes activités, ainsi que le suivi de leur dossier.

Le personnel devra également aider les personnes à trouver ou retrouver des repères dans leur quotidien et favoriser l'acquisition des compétences sociales de base comme l'accès à la langue française ou encore la connaissance des institutions. L'objectif social de ce centre est de permettre aux personnes de s'engager dans un parcours de reconstruction et d'autonomie.

Chaque personne bénéficiera tout au long de son hébergement du suivi continu et régulier d'un travailleur social. Sur le volet sanitaire, le Samu Social effectuera des bilans médicaux dans les quelques jours qui suivront l'admission et orientera, le cas échéant, vers les services de soins adaptés.

Une équipe médicale, interne au centre, proposera des consultations régulières : permanences de généralistes, de puéricultrices, de pédiatres. Elle sera constituée des associations Médecins du Monde, Pédiatres du Monde et Gynécologie Sans Frontières.

Le centre mettra également en œuvre l'obligation légale d'instruction en scolarisant les enfants. Dans le cadre d'un partenariat avec l'Éducation nationale (Rectorats de Créteil et de Paris) les enfants bénéficieront d'une scolarité adaptée, assurée par des enseignants volontaires dans 4

¹⁴³ Audition de Sarah AFFANI, responsable du programme « passions » de Singa France, 1^{er} décembre 2016

classes intégrées au centre ou dans des établissements d'Ivry-sur-Seine. Une demi-journée sera consacrée aux enseignements – notamment du français – et l'autre aux activités sportives, culturelles et artistiques. Un espace sera par ailleurs réservé à la petite enfance.

Lors de leurs parcours migratoires avant leur arrivée en France, souvent dans un contexte de grande insécurité, les personnes migrantes ont souvent dû renoncer à l'exercice de leur parentalité au profit de mécanismes de survie. Le centre d'hébergement d'urgence Paris-Ivry disposera donc aussi d'un espace où il sera possible pour les parents de se réapproprier certaines dimensions de cette parentalité. Les femmes hébergées dans le centre pourront quant à elles profiter d'un accompagnement collectif : apprentissage du français, ateliers de cuisine, espace socio-esthétique et estime de soi, activités manuelles, etc.

Auréliel El Hassak-Marzorati souligne : « *Un toit, cela ne pouvait pas suffire. Il s'agissait de réfléchir très vite à leur intégration dans le quartier, dans la ville et dans le pays. Quand nous avons commencé à ouvrir ces centres d'hébergement d'urgence migrants, dans cette actualité qui est la nôtre depuis deux ans et demi, nous avons mis, au cœur du projet de chaque centre, la culture dans sa diversité, la culture dans la rencontre avec les habitants. Il était important que ces projets soient travaillés avec les habitants, avec le quartier, avec les associations locales et avec les partenaires institutionnels dans leur grande diversité. Nous sommes partis du présupposé qu'il n'était pas possible de seulement héberger mais qu'il fallait placer ces établissements dans un vrai projet culturel ou interculturel si vous souhaitez utiliser ce terme.* ¹⁴⁴ »

- **Les autres interventions sociales d'urgence**

La DPSP compte une unité d'assistance aux sans-abri (UASA) créée en janvier 2004. Cette équipe mobile intervient sur l'ensemble du domaine municipal en direction des publics SDF, notamment étrangers pour favoriser leur intégration : accès au logement d'urgence, aide à la scolarisation des enfants, suivi social, aiguillage et accompagnement vers le droit commun. En 2016, au public étranger s'est ajoutée une action renforcée en direction des publics de réfugiés originaires de la Corne de l'Afrique. L'UASA estime que 20% de ses interventions concernent des étrangers.

2^{ème} SOUS-PARTIE : PARIS, VILLE INTERCULTURELLE ET PARTICIPATIVE

1. L'action interculturelle territoriale

Afin de prendre la mesure des différentes actions interculturelles conduites sur les territoires parisiens, la Mission a d'abord choisi de se pencher sur les dispositifs mis en œuvre dans les quartiers populaires, dans le cadre de la Politique de la ville. Elle a par ailleurs adressé un questionnaire aux maires d'arrondissement sur les actions menées en ce domaine dans leur arrondissement.

¹⁴⁴ Audition d'Auréliel El Hassak-Marzorati, directrice adjointe d'Emmaüs solidarité, 24 novembre 2016.

a. La Politique de la ville au centre des dispositifs en faveur de l'interculturalité dans les quartiers populaires

A Paris, la géographie de la Politique de la ville comporte 20 quartiers prioritaires au sens de l'Etat (décret 2014-1750 du 30 décembre 2014) représentant 150 460 habitants, ainsi que les quartiers de veille active correspondant aux anciens quartiers prioritaires et quartiers de veille du CUCS (contrat urbain de cohésion sociale), soit 360 000 habitants concernés au total.

Dans le cadre du contrat de ville 2015-2020, la Politique de la ville mobilise la Ville de Paris mais aussi l'Etat et de nombreux autres partenaires, dont la Caisse d'allocations familiales, la Région Ile-de-France, le Rectorat de Paris, la Caisse des dépôts et consignations ou l'Agence régionale de santé. La contribution de la Ville aux dépenses d'investissement et de fonctionnement en faveur des quartiers Politique de la ville s'élève à 223 955 773 € en 2016. Les dépenses de fonctionnement se montent à plus de 95 M€ et concernent principalement les axes 1 et 2 du contrat de ville : « Accompagner les parcours et prévenir les ruptures » et « Vivre sa ville et son quartier », tandis que celles d'investissement représentent plus de 128 M€ et participent surtout à la mise en œuvre de l'axe 3 du contrat : « Dynamiser les quartiers dans la ville ».

Le contrat de ville 2015-2020 a été co-construit par l'ensemble des partenaires signataires et les habitants et acteurs locaux, notamment lors des Etats généraux d'octobre 2014, puis décliné en projets de territoires, en lien étroit avec les mairies d'arrondissement. Des temps et des espaces d'écoute, d'échanges et de construction collective ont été organisés à l'échelle d'un ou de plusieurs quartiers : plus de 110 ateliers participatifs et tables rondes se sont ainsi tenus pour définir des pistes de travail et élaborer des projets d'actions, réunissant près de 3000 habitants et acteurs des quartiers.

Plutôt que de procéder à un tour d'horizon général de tous les arrondissements, la Mission a décidé de concentrer son attention sur l'examen des quartiers « Bédier-Boutroux » (13^{ème}) et du quartier Belleville-Amandiers dit Bas Belleville (20^{ème}) pour prendre une connaissance plus précise et plus concrète des actions déployées sur le terrain.

Le quartier Bédier-Boutroux, ancien GPRU (grand projet de renouvellement urbain), est à présent intégré dans un NPRU (nouveau programme de la rénovation urbaine). Il compte environ 4 000 habitants¹⁴⁵, entre l'avenue de la Porte d'Ivry et de la Porte de Vitry et entre le périphérique et les boulevards des Maréchaux.

Dans le cadre du contrat de ville 2015-2020, décliné en projets de territoires, la Politique de la ville mobilise la Ville de Paris mais aussi l'Etat et de nombreux autres partenaires, dont la Caisse d'allocations familiales, la Région Ile-de-France, le Rectorat de Paris, la Caisse des dépôts et consignations ou l'Agence régionale de santé.

Le quartier Bédier-Boutroux compte environ 4 000 habitants¹⁴⁶, entre l'avenue de la Porte d'Ivry et de la Porte de Vitry et entre le périphérique et les boulevards des Maréchaux.

Quant au quartier dit du « Bas Belleville », compris au sein du territoire réglementaire « Belleville-Amandiers » qui comprend 40 000 habitants, il est délimité par le boulevard de Belleville et les rues de Belleville, Julien Lacroix et des Couronnes.

La comparaison des actions conduites dans ces deux quartiers permet de dégager de nombreuses problématiques qui leur sont communes, même s'il fait aussi ressortir l'originalité du quartier de Belleville.

¹⁴⁵ Le nombre d'habitants est plus réduit dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire de l'Etat qui exclut quelques parcelles d'habitat social au nord du quartier.

¹⁴⁶ Le nombre d'habitants est plus réduit dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire de l'Etat qui exclut quelques parcelles d'habitat social au nord du quartier.

- **Le profil socio-économique et culturel des quartiers**

Les deux quartiers présentent des profils de populations comparables. Julie Marquiset précise qu'« au sein du quartier Bédier Boutroux, un habitant sur deux est sans diplôme. 20 % des jeunes ne sont ni en emploi ni en études, contre 8,6 % en moyenne à Paris. Il y a une population immigrée beaucoup plus importante que la moyenne parisienne avec 32 % de population immigrée contre 20 % à Paris, dont 22 % de population étrangère, contre 14,5 % à Paris¹⁴⁷ ».

Olivia Roman indique pour sa part que : « le Bas Belleville est un territoire jeune puisque 31,5 % de la population a moins de 25 ans. Il est lui aussi caractérisé par une grande diversité avec 31 % de personnes issues de l'immigration, et comporte une majorité (39 %) d'ouvriers et d'employés. On note aussi une part importante de familles monoparentales, estimée à 19 %¹⁴⁸ ».

Ce sont tous deux des territoires touchés par une forte précarité et qui connaissent une problématique sociale mais aussi d'accès au droit et à la culture et d'insertion.

- **L'intégration et l'apprentissage de la langue française**

En ce qui concerne le quartier Bédier Boutroux, Julie Marquiset note qu'« en matière de cohésion sociale, le centre social CAF qui est au cœur du quartier permet d'accueillir de nombreuses activités associatives, dont les actions de Femmes Initiatives autour de la linguistique et de l'insertion sociale¹⁴⁹ ».

Par ailleurs, elle souligne une évolution du paysage des financements pour la linguistique qui peut mettre les structures associatives en difficulté puisque la ligne de financement de l'Etat, intitulée le BOP 104, paraît devoir être recentrée sur les primo-arrivants. Elle remarque qu'« il y a beaucoup d'autres populations qui ont également besoin de formation linguistique, comme les gens qui sont installés depuis très longtemps en France et qui n'ont pas pu apprendre le français pour diverses raisons. La Ville de Paris est en train de chercher un peu son positionnement parce qu'elle ne peut pas toujours compenser les financements que l'on perd d'un côté ou de l'autre. C'est un peu compliqué. Toutefois, comme nous parlons aujourd'hui de l'interculturalité et de la cohésion, l'apprentissage du français est évidemment fondamental et il y a quand même une grosse inquiétude sur ce sujet que je voulais pointer¹⁵⁰ ».

S'agissant du Bas Belleville, Edouard Razzano indique que « la politique d'intégration se traduit par de nombreux cours d'alphabétisation, de français langue étrangère devenus en partie des ateliers sociolinguistiques dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat d'accueil et d'intégration. Il y a aussi beaucoup d'associations qui œuvrent pour l'accès aux droits et l'accompagnement des populations éloignées des services publics¹⁵¹ ».

Il partage l'inquiétude exprimée par Julie Marquiset quant aux financements de l'Etat : « Nous sommes aujourd'hui dans un contexte de réforme du droit d'asile avec le contrat d'intégration républicain. Nous avons un recentrage des financements de l'Etat sur les primo-arrivants. Est-ce que cela se fera au détriment des habitants immigrés présents depuis plus de cinq ans sur le territoire ou pas ? C'est effectivement un enjeu parce qu'il y a beaucoup de personnes étrangères, présentes sur le territoire depuis plus de 5 ans et inscrites dans des démarches d'intégration. Aujourd'hui, il y a une remise en question du financement des cours de français pour ce type de publics¹⁵² ».

¹⁴⁷ Audition de Julie Marquiset, chef de projet, équipe de développement local du 13^{ème} sud, 12 janvier 2017

¹⁴⁸ Audition d'Olivia Roman, déléguée du préfet en charge du Grand Belleville dans le cadre de la politique de la ville, 12 janvier 2017

¹⁴⁹ Audition de Julie Marquiset, 12 janvier 2017

¹⁵⁰ Idem

¹⁵¹ Audition d'Edouard Razzano, chef de projet, équipe de développement local de Belleville-Amandiers, 12 janvier 2017

¹⁵² Idem

- **L'éducation**

Sur les questions d'éducation, de la petite enfance et de la parentalité, qui sont des sujets centraux pour le quartier Bédier-Boutroux, Julie Marquiset souligne l'action du pôle parentalité de la CAF.

Elle évoque le dispositif de la réussite éducative qui permet un accompagnement des élèves en difficulté sur les territoires prioritaires par l'Education nationale et la Ville : « *C'est un dispositif qui est mobilisé parce que l'école Franc-Nohain, en cœur de quartier, est une école extrêmement en difficulté de par la mixité des populations et des différents besoins des parents pour comprendre les codes de l'école et pour accompagner les enfants. (...) Il y a une très bonne collaboration avec cette école. Pour vous donner un exemple, il y a un groupe de parents dans le cadre du RASED qui a été mobilisé avec l'aide d'une psychologue scolaire pour accompagner les parents dans toute la diversité de leurs besoins. C'est quelque chose de très positif. Puis, il y a beaucoup d'autres projets d'accompagnement scolaire et d'accès à la culture. C'est fondamental¹⁵³* ».

Julie Marquiset remarque : « *L'école Franc-Nohain accueille à la fois les enfants des quartiers Oudiné-Chevaleret et Bédier-Boutroux qui sont les deux quartiers Politique de la ville de l'est et du sud de l'arrondissement. Dans ce contexte, nous ne pouvons que cumuler des difficultés puisque sur les deux quartiers nous avons beaucoup de familles en difficultés¹⁵⁴* ». Elle précise : « *Dès qu'il y a un quartier Politique de la ville, il y a de l'évitement scolaire parce que l'établissement a une mauvaise réputation. Nous sommes mobilisés sur cette école qui va être détruite et reconstruite dans le cadre du nouveau projet de rénovation urbaine¹⁵⁵* ».

Le même type de situation est relevé par Edouard Razzano dans le Bas Belleville : « *Il y a de fait une dimension interculturelle ou du moins multiculturelle, qui est forte dans les établissements scolaires publics. Mais on peut se demander quel type d'interculturalité il peut y avoir sans mixité sociale dans un certain nombre d'établissements scolaires publics, étant donné le très fort taux d'évitement de la carte scolaire ? Ce sont des choses qui sont complémentaires et concomitantes à prendre en compte dans l'observation du territoire. En tout cas, à Belleville, les collèges sont tous classés en réseau d'éducation prioritaire, voire en REP+ et cela a une incidence sur l'évitement de la carte scolaire de la part d'un certain nombre d'habitants du quartier¹⁵⁶* ». Ainsi la gentrification observée à Belleville dans l'habitat privé ne se retrouve pas dans les écoles ou les collèges.

En conséquence, comme à Bédier Boutroux, la Politique de la ville soutient dans le Bas Belleville la mise en œuvre de la médiation interculturelle entre les élèves, les parents et les établissements scolaires pour apporter une aide psychologique et éducative à des familles en difficulté. Cela implique de former des professionnels à l'interculturalité pour expliquer les codes de l'institution scolaire auprès des parents et, inversement, expliquer les comportements et pratiques de parents à l'institution scolaire.

- **La culture**

En ce qui concerne la culture dans le quartier Bédier Boutroux, Julie Marquiset explique : « *Nous accompagnons beaucoup de projets de médiation culturelle puisqu'il n'y a aucun équipement culturel, ni dans le quartier, ni à proximité. Il y a beaucoup d'acteurs qui sont mobilisés notamment au centre social pour s'adresser aux habitants (...). Il y a une compagnie de théâtre. Il y a aussi une association qui organise des ateliers en extérieur pour capter les publics enfants et jeunes autour de la création artistique* ». Elle remarque : « *Si nous restons dans les structures, nous sommes conscients que nous ne toucherons pas les habitants. D'où la nécessité d'aller chercher les gens dans l'espace public* ».

Quant au champ culturel à Belleville, il est caractérisé par l'interculturalité et est très riche, note Edouard Razzano : « *Il y a beaucoup de démarches culturelles qui permettent de valoriser les*

¹⁵³ Audition de Julie Marquiset, 12 janvier 2017

¹⁵⁴ Idem

¹⁵⁵ Idem

¹⁵⁶ Audition d'Edouard Razzano, 12 janvier 2017

différentes cultures présentes dans le quartier. Il y a des partenariats avec des associations qui mettent en œuvre des ateliers de pratiques artistiques amateurs autour de la thématique de la migration, de la diversité culturelle, des symboles universels, etc. Cela peut se décliner aussi avec des compagnies de théâtre qui proposent par exemple des actions où les comédiens sont des enfants issus de la diversité culturelle de Belleville et les pièces intègrent cette dimension. Il existe aussi à Belleville des projets de radio avec des résidents des foyers de travailleurs migrants qui visent à coproduire une parole. Puis, il y a des équipements culturels comme la Maison des Métallos et le Tarmac qui contribuent au dialogue des cultures. La dimension culturelle et interculturelle à Belleville est considérée comme une richesse qui attire énormément d'acteurs culturels et artistiques ¹⁵⁷».

Olivia Roman précise qu'il lui « semble toujours important de penser au culturel sous le prisme de l'inclusion sociale de ces populations au regard de ces disparités et des données énoncées. C'est quand même un axe fort au cœur de la politique de la Préfecture de Paris. Cela représente à peu près 15 % des financements Politique de la ville Etat sur le domaine culturel ¹⁵⁸» Elle note cependant que les critères de la DRAC sont très spécifiques et « ne prennent pas en compte des projets trop socio-culturels ou relevant de l'éducation populaire ¹⁵⁹».

• Le lien social et l'animation locale

Julie Marquiset indique que la Ville finance de nombreuses actions d'animation locale dans le quartier Bédier Boutroux. Elle cite « un projet de l'AFEV qui vise à faire du porte-à-porte pour rencontrer les gens. Ce sont des étudiants qui vont à la rencontre des habitants pour essayer de les mobiliser et organiser ensemble des fêtes de quartier de manière à ce qu'ils se remobilisent et se connaissent autour d'endroits de rencontres »¹⁶⁰. Elle souligne : « C'est aussi comme cela que nous pouvons créer cette interculturelité qui nous fait tant défaut. C'est vraiment en allant chercher les gens au plus près de leur lieu de vie. Cette année, nous avons le projet de relancer une dynamique de rencontres hors les murs sur les espaces extérieurs via les financements Politique de la ville. Cela demande énormément d'énergie et de financement ¹⁶¹».

A titre d'exemple, Véronique Arnould indique que le centre social Toussarégo, dans le quartier Bédier, « est un équipement de quartier à vocation sociale globale qui a pour mission principale de soutenir le quotidien des familles et d'améliorer le vivre ensemble par le biais de l'animation de la vie sociale ¹⁶²». Il est aussi très actif pour faciliter l'accès aux droits et soutenir les habitants dans les démarches administratives en ligne.

Dans le même esprit, Elisette Abada explique que son association, Femmes Initiatives, a décidé dès sa création par un groupe de femmes issues de l'immigration et souffrant de l'isolement et d'un manque de reconnaissance, dans le quartier Bédier « d'intégrer l'approche interculturelle, l'approche de proximité en partageant ensemble, en échangeant et en pratiquant la mixité sociale et culturelle ¹⁶³». L'accompagnement social et la formation linguistique sont devenus leur activité principale.

Edouard Razzano indique lui aussi que dans le Bas Belleville, « en matière de lien social, il y a aussi de nombreuses actions portées par des associations de proximité et entre autres des centres sociaux qui visent à développer les échanges interculturels à travers des fêtes, des repas de quartiers, des sorties, des débats et des actions conviviales¹⁶⁴ ».

¹⁵⁷ Idem

¹⁵⁸ Audition d'Olivia Roman, déléguée du préfet, en charge du Grand Belleville dans le cadre de la politique de la ville, 12 janvier 2017

¹⁵⁹ Idem

¹⁶⁰ Audition de Julie Marquiset, 12 janvier 2017

¹⁶¹ Idem

¹⁶² Audition de Véronique Arnould, responsable du Centre social CAF Toussarégo, 12 janvier 2017

¹⁶³ Audition d'Elisette Abada, directrice de l'association Femmes Initiatives, 12 janvier 2017

¹⁶⁴ Audition d'Edouard Razzano, chef de projet, équipe de développement local Belleville-Amandiers, 12 janvier 2017

Suk Yi Wan indique ainsi que « l'association CFFC, Chinois de France – Français de Chine, a été fondée en 1998. Elle a un objectif d'intégration des migrants et notamment des Chinois ». Elle assure notamment un accompagnement à l'accès aux droits et une médiation en matière scolaire.

- **La démocratie locale et la citoyenneté**

Julie Marquiset souligne, s'agissant du Conseil de quartier et du Conseil citoyen qui existe dans le 13^{ème} arrondissement et qui regroupe l'ensemble des quartiers Politique de la ville : « Nous ne retrouvons pas la diversité culturelle des habitants au sein des divers conseils. Nous retrouvons toujours les mêmes publics et nous n'arrivons pas à faire en sorte que ces structures soient représentatives de la diversité des quartiers ¹⁶⁵».

Elle précise : « Ce qui me préoccupe, c'est le fait que sur l'instance du Conseil citoyen il est très difficile d'aborder des habitants qui sont en difficulté sur toute une série de sujets fondamentaux dans leur vie. Comme ils sont déjà en « mode survie », il est très difficile d'aller les voir en leur disant de participer et de se mobiliser dans leur quartier. Le Conseil citoyen est avant tout une instance d'interpellation contrairement à un conseil de quartier. La Ville n'y participe pas. C'est une instance autonome et cela peut être aussi un lieu qui permette une certaine émancipation. Néanmoins, nous voyons bien qu'il est très compliqué, pour l'instant, de mobiliser les habitants en difficulté¹⁶⁶ ».

Le même type de remarque est fait par Edouard Razzano pour le Bas Belleville : « On peut se poser la question de la dimension interculturelle des instances de démocratie locale. En tout cas, je prendrai l'exemple des conseils de quartier qui sont souvent des instances très masculines et blanches. Nous essayons dans le cadre de la Politique de la ville de faire émerger de nouvelles instances et notamment le Conseil citoyen qui est l'instance de dialogue des habitants avec les espaces de gouvernance de la Politique de la ville. Nous avons malgré tout des difficultés à mobiliser des jeunes et des populations éloignées. C'est un objectif à garder en tête pour que ces instances soient vraiment représentatives de la diversité des quartiers représentés ¹⁶⁷».

- **Logement et vivre ensemble**

Edouard Razzano fait observer que dans le Bas Belleville, « le logement privé et insalubre a longtemps fait fonction de logement social « de fait » à côté du logement social. Cela permettait d'accueillir des populations migrantes. Quelles sont aujourd'hui les possibilités de maintenir des populations migrantes dans le quartier dans la mesure où ce logement social « de fait » laisse la place à du logement social intermédiaire dans un objectif de mixité à l'échelle parisienne ? ¹⁶⁸»

Quant à Dorothée Labastie, elle estime nécessaire que Paris Habitat, qui compte 20 000 logements dans le quartier du Bas Belleville, « donne aux habitants des moyens pour construire une histoire commune qui permette justement de faire vivre cette notion du vivre ensemble ¹⁶⁹». Elle remarque : « Pour nous l'ambition quotidienne est de résoudre les conflits parce que le quotidien des équipes de terrain est quand même marqué par les conflits de voisinage qui sont très prégnants. Notre volonté est de voir comment nous pouvons accompagner et soutenir des projets autour de l'interculturalité ¹⁷⁰».

Pour faire vivre l'interculturalité, Paris Habitat met des espaces à disposition des structures, principalement associatives, qui favorisent la pratique collective. Il octroie aussi des subventions à des projets collectifs qui ont un caractère interculturel. Un fonds peut être actionné par les amicales

¹⁶⁵ Audition de Julie Marquiset, 12 janvier 2017

¹⁶⁶ Idem

¹⁶⁷ Audition d'Edouard Razzano, 12 janvier 2017

¹⁶⁸ Idem

¹⁶⁹ Audition de Dorothée Labastie, chargée de développement local à Paris Habitat, 12 janvier 2017

¹⁷⁰ Idem

et associations de locataires. Dans le Bas Belleville, une dizaine d'associations sont actives, dont cinq environ portent des démarches interculturelles ou de convivialité. Récemment, Paris Habitat s'est doté d'une fondation qui a pour vocation de soutenir des projets en direction de la jeunesse. A Belleville, cela correspond à environ 200 000 euros.

Dans le cadre des projets d'aménagement, Paris Habitat conduit une politique de concertation assez poussée avec les habitants pour permettre de comprendre le fonctionnement d'un habitat du point de vue des usages. Dorothée Labastie souligne : « *Il est important que cette parole soit prise en compte par nos techniciens pour essayer de concevoir des espaces qui fonctionnent bien. On se rend bien compte que l'interculturalité veut dire aussi des choses dans cette mise en commun*¹⁷¹ ».

Elle indique que les objectifs majeurs de Paris Habitat « *sont de favoriser l'accès à la culture et à la pratique collective parce qu'il y a un vrai enjeu de cohésion et de valoriser l'attractivité du patrimoine d'habitat social parce que c'est souvent un patrimoine stigmatisé. Pour ce faire, nous essayons de faire venir de l'action culturelle, action culturelle de laquelle les habitants sont éloignés ou à laquelle ils n'ont pas accès parce qu'ils n'ont pas forcément tous les codes pour entrer dans des structures qui leur semblent très éloignées. Notre dernier objectif est de pouvoir contribuer à la participation des habitants parce qu'il nous semble que c'est dans ce sens que le cadre de vie peut mieux être approprié, notamment dans les programmes d'aménagement urbain*¹⁷² ».

- **Belleville, un quartier à la personnalité affirmée**

Edouard Razzano rappelle que « *Belleville est un lieu de mémoire de l'immigration, une mémoire qui disparaît peu à peu. Il y a de nombreuses associations qui font vivre l'histoire et la mémoire des migrations et donc des influences culturelles ont marqué le territoire à travers des expositions, des projections de films, des visites de découverte du quartier, etc. Finalement, cette histoire est peu institutionnalisée à l'échelle de Belleville. Par exemple, les dernières traces visibles de l'immigration, via certains commerces espagnols, tendent à disparaître. Ils sont rachetés, alors qu'il y a un patrimoine culturel qui a existé pendant de nombreuses années et peu de traces seront gardées*¹⁷³ ».

Il ajoute : « *En matière de développement économique, il y a une forte attractivité du Bas Belleville pour son marché qui est de fait interculturel, ses restaurants multiculturels (chinois, vietnamiens, thaïlandais, mais aussi espagnols, juifs séfarades, kabyles...) et parfois interculturels*¹⁷⁴ ».

Olivia Roman confirme qu'« *il y a un levier intéressant, c'est le développement des filières économiques de ce que l'on appelle les clusters et l'interculturalité pour lesquels le Grand Belleville est porteur de nombreuses initiatives autour de l'édition, le média, l'audiovisuel, les cultures urbaines, la gastronomie, etc. Il y a vraiment des choses en termes de politique interculturelle à développer dans ces quartiers en s'appuyant sur ces initiatives locales. Sur ce sujet, nous travaillons de près avec la DIRECCTE*¹⁷⁵».

Elle relève cependant l'isolement social dont souffrent de nombreux seniors dans ce quartier auquel les cafés sociaux tentent de remédier, ainsi que celui des familles monoparentales et déplore plus généralement « *une fracture psychologique qui fait que ces populations très isolées du droit commun appartiennent avant tout à l'échelon micro-local du Grand Belleville. Nous avons un peu une sorte de petit village cocooning recréé à l'échelle de Belleville qui n'arrive pas à se projeter à l'échelle macro-parisienne* ».

Olivia Roman indique : « *Notre objectif premier est de désenclaver psychologiquement et territorialement (ces populations) pour qu'elles puissent se projeter à l'échelle parisienne*¹⁷⁶».

¹⁷¹ Idem

¹⁷² Idem

¹⁷³ Audition d'Edouard Razzano, 12 janvier 2017

¹⁷⁴ Idem

¹⁷⁵ Audition d'Olivia Roman, 12 janvier 2017

¹⁷⁶ Idem

Au-delà de leurs caractéristiques propres, les quartiers Bédier Boutroux et du Bas Belleville sont tous deux confrontés au défi de l'insertion économique, sociale et culturelle de leurs habitants. Les difficultés qu'ils rencontrent dans la mise en œuvre des actions menées pour enraciner le dialogue interculturel dans leur territoire semblent donc en grande partie analogues : inquiétude devant le recentrage des financements de l'Etat sur les primo-arrivants pour l'apprentissage du français, concentration des difficultés liée au tracé de la carte scolaire ou à son évitement, constat que les conseils de quartier et les conseils citoyens peinent à associer les habitants dans leur diversité et, sans doute, enclavement des plus fragiles dans leur quartier, même si ce dernier handicap paraît plus prégnant à Belleville.

b. Les actions menées par les mairies d'arrondissement

- **L'envoi d'un questionnaire aux maires d'arrondissement**

En vue de prendre une connaissance plus précise des actions à caractère interculturel mises en œuvre dans les arrondissements, un questionnaire a été adressé à tous les maires d'arrondissement, accompagné de la note de cadrage de la mission et d'une lettre de la Présidente et de la Rapporteuse. L'objectif de cette démarche était de permettre une analyse fine des pratiques et des perceptions sur les différents territoires parisiens.

Seuls dix maires d'arrondissements (3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème}) ont répondu au questionnaire par courriel, la mairie du 17^{ème} y ayant pour sa part répondu par téléphone. Les mairies du 1^{er} et du 17^{ème} ont précisé qu'elles n'avaient pas bien saisi la teneur du sujet. Elles ont estimé que la définition du terme d'interculturalité n'était pas suffisamment explicite et que l'intérêt de cette démarche n'était pas évident pour les arrondissements. Enfin, le 20^{ème} a souligné la complexité du sujet et a considéré que les questions posées étaient « *pour le moins vagues* ».

Toutes les mairies (sauf le 19^{ème}) auraient souhaité disposer d'un délai plus long¹⁷⁷ pour répondre à ce questionnaire qui, bien que succinct, leur a demandé d'établir une synthèse des politiques menées en regroupant les informations émanant de leurs différents services. La mairie du 11^{ème} a déploré le fait de n'avoir pas disposé du temps nécessaire pour réunir davantage d'informations auprès des différents acteurs, notamment associatifs. Le 10^{ème} et le 13^{ème} ont retourné le questionnaire partiellement rempli, à défaut de pouvoir répondre aux autres questions. Le 3^{ème} l'a renvoyé au service des affaires générales et à l'action sociale concernant la question des moyens mis en œuvre.

- **L'état des lieux de la prise en compte de l'interculturalité dans les arrondissements**
 - **Les projets et actions interculturels**

Les réponses reçues ont mis en évidence le grand nombre et la diversité des initiatives locales en matière d'interculturalité. Il apparaît que l'implication des mairies d'arrondissement passe avant tout par la construction de **partenariats avec les associations**, essentiels au pilotage ou au soutien des projets communs. N'ayant que peu de pouvoir décisionnel et d'autonomie concernant les autres compétences en termes de politiques publiques, les mairies d'arrondissement sont cependant une réelle force de promotion des manifestations proposées sur leur territoire. De nombreux festivals ou événements mettant en valeur une culture ou un pays (*Nouvel an chinois* dans le 3^{ème}, le 11^{ème}, le 13^{ème}, et le 20^{ème}, le *festival des cultures juives* dans le 4^{ème}, la *P'tite Istanbul en fête* dans

¹⁷⁷ Ce questionnaire, relativement concis, figure en Annexe X. Il a été envoyé aux directeurs de cabinet des maires d'arrondissement par courriel le 24 janvier 2017, une réponse étant attendue avant le 7 février.

le 10^{ème}, la semaine de la Francophonie dans le 19^{ème}) bénéficient ainsi d'un soutien financier, logistique ou de communication de la part de la mairie. Par ailleurs, les partenariats entre les arrondissements et les associations s'illustrent également dans le 11^{ème}, par l'accueil de permanences d'associations dans la Mairie (médiation familiale, soutien à la parentalité, aide juridique aux victimes d'actes antisémites ou antimusulmans).

Les 10^{ème}, 11^{ème}, 17^{ème} et 19^{ème} arrondissements organisent également, en coopération avec les associations du quartier, **des rassemblements de toutes les cultures**, sous les noms de *Fête/Festival/Journée de la diversité* ou *Ensemble nous sommes le 10^e*. Ils fédèrent de nombreux partenaires et mettent en avant la diversité présente dans les territoires, au travers de représentations artistiques, de mise en valeur de pratiques culinaires, de mode vestimentaire ou encore de conférences/débats. Le 5^{ème} arrondissement propose de nombreux concerts permettant de découvrir la diversité des musiques du monde. La mairie du 17^{ème} a ainsi convié, pour la session 2016, M. Jean-Louis Borloo à participer à une rencontre sur la thématique de l'électrification de l'Afrique. Dans le 20^{ème}, le festival « Et20 l'Eté » est notamment organisé avec Paris Culture 20. Il s'agit d'une opération culturelle singulière d'art dans la rue portée par la mairie d'arrondissement et des acteurs indépendants, troupes, artistes et collectifs associatifs. De plus, les événements culturels et sportifs, tels que Louis Lumière Plage ou « la Pyrénéenne », ainsi que les animations diverses organisées par la mairie du 20^{ème} sont conçus pour toucher l'ensemble des publics et des habitants du territoire.

Certains événements prennent, quant à eux, le parti d'**une entrée thématique** plutôt que culturelle. Ils ont pour objectif de permettre l'accès à la culture de tous les publics quels que soient leur culture d'origine, leur niveau de revenu ou leur âge. Le dialogue entre les cultures dans le 5^{ème} arrondissement passe ainsi par l'organisation de rencontres comme Autour de l'Inde, dialogues croisés à l'espace Scipion, ou le Festival du Film d'Asie du Sud Transgressif ou les Journées du Livre Russe et des littératures russophones. La Mairie du 9^{ème} organise ainsi des expositions et conférences dans le cadre d'un « mois de l'Arménie », des expositions consacrées à des artistes africains, hongrois ou chinois et une fête de la gastronomie, qui donné lieu, en septembre 2016 à une conférence de Fatema Hal, ambassadrice de la gastronomie marocaine. Le festival *Au fil des voix* du 10^{ème} et celui des *Musiques sacrées* du 13^{ème} arrondissement présentent des musiciens et chanteurs du monde entier qui se sont épanouis et enrichis mutuellement au contact de leurs différentes cultures respectives. La mairie du 12^{ème} soutient notamment un festival sur les cultures indiennes dans l'espace public, le Festival Bolly Bazaa de Bolly Deewani. Le projet DEMOS, en partenariat avec la Philharmonie de Paris, a été mis en place dans le quartier Politique de la ville du 11^{ème} et soutenu par l'arrondissement. Dans le 20^{ème}, de nombreuses opérations comme la Semaine sénégalaise, l'Inde des Livres, ou la fête du Pisco sont hébergées à la mairie du 20^{ème} ou réalisées dans l'espace public et coconstruites avec les associations.

Certaines mairies choisissent de faire redécouvrir leur arrondissement aux habitants, le 4^{ème} arrondissement organise ainsi les *Traversées du Marais*, un week-end durant lequel les hôtels particuliers et leurs jardins ouvrent au public et proposent notamment une programmation musicale, théâtrale et de danse. L'architecture est également mise à l'honneur dans le projet « Art contemporain et logement social » du 11^{ème}, où des artistes plasticiens sont invités à créer *in situ* en impliquant les habitants dans le processus de création. Les loisirs sont, enfin, un moyen non seulement d'attirer du public mais également de le faire participer, rendant, ainsi, les habitants, acteurs de leur quartier. Le 3^{ème} arrondissement propose un *Grand festival d'échecs* durant lequel des participants de tous horizons viennent se défier au sein de la Mairie ou dans la rue.

Dans le cadre de la **Politique de la ville**, la mairie du 20^{ème} souligne une série d'actions associatives et municipales comportant une importante dimension interculturelle telles que la médiation interculturelle directe entre les familles et les différentes institutions, le système d'écrivains publics au plus près des habitants, le développement de l'« e-inclusion » et les marches exploratoires avec les habitants pour faciliter l'appréhension par chacun de l'espace public.

Enfin, si les arrondissements proposent une importante programmation à vocation interculturelle, certaines initiatives visent également à **rapprocher les publics des offres culturelles existantes** dans les autres structures de leur arrondissement. Les mairies du 12^{ème} et du 19^{ème},

entre autres, ont mis en place un *Pass Culture* qui centralise les informations sur toutes les formes de culture de proximité et les « bons plans » proposés par leurs partenaires (théâtres, salles de concert, galeries d'art, librairies,...).

○ Les lieux à vocation interculturelle

La **mairie d'arrondissement** reste le principal lieu interculturel puisqu'elle a été citée dans tous les retours de questionnaire comme étant le premier point d'ancrage et de repère des Parisiens. En effet, « *elle est identifiée par les habitants de l'arrondissement pour son rôle administratif mais également pour son caractère neutre et bienveillant* », précise la mairie du 10^{ème} arrondissement. Le 4^{ème} arrondissement souhaite encore renforcer ce rôle pour qu'elle devienne une véritable « maison commune ». En outre, les espaces disponibles (hall, couloir, salle des fêtes,...) sont bien souvent utilisés pour des manifestations, réunions et programmations à vocation interculturelle, par les services de la mairie ou les associations. Cette année, le 10^{ème} arrondissement accueille deux nouvelles manifestations : une quinzaine culturelle, organisée par les Mongols d'Occident et une exposition sur le Mahatma Gandhi, portée par l'Organisation mondiale des personnes d'origine indienne.

Par ailleurs, d'autres espaces ont été identifiés par les mairies comme permettant aux habitants de se rencontrer et échanger, et ainsi participer du processus de l'interculturalité. Il s'agit avant tout de lieux de proximité pour les 3^{ème}, 11^{ème} et 13^{ème} arrondissements, comme les **équipements de la Ville de Paris** : gymnases, médiathèques, centres PARIS'anim, centres sociaux CAF, centres socio-culturels, centres Protection Maternelle et Infantile, centres de santé. La mairie du 12^{ème} souligne que tous les lieux dédiés aux arts et à la culture (bibliothèques et médiathèques, conservatoire, théâtres) comme la mairie d'arrondissement, participent à la promotion de la diversité culturelle de l'arrondissement à diverses occasions. De même, les **Maisons des associations** forment des espaces de convivialité, où les habitants et associations peuvent se rencontrer et monter des projets communs. *La Maison du Combattant et des Associations* du 19^{ème} pilote, ainsi, la « Semaine de la solidarité internationale », en coordination avec la Mairie d'arrondissement. De nombreux acteurs (citoyens, ONG, associations, écoles,...) participent pour faire réfléchir le public sur les questions de solidarité internationale, de développement durable et de citoyenneté.

Les **centres culturels, cinémas, théâtre et maison des initiatives étudiantes**, établissements non municipaux mais financés en partie par la Ville, mettent en valeur des cultures diverses dans leur programmation. Le 10^{ème} arrondissement, par exemple, soutient financièrement les cinémas *Archipel*, *Brady* et *Louxor*, qui organisent des cycles et festivals de films étrangers. *La Maison des Métallos* du 11^{ème}, quant à elle, s'appuie sur des structures relais du quartier pour s'enraciner dans le tissu social au travers de petites formes spectaculaires hors les murs, d'ateliers et de projets artistiques participatifs.

Enfin, des lieux, dont la vocation première n'est pas interculturelle, sont néanmoins enclins à encourager les rencontres et les échanges. **L'Espace Public Numérique** du 3^{ème} arrondissement propose un accès et des formations pour tous, y compris aux personnes atteintes d'un handicap, aux outils informatique et internet, afin de lutter contre la fracture numérique. Dans le 11^{ème}, **l'espace de co-working SINGA/Coexister** a été créé par deux associations dans le but d'en faire un lieu de vie du quartier. Ainsi, ces initiatives publiques ou privées œuvrent au-delà de leur mission première, pour constituer un point de rencontres et d'échanges.

Outre la mairie d'arrondissement et les équipements déjà mentionnés, le 20^{ème} accorde pour sa part une place toute particulière à **l'espace public**, qu'il s'agisse des places, des espaces verts, des marchés alimentaires ou des jardins partagés, qui sont facilement accessibles et fréquentés par l'ensemble de la population.

○ Les moyens mis en œuvre par la Ville de Paris

Le **label QualiPARIS** concerne 18 des 20 mairies d'arrondissement (exceptées les 15^{ème} et 20^{ème}) et environ 600 autres structures publiques de Paris. Les services labellisés s'engagent sur l'amélioration de leurs prestations et missions de service public en terme d'information, de signalétique et d'accueil, au travers de dispositifs d'écoute de l'utilisateur (enquête de satisfaction,

groupe de discussion, test interne, cahier d'observations...). Le label est attribué pour 3 ans par l'AFNOR Certification après un état des lieux du service, la mise en place d'un programme qualité et des premiers audits internes et externes.

Les 4^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements proposent ainsi plusieurs services à destination des personnes allophones. Dans le cadre du label QualiPARIS, les agents de la mairie d'arrondissement maîtrisant une autre langue que le français sont répertoriés et leur contact est mis à la disposition des agents recevant du public. Ces agents sont formés, dans les 10^{ème} et 11^{ème} arrondissements, à l'accueil des personnes de cultures diverses. Le 4^{ème} arrondissement fournit de la documentation en langue étrangère pour les touristes. Les 10^{ème}, 13^{ème} et 19^{ème} arrondissements, quant à eux, produisent des livrets d'accueil en plusieurs versions. Le 13^{ème} arrondissement propose également les traductions des documents lus pendant les cérémonies de mariage ainsi que les notices explicatives pour le recensement. Les langues les plus fréquemment traduites sont l'anglais, l'allemand, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le portugais et le turc. Enfin, les mairies du 10^{ème} et du 13^{ème} disposent de la liste des traducteurs assermentés pour aider les administrés en ayant besoin.

Par ailleurs, chaque mairie est bien entendu libre de mettre en place des **dispositifs spécifiques** pour un meilleur accès de tous les publics au service public, en tenant compte de leur diversité. Ainsi, le 4^{ème} arrondissement a instauré des permanences d'alphabétisation, le 10^{ème} dispose d'un service d'aide aux démarches administratives, le 11^{ème} a mis en place un système de parrainage républicain pour soutenir les personnes dans leur parcours vers la régularisation et les 19^{ème} et 20^{ème} organisent des permanences d'écrivains publics et d'avocats, dans le cadre de l'accès aux droits pour tous. D'autres arrondissements, comme le 17^{ème}, se sont dotés d'un adjoint au maire en charge de l'égalité des chances.

○ Les initiatives et pratiques interculturelles innovantes

La composition des populations des arrondissements parisiens et notamment l'arrivée de nouvelles cultures dans certains quartiers ont fait évoluer les pratiques des habitants, mais aussi des services administratifs, pour prendre en compte l'intégralité de la diversité présente sur le territoire. Ainsi, de nombreuses mairies, dont celles du 3^{ème}, du 11^{ème} et du 17^{ème}, organisent une **cérémonie de vœux aux nouveaux naturalisés**. Le 17^{ème} arrondissement invite à cette occasion un témoin au parcours atypique ; cette année il s'agit de Lassana Bathily, le jeune homme ayant caché des clients dans la cave de l'Hyper Casher, lors des attentats de janvier 2015. Les 9^{ème} et 12^{ème} arrondissements organisent eux aussi chaque année des cérémonies d'accueil destinées aux nouveaux naturalisés de l'arrondissement.

Nombreux sont également les arrondissements à avoir adapté le **mode d'accueil et les propositions d'activités des établissements publics**. Les médiathèques ont été particulièrement concernées par ces évolutions : développement d'un pôle « sourd » et d'un fonds chinois dans le 3^{ème}, formation de l'équipe à l'interculturalité et aux demandes d'asile et ateliers de conversation sociolinguistique dans le 10^{ème}, guide d'accueil multilingue et activités en lien avec les cultures des migrants dans le 19^{ème}.

Par ailleurs, de réels projets ont vu le jour pour mettre en valeur la participation des habitants. Le 19^{ème} arrondissement a, ainsi, constitué une « **malle multilingue** », sous l'impulsion d'une proposition au budget participatif de 2015. Elle est disponible à l'emprunt auprès de la bibliothèque Place des Fêtes et composée de livres pour enfants, écrits dans les diverses langues que compte le 19^{ème}. Piloté par la DAC de la Ville de Paris, ce projet souhaite ainsi valoriser la richesse linguistique de l'arrondissement.

La Mairie du 4^{ème} propose, quant à elle, le premier événement de danse participatif. « **FLUX, le 4 danse** » réunit 200 danseurs amateurs issus de milieux sociaux et culturels variés, qui construisent une œuvre chorégraphique collective lors des ateliers ouverts pendant 4 mois. Accompagnée et encadrée par des danseurs professionnels, la représentation, à laquelle les passants sont invités à participer, se déroule dans les rues du 4^{ème} arrondissement pendant toute une journée.

Dans le contexte particulier des attentats du 13 novembre 2015 survenus dans son arrondissement, la mairie du 11^{ème} a vu se développer **une initiative solidaire**. Des traducteurs se sont déplacés en mairie, afin de faciliter les échanges entre les victimes et la cellule d'urgence médico-psychologique.

Le 12^{ème} arrondissement réunit les différentes communautés religieuses ainsi que les libres penseurs et associations d'éducation populaire depuis fin 2015 au sein d'une « **Conférence de partage** ». Cette instance, qui se réunit deux à trois fois par an, permet un échange constructif interculturel et interreligieux et valorise les valeurs et principes de la République comme ciment du lien social.

Enfin, dans le 20^{ème} arrondissement existent une collaboration innovante entre la Ville et les bailleurs en matière de culture (création de fresques, résidences d'artistes, créations in situ, artothèques) et une démarche pionnière de transmission artistique et de création partagée aux Plateaux Sauvages. La **Mairie Mobile**, qui permet d'effectuer des démarches administratives au cœur des quartiers Politique de la ville et propose des plaquettes d'information traduites dans toutes les langues est un réel succès populaire.

○ **Recommandations et remarques des mairies d'arrondissement**

Dans l'ensemble, les maires d'arrondissement ont formulé relativement peu de suggestions concernant la Capitale dans son ensemble. Ce se sont les items qui ont été le moins souvent complétés dans le questionnaire. Cependant, plusieurs axes principaux ont pu être identifiés parmi les réponses reçues.

Ces dernières soulignent, pour la plupart, le dynamisme des initiatives des habitants en matière de construction de projets ou d'actions à vocation interculturelle et estiment que celles-ci pourraient être davantage soutenues. Les 4^{ème}, 12^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements recommandent ainsi d'œuvrer préférentiellement dans le sens d'un soutien et d'une **promotion des initiatives citoyennes et associatives** déjà existantes. La mairie d'arrondissement doit donc, selon elles, consolider son rôle essentiel dans l'accompagnement humain pour l'organisation d'événements promouvant les échanges culturels. Le *Pôle citoyen*, mis en place dans la mairie du 4^{ème}, offre une assistance par la mise à disposition de salles, de logistiques ou d'outils de communication. L'équipe municipale a l'intention de poursuivre et renforcer ce rôle de facilitateur de projet « fait par les habitants, pour les habitants ».

Par ailleurs, le 3^{ème} arrondissement fait part de sa volonté de développer des relations plus étroites et systématiques entre les arrondissements parisiens d'une part mais également avec la banlieue, via des rencontres entre les élèves du secondaire. L'échelon du Grand Paris pourrait être l'occasion de **s'engager sur le lien** avec, notamment, Londres ou Berlin. La promotion de l'Union Européenne, axe dans lequel la Mairie du 19^{ème} souhaite également s'engager, pourrait se développer par le biais de la **découverte de la nourriture, des arts ou de la langue** des pays concernés. Le 11^{ème} arrondissement souhaite également insister sur l'aspect fédérateur de la nourriture et des repas, utilisés comme des instruments de rencontre et de partage.

Le 5^{ème} arrondissement souhaite que le développement de **l'accueil multilinguistique** et les supports bilingues soit envisagé en mairie et dans l'arrondissement. Le 9^{ème} arrondissement propose quant à lui la création d'un conseil des cultes parisiens. Il souhaite, de même que le 12^{ème}, que le patrimoine culturel de Paris soit davantage valorisé, et demande notamment la création d'un guide touristique par arrondissement et encourage la Ville à accompagner **les jumelages** entre les arrondissements parisiens et les villes étrangères, à l'exemple de celui qu'il a noué avec Hirosaki, au Japon. Quant au 20^{ème}, il estime que le renfort de traducteurs et de médiateurs interculturels pourrait parfois être utile.

Cette enquête permet de faire le constat du grand dynamisme et de l'imagination déployés par les Parisiens, les acteurs de terrains et de nombreuses mairies d'arrondissement pour faire vivre l'interculturalité dans les territoires à travers une profusion d'initiatives très variées. Elle met aussi en évidence la relative difficulté de certains maires d'arrondissement à recenser les différentes actions menées dans leur arrondissement, voire à s'approprier le concept de démarche

interculturelle, comme en témoigne le taux relativement faible de réponses reçues (55 %), même si le calendrier de travail de la Mission exigeait une réponse dans un délai relativement rapide. L'absence d'équipes et de moyens dédiés spécifiquement aux politiques interculturelles dans les arrondissements, confirmée par ce questionnaire, explique sans doute en grande partie cette difficulté.

2. La dynamique interculturelle et la démocratie participative et citoyenne

La participation des habitants, axe majeur de la Politique de la ville de Paris, contribue à la dynamique interculturelle parisienne, en particulier dans les quartiers populaires. Cette participation permet de mettre tous les citoyens au cœur de l'action municipale afin de favoriser les initiatives des habitants, de renforcer le lien social au sein des quartiers et de changer l'image des quartiers en contribuant à faire des habitants des acteurs « ressources ».

Cette participation se décline notamment au travers des conseils de quartier, des conseils citoyens, de la carte citoyenne ou du budget participatif. L'aménagement des places à Paris et la réflexion sur leurs usages a fait l'objet de nouvelles formes de co-construction avec les associations de quartier et les habitants, favorisant le lien social et l'interculturalité.

Enfin, la dynamique interculturelle et citoyenne repose également sur l'action des acteurs associatifs et l'engagement des bénévoles, soutenus par la municipalité.

a. La démocratie locale au service d'une ville interculturelle

Pauline Véron rappelle que : « *L'idée qui sous-tend toute la politique de la Maire de Paris à travers la participation citoyenne est bien de permettre à l'ensemble des Parisiens de s'approprier leur ville et d'y être un acteur à part entière, quel que soit son quartier, quel que soit son profil, quel que soit son statut puisque nous ne regardons pas le statut administratif des personnes qui participent au budget participatif, au conseil de quartier, ou aux autres instances de démocratie participative* ». ¹⁷⁸

Le **budget participatif** permet à l'ensemble des Parisiens de pouvoir voter, et non pas seulement aux citoyens qui auraient la nationalité française, pour des projets d'investissement dans leur arrondissement ou pour tout Paris. La Mairie de Paris a réservé pour cela une enveloppe budgétaire correspondant à 5% de son budget d'investissement, soit un demi-milliard d'euros pour la période 2014-2020. Pour réaffirmer l'engagement de Paris pour ses quartiers populaires, 30% du budget participatif leur sont désormais spécifiquement réservés. Lors de l'édition 2016, la plupart des projets les concernant ont été adoptés, la participation aux votes dans les quartiers populaires s'avérant particulièrement importante. A noter que le vote physique y a été largement préféré à la consultation en ligne.

Pour la **carte citoyenne de Paris**, il n'y a pas non plus de condition de nationalité. Il faut être parisien et en faire la demande.

« J'ai organisé des cafés à l'Hôtel de Ville, avec des personnes qui ont la carte de citoyen de Paris pour qu'elles puissent rencontrer les élus, et j'ai été frappée de voir dans ces groupes plusieurs personnes étrangères, parisiens ou parisiennes depuis de nombreuses années - beaucoup d'européens aussi qui sont là depuis très longtemps - et qui ont fait la démarche très rapidement pour avoir cette carte de citoyen parisien. Ils se sentent complètement parisiens mais, parfois, parce qu'ils n'ont pas de nationalité française, pas complètement intégrés aux différents dispositifs. Cette carte de citoyen

¹⁷⁸ Pauline Véron, adjointe à la Maire de Paris chargée de la démocratie locale, de la participation citoyenne et des associations, 19 janvier 2017

constitue pour eux une réelle reconnaissance de leur parisianité.»¹⁷⁹

La carte de citoyen et citoyenne de Paris

Cette carte permet de :

Participer aux grands moments de la vie municipale

- Rencontrer la Maire au cours de rendez-vous mensuels, dont certains dédiés aux enfants
- Découvrir le Conseil de Paris de l'intérieur et se mettre dans la peau d'un Conseiller de Paris
- Découvrir les coulisses de l'Hôtel de Ville
- Échanger avec les élus
- Participer à des débats citoyens et des projections citoyennes
- Participer aux comptes rendus de mandats
- Assister à des visites d'État et autres événements internationaux
- Partager l'émotion des grandes commémorations

Comprendre leur Ville

- Se former dans le cadre des Ateliers Citoyens
- Apprendre le fonctionnement du budget municipal et comprendre le fonctionnement des institutions parisiennes
- Découvrir les services publics et les équipements de la Ville côté coulisses

- Visiter les sites historiques de Paris en famille

S'engager

- Devenir bénévole auprès d'une association de quartier
- Construire son projet dans le cadre du Budget Participatif
- Accompagner la mise en œuvre des grands projets parisiens (végétalisation urbaine...)

Bénéficier des services municipaux

- La carte citoyenne-citoyen de Paris peut remplacer la carte de bibliothèque si l'utilisateur le souhaite, remplace depuis septembre 2016 la carte senior plus et intégrera dès l'été 2017 l'offre du pass jeunes. D'autres services seront progressivement proposés.

Les 123 **Conseils de quartier** couvrent la totalité du territoire parisien. Les conseils de quartier sont des lieux d'information, d'écoute, de débats et d'expression concernant les projets d'aménagement du quartier, la vie de quartier ou encore l'amélioration du cadre de vie. Ils permettent de mieux informer la population du quartier. Ils sont un des relais entre les services de la mairie, les élus et les habitants, sans être les représentants des premiers ou des seconds. Ils sont force de proposition et peuvent soumettre des vœux au conseil d'arrondissement, celui-ci prenant la décision de les accepter ou non et de les redistribuer vers les autorités compétentes, en fonction du domaine d'action en jeu.

Les Conseils citoyens sont mis en place dans les quartiers de la Politique de la ville pour permettre aux habitants d'exprimer leurs attentes, leurs propositions et participer aux décisions prises sur leur territoire. Ils sont composés de volontaires et d'habitants tirés au sort, dans le respect de la parité entre femmes et hommes. Une attention forte est portée à la participation des habitants les plus éloignés des instances de démocratie locale traditionnelles. Ces espaces indépendants de participation citoyenne entendent être ouverts et fluides pour s'adapter aux

¹⁷⁹ idem

contraintes et intérêts de chacun. Un groupe moteur constitué d'habitants et d'associations et d'acteurs locaux (écoles, amicales de locataires, commerçants, médecins de quartiers...) a vocation à animer les conseils citoyens et mobiliser les habitants.

Certains acteurs de la Politique de la ville ont observé cependant que la représentation de la diversité culturelle au sein des conseils de quartier pouvait être améliorée. Des mesures correctives sont parfois mises en place dans certains arrondissements, à l'instar du conseil du 20^{ème} arrondissement, cité par Pauline Véron : « *Sur les conseils de quartier, j'ai relevé que par exemple dans le 20^{ème} arrondissement, pour constituer le bureau du conseil de quartier, il y a un tirage au sort qui est effectué. Certains sont tirés au sort parmi la liste des étrangers non communautaires volontaires ce qui constitue aussi un outil pour pouvoir bien intégrer la totalité des personnes qui composent la communauté de Paris et être dans un fonctionnement qui permet à tout le monde de participer.* »¹⁸⁰

Pour accompagner les conseils citoyens, la Ville de Paris s'appuie sur les Ateliers Citoyens de la carte Citoyenne-Citoyen de Paris, Paris asso formations du Carrefour des Associations Parisiennes et le Pôle ressources de la Politique de la ville pour proposer à ses membres des formations en fonction des besoins exprimés, pour construire un regard partagé et se nourrir de l'expertise de chacun.

Le Conseil parisien de la jeunesse, est un conseil ouvert, sans condition de nationalité, mixte, avec des jeunes qui viennent de Paris mais aussi de la Métropole. Une mixité d'âge, de 15 à 30 ans, y est constatée, ainsi qu'une mixité d'arrondissements et d'origines alors que les candidats sont tirés au sort sur la base du volontariat. Cette instance a d'ailleurs été interrogée par la mission.

Le Conseil étudiant de Paris réunit élus et représentants d'organisations étudiantes et permet chaque année, de novembre à juin, aux étudiants parisiens de s'exprimer, donner leur avis et débattre sur un sujet qui les concerne particulièrement. Les étudiants investis dans le conseil sont invités à examiner la politique municipale et proposer de nouvelles idées. Le Conseil se saisit une fois par an d'une ou plusieurs questions précises liées à la vie étudiante et soumet un rapport de propositions à la Maire ou à son adjoint, lors de la séance plénière finale en novembre. Ce rapport est le fruit de débats avec les étudiants parisiens et des travaux des membres du Conseil.

Une nouvelle instance, le **Conseil des générations futures**, est pensée comme un espace d'échanges d'idées entre des experts, des citoyens, des représentants du monde économique, social et associatif. Ce conseil développera notamment des réflexions prospectives sur tous les sujets urbains structurants pour l'avenir de la capitale. Il constituera un espace d'échanges et de débats, formulant des avis et des propositions. Il produira chaque année un rapport-bilan de son action et de ses préconisations. Le Conseil agira en lien avec les autres instances consultatives de représentation de la société civile que sont le Conseil économique, social et environnemental de la République (CESE), le Conseil économique, social et environnemental de la région Ile de France (CESE Ile de France) et la future instance consultative de la Métropole du Grand Paris.

Suite aux États Généraux de la Nuit qui se sont tenus en 2010, **le Conseil parisien de la Nuit** a été créé en décembre 2014 pour permettre une concertation et une structuration de l'ensemble des acteurs parisiens de la vie nocturne. Le Conseil accompagne la Ville de Paris dans sa volonté de développer une politique participative alliant développement et promotion de la vie nocturne, prévention et régulation.

Une nuit des débats a été organisée pour la première fois en 2016. La Mairie a proposé aux Parisiens d'organiser des débats mais n'a pas choisi les thèmes. De nombreux débats ont concerné l'interculturalité. « *Par exemple : la fonction des frontières de Rosa Luxembourg à nos jours ; construire un quartier solidaire, comment peut-on faire ? Pour le mieux vivre ensemble, comment agir en tant que citoyen dans son quotidien ? L'art en 2016, dans et hors l'Hexagone. Aux mille et un délices, rencontres gourmandes et inter-convictionnelles, que l'on soit athée, agnostique, bouddhiste, chrétien, juif ou musulman, nous avons tous un rapport à la cuisine différent, on parlera de santé, de*

¹⁸⁰ Audition de Pauline Véron, 19 janvier 2017

souvenirs de partage, de gourmandise, de jeûne ou encore de fête. Pourquoi la discrimination nous rend-elle sectaires ? Comment en sortir ensemble ? Voilà ce que la nuit des débats permet aussi d'organiser dans nos quartiers et pourquoi nous allons en développer plusieurs dans l'année qui vient. ¹⁸¹»

Le projet « **Réinventons nos places !** » repose sur de nouveaux modes de conception et de gestion des espaces publics ouverts à tous les habitants des quartiers concernés. Lancé en 2015, il concerne sept places : Bastille, Nation, Panthéon, Italie, Gambetta, Madeleine, Fêtes. L'objectif de la municipalité est de rééquilibrer l'espace public au profit des piétons, des circulations douces et du végétal mais aussi de diversifier et d'intensifier les usages de l'espace public. Le but du projet est de réaliser des « diagnostics partagés » avec les riverains et les usagers des places afin de compléter les diagnostics techniques existants. Il s'agit de développer des aménagements réversibles, qui puissent s'adapter aux différents usages, d'où l'importance de renforcer les démarches de diagnostics et de « co-production » avec les citoyens.

L'interculturalité dans l'aménagement du territoire : l'exemple de la Place des Fêtes

Parmi les sites retenus pour ce projet, la Place des Fêtes (19^{ème}) est la seule à avoir été entièrement redessinée au XX^{ème} siècle. Un travail de concertation avec les riverains a été amorcé dès 2012, sous différentes formes (ateliers, marches, réunions publiques), poursuivi en décembre 2014 par l'organisation d'une votation citoyenne pour adopter les principaux objectifs de requalification de la place. Un scénario de reconfiguration, validé par la Mairie, a été adopté à l'issue de ces travaux et identifie un certain nombre de priorités : la réaffirmation du caractère piéton du cœur de la place, le renforcement de la présence du végétal, le développement d'actions innovantes favorisant l'inclusion sociale et professionnelle des habitants.

Une étape décisive dans cette réflexion a été marquée par l'installation sur la place d'une base de préfiguration, de juillet à décembre 2016, sous la forme d'un conteneur. Le collectif pluridisciplinaire « FAITES ! » a été en charge de l'animation de cet espace original, rebaptisé CAPLA (Cabanon de la Place), et conçu dans une perspective d'appropriation de la place par les acteurs locaux. Le temps de la mission, le collectif a ainsi multiplié les expérimentations, faisant du CAPLA un centre plurifonctionnel, à la fois café associatif, petite salle d'atelier et de réunion, régie de spectacle, point d'information, etc. Il s'est inscrit, à chaque phase du projet, dans une logique d'interculturalité et de co-construction : le CAPLA a ainsi été construit avec l'aide des habitants du centre d'hébergement d'urgence Jean-Quarré (Emmaüs Solidarité). Le collectif s'est également appuyé sur l'activité informelle d'habitants regroupés en associations (Mères en place, Cafête), qui utilisent « *la découverte culinaire, les moments de dégustation et de repas collectifs pour se rassembler, se rencontrer et échanger* »¹⁸².

À partir de ces travaux et des cartographies sensibles qui en ont résulté, le collectif a formulé une série de préconisations : le déploiement de points de végétalisation, l'installation d'assises (tabourets, chaises longues, etc.) de structures de jeux, de modulaires et d'outils collectifs. Autant de dispositifs qui devraient contribuer à générer de nouvelles mobilités et à faire de la Place des Fêtes un espace convivial, participatif et inclusif.

¹⁸¹ Audition de Pauline Véron, 19 janvier 2017

¹⁸² Collectif FAITES !, *Observations et préconisations pour la place – Place des Fêtes*, 2016



Le CAPLA (Cabanon de la Place) du collectif FAITES !, Place des Fêtes

Pour conclure, Pauline Véron souligne : « Vous voyez à travers tous nos dispositifs notre attention particulière à favoriser les initiatives locales portées par les Parisiennes et Parisiens eux-mêmes pour faire vivre et valoriser cette interculturelité, cette diversité et cet enrichissement mutuels que cela apporte. Cette démarche doit être portée évidemment par la Ville de Paris elle-même mais aussi par les Parisiens eux-mêmes. C'est pour cette raison que tous ces dispositifs ont vocation à faire émerger, à soutenir, accompagner les initiatives locales.

Malgré tout, malgré ces nombreuses initiatives positives, il y a encore des difficultés, des quartiers dans lesquels ce n'est pas toujours aussi aisé. Je vois parfois des jeunes dans certains quartiers périphériques de la ville qui ne sortent pas de leur quartier, des jeunes du fin fond du 20^{ème} du 19^{ème} ou même du 17^{ème} arrondissement. Qui ne sont jamais allés dans le centre de Paris, qui n'ont jamais vu la tour Eiffel, alors que c'est à quelques stations de métro. Ce sentiment d'être parisien n'est donc pas si évident. On peut avoir le sentiment d'appartenir d'abord à son quartier, c'est encore une réalité aujourd'hui à Paris. Ce besoin d'ouverture, d'échange, de mobilité, de capacité à s'émanciper de son quartier, de sa famille, de son environnement et de pouvoir aller à la rencontre de l'autre et de pouvoir échanger et s'enrichir n'est jamais quelque chose d'évident et de facile, des deux côtés. Nous continuons avec tous les services de la Ville, avec mes collègues, à favoriser et à soutenir les initiatives qui vont dans le bon sens¹⁸³ ».

b. Faciliter l'accès aux droits pour tous

Si la municipalité défend et encourage la participation de tous à la vie de la cité, elle favorise également l'accès au droit, en particulier en direction des personnes en difficulté ou des étrangers, et s'attache à adapter ses services à la diversité culturelle des Parisiens.

Colombe Brossel précise : « Le non-recours aux droits est certainement ce qui caractérise le plus les quartiers populaires lorsque l'on pose les éléments de diagnostic, notamment à l'occasion du contrat de ville ou des projets de territoire. Notre objectif est de permettre à l'ensemble des étrangers, des

¹⁸³ Audition de Pauline Véron, 19 janvier 2017

immigrés, de pouvoir faciliter leur accès aux services de droit commun. Pour permettre cet accès aux services de droit commun, il faut parfois que le service public s'adapte aux spécificités d'une partie des habitants en proposant soit des actions particulières, soit de la médiation - on sait que c'est un élément fondamental - soit de la traduction. L'objectif est toujours l'accès au droit commun et au service public dans le droit commun mais en adaptant parfois le moyen d'y avoir accès ¹⁸⁴»

- **L'accès au droit**

Parmi les dispositifs d'accès au droit pilotés par la Direction des Affaires Juridiques (mission de l'accès au droit), des **consultations gratuites d'avocats du Barreau** de Paris sont organisées dans chaque mairie d'arrondissement. Le « Bus de la Solidarité » assure par ailleurs des permanences en lien avec les services sociaux du Département de Paris et diverses associations de lutte contre l'exclusion.

La Ville de Paris s'est en outre engagée dans la mise en place d'une aide juridique de proximité, au sein des Maisons de Justice et du Droit : **les Points et Relais d'Accès aux Droits**. Ce sont des lieux d'accueil gratuits et ouverts à tous, en particulier aux personnes en difficulté. Chaque point d'accès aux droits propose des permanences en droit des étrangers (titre de séjour, droit d'asile, accès à la nationalité française...). Ce dispositif fait l'objet d'un partenariat avec l'État, la Région Ile-de-France et le Conseil départemental de l'accès au droit de Paris.

- **L'accès aux services publics**

La Ville de Paris est attachée à créer les conditions permettant à chaque Parisien, notamment d'origine étrangère, d'accéder à ses droits.

Pour faciliter cet accès, des documents multilingues et des services d'interprètes sont mis à disposition. La **traduction des documents administratifs** mise à la disposition du public permet de mieux accueillir ceux qui ne maîtrisent pas le français. Le CASVP finance des prestations d'interprétariat dans ses permanences d'accès au droit et la Ville passe des conventions avec des organismes d'interprétariat et de traduction pour réaliser des prestations dans la plupart des langues parlées par les immigrés vivant à Paris.

Le Service Egalité, Intégration, Inclusion de la DDCT met tous les ans à jour **le guide « Vivre à Paris »**, qui recense les principaux dispositifs proposés par la Ville, pour les Parisiens non francophones. Ce guide est traduit en sept langues : anglais, allemand, espagnol, russe, turc, arabe et chinois. Un travail est en cours avec les bibliothèques de Paris afin de créer un guide des bibliothèques en anglais, allemand, espagnol, roumain, wolof, albanais, arabe, farsi, mandarin, russe, pashto et turc.

- **Le soutien aux associations favorisant l'accès au droit**

Les PIMMS sont des structures qui s'adressent aux populations fragilisées des quartiers populaires afin de favoriser leur accès aux services publics. Ils informent les habitants et les aident à trouver le bon interlocuteur, à rédiger un courrier administratif,... Il y en a cinq à ce jour dans les 12^{ème}, 15^{ème}, 18^{ème} et 20^{ème} arrondissements.

Pour faciliter l'accès aux services publics parisiens, la Ville a mis en œuvre, à titre expérimental depuis 2016, un bus appelé « **Mairie Mobile** ».

« Il s'agit d'un bus que nous avons recyclé, qui prend place dans 3 quartiers Politique de la ville et qui est ouvert à qui veut bien s'y rendre pour des démarches administratives, que ce soit celles que

¹⁸⁴ Audition de Colombe Brossel, adjointe à la Maire de Paris chargée de la sécurité, de la prévention, de la politique de la ville et de l'intégration, 19 janvier 2017

*l'on pratique en mairie d'arrondissement ou également avec le CASVP ou à la CAF. Cela fonctionne relativement bien, et je pense que cela ne peut fonctionner que parce que l'administration est numérisée, parce que le fonctionnaire, depuis ce bus, devient très mobile et très agile et peut avoir accès, lui, à l'ensemble des documents et des formulaires qui sont disponibles.*¹⁸⁵ » précise François Guichard.

Les subventions versées au titre de l'intégration par la DDCT sont de 770 000 € en 2016.¹⁸⁶ Sur ce total, les montants consacrés à la citoyenneté et à l'accès au droit ont été de 265 000 €.

La part des immigrés français ou étrangers dans les quartiers inscrits en Politique de la ville est de 28,8 %. Au prorata de ce pourcentage, on peut donc estimer que les subventions aux associations financées au titre de la Politique de la ville par la DDCT concourent, en 2016, à la politique d'intégration à hauteur de 1 098 642 €. ¹⁸⁷

La DASES soutient également trois actions spécifiques en direction des personnes migrantes en situation de précarité pour un montant de 493 700 €.

Enfin, la DFPE finance des actions de médiation socio culturelles réalisées par trois associations dans les centres de PMI afin de permettre une meilleure compréhension par les familles des informations et conseils pour un coût de 125 500€.

- **La formation des personnels pour un meilleur service aux Parisiens**

Les personnels de la Ville de Paris et du CASVP bénéficient de formation pour répondre aux besoins spécifiques des populations étrangères. Depuis 2004, plus d'un millier d'agents a suivi des formations sur l'accueil des publics de culture étrangère. Ces formations ont pour objectifs d'améliorer cet accueil, de favoriser l'égalité et de sensibiliser les agents contre les discriminations.

La DASES et la DASCO ont complété cette formation initiale pour leurs personnels. Le CASVP a proposé à ses agents des formations sur le droit des étrangers et sur l'interculturalité.

Les agents des bibliothèques ont bénéficié d'une journée de formation par le SEII sur les migrations, le droit des étrangers et les dispositifs d'apprentissage du français.

Enfin la DFPE a organisé avec la CPAM, en direction des centres de planification et d'éducation familiale et des services départementaux d'accueil, des formations à l'accès aux droits¹⁸⁸.

c. Le rôle majeur du tissu associatif et du bénévolat

La dynamique interculturelle et citoyenne se traduit également au travers des nombreuses initiatives associatives, encouragées par la municipalité. Depuis 2001, Paris a mis à la disposition des associations et des bénévoles des moyens et des outils favorables à leur développement.

Ainsi, **les Maisons des Associations** conseillent les porteurs de projets associatifs et mettent à disposition des associations 3000 m² de salles de réunions. Pour Pauline Véron : « *Quand on regarde le nombre d'associations inscrites dans les maisons des associations, par thématique, il y a en premier lieu les associations culturelles et, ensuite, les associations de solidarité internationale. Ce n'est pas forcément ce qui est le plus visible au quotidien dans la vie de quartiers où il y a des associations qui organisent des fêtes de quartier, mais la solidarité internationale occupe donc*

¹⁸⁵ Audition de François Guichard, directeur de la démocratie, des citoyen.ne.s et des territoires, 19 janvier 2017

¹⁸⁶ Communication sur l'effort de la collectivité parisienne en faveur de l'intégration des parisiens immigrés, pour les droits humains, la lutte contre les discriminations et l'égalité hommes-femmes, décembre 2016.

¹⁸⁷ Idem

¹⁸⁸ Contribution de la Direction des Ressources Humaines pour la MIE

*largement nos concitoyens dans leur bénévolat, dans leur investissement personnel (...) Cela montre l'attention que portent les Parisiens à cette solidarité internationale et à cette envie d'être dans l'interculturalité».*¹⁸⁹

Le Carrefour des Associations Parisiennes (CAP) est un lieu ressource qui soutient les associations, les aide à se constituer et dispense notamment, toute l'année, des formations aux acteurs associatifs. **La plateforme numérique jemengage.paris** permet aux associations de mobiliser facilement des bénévoles pour leurs activités associatives récurrentes ou un besoin ponctuel. Depuis un an, ce sont près de 15 000 Parisiens qui se sont engagés dans une association via le site jemengage.paris.

Le rôle des associations de médiation interculturelle est majeur et la mission d'information et d'évaluation a pu le constater tout au long de ses travaux et lors de l'examen de la dimension interculturelle de chaque politique thématique. Colombe Brossel a notamment cité quelques exemples d'associations de médiation interculturelle entrant dans le champ de ce rapport : « *Nous travaillons depuis plusieurs années déjà et avec un effort accru, avec des associations qui sont des associations d'ethnopsychiatres pour proposer des consultations, notamment dans les établissements scolaires, avec un accompagnement à la parentalité pour les familles migrantes qui peuvent connaître des difficultés, notamment en termes de parentalité. L'objectif est de trouver les interlocuteurs à même de pouvoir établir le contact avec des familles arrivées très récemment en France et pour lesquelles la question de la parentalité, après un parcours migratoire compliqué, et la question du lien avec l'école et la scolarité des enfants, sont évidemment un sujet majeur. Nous travaillons par exemple avec Kirikou qui réalise un travail formidable dans le quartier Politique de la ville, dans le 17^{ème} arrondissement ou avec Œdipe dans le 18^{ème} arrondissement. Nous accompagnons, avec ces associations, des projets vraiment formidables. Nous menons également un accompagnement sur les actions de santé communautaires parce qu'il peut y avoir des besoins spécifiques. Il s'agit d'interlocuteurs que nombre d'entre vous connaissent comme Pierre DUCERF ou Basiliade. Ou, sur un autre sujet, Culture 2+ qui propose et organise des réunions de rentrée dans les écoles maternelles dans la langue d'origine des parents afin que l'entrée dans le premier moment de l'inscription d'un enfant dans un parcours de scolarité qui va durer un long moment, ne soit pas une non-rencontre entre la famille - parce que il y aurait la barrière de la langue - l'institution scolaire, les enseignants et l'ensemble du personnel. Culture 2+ organise depuis plusieurs années déjà ce type de réunions de rentrée. »*

3. La médiation, la lutte contre les discriminations et le respect des droits humains.

a. La lutte contre les discriminations

Hélène Bidard remarque que son audition : « *s'inscrit pleinement dans une démarche interculturelle consistant à valoriser les différentes cultures présentes dans la capitale tout en favorisant leur dialogue et la citoyenneté, à égalité, au-delà d'une simple coexistence* » avant d'ajouter : « *Je m'inscris également pleinement dans la philosophie de la mission, c'est-à-dire dans notre attention à la diversité culturelle qui doit rendre obligatoire une attention tout aussi importante à la laïcité pour garantir le respect de chacun, le vivre-ensemble, dans le respect des valeurs de la République. Mais aussi en acceptant les identités multiples et donc en refusant les assignations identitaires et en s'inscrivant, au niveau de la lutte contre les discriminations, dans une approche intersectionnelle* ». ¹⁹⁰

La République encadre l'égalité et les lois reconnaissent aujourd'hui 23 critères de discrimination.

¹⁸⁹ Audition de Pauline Véron, 19 janvier 2017

¹⁹⁰ Audition d'Hélène Bidard, adjointe à la Maire de Paris chargée de l'égalité femmes hommes, de la lutte contre les discriminations et des droits humains, 19 janvier 2017

Un 23^{ème} critère, inscrit depuis novembre 2016 dans la loi, consiste à reconnaître des discriminations faites aux personnes sur la capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français. La loi de modernisation de la justice a pris particulièrement en compte ce nouveau critère de la discrimination faite sur le langage et la capacité à s'exprimer. Hélène Bidard remarque que : *« la loi existe, il y a de nombreux critères reconnus par la loi contre les discriminations, la législation est importante sur l'égalité femmes-hommes mais nous vivons dans une illusion de l'égalité en France. Le sentiment de discrimination peut être très fort chez beaucoup de nos concitoyens et nos concitoyennes. Un sentiment de discrimination et d'inégalité qui se fait l'écho d'une réalité, à savoir que le système des discriminations est massif et qu'il touche énormément de Parisiennes et de Parisiens au cours de leur vie (...) ¹⁹¹».*

Hélène Bidard ajoute qu' *« il n'y a pas de fait une égalité qui se crée quand on fait des politiques publiques mais il faut bien prendre en compte le fait qu'il y a des inégalités pour créer des politiques publiques qui créent l'égalité. »*

La Ville de Paris participe à deux réseaux d'élus impliqués sur les questions de diversité et de lutte contre les discriminations. Le premier, sous l'égide de l'IFRI, l'Institut français des relations internationales, a organisé un cycle de rencontres entre élus locaux européens autour d'un projet de recherche intitulé Making-of-Citizenship qui a pour objectif de promouvoir le rôle des élus locaux dans la production d'une citoyenneté active et inclusive. Le second, en cours de constitution par l'IRDSU, l'Inter-réseau des professionnels du développement social urbain, regroupe les élus locaux dans la lutte contre les discriminations. Hélène Bidard pense *« que la formation des décideurs, de tous les adjoints, de toutes les personnes qui font partie des exécutifs mais également des administrations est absolument nécessaire pour prendre en compte de manière inclusive, dans toutes les politiques publiques, cette question de l'égalité réelle dans nos politiques publiques ».*

Une série de journées symboliques a été mise en place pour informer et sensibiliser le public de la manière la plus large.

- le 6 février, la journée mondiale contre les mutilations sexuelles et féminines,
- le 8 mars, la journée internationale de lutte pour les droits des femmes,
- du 21 au 28 mars, la semaine parisienne de lutte contre le racisme et l'antisémitisme qui se cale sur la semaine nationale,
- le 8 avril, la journée internationale des Roms,
- le 3 mai, la journée mondiale de la liberté de la presse,
- le dernier samedi de juin, la marche des fiertés, précédée de la semaine des fiertés,
- le 14 juillet, la journée sur la citoyenneté qui, notamment, accueillera les nouveaux Français résidant à Paris cette année,
- le 18 octobre, la lutte contre la traite des êtres humains,
- le 25 novembre, la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes,
- la première semaine du mois de décembre, une semaine parisienne de lutte contre les discriminations.

Plusieurs campagnes sont développées par la Mairie de Paris pour la semaine contre la discrimination, la semaine contre le racisme,... A ces occasions, la Ville diffuse un livret qui recense toutes les actions dans les arrondissements. Ces campagnes sont préparées avec les arrondissements, les élus d'arrondissement et les associations.

En décembre dernier, la Ville de Paris a créé **RéPaRe**¹⁹², le réseau parisien de repérage des discriminations. Sa création est motivée par le fait qu' *« il y a une énorme différence entre le nombre de plaintes - et qui aboutissent au procès pour discrimination - et le nombre de plaintes que nous, élus, ou les administrations recevons, de la part de gens qui se plaignent d'être victimes de discriminations mais ne vont pas jusqu'au procès¹⁹³».* Ce réseau parisien de repérage des discriminations consiste en une mise en réseau et en une formation de professionnels qui sont à

¹⁹¹ Audition d'Hélène Bidard, 19 janvier 2017

¹⁹² Document sur le réseau RéPaRe en annexe.

¹⁹³ Audition d'Hélène Bidard, 19 janvier 2017

l'accueil des mairies, à l'accueil des points d'accès aux droits, à l'accueil des centres sociaux. Cette année une fiche de repérage des discriminations sera diffusée après avoir été conçue avec d'autres acteurs et associations. Une juriste examinera s'il y a matière à aller porter plainte. Si les personnes ne vont pas jusqu'à la plainte, cela permettra d'avoir des chiffres sur les discriminations telles qu'elles sont ressenties par les Parisiennes et Parisiens qui sont en contact avec les services administratifs.

Hélène Bidard observe : « *Nous travaillons avec les autres institutions, comme la Préfecture de région, puisque nous siégeons au Comité opérationnel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, le CORA. Nous avons fait une seule réunion, pour l'instant, où nous avons rencontré les autres administrations, Éducation nationale, Préfecture de police, Justice, toutes les administrations de l'État sur la question du racisme. Nous espérons que des actions concrètes vont être mises en place à la suite de cette coopération.*¹⁹⁴ »

Afin d'obtenir **les labels égalité et diversité de l'AFNOR**, un examen des processus internes des ressources humaines est en cours. Par ailleurs, des travaux ont été engagés pour que, dans la mise en place des politiques publiques, chacune des administrations réfléchisse à la question des discriminations. Par exemple, un travail sur **le genre et l'espace public** a été produit. Le SEII a formé, dans le prolongement de cette étude, les Directions de l'Architecture et de l'Urbanisme sur les questions d'égalité femmes-hommes pour leur permettre de prendre en charge les questions d'inégalités dans l'espace public.

b. Le respect des droits humains

Le respect des droits humains s'appuie sur la reconnaissance de la dignité et de la valeur de la personne humaine, sur l'égalité des droits des femmes et des hommes permettant d'instaurer de meilleures conditions de vie pour tous, dans une liberté et une fraternité toujours à promouvoir.

La Ville de Paris veille à cet objectif et s'engage auprès de nombreuses associations pour le respect des droits humains en France et dans le monde. Des événements publics sont organisés pour œuvrer aux changements de représentations et soutenir les acteurs engagés pour les droits humains, pour défendre la liberté de la presse et accueillir des réfugiés, des artistes menacés, ou pour apporter une aide d'urgence.

La municipalité a notamment mené une campagne sur l'esclavage à Paris, campagne qui a été reprise nationalement, avec l'association CCEM (Comité contre l'esclavage moderne). Une autre campagne, sur les personnes prostituées, victimes de traite des êtres humains, est organisée pour dénoncer cette situation.

Enfin, **des actions avec les partenaires associatifs** sont menées, tout au long de l'année, avec le soutien de la Ville de Paris. Le montant de ces subventions s'élève à 895 000 euros pour l'égalité femmes-hommes et à 590 000 euros pour la lutte contre les discriminations et pour les droits humains.

¹⁹⁴ Audition d'Hélène Bidard, 19 janvier 2017

3^{ème} SOUS-PARTIE : PARIS, VILLE INTERCULTURELLE ET ATTRACTIVE.

Cette troisième sous-partie a pour objet de montrer comment la démarche interculturelle mise en œuvre à Paris contribue au rayonnement international de la ville et en quoi elle constitue aussi un puissant levier au service du développement économique et de l'emploi.

1. Interculturalité et action internationale

Paris s'est construite grâce aux apports de cultures, de langues venues du monde entier qui l'ont nourrie. Sa diversité culturelle lui permet tout à la fois d'engager un dialogue interculturel fécond avec de nombreuses régions du monde et de développer une offre culturelle foisonnante qui renforce son rayonnement international¹⁹⁵.

a. Le dialogue interculturel au cœur de la diplomatie parisienne

Aurélien Lechevallier souligne que si l'interculturalité, en tant que telle, ne fait pas partie des objectifs définis de notre action internationale, « *en filigrane, la dimension interculturelle est importante. Elle est inhérente, essentielle dans toute action internationale, puisqu'il s'agit de rapprocher des points de vue et de mettre en œuvre des projets de coopération*¹⁹⁶ ».

Paris met en œuvre ce dialogue interculturel dans trois grandes directions : les grandes métropoles, la Francophonie et l'Europe.

- **Le réseau des métropoles du nord et du sud**

Paris développe une « diplomatie des villes » et entretient des liens de plus en plus étroits avec les grandes métropoles du monde et les réseaux qui les rassemblent, en particulier CGLU (Cités et gouvernements locaux unis), ou le C40¹⁹⁷. Cette action se concrétise notamment par de nombreux échanges de bonnes pratiques entre les villes membres.

Les Tandems, plateformes d'échanges culturels entre deux villes, constituent un mode de dialogue original : après les Tandem Paris-Buenos Aires en 2011, Paris-Berlin en 2012, Paris-Dakar en 2013 et Paris-London en 2015, Paris-New York s'est déroulé entre juin et novembre 2016. Les liens ont aussi notamment été consolidés avec Rio grâce au réseau C40 mais aussi avec Mexico et Séoul, dans le cadre de nouveaux pactes de coopération. D'autres partenariats sont en cours ou en préparation avec Shanghai, Abidjan ou Bogota.

Ces nouveaux réseaux, à la fois ambitieux et concrets, posent les jalons d'une nouvelle gouvernance mondiale plus démocratique et plus humaniste, qui s'inscrit pleinement dans la démarche interculturelle et pourrait préfigurer l'émergence d'un Congrès mondial des villes.

¹⁹⁵ Sauf indication contraire, les éléments qui suivent sont tirés de la communication présentée au Conseil de Paris en mai 2015 sur l'action internationale de la Ville de Paris.

¹⁹⁶ Audition d'Aurélien Lechevallier, délégué général aux relations internationales, 8 décembre 2016.

¹⁹⁷ LeC40, Cities Climate Leadership Group (C40) est une organisation qui vise à lutter contre le dérèglement climatique. Créée en 2005 par l'ancien maire de Londres Ken Livingstone, elle rassemble 81 des plus grandes villes du monde ainsi que 6 villes observatrices, représentant 49 pays différents et représente 600 millions d'habitants et 25% du PIB mondial.

À côté de ces dispositifs, le « label co-dev » permet à la Ville de travailler avec les associations de migrants à Paris. Aurélien Lechevallier explique : « *Sont éligibles à ce programme des associations qui vont proposer à la Ville de Paris une action de solidarité dans leur ville d'origine, et en même temps, en miroir, une présentation, une action avec des acteurs parisiens. C'est très important, parce que ce sont, à travers « le label co-dev », des actions de co-développement qui sont exactement des actions interculturelles. Ce sont des actions qui peuvent renforcer les liens que nous avons avec les associations de migrants, avec les associations de réfugiés* ¹⁹⁸ ».

- **L'espace de la Francophonie**

La Ville de Paris développe aussi une action présentant une importante dimension interculturelle dans l'espace francophone, à travers la présidence de l'AIMF (Association internationale des maires francophones) exercée par la Maire de Paris. L'AIMF, qui rassemble plus de 250 villes et groupes de villes, constitue un espace de dialogue qui permet à ses membres de nouer des liens d'amitié et de solidarité, de partager des bonnes pratiques et de réaliser des projets concrets grâce à son fonds de coopération. L'action de l'AIMF se traduit notamment par des projets éducatifs, l'apprentissage des langues étrangères à Paris et du français dans le monde.

Aurélien Lechevallier relève que : « *dans les programmes financiers soutenus par l'AIMF, l'interculturalité occupe aujourd'hui une place croissante. Et puis, sur la francophonie, sur la coopération décentralisée, sur la promotion des droits de l'homme, sur tous les champs de notre action internationale, nous avons, là aussi, je crois, cette dimension interculturelle qui prend une place de plus en plus importante* ¹⁹⁹ ».

Il remarque que : « *ce dont (les ONG implantées à Paris et les partenaires sur le terrain) ont le plus besoin pour que les programmes d'aides et de coopération soient efficaces, c'est de l'interculturalité* ». Il évoque la lutte contre le VIH sida, qui constitue un axe fort de l'action internationale de Paris, et souligne, s'agissant d'un programme d'aide conduit avec l'AIMF et le Gabon qu' « *aujourd'hui, pour lutter le plus efficacement contre la maladie sur le terrain, ce qu'il faut faire, c'est faire de l'interculturel. C'est-à-dire, aller expliquer comment on fait pour faire de la prévention. Mais aussi, une fois que quelqu'un a le VIH, comment on l'accepte dans une communauté, comment on l'accompagne, comment ne pas rejeter cette personne, etc. Et toute cette dimension-là, cette dimension humaine, interculturelle, prend de plus en plus de place dans tous nos programmes* ²⁰⁰ ».

Quant à Pierre Baillet, il confirme le rôle fondamental de l'interculturalité dans les programmes de coopération internationale : « *par exemple, on ne peut pas gérer un problème d'eau et d'assainissement si on ne maîtrise pas l'interculturalité* ²⁰¹ » et explique que : « *l'interculturalité, c'est de la co-construction. C'est une démarche affective. Il faut de l'affection pour les autres. Il faut de la compréhension. Il faut de la flexibilité, c'est-à-dire essayer d'attendre, essayer de changer sa manière de voir et de penser. C'est aussi la maîtrise des conflits* ²⁰² ». Les actions conduites par l'AIMF, qu'il s'agisse de la réhabilitation des cimetières juifs, chrétiens et musulmans de Tunis et de Bizerte, du dialogue islamo-chrétien à Bangui ou de la mise en place d'une plateforme de concertation entre les maires des villes qui entourent les lacs de l'Afrique centrale, portent toutes une forte empreinte interculturelle.

Au-delà des rencontres trop institutionnelles, les thèmes des manifestations organisées par l'AIMF ces dernières années témoignent aussi éloquemment de cette préoccupation centrale : « Construire la ville du vivre ensemble » à Beyrouth au mois de septembre 2016, « Villes et migrations internationales » et « Villes dialogue interculturel » à Abidjan, etc...

¹⁹⁸ Audition d'Aurélien Lechevallier, 8 décembre 2016.

¹⁹⁹ Idem

²⁰⁰ Idem

²⁰¹ Audition de Pierre Baillet, secrétaire permanent de l'AIMF, 8 décembre 2016.

²⁰² Idem

- **Le partenariat avec les villes européennes**

Enfin, la Ville de Paris s'efforce de mieux faire connaître et aimer l'Europe et de la rapprocher des Parisiens en créant des échanges et des passerelles avec les villes européennes, en s'appuyant notamment sur le programme Léonard d'échanges de fonctionnaires, sur la Maison de l'Europe et sur ses relations étroites avec Rome, Berlin, Amsterdam, Vienne ou Lisbonne. Il s'agit en particulier de sensibiliser la jeunesse aux enjeux européens par les échanges scolaires et la mise en place d'actions lors de « temps forts » parisiens : Journées de l'Europe sur le parvis de l'Hôtel de Ville, festival « Chantiers d'Europe » du Théâtre de la Ville ou promotion du label « Paris-Europe » en direction des associations et du monde scolaire et universitaire.

Dans ce cadre, Hermano Sanches-Ruivo indique que la Ville réfléchit à la création d'une Journée de la citoyenneté en 2017 : *« L'idée consiste à proposer à ces associations d'avoir un travail sur l'ensemble de l'année, un travail d'explication sur ce que sont les institutions européennes. Il faut arriver à expliquer comment les ressortissants européens peuvent participer à Paris²⁰³ ».*

Par ailleurs, Aurélien Lechevallier rappelle que la Ville de Paris est membre du réseau des cités interculturelles du Conseil de l'Europe qui est né en 2008 et dont la Directrice a participé aux travaux de cette Mission. Il explique que cette *adhésion « était particulièrement pertinente dans un contexte de crise européenne, dans un contexte de montée des nationalismes en Europe, dans un contexte de crise des réfugiés²⁰⁴ ».*

La Ville de Paris souhaite montrer aux Parisiens que l'Europe leur offre une aide concrète. Les cofinancements européens dans les projets d'urbanisme, de transport, de logement, de santé, de sport, de patrimoine et de culture sont appelés à se développer au-delà du soutien apporté par le Fonds social européen pour l'emploi et l'insertion et une plateforme de veille et d'orientation qui leur est dédiée vient d'être créée au sein de la Ville.

Fortement marqués par les problématiques interculturelles, les échanges de la Ville de Paris avec les autres métropoles européennes portent sur les sujets de citoyenneté, d'éducation, de recherche, de culture, d'action sociale et d'économie et font aussi une large place au développement durable.

b. Une offre culturelle foisonnante et diverse au service du rayonnement de Paris

La richesse et la variété de son offre culturelle, l'importance et la qualité de ses institutions et la diversité de ses acteurs constituent un puissant facteur de rayonnement et d'attractivité internationale pour la Capitale. La création artistique et littéraire, la musique, le cinéma qui sont proposés à Paris sont autant de passerelles qui invitent les cultures du monde à se découvrir et à s'enrichir mutuellement. L'action culturelle internationale de la Ville de Paris repose sur la volonté de promouvoir ce dialogue des cultures, dans un souci d'ouverture à tous les publics et une exigence artistique renouvelée au service de la diversité culturelle.

- **Le partenariat avec l'Institut français**

Dans le cadre d'une convention signée avec l'Institut français, ce dernier finance à parité avec la Ville des spectacles ou des œuvres produites par des artistes parisiens ou des troupes parisiennes à l'étranger. C'est le cas des tournées internationales du Théâtre de la Ville, mais aussi de nombreuses compagnies, associations et structures privées et publiques parisiennes telles que l'Institut des cultures d'Islam, la Maison européenne de la photographie ou le Centquatre. Les crédits mobilisés à ce titre se montent à 280 000 € par an au total.

²⁰³ Audition d'Hermano Sanches-Ruivo, conseiller délégué chargé de l'Europe, 8 décembre 2016.

²⁰⁴ Audition d'Aurélien Lechevallier, 8 décembre 2016.

L'Institut français participe également aux programmations croisées de capitale à capitale appelées « Tandem » déjà évoquées dans le cadre des coopérations mises en œuvre avec les grandes métropoles. Ainsi, dans le cadre du Tandem Paris-New York de 2016 qui a été financé dans le cadre de la convention signée avec l'Institut français à hauteur de 100 000 € et par la DGRI à hauteur de 22 000 € pour la communication, le centre culturel La Place a fait son ouverture de saison autour de New York avec quatre soirées dédiées aux quatre décennies du hip-hop. La médiathèque Françoise Sagan a par ailleurs organisé une rencontre avec Françoise Mouly, directrice du New Yorker et Jean-Jacques Sempé.

Enfin, la Ville de Paris accompagne aussi financièrement les Saisons culturelles de l'Etat, comme celle qui a été consacrée à la Corée du Sud l'année dernière ou la Saison France-Colombie en 2017. La Ville a financé la saison France Corée pour un montant de 43 000 €, principalement pour soutenir la présence parisienne au festival SIDance à Séoul pour les compagnies Mandrake et Carolyn Carlson, ainsi que deux projets en arts visuels portés par Paris I Panthéon-Sorbonne et par la Villa des Arts.

- **Le soutien aux acteurs culturels parisiens**

Outre les Tandem et les Saisons, la Ville de Paris finance des projets culturels parisiens à l'international et accompagne certains centres culturels étrangers à Paris qui promeuvent la diversité culturelle dans notre Capitale.

On peut citer par exemple le soutien accordé à l'Ensemble Multilatérale (8 000 €) pour une tournée en Thaïlande, à Singapour et en Indonésie, ou l'aide (5 000 €) aux Rencontres internationales à Paris et à Berlin autour de « nouveau cinéma et art contemporain » comprenant un cycle de projection, une exposition multimédia et des workshops.

Par leur ouverture au monde, leur diversité, la diffusion de leurs productions et coproductions, les musées, les théâtres, les orchestres, les salles de cinémas ou de concert, les bibliothèques participent pleinement à cette politique de rayonnement artistique. Avec des partenaires tels que l'Alliance française, ou Paris bibliothèques, la Ville de Paris s'efforce de catalyser l'énergie de cet écosystème culturel très riche, de multiplier les occasions de rencontres avec les acteurs étrangers et de les mettre en valeur au profit du public parisien.

La coopération de la Ville de Paris avec l'Alliance française repose ainsi sur un partenariat financier annuel de 25 000 € (12 500 € par institution) qui permet notamment l'itinérance de plusieurs expositions (« Architecture= Durable » au Guatemala, en Mongolie et en Australie ou « Paris Champ & Hors Champ » en Amérique latine, par exemple) et, en matière d'arts urbains, une collaboration étroite avec Hip Hop Citoyens en vue de l'organisation de résidences, masterclasses et d'interventions artistiques avec les artistes-graffeurs Marko93, Lazoo et Da Cruz, dans plusieurs pays.

Enfin, les écoles et les métiers d'art, le design et le numérique sont également des vecteurs d'influence que la Ville soutient sur le plan international. On peut citer à ce titre le Prix Design Exchange, programme d'échange de résidence proposé par la Ville de Paris et le Design Crafts Council of Ireland (DCCOL) qui s'adresse aux jeunes céramistes ou le soutien à la Nuit Blanche de Kyoto pour une exposition sur les œuvres réalisées dans le cadre du projet de coopération entre artisans d'art franco-japonais développé par les Ateliers de Paris et la présentation parallèle d'une création musicale à Paris pour la Nuit Blanche (5 000 €).

- **Paris ville d'accueil et de refuge pour les artistes**

L'accueil en résidence de dizaines d'artistes à Paris chaque année, que ce soit à la Cité internationale des arts ²⁰⁵ ou aux Recoillets, contribue aussi puissamment au rayonnement de la Capitale. Ces artistes deviendront autant d'« ambassadeurs » d'excellence de Paris pour leur vie entière. Ces programmes de résidences représentent un total de 157 760 € par an, dont 80 000 € pour les Recoillets et 77 760 € pour la Cité internationale des arts et ont permis d'accueillir au total 106 artistes sur la période 2014-2016 (60 à la CIA et 46 aux Recoillets).

La Ville de Paris a également rejoint depuis 2011 le réseau international ICORN (*International Cities Of Refuges Network*) des « villes refuges » pour les artistes exilés. Dans ce cadre, elle s'engage à accueillir chaque année durant un an un écrivain ou un artiste menacé de mort dans son pays d'origine. Son engagement en faveur de la liberté d'expression s'est aussi concrétisé par l'organisation d'un colloque sur « Paris-Mexico : capitales d'exil » en juin 2015 et de l'assemblée générale de l'ICORN en 2016

2. Interculturalité et attractivité économique

La diversité culturelle de la Capitale décrite dans la Première partie de ce rapport représente un atout pour son développement économique et pour l'emploi. C'est particulièrement vrai, s'agissant du tourisme, activité interculturelle par définition, qui peut encore tirer parti de la valorisation des différentes cultures présentes à Paris.

a. L'interculturalité, un puissant vecteur de développement économique

La Ville de Paris a déjà mis en place des actions visant à renforcer la capacité de Paris à attirer les talents mais aussi les investissements étrangers, directement ou par l'intermédiaire de son agence de développement économique et d'innovation Paris and Co. Elle pourrait s'appuyer encore davantage sur l'action des diasporas. D'une façon générale, Carine Saloff-Coste estime qu'il faut parvenir à « *changer l'image qu'on a en France de ceux qui réussissent. Notamment l'image de ceux qui innovent, et qui sont vecteurs de projets positifs. (...) Il faut montrer qu'en réalité, il y a quelque chose de profond et de très positif dans cette mixité culturelle, et dans le fait qu'il y a des gens de partout, qui se retrouvent à un même endroit. C'est dans ces contextes-là que l'on innove, de par leur diversité d'approches. Finalement, ce n'est pas très étonnant de trouver, dans les secteurs de pointe, beaucoup de gens qui sont de partout* ²⁰⁶ ».

- **Les dispositifs parisiens d'aide à l'insertion économique**

Dans le cadre de ses politiques de l'emploi, la Ville de Paris développe un volet spécifique en faveur de l'apprentissage du français pour les primo-arrivants qui facilite leur insertion professionnelle. Carine Saloff-Coste précise : « *En raison des caractéristiques de notre population, on a, parmi les chercheurs d'emplois beaucoup de gens qui sont d'origine étrangère, et qui parfois ne maîtrisent pas complètement le français. Un des leviers, c'est de leur offrir ce type de formation. D'ailleurs, quand ces formations sont couplées à des stages en entreprise, on a de très bons taux d'insertion professionnelle* ²⁰⁷ ». Elle évoque l'association Singa qui travaille avec les migrants pour les insérer plus rapidement et remarque : « *On sait très bien qu'au sein des populations de migrants, il y a des*

²⁰⁵ La cité internationale des arts a fait l'objet d'une visite de la MIE et est examinée dans le chapitre portant sur la politique et les actions interculturelles.

²⁰⁶ Audition de Carine Saloff-Coste, directrice de l'attractivité et de l'emploi de la Ville de Paris, 8 décembre 2016

²⁰⁷ Audition de Carine Saloff-Coste, directrice de l'attractivité et de l'emploi de la ville de Paris (DAE), 8 décembre 2016

gens tout à fait formés et capables, soit de créer leur entreprise, soit de s'insérer assez vite professionnellement. Il y a des associations qui les accompagnent dans ce dispositif, et qui sont soutenues par la Ville²⁰⁸ ».

- **L'action de Paris and Co en faveur de l'écosystème de l'innovation francilien**

Paris&Co contribue à la promotion économique de la métropole à l'international et favorise le **rayonnement de l'écosystème francilien de l'innovation à travers l'incubation de jeunes entreprises**, l'expérimentation de solutions innovantes, l'organisation d'événements pour les start-ups et la mise en relation des start-ups et des grands comptes.

La loi NOTRe a retiré les compétences de développement économique, en particulier l'accompagnement des investissements directs étrangers (IDE), aux départements. Cette action sera maintenant complètement assurée par Paris Région Entreprise. Didier Guillot souligne que Paris&Co « *avait un savoir-faire, en la matière, particulièrement efficace. Pour donner un exemple très concret, à la fin de l'année dernière, 57% des entreprises et des investissements directs étrangers qui sont faits à Paris avaient été accompagnés du début à la fin par Paris&Co, avec une équipe prospection, une équipe particulièrement efficace pour trouver des locaux à Paris, et puis un accompagnement au dernier kilomètre. En effet, on accompagnait les entreprises jusqu'à l'inscription dans les écoles pour les familles. C'était un accompagnement très large²⁰⁹ ».*

Paris&Co va cependant continuer à développer des initiatives qui étaient très appréciées en vue de faire vivre les communautés d'affaires à Paris, notamment la communauté d'affaires chinoise. Ainsi un événement appelé « Good Morning Paris », a lieu tous les mois, une fois sur deux en anglais.

La communauté chinoise est aujourd'hui le premier investisseur à Paris pour les IDE. Ceux-ci proviennent à 48% d'Asie, à 30% d'Europe et à 12% des Etats-Unis, les autres pays se partageant le reste.

Paris&Co, a mis en place un « Paris landing pack » pour les entreprises étrangères qui souhaitent s'implanter à Paris, afin de leur faciliter l'accès. L'entreprise peut alors venir tester le marché, et on l'aide à trouver des locaux, des modalités de financements.

Didier Guillot indique que l'objectif fixé par la Maire de Paris, particulièrement ambitieux, consiste à « *internationaliser l'écosystème et faire en sorte que, dans nos incubateurs, on ait 30% de start-ups étrangères* » en 2018, alors qu'« *au moment où ce chiffre a été fixé, on était à 3%* ». En conséquence, un modèle économique de type Erasmus a été choisi. On ne réalise pas un simple accueil, mais un échange : quand des start-ups viennent en France, on envoie nos start-ups à l'étranger.

Plusieurs accords ont été signés en ce sens, notamment avec New York, Montréal, Tel Aviv et Bombay. L'échange peut porter sur une durée de 6, de 3 ou d'un mois. Une nouvelle plateforme d'accueil des start-ups étrangères a été mise en place sur l'ancien site du Welcome City Lab, à partir de laquelle elles sont ensuite réparties dans les différents incubateurs, y compris ceux qui ne dépendent pas de Paris&Co.

Carine Saloff-Coste indique que « *ce qu'on observe aussi comme grande tendance actuellement, c'est, avec la notion d'interculturalité, cette conscience qu'aujourd'hui, dans beaucoup d'activités, le marché est global. Par conséquent, de nombreux incubateurs, aujourd'hui, essaient de développer des incubateurs partenaires dans d'autres pays. Un des secteurs qui est notamment en train de se développer en ce moment, c'est tout ce qui est l'Afrique. On a un incubateur qui est en train de se développer autour de tout ce qui est métiers de la création en Afrique. Par exemple, Créatis a créé une*

²⁰⁸ Idem

²⁰⁹ Audition de Didier Guillot, conseiller de Paris membre de la Mission, président de Paris&Co, 8 décembre 2016

filiale Créatis Afrique. Le Numa, autour des technologies du web, a fait de même. (...). On essaie d'accompagner cette dynamique²¹⁰ ».

Didier Guillot souligne que « ce qui est intéressant, c'est que, quand dans un incubateur, on a une start-up de Tel Aviv, une de Montréal, une de Bombay ou de Berlin, alors elles dialoguent avec les start-ups françaises. Il y a un vrai croisement des savoir-faire, des façons de travailler, de ce qu'on peut produire et des idées qui vont émerger ²¹¹ ». Il estime que Paris dispose « sans doute du plus bel écosystème en Europe, si ce n'est au monde. Mais il est vrai qu'on a un écosystème particulier, comparé à d'autres écosystèmes, il est très franco-français, ce qui est le grand défi des années à venir. Aujourd'hui, deux gros écosystèmes comme Berlin ou Tel Aviv sont déjà totalement internationalisés. Pour eux, c'est quasiment 80% d'écosystème international ²¹² », d'où l'objectif d'internationalisation très important que s'est fixé la Ville de Paris.

Didier Guillot insiste sur le fait que « 80% des start-ups qui produisent des idées et des solutions sont tournées vers l'international. Les plus beaux succès, comme « 4 roues sous 1 parapluie », sont plébiscités et utilisés par les touristes étrangers, avant les touristes français ». La nouvelle plateforme mise en place il y a un an, autour de la nourriture, « Smart Food Paris », ou celle du Cargo sur la culture sont tournées vers l'international et l'interculturalité. Didier Guillot souligne qu'« au-delà du fait qu'on favorise l'écosystème et l'emploi parisiens, ce sont aussi des solutions qui changent la vie des Parisiens et pas seulement eux²¹³ ». Il indique que les trois plus gros incubateurs de Paris&Co sont Boucicaut, lié à la santé, le PRIN Paris Nord Est, lié à la ville durable et à la smart city et surtout le Cargo, incubateur qui bénéficie de la plus grande surface dédiée aux startups en Europe à l'heure actuelle.

Les start-ups sont en général incubées pendant trois ans puis se voient proposer de rejoindre un hôtel d'entreprises à proximité, où les échanges continuent à se faire. Didier Guillot souligne en effet que « c'est l'ensemble de cet écosystème qui fonctionne. Nos start-ups sont très contentes d'aller dialoguer avec des entreprises qui sont un peu plus installées. Elles vont se retrouver dans tous les espaces communs, comme les cafétérias ou les salles de détente. C'est très important d'avoir ce double mouvement, et de garder au chaud nos petites pépites ».



Visite du Cargo par la MIE le 20 janvier 2017. Mme Catherine Peyrot, cheffe de projets à Paris & Co a accueilli Mmes Fanfant et Jemni et MM. Guillot et Hodent. Ci-dessus, une salle de réunion. © MIED

²¹⁰ Audition de Carine Saloff-Coste, 8 décembre 2016

²¹¹ Idem

²¹² Idem

²¹³ Idem

Kialatok, entreprise lauréate du grand prix de l'innovation de la Ville de Paris 2016

La Mission a auditionné Kevin Berkane, l'un des deux jeunes cofondateurs d'une entreprise d'insertion située dans le 18^{ème} arrondissement qui a développé depuis quatre ans une pédagogie innovante de formation sur des sujets liés à la diversité fondée sur des ateliers de cuisine du monde.

Kévine Berkane explique : « Aujourd'hui, nous avons essentiellement une clientèle d'entreprises. Nous formons des collaborateurs d'entreprise à des sujets sur la diversité, que ce soit la diversité culturelle, les stéréotypes et les préjugés, l'égalité professionnelle hommes-femmes, le handicap etc. Mais pour former ces personnes, nous utilisons comme outil, des ateliers de cuisine du monde. C'est ce que nous appelons la « pédagogie du détour (...) Dans un second temps, nous avons des modules plus théoriques qui sont basés sur l'expérience vécue et qui permettent de « débriefier » le ressenti des participants pour faire un lien très concret avec des pratiques managériales, des pratiques de collaboration pour mieux travailler ensemble.

Il souligne en effet : « Kialatok utilise la puissance de la cuisine, notamment dans la culture française, cela met tout le monde d'accord. Il n'y a rien de plus universel que la cuisine. Tout le monde mange. En revanche, chacun a un rapport singulier. C'est un très bon moyen de parler de différences de façon positive et valoriser la richesse d'un territoire. L'idée de Kialatok est de créer des rencontres que l'on ne ferait pas autrement et d'utiliser la cuisine pour cela ».

Les modules théoriques sont animés par des experts des sujets évoqués, que ce soit la diversité religieuse en entreprise, le management interculturel etc. En revanche, la partie des ateliers de cuisine du monde est effectuée par des animateurs cuisiniers en insertion. Kevin Berkane précise : *« Notre spécialité est d'aller chercher des personnes très douées en cuisine, originaires des quatre coins du monde et de les former à animer des ateliers de cuisine du monde. L'innovation, et je pense que c'est à ce titre que nous avons été récompensés par le Grand Prix de l'Innovation de la Ville de Paris, réside dans le fait que nous prenons des personnes éloignées de l'emploi. Même lorsqu'il n'y a pas de diplômes, nous cherchons à valoriser leurs parcours, et ces personnes se retrouvent à former. Elles participent à la pédagogie de formation que nous développons, en formant des collaborateurs d'entreprise, des cadres dirigeants, des managers ».*

Il ajoute : « On va chercher des talents. Pour cela, nous travaillons avec des associations comme France, terre d'asile, Atouts Cours qui fait du français langue étrangère. Nous cherchons ces talents et nous les formons. Nous sommes une entreprise d'insertion. Nous avons des contrats de deux ans maximum. Nous formons les personnes sur un volet restauration, nutrition, hygiène, logique d'achats. Sur un volet animation avec des cours de théâtre, prise de parole en public, confiance en soi. Sur un volet de compétence générale : français, anglais, informatique. C'est le parcours de formation nommée la Kialatok Académie ».

Kevin Berkane indique que L'entreprise a reçu *« des financements publics liés à la DIRECCTE. Pour chaque personne en insertion que nous recrutons, nous avons une subvention d'environ 10 000 €. Nous avons eu la chance d'être lauréats du Grand Prix de l'Innovation de la Ville de Paris et d'obtenir une récompense de 12 000 €. Nous sommes également lauréats de PM'up. C'est un programme d'accompagnement aux entreprises innovantes ».* En 4 ans, Kialatok a travaillé avec un peu plus d'une centaine d'entreprises et a formé 5 000 collaborateurs.

- **Valoriser le rôle des diasporas**

Certains pays ont pris conscience de l'atout que représentait la diversité culturelle et d'origines et ont structuré des politiques autour de la notion de diaspora en développant une action en direction de leurs nationaux qui sont à l'étranger et, dans l'autre sens, en s'appuyant sur les populations étrangères qui sont sur leur territoire et ont des liens forts avec leur pays d'origine. Carine Saloff-Coste souligne que *« tous ces flux, dans un sens comme dans l'autre, sont très porteurs, soit en termes*

d'investissement pour (le) territoire, soit en termes d'activités économiques. Il y a donc eu un souhait de consolider et d'accélérer ces flux en les facilitant et en les promouvant²¹⁴ ».

Elle cite l'exemple de l'Irlande : « *Ils ont parlé à leurs expatriés qui sont partout dans le monde, et ont essayé de monter des opérations pour faire revenir ces Irlandais et les faire réinvestir dans leur pays, parce que l'on sait que c'est beaucoup plus simple pour un investisseur d'investir dans un pays qu'il connaît²¹⁵ ».* Cette opération était d'autant plus aisée que dans les pays anglo-saxons, il est plus facile de réaliser des statistiques sur les origines des populations et d'orienter ainsi de véritables campagnes de promotion en direction de la diaspora.

Carine Saloff-Coste évoque aussi l'exemple américain et indique que « *récemment, un certain nombre d'études ont montré que la moitié des entreprises fondées dans la Silicon Valley entre 1995 et 2005 l'ont été par des immigrés. C'est un chiffre intéressant qui peut changer la perception que l'on peut avoir des choses. Par ailleurs, il y a eu également une étude sur l'origine des personnes qui étaient dans tout ce réseau d'innovation, et on a vu qu'il y avait énormément de personnes d'origine immigrée. En conséquence, c'est un véritable atout* ».

Elle considère donc qu' « *il faut essayer de structurer, sans doute de façon plus claire, une politique qui s'appuie véritablement sur les diasporas, c'est-à-dire à la fois les nôtres, mais aussi sur les gens qui sont d'origine étrangère sur notre territoire et qui ont des liens privilégiés avec leur pays d'origine. Il faut voir comment on peut renforcer les échanges, et s'appuyer là-dessus pour développer des coopérations économiques renforcées. Je pense notamment à un axe très fort autour de l'Afrique, puisque, aujourd'hui, on voit que, dans une approche « bottom up », il y a des choses qui sont en train de se structurer assez naturellement. Je pense que la Ville pourrait avoir un rôle, d'une part, de mise en évidence de ces dynamiques, et, d'autre part, d'accompagnement de cela²¹⁶ ».*

b. Le tourisme, atout interculturel majeur de Paris

Pierre Schapira fait remarquer que « *l'interculturalité, c'est le tourisme* » et que « *quand un touriste (étranger) vient à Paris, c'est pour s'imprégner de la culture française, de son histoire.(...) . En dehors du fait qu'il y a le tourisme de loisir, il y a aussi le tourisme d'affaires²¹⁷ ».* En 2015, l'Ile-de-France a accueilli dans ces sites dédiés, 11,4 millions de visiteurs à ce titre, ce qui a généré 5,1 milliards d'euros de retombées économiques et 83 000 emplois. Les différentes actions mises en œuvre par l'office du tourisme et des congrès de Paris pour développer l'activité touristique dans la Capitale répondent donc forcément à une logique interculturelle et s'appuient sur la mise en valeurs des différentes cultures présentes à Paris.

- **Le contrat de destination de Paris**

L'office du tourisme de Paris a ainsi signé avec le ministère des Affaires étrangères un contrat de destination dont l'objectif est de sortir des sentiers battus – la Tour Eiffel, l'Arc de Triomphe, les Champs-Élysées, le shopping et Montmartre – et de montrer autre chose aux touristes. Il s'articule autour des cinq thèmes suivants : l'architecture à Paris, l'art dans la ville et le « *street art* », la nuit, la nature et « *Paris cosmopolite²¹⁸ ».*

Le souhait de l'Office de proposer aux touristes d'étendre leurs visites dans le 10^{ème}, le 11^{ème}, le 18^{ème}, le 19^{ème}, le 20^{ème} arrondissements rejoint notamment la préoccupation des tour-operators japonais qui s'adressent à des répétiteurs. Pierre Schapira explique que « *le primo touriste va faire la visite classique, mais des répétiteurs vont vouloir autre chose. Ils ne veulent plus aller au Lido ou*

²¹⁴ Audition de Carine Saloff-Coste, 8 décembre 2016

²¹⁵ Idem

²¹⁶ Idem

²¹⁷ Audition de Pierre Schapira, président de l'office du tourisme et des congrès de Paris, 8 décembre 2016

¹⁵⁹ Idem

au Moulin Rouge, ils veulent aller dans les petits bars de la rue Oberkampf ou dans les restaurants et les bistros. C'est cela, la nouveauté²¹⁹ ».

- **La mise en valeur des cultures différentes**

L'activité touristique s'organise aussi autour des cultures différentes présentes à Paris. Pierre Schapira précise à ce propos que « *ce qui attire des touristes, ce sont toutes les manifestations autour du Nouvel An chinois. C'est très important, notamment le défilé du 13^{ème} arrondissement. Là, il y a une population, il y a un mélange. Quand on faisait la réception à l'Hôtel de Ville, au moment du Nouvel An chinois, c'était un entre soi. C'était le monde chinois qui venait, mais il n'y avait pas de mélange. Là, on a le défilé du 13^{ème}, le défilé du 3^{ème} arrondissement, le défilé dans le 20^{ème} arrondissement, et cela attire une clientèle touristique* ».

Il mentionne aussi d'autres rendez-vous touristiques importants tels que le Nouvel An vietnamien, le carnaval tropical et évoque le temple de Ganesh et souligne que les Indiens représentent une clientèle très importante.

- **Le foisonnement des initiatives associatives**

De nombreuses associations organisent des visites de Paris, parfois insolites. Pierre Schapira indique : « *Il suffit d'aller sur le site de l'office du tourisme, vous verrez des choses incroyables, comme des gens qui font visiter leur quartier de manière gratuite. Ce sont des greeters. (...) Il y a cette nouveauté qui est le « dîner à la maison » : des gens invitent des touristes à dîner chez eux. Il y a des menus qui vont de 25 euros à 75 euros. Si c'est bien fait, si ce n'est pas un business, cela peut être quelque chose de très intéressant. Et puis, il y a aussi une association qui s'appelle « Meeting the french », qui vous fait visiter un quartier. (...) (Les touristes) visitent un quartier, achètent des produits, comme par exemple dans une pâtisserie, chez un chocolatier, réservent une table dans un bistrot. Le bistrot est au courant, et il est tout à fait d'accord. Et les gens mangent ce qu'ils ont acheté chez le fromager, chez le boulanger, et ainsi de suite. Cela a un grand succès* ». Ce sont des petites opérations qui permettent un vrai contact des touristes avec la population.

Elles se développent à côté des propositions des grandes institutions telles que l'Institut des cultures d'Islam, la Grande Mosquée de Paris, la Cité internationale universitaire, le Musée de l'Histoire de l'immigration, ou le Musée d'Art et d'histoire du judaïsme.

Pierre Schapira indique que l'association, « Theatre In Paris », traduit les pièces de théâtre : « *Au théâtre Edouard VII, vous avez le surtitrage de toutes les pièces, comme à l'opéra (...). Bernard Murat, le directeur, disait qu'il avait à peu près une quinzaine d'Anglo-Saxons par soirée. Ce sont des gens qui viennent à Paris pour des congrès. Ils parlent français, mais pas assez bien pour comprendre une pièce de théâtre, et ils viennent. C'est très intéressant* ».

Il ajoute que de nombreuses promenades pédestres sont également proposées aux touristes à travers Paris : la découverte du Paris noir, du Paris chinois ou du Paris russe, la Goutte d'or : « *Tous ces quartiers qui constituent la vie à Paris peuvent être visités de manière extrêmement facile et intéressante, au plus près des populations. Là, vraiment, il y a un échange. Quand on va à Barbès manger une pâtisserie algérienne, ou manger un couscous, cela plaît à beaucoup de gens. On découvre une ville comme cela, aussi* ».

L'Office du tourisme travaille aussi notamment avec le Comité départemental du tourisme de Seine-Saint-Denis pour développer le tourisme francilien et la diversité de ses cultures et promeut les lieux festifs parisiens où il y a les musiques du monde, comme le Cabaret sauvage, le Comptoir général ou encore la Bellevilloise.

²¹⁹ Idem

Ces multiples actions de la Ville de Paris encouragent le développement d'un tourisme alternatif qui permet des contacts directs avec les habitants et donne en particulier une image valorisante des quartiers populaires à travers de vraies rencontres interculturelles.

TROISIEME PARTIE – LES STRATEGIES INTERCULTURELLES ET LES BONNES PRATIQUES D'AUTRES COLLECTIVITES

Cette troisième partie a pour objet d'identifier les principaux leviers actionnés par d'autres collectivités pour concevoir et mettre en œuvre des politiques répondant à une logique interculturelle. Afin de prendre connaissance des stratégies et « bonnes pratiques » mises en œuvre dans ce domaine par d'autres villes, la Mission a souhaité :

- D'une part, auditionner deux représentantes de la Ville de Barcelone, Mme Lola LOPEZ, commissaire à l'immigration, l'interculturalité et la diversité et Mme Aida GUILLEN LANZAROTE, directrice du service des droits du citoyen et de la diversité qui ont bien voulu se rendre à Paris, à l'invitation de la Mission.

Paris et Barcelone présentent en effet certaines similitudes qui permettent une analyse comparative entre les deux villes. Leur population et, à l'intérieur de celle-ci, la proportion d'habitants étrangers, sont comparables²²⁰. Par ailleurs les deux villes ont un important rayonnement international et attirent de très nombreux touristes. En termes d'emploi, elles constituent de grands pôles d'attraction et un brassage continu de populations.

De plus, la Ville de Barcelone apparaît pionnière en matière d'interculturalité et a notamment élaboré un ambitieux plan stratégique dans ce domaine.

- D'autre part, solliciter la collaboration de Mme Irena GUIDIKOVA, directrice du programme des villes interculturelles du Conseil de l'Europe et de M. Oliver FREEMAN, consultant en gouvernance interculturelle auprès de collectivités territoriales, qui ont participé à deux séances de travail de la MIE et ont présenté à la Mission des analyses comparatives en matière de politiques interculturelles²²¹.

Cette troisième partie du rapport présente donc d'abord les actions conduites par la Ville de Barcelone et propose ensuite, par thématiques, une sélection de bonnes pratiques mises en œuvre dans les villes membres du réseau ICC²²² et conseillées par le Conseil de l'Europe.

1. La stratégie interculturelle de Barcelone

L'analyse effectuée par le réseau des cités interculturelles fait apparaître que Barcelone est l'une des villes dont la politique interculturelle est la plus aboutie. Elle a d'abord élaboré un ambitieux

²²⁰ La population de Barcelone est de 1,6 millions d'habitants contre 2,2 millions à Paris. La population étrangère représente environ 15 % de la population totale dans les deux villes.

²²¹ Ainsi, les développements suivants sont issus des travaux de M. Oliver Freeman.

²²² Ces exemples sont présentés sur le site internet <http://www.coe.int/fr/web/interculturalcities/home>, dans le manuel *La Cité interculturelle pas à pas. Guide pratique pour l'application du modèle urbain de l'intégration interculturelle*, ainsi que le compendium *Orientations et exemples de bonnes pratiques à l'attention des responsables municipaux*. En plus des domaines considérés ci-dessus, les exemples à disposition couvrent un spectre très large de politiques publiques allant de la gestion des bibliothèques municipales aux politiques de santé publique en passant par le sport, la médiation interculturelle, le développement économique et la protection civile.

plan stratégique d'interculturalité en effectuant une réelle démarche participative. Elle a ensuite développé une approche, avec de nombreux acteurs, de la lutte contre les préjugés qui est maintenant répliquée dans d'autres villes européennes. Enfin, elle a mis au point et en pratique un concept intégré de l'accueil qui prend la forme d'un guichet unique fournissant aux nouveaux arrivants l'ensemble des informations nécessaires pour faciliter leur installation.

a. Un plan issu d'une démarche consultative et participative

En 1997, Barcelone exprime son intention politique de réagir positivement face à l'afflux croissant de migrants en adoptant un Plan municipal pour l'immigration. Ce plan est élaboré autour de cinq principes fondamentaux : la reconnaissance et l'appréciation de la diversité culturelle, l'égalité des droits et des chances, les services interculturels, la participation et la coordination des citoyens. En 2002, il est adopté à l'unanimité par tous les partis représentés au Conseil municipal.

Au total, Lola Lopez Fernandez précise : « *Nous avons fait quarante sessions participatives avec notamment 170 personnes du secteur associatif et professionnel, avec des participants du conseil territorial et de l'association citoyenne. Le site de l'interculturalité a été visité plus de 17 000 fois. Tous ces éléments font partie du processus de l'élaboration du premier plan* ²²³ ».

Au cours des années 2000, une révision générale du plan a été lancée afin de relever les défis posés par de nouveaux phénomènes migratoires. Dans le plan d'action sur l'intégration 2008-2011, les autorités de Barcelone considèrent : « *Notre point de départ est de reconnaître que l'augmentation significative de la diversité socioculturelle peut être source soit d'opportunités, soit de problèmes, et que la prévalence de l'un sur l'autre dépend de comment nous les interprétons et les gérons.* »²²⁴

Le plan pour l'interculturalité adopté en 2010²²⁵ vise globalement à intégrer les immigrés dans tous les secteurs de la vie urbaine. Les principes fondateurs du plan sont l'égalité, la cohésion sociale, l'unité, la diversité culturelle, la participation, la laïcité, la transversalité et le consensus. La Ville de Barcelone est convaincue que la cohésion sociale passe par l'implication active et la responsabilisation de tous les acteurs sociaux et de l'administration.

L'intérêt de ce plan pour les autres villes réside essentiellement dans le processus mis en œuvre pour l'atteindre. En effet, les actions préconisées sont déterminées par le contexte institutionnel et la réalité locale à Barcelone et, de ce fait, difficilement transposables.

Le plan interculturel de Barcelone a été développé en trois phases (2008-2010). La première phase incluait des études pour définir les objectifs et les concepts du plan interculturel ainsi qu'une analyse sur la manière dont la ville de Barcelone se positionnait en matière de diversité. La deuxième phase répondait à une logique consultative et était basée sur des sondages d'opinion publique (« Cinq questions sur le plan ») pour les départements municipaux ainsi que pour les citoyens. Parmi les thèmes des sondages figurent « *la valorisation de la diversité, les difficultés identifiées pour l'interaction, les facteurs facilitant l'interaction, les éléments partagés par tous les résidents de Barcelone et l'identification d'espaces interculturels dans la ville.* »

La consultation publique a été une partie essentielle de l'esquisse du plan. Un nouveau site web (www.interculturalitat.cat) a été conçu pour permettre une discussion publique du plan. Les contributions étaient d'origines très diverses : écoliers, experts, employés de tous les secteurs de la ville... Les médias sociaux ont été utilisés pour diffuser le message au cours de 40 séances

²²³ Audition de Lola Lopez Fernandez, 28 février 2017

²²⁴ *Barcelona City Council: Working Plan on Integration, 2008-2011*. Conseil municipal de Barcelone, 2008

²²⁵ La version anglaise du Plan pour l'interculturalité 2010 peut être consultée sur http://www.bcn.cat/novaciudadania/pdf/en/PlaBCNInterculturalitatAng170510_en.pdf

publiques de travail qui ont eu lieu dans des conseils territoriaux ou sectoriels. Ces dernières ont mobilisé plus de 400 participants.

« Des logiciels spécialisés ont été utilisés pour analyser toutes les données, y compris le matériel texte, vidéo et audio. Les résultats ont montré que 34,5 % des répondants considéraient la diversité culturelle comme un atout tandis que 21,2 % y voyaient une menace pour la société. »²²⁶

La démarche participative organisée à Barcelone est pionnière sur ce sujet. Pour s'assurer que toutes les composantes de la population aient été en mesure d'exprimer leurs opinions et de formuler des propositions, les autorités ont utilisé divers instruments, en particulier les nouvelles technologies et les médias sociaux. Cela a permis de toucher en particulier la jeunesse qui se sent souvent exclue des mécanismes de consultation traditionnels ou n'y réagit pas.

La stratégie pour l'interculturalité sert désormais de modèle à d'autres villes de Catalogne et aux autorités régionales. Ainsi le gouvernement de la région de Catalogne est jusqu'à présent la seule instance régionale à avoir appliqué l'Index de cités interculturelles à son territoire.

b. Une lutte contre les préjugés associant de multiples acteurs

Parmi les mesures figurant dans le plan d'action 2009-2011, les autorités municipales décident de *« combattre les rumeurs et les clichés qui déforment la réalité et rendent l'intégration plus difficile. »*²²⁷ L'objectif est repris dans le plan pour l'interculturalité 2010 qui propose de *« concevoir une stratégie urbaine contre les rumeurs négatives infondées, qui rendent difficile la coexistence dans la diversité, basée sur un travail en réseau pour promouvoir la figure de l'agent anti-rumeurs ».*²²⁸

Cette stratégie consiste à fournir des arguments aux citoyens pour réfuter les rumeurs liées à l'immigration. Elle comprend plusieurs volets : identifier les principales rumeurs existantes, collecter les données objectives mais aussi les arguments émotionnels, créer un réseau anti-rumeurs composé d'acteurs de la société civile, nommer et former des « agents anti-rumeurs », concevoir et mener des campagnes de sensibilisation. Ce dernier point a nécessité la création et la diffusion de ressources et d'outils à la fois innovants et rigoureux. Actuellement le réseau est constitué de plus de 350 associations et de plus de 1 000 « agents anti-rumeurs ».

Lola Lopez Fernandez précise qu'actuellement, *« le réseau anti-rumeurs comprend environ 500 entités citoyennes et 1 500 personnes individuelles. Au total, il y a 2 000 personnes que nous appelons « agents anti-rumeurs »²²⁹ ».*

Les « agents anti-rumeurs » sont formés pour identifier les rumeurs infondées mais aussi pour y réagir grâce à des informations objectives fournies par les services municipaux. Par exemple, lorsque quelqu'un se plaint que « les logements subventionnés sont attribués surtout à des étrangers » l'agent anti-rumeurs peut tout de suite intervenir en disant : *« Aujourd'hui seulement un immigrant sur 20 obtient ce genre de prestation. »*

Aida Guillen Lanzarote ajoute : *« Nous mettons aussi à disposition un guide pratique d'une centaine de pages à la disposition des agents « anti-rumeurs ». Il s'agit d'un livre donnant des stratégies pour réagir contre les rumeurs ou les discriminations dans n'importe quelle situation et dans n'importe quel lieu. Ce guide apporte des conseils pour se défendre verbalement²³⁰ ».*

²²⁶ *De voisin à citoyen : le plan interculturel de Barcelone.* Municipalité de Barcelone, 2012.

²²⁷ Barcelona City Council: Working Plan on Integration, 2008-2011. Conseil municipal de Barcelone, 2008

²²⁸ The Barcelona Interculturality Plan, 2010

²²⁹ Audition de Lola Lopez Fernandez, 28 février 2017

²³⁰ Audition d'Aida Guillen Lanzarote directrice du service des droits du citoyen et de la diversité à la Mairie de Barcelone, 28 février 2017.

Les membres du réseau anti-rumeurs sont tous connectés grâce à un site web dédié qui offre des informations, des sessions gratuites de formation et des guides en ligne.²³¹

Le réseau anti-rumeurs utilise aussi une variété d'approches innovantes pour diffuser son message. En plus d'une campagne de publicité, des débats publics ont été organisés avec des personnalités locales, du théâtre de rue subventionné, des vidéos humoristiques pour les non-lecteurs ou des bandes dessinées, qui ont eu beaucoup de succès. En effet, une série de bandes dessinées intitulée « Blanca Rosita Barcelona », écrite par le fameux illustrateur espagnol Miguel Gallardo, raconte l'histoire de Rosita, une vieille dame du sud de l'Espagne qui vit à Barcelone avec sa jeune infirmière péruvienne, Blanca. Chaque volume examine un des thèmes de la campagne à travers la vie quotidienne. Par exemple, l'histoire de la visite chez le médecin par Rosita et Blanca vise à dissiper le mythe d'un usage abusif des services sociaux et de santé par les migrants. La bande dessinée se termine avec une section « le saviez-vous? » qui fournit des données officielles sur le sujet. Les BD sont distribuées gratuitement dans les centres de services sociaux, les bibliothèques et les centres d'aide aux citoyens.²³²

La stratégie anti-rumeurs fonctionne selon les mêmes principes que la démarche participative qui a servi à l'élaboration du plan pour l'interculturalité 2010. Elle fait intervenir des acteurs multiples et utilise différents vecteurs de communication en fonction des publics-cibles. Elle permet de retenir l'attention et de susciter l'intérêt d'acteurs clés : médias, institutions, organisations, secteurs de l'éducation et de la culture ainsi que le grand public. Evoquer les rumeurs pour parler de diversité capte l'attention du public et renforce les démarches participatives, ce qui permet d'initier de nouveaux réseaux de collaboration.

La méthode de la Ville de Barcelone semble aisément adaptable à différents contextes.

c. Une politique d'accueil qui s'adapte aux besoins

La Ville de Barcelone dispose depuis 1989 d'un Service d'accueil pour les immigrés, les émigrés et les réfugiés (SAIER).²³³ Le SAIER est un guichet unique auprès duquel chacun peut obtenir gratuitement toute information ou conseil utile en lien avec la mobilité internationale. Il offre plusieurs services :

- accueil et informations générales sur la ville,
- conseil juridique et démarches liées au séjour des étrangers,
- assistance juridique pour les demandeurs d'asile et protection internationale,
- assistance sociale aux immigrants et réfugiés,
- informations sur le logement,
- homologation et validation de diplômes,
- informations pour l'apprentissage du catalan et de l'espagnol.

Le SAIER est placé sous la responsabilité de la Ville mais est géré en partenariat avec des associations spécialisées. C'est une structure très souple, qui adapte ses prestations aux besoins des usagers.

²³¹ <http://ajuntament.barcelona.cat/bnacciointercultural/ca/actualitat-antirumors>

²³² Combattre la fiction avec des faits: la campagne anti-rumeurs de Barcelone. Ville de Barcelone, 2012

²³³ *Nouveau SAIER. Service d'accueil pour les immigrés, les émigrés et les réfugiés (SAIER)*. Mairie de Barcelone

Il est apparu que plusieurs ONG, centres culturels ou associations diverses fournissaient également des prestations d'accueil telles que des cours de langue, des conseils juridiques, des ateliers de formation, des stages pour les jeunes. Plus d'une centaine d'organisations sont désormais réunies au sein du « Réseau d'accueil de Barcelone » coordonné par la Mairie. Ce nouveau dispositif permet d'éviter les doublons, de mettre sur pied des formations communes et d'élaborer de nouveaux outils accessibles en ligne.

La Ville se montre également innovante dans l'accueil des enfants arrivant à Barcelone dans le cadre du regroupement familial. La Mairie s'est notamment aperçue que les enfants arrivant à la fin du semestre d'été restaient souvent à la maison pendant les 3 mois que durent les vacances scolaires avant de pouvoir rencontrer d'autres écoliers et commencer à apprendre l'espagnol ou le catalan dans le cadre scolaire. Pour remédier à cette situation, elle organise désormais des ateliers d'été dans les bibliothèques de la ville. Les enfants peuvent suivre des cours de langue et participer à de nombreuses autres activités. Ils se sentent ainsi plus rapidement à l'aise dans leur nouvel environnement et se font des premiers amis. L'impact de cette démarche est spectaculaire. Seuls 13% des jeunes qui suivent le programme d'été ne sont pas entrés dans le système scolaire ou professionnel par la suite alors que cette proportion s'élève à 33% chez les autres jeunes.²³⁴

Barcelone est une des grandes villes européennes qui a élaboré la stratégie interculturelle la plus aboutie selon le classement de l'indice ICC. La démarche participative qui a accompagné son élaboration a permis de définir des principes et des objectifs très largement partagés. S'il a suscité quelques questionnements au début, le plan pour l'interculturalité est désormais ancré solidement dans un consensus politique et reste un des programmes-cadres de la ville en dépit d'un changement de majorité politique.

Le plan d'actions inclus dans le document programmatique de 2010 est actuellement en cours de révision. L'ambition déclarée est de renforcer la capacité transformatrice de l'interculturalité barcelonaise tant du point de vue du fonctionnement de l'administration municipale que de la population en général. Un accent particulier est mis sur la question des relations interconfessionnelles, la situation de la population gitane et la prise en compte de la diversité des origines dans les mécanismes de participation citoyenne.

2. Des expériences en matière d'action interculturelle

La mission a auditionné Mme Irena GUIDIKOVA, directrice du programme des villes interculturelles du Conseil de l'Europe et M. Oliver FREEMAN, consultant en gouvernance interculturelle auprès de collectivités territoriales. Leur analyse comparative des villes membres du programme « cités interculturelles » est fondée sur l'index ICC (index des cités interculturelles)²³⁵. Oliver Freeman précise que : « *l'index ce n'est pas un classement pour savoir quelle ville est la meilleure de toutes. C'est une sorte d'outil de comparaison, un outil de mesure également, mais qui n'a qu'une valeur purement indicative. Il sert essentiellement à essayer d'identifier les forces et les faiblesses de chaque ville participante dans les différents domaines que couvre une stratégie interculturelle*²³⁶ ».

Les développements suivants sont extraits des données issues de cet index.

²³⁴ TORRES, Dani de. Barcelona – *An innovating welcoming project. Innovation and impact on welcome policies: the example of Barcelona*

²³⁵ Index ICC en annexe

²³⁶ Audition d'Oliver Freeman le 26 janvier 2017.

a. Des stratégies d'accueil des migrants intégrant une dimension interculturelle

Dans de nombreuses villes il est possible d'identifier des actions qui répondent à une démarche interculturelle. Celles-ci dépendent en particulier de la sensibilité des responsables politiques et administratifs ou d'autres facteurs tels que l'accès à des financements externes. Des actions isolées ou *ad hoc* sont peu susceptibles de produire des effets à long terme. L'instauration d'un changement durable et constructif suppose que les organisations et les populations se mobilisent à tous les niveaux autour d'une ambition et non pas seulement pour mettre en place des changements techniques ou conjoncturels. Un tel processus d'élaboration peut s'avérer long et très laborieux, mais le résultat n'en serait que plus robuste.

Ainsi, pour être efficace, une stratégie de cité interculturelle gagnerait à être engagée par une déclaration formelle, faite par les pouvoirs locaux, déclinant les principes que la collectivité s'engage à mettre en œuvre. En particulier, elle afficherait la méthode retenue pour faire participer activement toutes ses parties prenantes dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une démarche traduite en actions concrètes et partagées.

Différentes villes d'Europe ont fait le choix d'inscrire l'interculturalité comme l'un des leviers positifs d'un plan plus global et durable d'accueil des migrants. Pour autant, de par le monde, force est de constater que peu de collectivités ont choisi ou atteint l'objectif d'une stratégie véritablement interculturelle.

- **Hambourg**

En 2013 la ville de Hambourg adopte une stratégie d'intégration qu'elle intitule : « Participation, ouverture interculturelle et cohésion ». ²³⁷ Celle-ci postule que « *L'intégration ne peut réussir qu'ensemble et c'est pour cette raison que nous, Hambourgeoises et Hambourgeois, devons dépasser le clivage entre « Nous » et les « Autres »* ». L'intégration est ainsi présentée comme étant de la responsabilité de la société dans son ensemble. Le programme stratégique met l'accent sur la culture de bienvenue, la diversité et la cohésion. Il fixe des objectifs très concrets et en énonce les indicateurs d'évaluation. Parmi les buts visés figure une plus grande participation des personnes issues de la migration dans tout ce qui touche à l'aménagement urbain et à la planification spatiale ainsi qu'une formation des responsables de ces domaines techniques aux questions interculturelles.

- **Lisbonne**

Dans son programme de législature 2013-2017 la mairie de Lisbonne se donne comme objectif de faire de la ville une « Cité de dialogue et d'interculturalité dans laquelle tous les habitants participent ». En 2015, la Ville adopte un plan municipal pour l'intégration des immigrés. ²³⁸ Le document comprend plusieurs actions qui doivent être menées à bien jusqu'en 2017. Le plan a pour but la création de mesures et d'outils d'intégration de la population immigrée de la ville de Lisbonne dans une perspective inclusive et génératrice de chances pour tous et toutes, tout en reconnaissant les avantages que la diversité apporte à la ville. La stratégie inclut une analyse très poussée des données disponibles, ce qui aide à comprendre comment le phénomène de l'immigration est en train d'évoluer, quelles personnes sont concernées et ce qu'elles apportent de nouveau à la société portugaise.

²³⁷ *Hamburger Integrationskonzept. Teilhabe, Interkulturelle Öffnung und Zusammenhalt*, 2013.

²³⁸ *Plano Municipal para a Integração dos Imigrantes*. Lisbonne, 2015

- **Erlangen**

Erlangen est la première ville en Allemagne à avoir développé en 2007 une charte d'intégration interculturelle qui rompt avec la vision traditionnelle qui prévalait à l'époque en Allemagne et selon laquelle les étrangers étaient essentiellement des travailleurs temporaires qui allaient retourner dans leur pays d'origine à la fin de leur contrat (*Gastarbeiter*). La Ville d'Erlangen se met alors à parler des travailleurs étrangers comme de citoyens à part entière et se définit comme le « lieu de la pluralité ». Selon le préambule de la Charte, « *la Ville d'Erlangen est convaincue que l'intégration est un processus bidirectionnel entre les immigrés et les autochtones, qui sert tout le monde. La société d'accueil offre d'abord l'hospitalité et ensuite une patrie. Les nouveaux arrivants amènent leurs multiples talents, leurs expériences et leurs valeurs. La Ville d'Erlangen est décidée à ajouter à l'histoire de la ville un capital supplémentaire constitué par la cohabitation réussie de personnes d'origines, de langues et de religions diverses. Avec la Charte d'intégration elle s'engage à poursuivre sa devise « Ouverte par tradition »* ». ²³⁹ La Charte résulte d'une démarche volontariste. Elle propose de développer une série d'actions avec les citoyens, de diversifier les ressources humaines de la Ville et des entreprises publiques et de garantir à tous les citoyens et les résidents d'Erlangen un accès égal à tous les services publics et programmes de la ville. Pour atteindre ces objectifs la Ville forme les agents publics et d'autres acteurs à la compétence interculturelle. Elle identifie les clivages et les obstacles à la participation de tous les habitants à la vie sociale. La Charte a une valeur symbolique importante. Elle a été largement diffusée et est très connue au sein de la population. Chaque fois que la Ville rend une décision importante, elle s'y réfère de la même manière que d'autres se réfèrent au développement durable.

- **Genève**

Dès 2009, les autorités de la Ville de Genève entament une réflexion sur la place d'une politique de la diversité. Elles la rattachent finalement au champ plus vaste de la politique de développement durable. L'idée de base est qu'une bonne gestion de la diversité fait partie intégrante de la dimension sociale du développement durable. Celle-ci souligne la nécessité de prendre des décisions sur la base de processus participatifs, de valoriser les acteurs concernés en luttant contre les discriminations et d'améliorer la qualité des relations interpersonnelles. Dans un premier temps, le service du développement durable a proposé un plan d'actions sans que les membres du gouvernement collégial (5 membres issus de 4 partis) se soient mis préalablement d'accord sur les grands principes. C'est seulement 5 ans plus tard, en 2014, que la Ville de Genève a adopté un texte de politique générale intitulé « Politique municipale de la Ville de Genève en matière de diversité ». En préambule il est dit que « *Les autorités de la commune entendent donc faire de la diversité une force, un atout pour construire cet espace de vie commun. L'illustration d'une réussite partagée. Cette vision réaliste et positive de la diversité dessine une politique qui développe la ville avec celles et ceux qui la font : ses résident-e-s.* » Cette déclaration est accompagnée d'une feuille de route pour la période 2016-2020 qui énumère les actions concrètes à réaliser, comme par exemple :

- L'ensemble des services de la Ville de Genève, en lien avec le public, entreprend de faire adapter et traduire en cinq langues (anglais, portugais, espagnol, albanais, arabe) les principaux supports de communication afin de les rendre accessibles aux personnes allophones ;
- La Ville de Genève valorise les compétences linguistiques de ses collaborateurs et collaboratrices afin d'améliorer la communication avec les publics allophones.

²³⁹ *Leitbild Integration für die Stadt Erlangen, 2007*

- **Mexico**

Membre du réseau ICC depuis 2010, la ville de Mexico adopte en 2011 une Loi municipale sur « l'interculturalité, les soins aux migrants et la mobilité humaine ». Elle met en œuvre un plan d'actions doté d'un budget spécifique. En 2011 Mexico entame une nouvelle étape concernant son statut administratif. La Constitution fédérale est réformée pour transférer des pouvoirs du gouvernement fédéral. La première étape est la mise en place d'une assemblée constitutionnelle de Mexico dont le mandat est de préparer une nouvelle constitution qui reconnaîtra la ville de Mexico comme une entité fédérale, en lui procurant le même statut que les 31 autres Etats qui composent la nation appelée États-Unis mexicains. L'interculturalité et la mobilité des personnes sont mentionnées dans plusieurs dispositions de la première version du projet constitutionnel, ce qui confirme l'engagement de la ville de Mexico pour valoriser la diversité. Si le projet est approuvé dans sa forme actuelle, Mexico peut devenir la première ville à ancrer l'interculturalité dans un texte constitutionnel.

Au total, ces différents programmes stratégiques partagent de nombreux points communs. D'une part, ils résultent d'un important travail préalable de recherche et de consultation de tous les milieux concernés. Ils tiennent ainsi compte à la fois des données objectives disponibles ainsi que des perceptions subjectives des différentes parties prenantes. Les divergences de point de vue qui ne manquent pas d'émerger durant la phase de consultation font ensuite l'objet d'une négociation politique qui débouche sinon sur un consensus, du moins sur des compromis largement acceptés. Le gouvernement local, et en particulier le maire, jouent un rôle central dans ce processus comme dans la diffusion ultérieure du programme.

- **Copenhague**

Entre 2000 et 2010 Copenhague voit la proportion d'habitants issus de la migration augmenter de 11.5% à 22.2%. Face à cette nouvelle situation, elle décide de réviser sa stratégie et ses actions en matière d'intégration. Les autorités de la ville s'aperçoivent alors que les politiques et les plans d'action mis en œuvre depuis des années n'ont qu'un impact limité. Si la composition du personnel municipal reflète la diversité de la société dans son ensemble, la grande majorité des employés municipaux d'origine étrangère occupent des postes peu qualifiés. Les autorités décident alors que la diversité doit devenir une réalité dans tous les secteurs et à tous les échelons de l'administration municipale. C'est dans ce contexte que naît le programme « Impliquez-vous dans la vie de Copenhague! ».

L'ambition déclarée par les autorités est de faire de Copenhague la "ville la plus ouverte d'Europe, fondée sur la confiance et la citoyenneté « active ». À cette fin, l'action de la municipalité repose sur quatre piliers stratégiques. D'abord, elle vise à s'assurer systématiquement du concours de partenaires externes à l'administration : entreprises, établissements d'enseignement, médias, associations religieuses ou groupes minoritaire. Ainsi le Conseil danois de la jeunesse appuie l'initiative de la municipalité et prend une part active dans le Programme. En second lieu, le Programme s'efforce de favoriser les relations entre les enfants, les parents et les voisins de manière à renforcer la proximité, la compréhension et le dialogue entre ses habitants. Les deux derniers piliers stratégiques sont, d'une part, la lutte contre la discrimination et l'exclusion et, d'autre part, l'information sur les droits relatifs à l'égalité de traitement.

Dans le cadre de ce programme, Copenhague accorde une place prépondérante aux acteurs privés. L'ancien Plan stratégique d'intégration de 2006 concernait tous les secteurs importants tels que l'éducation, l'emploi et le logement. Il ne prévoyait cependant pas la participation des entreprises privées et des ONG, notamment les grandes sociétés, les instituts de formation et les organisations culturelles. À partir de 2010 les autorités municipales défendent avec succès l'idée que, pour être efficace, une stratégie d'intégration doit s'appuyer sur la participation de tous les secteurs de l'intervention publique et sur toutes les parties prenantes.

À cette fin les autorités élaborent une Charte de la diversité, inspirée par l'Agenda de la diversité adopté par la ville de Londres à l'occasion des jeux olympiques de 2012²⁴⁰ et de la Charte de la diversité développée en France.²⁴¹

En signant la Charte, les entreprises et autres organisations souscrivent à trois principes : la diversité est un atout ; tout un chacun doit avoir la possibilité de participer ; être un citoyen actif est l'affaire de tous. Elles s'engagent également à « promouvoir la qualité de vie à Copenhague » en faisant de la diversité la norme au sein de leurs organisations et en s'impliquant dans le débat public et les médias pour que la diversité soit perçue comme un atout. À ce jour plus de 600 entreprises et ONG ont signé la Charte.

b. Une communication publique qui valorise la diversité

L'approche interculturelle de la diversité requiert un changement de paradigme important. Elle aspire à ce que la diversité culturelle soit perçue comme un potentiel à exploiter. Pour avoir des effets sur le long terme, une stratégie interculturelle implique donc un effort en termes de communication institutionnelle. Les médias peuvent également avoir une influence sur les relations interculturelles et sur la réputation de certains groupes minoritaires et majoritaires et les autorités municipales peuvent les sensibiliser. L'institut Ipsos MORI a mené une étude d'impact sur des campagnes d'information conduites dans 7 villes membres du réseau ICC (Haddingli-Malte, Limassol, Lyon, Patras, Reggio Emilia, Coimbra, Valencia).²⁴² Il en ressort notamment que des campagnes de sensibilisation et d'information modifient la perception que les habitants ont des personnes immigrées. Quelques principes peuvent être retenus en la matière. Tout d'abord le message doit être clair et facilement compréhensible. En second lieu, il faut au préalable définir le public cible et adapter la campagne et le mode de communication en conséquence. Il faut enfin privilégier l'échange au travers de contacts interpersonnels.²⁴³

- Oslo

La Ville d'Oslo valorise la contribution des personnes issues de la migration à travers plusieurs instruments. Elle dispose d'un service internet d'information sur les concerts, les expositions et les festivals qui sont organisés par des artistes appartenant à une minorité, intitulé « la diversité culturelle dans les médias ». Les médias locaux (presse écrite, radio, télévision locale) se font l'écho de cette couverture. On assiste à une prise de conscience grandissante du rôle que peuvent jouer les médias lorsqu'il s'agit de promouvoir une démarche responsable et interculturelle. De ce fait, une attention accrue a été accordée au recrutement de journalistes appartenant à une minorité ethnique. La municipalité possède sa propre publication intitulée « Oslo maintenant » qui est distribuée gratuitement dans tous les foyers de la capitale. Le bureau de la diversité et de l'intégration publie une lettre d'information en ligne, le « Bulletin OXLO ». La municipalité parraine une manifestation appelée « Top 10 » qui chaque année célèbre et dresse le portrait des dix immigrés ayant le mieux réussi dans les affaires et le travail, les études et les médias, la culture et la vie civile en Norvège.

²⁴⁰ LOCOG Diversity and Inclusion Strategy. Lessons learned from planning and *staging the London 2012 Games*. London Organising Committee of the Olympic Games and Paralympic Games Limited 2007-2012

²⁴¹ La Charte de la diversité en entreprise, 2010

²⁴² Shaping Perceptions and Attitudes to Realise Diversity Advantage. Findings from Wave 2 and recommendations. Ipsos MORI Social Research Institute, 2012

²⁴³ Communication for Integration and Diversity. How to conduct Communication and Dialogue Campaigns. Based on the experience of seven European cities. Council of Europe

- **Limerick**

La Ville de Limerick en Irlande a lancé une initiative inspirée par la campagne anti-rumeurs de Barcelone qui cible particulièrement le domaine scolaire. Le projet encourage l'intégration et l'inclusion au sein des établissements scolaires. Ainsi chaque établissement d'enseignement supérieur a inclus le projet anti-rumeurs dans une partie de son programme, le faisant figurer parmi les objectifs pédagogiques à atteindre. L'approche anti-rumeurs a également été intégrée dans le module d'éducation au développement proposé par le Collège Marie Immaculée dans le cadre du programme de formation des enseignants. Le module encourage à participer à un événement externe et à répertorier, dans le cadre d'ateliers, les rumeurs qui circulent au sujet des personnes issues de la migration. Cela a permis d'élaborer un kit pédagogique anti-rumeurs qui est désormais utilisable dans l'ensemble des établissements d'enseignement secondaire d'Irlande.

- **Bilbao**

La Ville de Bilbao (Espagne) a créé une application web pour promouvoir l'inclusion et l'intégration tout en luttant contre les rumeurs et les stéréotypes. Pour véhiculer son message, l'application utilise la métaphore du parapluie comme un moyen de se protéger des rumeurs qui tombent du ciel. La municipalité a élaboré un petit jeu, sous la forme d'une carte à gratter et d'une application web, grâce auquel l'utilisateur peut évaluer s'il est protégé ou « inondé » par les rumeurs. Au moyen d'une série de questions à choix multiples, basées sur des faits, l'application évalue le degré de connaissance des utilisateurs sur les questions de migration et indique la véracité ou l'inexactitude des rumeurs qui courent au sujet des migrants. L'application indique un score final qui détermine le degré de « protection » vis-à-vis des rumeurs. En diffusant ces informations plus largement sur les réseaux sociaux, l'utilisateur peut obtenir d'autres « médailles » et se joindre à la campagne en faveur des valeurs de la cohésion sociale et de la lutte contre la discrimination raciale.

La communication publique sur la diversité prend des formes multiples selon les villes. Comme le démontre la campagne anti-rumeurs, les déclarations solennelles sur l'avantage de la diversité n'ont d'effet auprès de l'opinion publique que si elles sont doublées d'initiatives qui associent l'ensemble des habitants à la démarche et utilisent une variété de vecteurs de communication.

c. Des exemples de bonnes pratiques pour mieux accueillir les migrants

Souvent, les personnes qui arrivent dans une nouvelle ville pour un séjour de longue durée se sentent perdues et ont besoin de diverses formes d'aide pour s'insérer dans la société. Lorsque le dispositif d'accueil est éclaté entre plusieurs offices disséminés à travers la ville, la recherche d'informations et de conseil peut devenir un véritable parcours du combattant. Le risque existe que certaines personnes renoncent et passent à côté d'informations essentielles. Le degré de coordination des diverses aides disponibles a donc une influence considérable sur l'adaptation et l'intégration des nouveaux arrivants.

- **Lisbonne**

Au Portugal, il existe une structure tout à fait exemplaire de primo-information aux personnes qui viennent s'établir à Lisbonne ou à Porto. Le contexte portugais est particulier dans la mesure où le Portugal est l'un des rares pays européens à avoir adopté un instrument pour l'orientation générale de sa politique nationale en matière d'intégration des immigrés, sous la forme de trois plans successifs couvrant les périodes 2007-2009, 2010-2013 et 2015-2020. C'est aussi l'un des rares pays où une instance publique unique, le Haut-Commissariat Portugais pour l'Immigration et le Dialogue Interculturel (ACIDI), est chargée des politiques en matière de dialogue interculturel. A ce titre, l'ACIDI supervise l'Observatoire de l'immigration ainsi qu'un réseau national de 80 centres nationaux d'aide aux immigrés (CNAI). Ceux-ci ont été les premiers à

introduire l'approche du « guichet unique » à Lisbonne et à Porto en vue d'améliorer la qualité des services fournis aux nouveaux arrivants et de rationaliser les ressources. Le guichet d'accueil unique de Lisbonne accueille dans un même bâtiment au centre-ville des bureaux des offices gouvernementaux et des organisations de soutien qui sont en mesure de répondre à toutes les questions que peuvent se poser les personnes nouvellement arrivées dans la ville. Il y a même une banque qui permet aux personnes sans domicile fixe de déposer leur argent et de minimiser ainsi les risques de vol dans la rue. A part les formalités administratives, tous les autres services sont fournis par 86 médiateurs socio-culturels polyglottes, eux-mêmes issus de la migration. Le guichet unique de Lisbonne est un dispositif novateur sur le plan de l'agencement spatial, de la priorité donnée au confort des visiteurs, de la disponibilité immédiate de médiateurs socio-culturels et de la résolution cohérente des problèmes grâce au partage des données entre les différents organismes opérant dans le même immeuble.²⁴⁴

Si le guichet d'accueil unique de Lisbonne fait figure de modèle, il ne constitue qu'une réponse institutionnelle au besoin d'accueil des nouveaux arrivants.

- **Vienne**

La capitale autrichienne se définit comme une ville « ouverte au monde, pluraliste et globalisée » qui est « historiquement et actuellement caractérisée par l'immigration, l'internationalisme et la diversité ». La politique municipale de la diversité a pour but de faire en sorte que « *la diversité culturelle, linguistique et sociale profite à tous les clientes et clients, à tous les collaboratrices et collaborateurs et à toutes les organisations.* »²⁴⁵ Le socle commun de cette politique est la culture d'accueil. Vienne propose à tout nouvel arrivant dans la ville un entretien individualisé. Celui-ci dure en moyenne une heure et peut être tenu dans l'une des 24 langues disponibles. Le but est que la personne puisse se repérer de manière autonome dans la ville et connaître ses droits. Lors de cet entretien la personne reçoit le « passeport viennois de formation », des chèques pour suivre des cours de langue et des informations ciblées selon les besoins sur des thèmes tels que le marché de l'emploi, le logement, la santé et les droits humains.

d. Des villes qui favorisent des interactions citoyennes

- **Copenhague**

Dans l'optique interculturelle ce qui est primordial, c'est que les migrants puissent s'insérer dans le tissu social à travers les interactions qu'ils ont avec les autres habitants. La Ville de Copenhague a mis au point un programme d'accueil, le « Copenhagen Host Program » qui met directement les nouveaux arrivants au contact des « guides ».²⁴⁶ Les guides sont des volontaires qui connaissent bien la ville. Ils travaillent en tandem avec les nouveaux arrivants sur la base d'affinités communes. Il y a deux sortes de guides. D'abord des « guides de carrière » qui proposent une orientation sur le système éducatif ou sur le marché de l'emploi. Ensuite des « guides culturels » qui introduisent les nouveaux arrivants à la vie culturelle et locale à Copenhague. Ce service est offert gracieusement à toute personne qui vit à Copenhague depuis moins de trois ans. Ainsi, très rapidement après leur arrivée, les personnes arrivant de l'étranger reçoivent des informations personnalisées sur les aspects officiels et officieux de la vie à Copenhague.

²⁴⁴ OLIVEIRA, Catarina Reis Oliveira, ABRACHES Maria, HEALY, Claire. *Handbook on how to Implement a One-stop Shop for Immigrant Integration*. 2009

²⁴⁵ <https://www.wien.gv.at/menschen/integration/diversitaet/umsetzung.html>

²⁴⁶ <http://international.kk.dk/host>

- **San Sebastian**

La Ville de San Sebastian propose un accueil qui fonctionne selon des principes similaires. Le dispositif intitulé « La famille d'à côté » encourage les interactions non pas entre des personnes mais de famille à famille. Des familles déjà établies dans un quartier de la ville et des familles nouvellement arrivées peuvent exprimer leur intérêt à partager un déjeuner. Elles sont ensuite mises en relation selon certains critères comme les centres d'intérêt, un peu à la manière de Tinder. Lors du premier contact, des médiateurs, formés par la Ville, sont présents pour faciliter les échanges en cas de difficulté. Ces déjeuners partagés permettent de créer des liens très forts car les gens vivent dans le même quartier et se côtoient par la suite dans la vie quotidienne. Depuis son lancement le dispositif a connu un succès croissant. De 60 tandems en 2012, le nombre est passé à 250 en 2015. Cela a permis de réduire considérablement le sentiment d'insécurité et d'augmenter les perceptions positives comme l'admiration pour des familles au parcours de vie difficile. Le projet a été repris en République Tchèque où il a permis de mettre en relation plus de 1 200 familles dont plus de la moitié sont restées en contact par la suite.

e. Des services publics s'attachant à développer des compétences interculturelles

Dans certaines villes, la prise en compte de la diversité culturelle est recherchée pour renforcer l'efficacité des politiques publiques.

- **Vienne**

Pour comprendre la diversité de sa population, identifier les obstacles à l'intégration des nouveaux arrivants et chercher des solutions à même d'y remédier, la ville de Vienne a mis au point un système de monitoring de la diversité.²⁴⁷ Le « moniteur de la diversité » est un rapport trisannuel de suivi des processus d'intégration et des politiques de la diversité déployées. Il traite de 8 domaines en s'appuyant sur 60 indicateurs qui mettent en évidence les causes structurelles et systémiques qui expliquent l'inégalité en fonction du statut de séjour ou des origines des habitants. Il ressort de ces rapports que 27% des jeunes de 16 à 25 ans ne bénéficient pas de droits civiques, soit parce qu'ils proviennent de pays hors-UE, soit à cause d'une législation sur la naturalisation très restrictive. Afin que ces personnes puissent prendre part au débat public, la ville de Vienne a introduit en 2013 un droit de pétition au niveau communal ouvert à tous les résidents indépendamment de leur nationalité. Le Moniteur de la diversité sert également comme instrument pour suivre la performance de l'administration en termes de prise en compte de la diversité. Depuis 2008 il suit les développements dans ce domaine au sein des 43 départements de l'administration municipale. Un des constats avérés est que les départements qui tiennent compte de la diversité dans leur activités, que ce soit lors de l'engagement de personnel, la mise à disposition d'informations en plusieurs langues ou encore de la formation du personnel à la diversité, génèrent moins de plaintes et une plus grande satisfaction au sein des usagers. La diversité des équipes au sein de l'administration publique, est donc un facteur d'efficacité, de dynamisme et d'innovation, mais aussi d'amélioration de la qualité des services proposés aux habitants. Il est à noter qu'à ce jour, la législation française interdit l'établissement de statistiques ethniques. Ce modèle ne pourrait donc pas être appliqué à Paris.

- **Bergen**

De son côté, la municipalité de Bergen a créé le Centre de ressources multiculturelles EMPO qui collabore avec le centre d'accueil des réfugiés, des écoles, des centres de soins et d'autres structures publiques et privées. Il assure aussi le lien entre les différents groupes de migrants et le secteur public, en promouvant le partage d'expériences sur des questions relatives notamment

²⁴⁷ *Vienna integration and diversity monitoring*. City of Vienna

à l'intégration et à l'autonomisation des communautés locales. Le centre EMPO a notamment collaboré avec l'hôpital de la ville pour sensibiliser les migrants à la question du diabète qui est très répandu parmi cette population. Dans un premier temps l'hôpital avait invité les migrants à s'inscrire en utilisant les canaux de communication habituels. Comme très peu de personnes se sont finalement inscrites, l'hôpital a sollicité le centre EMPO qui, grâce à ses compétences en termes de médiation interculturelle a pu mobiliser les migrants beaucoup plus largement.

- **Montréal**

De nombreuses villes proposent à leurs employés des formations à la diversité. De telles formations peuvent inciter les agents publics à s'interroger sur leurs propres *a priori* et prendre conscience du risque d'inégalité de traitement qui peut découler d'une uniformisation des prestations qui ignorent les spécificités du destinataire. Ils ne permettent cependant pas de doter les agents publics de toutes les compétences pour faire face à des situations parfois très complexes. Certaines villes ont ainsi constitué des équipes spécialisées qui viennent en appui à l'ensemble de l'administration municipale.

La Ville de Montréal a mis par exemple en place une équipe centrale d'experts au sein de la commune pour offrir un soutien et former des fonctionnaires, des responsables politiques, etc., dans les collectivités pour élaborer des mesures à l'intention des différents groupes religieux et culturels dans leur environnement local, tout en répondant à leurs différents besoins et aux perceptions erronées qui posent des difficultés.

f. Favoriser l'accès à l'emploi public des personnes issues de la diversité

Comme l'illustre l'exemple de Bergen, le fait de disposer de compétences interculturelles permet de réduire les risques, voire même de sauver des vies. Un management s'appuyant sur la diversité représente souvent un avantage. Une étude conduite au Danemark a montré qu'il existe un lien direct entre la diversité au sein de la direction des entreprises et leur performance. L'étude prend en considération la diversité de genre, d'origine, d'âge et d'années d'expérience.

Pour se doter des compétences interculturelles dont elles ont besoin certaines villes encouragent les personnes issues de la migration à travailler dans l'administration locale.

Berlin Neukölln propose par exemple des séances de formation spéciales pour les jeunes immigrés, afin de les préparer aux examens d'entrée dans l'administration municipale. De son côté, la Ville de Rotterdam a mis en place un système de primes pour récompenser les responsables hiérarchiques qui atteignent les objectifs de diversité dans leurs équipes.

g. Les écoles, espaces d'apprentissage et d'interactions interculturels.

L'éducation interculturelle vise à dépasser la coexistence passive et à développer un « faire ensemble ». S'il est vrai que dans de nombreux pays les autorités locales n'ont pas de compétence sur le contenu éducatif, et parfois sur le recrutement des enseignants, de nombreuses mesures peuvent néanmoins être prises par les villes pour renforcer le rôle des écoles comme espaces interculturels.

- **Berlin-Neukölln**

Irina Guidikova indique : « *Il y a une dizaine d'années, dans une école publique du quartier de Neukölln, membre du réseau, (...) la directrice a démissionné au motif qu'il y avait trop de violences et qu'elle n'avait pas de moyens suffisants à sa disposition. Cette démission a provoqué,*

dans la presse, un grand tollé. La ville de Neukölln, le Sénat de Berlin et de nombreuses autres institutions, ont décidé de se lancer dans une expérimentation qui a donné lieu à une vraie évolution éducative en Allemagne.²⁴⁸»

Les filières d'enseignement général et professionnel sont fusionnées en une voie unique pour les élèves de 6 à 15 ans. L'école Rütli est maintenant une école intégrée, de la première année jusqu'au baccalauréat. Un processus participatif est mis en place dans cette école : le programme pédagogique et les règles de vie scolaires sont définis non seulement par les professeurs et les aides éducatives mais également par les services sociaux, les institutions culturelles, les organisations de parents et les enfants.

L'école Rütli est un campus qui propose de nombreuses activités extrascolaires en partenariat avec les acteurs locaux. Il héberge un centre de soins ainsi qu'un centre de jeunesse et propose des offres culturelles aux adultes du quartier de manière à faire le lien entre l'école et le voisinage. Les langues maternelles y sont valorisées et la diversité culturelle et le multilinguisme sont traités comme des atouts. Le turc et l'arabe sont par exemple des langues officielles que les élèves peuvent choisir pour préparer l'Abitur, l'examen final qui permet d'accéder à l'université.

L'école Rütli est désormais attractive et de nombreux enseignants postulent pour y travailler. Les parents d'élèves, dont la langue d'origine est reconnue, s'impliquent beaucoup plus dans l'école et le cursus scolaire de leurs enfants. Alors qu'auparavant presque tous les élèves interrompaient leur formation à la fin de l'école obligatoire, plusieurs ont pu passer l'Abitur et accéder ainsi à l'éducation supérieure. L'école bénéficie aussi d'une image plus positive de la part des élèves et des habitants du quartier.

• Vienne

L'école primaire européenne "EVS Goldschlagstrasse" a inauguré une pédagogie interculturelle basée sur le multilinguisme. Elle compte des enfants de 28 langues maternelles différentes et décide, il y a 10 ans, d'exploiter cette grande diversité linguistique et d'en faire la norme de sa pédagogie²⁴⁹.

Il en résulte la création d'ateliers de langues où les enfants apprennent à apprécier leur propre langue aussi bien que celles des autres. L'école profite de la présence d'enseignants de diverses langues maternelles pour organiser des ateliers de langues en arabe, turc, bosniaque/serbe/croate, kurde, polonais, albanais, slovaque ou hongrois. Les ateliers se tiennent durant les 2e, 3e et 4e grades du primaire. Tous les ans, chaque enfant dispose de 6 semaines d'initiation pour 5 langues différentes.

Les méthodes d'apprentissage diffèrent sensiblement d'un atelier à l'autre car les enseignants les conçoivent selon leur propre expérience et sensibilité culturelle. Le contenu des ateliers est aussi décidé en fonction des suggestions des élèves. En trois ans, les enfants développent ainsi leur propre capital linguistique ainsi qu'une forte conscience de la valeur de la diversité. Les bons résultats qu'ils obtiennent aux examens démontrent que l'approche multilingue et la pédagogie interculturelle favorisent la réussite scolaire.

• Genève

À Genève, une réorganisation complète des écoles primaires est en cours afin de mieux les intégrer au sein des quartiers. Elle s'efforce de prendre en considération «la famille dans son ensemble». Les enseignants ainsi sont tenus de nouer des relations plus étroites avec les familles afin de mieux comprendre les facteurs externes susceptibles d'influer sur la capacité d'apprentissage des enfants. Une classe de transition d'une année est organisée pour les

²⁴⁸ Audition d'Irina Guidikova, 26 janvier 2017.

²⁴⁹ <http://www.evsgoldschlagstrasse.at/>

nouveaux arrivants qui ne maîtrisent pas ou peu la langue française pour les intégrer au plus vite dans le cursus normal.

Le programme « Sac d'histoires » est un bon exemple de cette approche²⁵⁰. Les enfants se voient remettre une collection d'ouvrages, de CD et de DVD bilingues, qu'ils partagent avec leurs parents. Les parents peuvent ainsi s'impliquer davantage dans la progression scolaire de leurs enfants et améliorer leurs propres connaissances linguistiques. L'apprentissage des langues maternelles est encouragé et reconnu comme une compétence utile pour faciliter l'apprentissage d'autres langues. Depuis 2013, elles sont incluses dans l'enseignement général et le diplôme scolaire. Plus de 6 000 enfants suivent le programme ELCO (enseignement de la langue et de la culture d'origine) chaque semaine à Genève.

Le travail en milieu scolaire (auxiliaires d'enseignement, assistants bibliothécaires, ou métiers liés à l'hygiène et à la restauration) est considéré comme un bon moyen pour les migrants adultes d'accéder à l'emploi. Des financements complémentaires sont octroyés aux formations dans ces secteurs afin de permettre aux personnes intéressées d'intégrer le marché du travail. Par ailleurs, « L'école des mamans » propose à des mères d'élèves allophones en situation de précarité de suivre des cours de français au sein de l'école de leurs enfants, pendant que ceux-ci sont en classe.²⁵¹

Les écoles publiques du canton comptent 160 nationalités et 42% d'élèves dont les parents déclarent une autre langue que le français comme première langue parlée. L'objectif est de scolariser et d'intégrer tous les enfants dans un souci d'égalité des chances et d'exigence, dans le respect du droit de chaque enfant au maintien de la langue et de la culture de son pays d'origine. Ce principe est inscrit dans la Constitution fédérale de la Confédération suisse.

- Oslo

Comme dans le cas de l'école Rütli à Berlin-Neukölln, les autorités de la ville d'Oslo ont fait le choix d'investir massivement dans les écoles des quartiers les plus pauvres de la ville pour éviter l'émergence d'écoles « ghetto ». L'objectif est de rendre les écoles des quartiers où la diversité culturelle est élevée plus attrayantes que celles des quartiers plus homogènes en leur offrant des prestations de qualité et du personnel hautement qualifié. Des écoles modèles ont ainsi été créées, dotées de moyens informatiques importants et proposant une large palette d'activités interactives. Certains projets sont notamment développés avec des écoles des pays d'origine des élèves ou de leurs parents.

La Municipalité d'Oslo nomme les enseignants et les directeurs d'école. Elle fixe le salaire des enseignants en adoptant le principe selon lequel le travail dans les quartiers défavorisés mérite une rémunération plus élevée. Les étudiants ont le choix, en fonction de leurs notes en fin de formation, des établissements dans lesquels ils enseignent et se décident, le plus souvent, pour les postes les mieux rémunérés. À Oslo, les écoles situées dans les quartiers défavorisés et multi-ethniques sont classées parmi les meilleures de la ville.

L'approche interculturelle de l'éducation mise en œuvre dans ces trois villes se caractérise par l'association de l'ensemble des acteurs concernés dans la définition des orientations pédagogiques, par l'intégration de l'institution scolaire dans le tissu social des quartiers et par la prise en compte des spécificités culturelles des élèves afin de réduire les inégalités des chances.

Ce rapide panorama illustre, à travers quelques exemples, la manière dont la prise en compte positive de la diversité peut se traduire dans les actions conduites dans différents secteurs de l'action publique.

²⁵⁰ http://www.geneve.ch/enseignement_primaire/multilinguisme/sac-histoires.asp

²⁵¹ <http://www.ville-geneve.ch/themes/social/action-communautaire-espaces-quartier/unites-action-communautaire-uac/uac-plainpalais-jonction-acacias/activites-regulieres/ecole-mamans/>

Les expérimentations réussies montrent combien leur succès est dépendant de leur adéquation aux problématiques locales, souvent fluctuantes, et ainsi à leur capacité à répondre à la fois à des enjeux de courts et long termes. Les actions menées par ces collectivités sont rendues possibles ou contraintes par leur environnement institutionnel : compétences respectivement dévolues aux villes et à l'Etat, politiques migratoires et sociales centralisées ou pas, cadre légal et réglementaire,...

Bien que relativement récente dans la pensée politique et administrative, l'approche interculturelle des politiques publiques interroge différentes villes à travers le monde et commence à nourrir les réflexions menées au niveau régional et national. Les effets bénéfiques sur l'inclusion sociale des expériences menées depuis presque dix ans dans ce domaine semblent convaincre de plus en plus de villes de s'associer à cette démarche.

EPILOGUE

Pour conclure ses travaux, la Mission a souhaité écouter le témoignage de quelques écrivains et artistes qui s'enrichissent de plusieurs cultures, soit qu'ils allient la culture d'un pays d'origine à celle d'un pays d'accueil, soit qu'ils travaillent au sein d'aires culturelles différentes. Elle a voulu connaître l'influence de cette mixité sur leur création artistique, mais aussi, plus généralement, le regard qu'ils portent sur l'entrecroisement croissant des cultures dans le monde contemporain.

Poète, citoyen de Paris depuis quarante ans, Tahar Bekri remarque : « *J'ai toujours considéré ma double appartenance franco-tunisienne comme une chance. J'ai été enrichi par mon bilinguisme, francophone et arabophone, joignant la culture d'origine à la culture d'accueil devenues toutes deux miennes dans un acte volontaire d'ouverture et de dialogue nécessaire et permanent* ²⁵² ». Il insiste sur l'intérêt de « *l'interculturalité comme une réalité du monde moderne, pouvant aider le vivre ensemble dans la paix civile et la belle diversité du paysage humain. L'entremêlement culturel est forcément profitable à la Cité. Il est dynamique, contre l'immobilisme, rejet de la fermeture et l'intolérance. Il empêche le danger du communautarisme, le repli sur soi qui est, par conséquent, la source de tant de tensions graves qui menacent la construction d'une cité idéale au sein des lois laïques de la République* ²⁵³ ».

Le dialogue interculturel est aussi une évidence pour Jacob Desvarieux qui déclare : « *Moi, je suis musicien et, de toute façon, faire de la musique cela veut dire jouer avec des gens, qui viennent d'horizons différents et de cultures différentes, de langues différentes* ²⁵⁴ ». Il souligne aussi que Paris est une ville privilégiée pour multiplier ces échanges : « *parce que c'est un endroit qui bouillonne, où nous avons la possibilité de rencontrer beaucoup de gens, des parisiens entre autres* ²⁵⁵ ». Brice Homs témoigne lui aussi « *à quel point ce lieu de rencontre, d'échanges et de rayonnement, attire les talents et les provoque. (...) Quoi de mieux qu'une ville comme Paris, son exceptionnel rayonnement, son exceptionnelle diversité, son exceptionnel bouillonnement culturel et humain, pour trouver son inspiration et pour produire des choses que nous n'aurions pas produites autrement ailleurs* ²⁵⁶ ».

Iman Humaydan constate dans le même sens : « *Je suis là aujourd'hui grâce à cette capacité à Paris, d'accueillir une écrivaine qui écrit en arabe, mais dont les quatre romans sont traduits en français. Je vis cette expérience interculturelle avec la traduction* ». ²⁵⁷

Tahar Bekri souligne l'enjeu que représentent la culture et l'art : « *L'art est la beauté du monde menacée aujourd'hui par le fanatisme, l'intolérance et la réaction religieuse. En tant que poète, j'ai estimé qu'il était de mon devoir de réagir. Aujourd'hui, écrire comme faire du cinéma, ou de la peinture, ou faire de la musique est une résistance intellectuelle dans certains pays, y compris la Tunisie. Je suis moi-même signataire du manifeste des 70 intellectuels tunisiens, parce qu'on a détruit des peintures, on a empêché des acteurs de jouer. Il n'est pas possible dans certains pays aujourd'hui de montrer un art libre* ²⁵⁸ ». C'est pourquoi il estime « *qu'aimer l'art, l'enseigner, le faire apprendre dès la petite enfance est quelque chose qui doit arriver aussi dans tous les quartiers* ».

Nanda Janssen partage ce souci de faciliter l'accès à la culture et constate : « *Il est devenu clair que les institutions doivent attirer un public plus mélangé. Souvent les musées, et les instituts d'art sont publics et sont financés avec des moyens publics. Il faut qu'ils servent chaque membre de la*

²⁵² Audition de Tahar Bekri, poète tunisien de langues française et arabe, 23 février 2017.

²⁵³ Idem

²⁵⁴ Audition de Jacob Desvarieux, musicien, arrangeur et producteur français originaire de la Guadeloupe, fondateur du groupe Kassav, 23 février 2017.

²⁵⁵ Idem

²⁵⁶ Audition de Brice Homs, scénariste, *script-doctor* et producteur exécutif français, auteur de textes de chansons et de romans (France, Angleterre et États-Unis, 23 février 2017).

²⁵⁷ Audition d'Iman Humaydan, romancière et nouvelliste libanaise, 23 février 2017.

²⁵⁸ Audition de Tahar Bekri, 23 février 2017.

société, et pas seulement certains groupes. Certains groupes ne sont pas représentés par les musées, les instituts et leur programmation²⁵⁹ ». Elle considère qu'« afin de vraiment changer quelque chose et renforcer la diversité culturelle, il faut que les quatre perspectives changent. Nous appelons ça les quatre P : personnel, programmation, public et partenaires » et ajoute : « Nous avons remarqué que la troisième génération d'immigrants ne choisit pas souvent une carrière dans l'art. Il faut que nous développons un programme spécial pour ce groupe²⁶⁰ ».

Dans le même esprit, Charbel-joseph H. Boutros précise : « Je pourrais parler plutôt du monde de l'art contemporain. Je pense que l'accessibilité n'est pas due à une origine culturelle, mais plutôt à une origine sociale. Nous pourrions tout faire, ouvrir les musées, cela ne veut pas dire que tout le monde va y aller. Nous pourrions passer par l'éducation pour sensibiliser le public. (...). Si les personnes viennent d'un milieu où l'art contemporain ne leur parle pas, ce n'est pas la gratuité qui va les faire venir²⁶¹ ».

Brice Homs indique, s'agissant des quartiers populaires : « Pour ce que moi j'ai pu en voir en ayant fait quelques ateliers d'écritures dans des endroits dits un peu sensibles, c'est qu'il y avait souvent une grande ignorance, et une douleur de ces jeunes gens de ne pas pouvoir ressentir de fierté légitime pour leur culture, ne la connaissant pas. Je crois que ce problème de la fierté de sa culture, de la fierté de sa langue est très important. Cela va avec la dignité que nous pouvons revendiquer et ressentir. Il insiste sur le fait que « cette fierté passe par l'éducation. Elle passe également par le respect et par l'autorisation que nous leur donnons d'être fiers de leurs origines, et de ce que porte leur culture et que parfois ils ignorent ». Il considère aussi que « l'art est peut-être quelque chose qui nous aide à trouver cette dignité, et ce « nous » (...), qui fait que nous pouvons partager une émotion²⁶² ».

La question de la langue apparaît donc, elle aussi, cruciale pour l'accès à une culture. Linbo Wang, réalisateur chinois originaire d'une petite ville située à 400 kilomètres au sud de Shanghai, évoque son attrait pour le français qui a décidé de son orientation professionnelle vers la France : « Au départ, mes cours universitaires n'avaient rien à voir avec la culture française. Un jour, je suis allé à l'Institut français regarder les livres. Et quand je regardais l'écriture française, cela me rappelait le chinois classique. C'est du chinois simplifié. C'est avec ce contact que je commence à apprendre le français. (...) Mes amis à l'époque me croyaient fou parce que j'apprenais le français dans le dortoir. Ils me demandaient pourquoi. C'est avant tout la langue, et le cinéma français qui m'attiraient.²⁶³ ». Il ajoute : « Maintenant, j'habite dans le onzième arrondissement depuis longtemps. Culturellement, je ne ressens aucun problème à travailler en français. Je pense que j'ai un rôle en France ».

Jacob Desvarieux évoque la situation du créole dans la métropole, à travers l'expérience du groupe Kassav : « Nous sommes très bien accueillis partout, dans des pays où on ne parle même pas la langue, comme par exemple au Mozambique ou aux Îles du Cap Vert où les gens parlent portugais. Cela fait trente ans que nous y allons, et que nous remplissons des stades de 50 000, 100 000 personnes. Je ne peux pas vous donner une explication, je ne l'ai pas. Je ne fais que constater. Nous sommes allés dans toutes les capitales européennes, américaines et cela marche même s'ils ne parlent pas la langue. Il n'y a qu'ici que cela pose problème. Je ne sais pas pourquoi ». Il estime que le créole « est en danger parce que, en dehors de Kassav, tous ceux qui arrivent après nous doivent chanter en français d'une façon ou d'une autre. Et ce, qu'ils fassent de la musique des Antilles, ou du rap, ou du Rnb. Il faut qu'ils chantent en français. Mais quand ils sont dans des pays anglophones, il faut qu'ils chantent en anglais. C'est ce que nous avons appelé la « world music ». Il souligne en effet la forte concurrence à laquelle le français est soumis de la part de l'anglais : « La francophonie existe, oui. Il y a énormément de monde. Une bonne partie de l'Afrique est francophone, cela fait beaucoup de monde. Mais je ne sais pas si cela est défendu de la bonne

²⁵⁹ Audition de Nanda Janssen, commissaire d'exposition et critique d'art hollandaise, 23 février 2017.

²⁶⁰ Idem

²⁶¹ Audition de Charbel-joseph H. Boutros, artiste plasticien libanais, 23 février 2017.

²⁶² Audition de Brice Homs, 23 février 2017.

²⁶³ Audition de Linbo Wang, auteur et réalisateur chinois, 23 février 2017.

façon, j'ai l'impression que c'est défendu, afin de rester là où c'est déjà. Alors que l'anglais est défendu de façon à aller envahir les autres²⁶⁴ ».

Quant à Tahar Bekri, il pense qu'« *il faut aussi un rapport apaisé à la langue d'origine. C'est un cadeau que d'être bilingue et de pouvoir étudier dans cette langue dès l'école primaire en France* ». S'agissant de l'arabe, il regrette qu'il y ait : « *7 000 élèves dans le secondaire qui l'apprennent, autant pour le russe. Et ce, alors qu'il y a 350 000 élèves qui apprennent l'arabe dans les centres religieux islamiques en France. Ceci doit nous interpeller. Il ne faut pas dès lors laisser l'interculturalité dans les mains du religieux. La situation est grave aujourd'hui. Il faut veiller à ce que l'enseignement de la langue arabe le soit d'un point de vue laïc, conforme aux lois de la République* ²⁶⁵ ».

Iman Humaydan confirme ce diagnostic et indique que « *la plupart des élèves ont commencé à apprendre l'arabe chez des religieux, avant de venir à l'école ou à l'université. C'est dangereux, la langue arabe de nos jours est comme un otage. Elle n'est plus libre. Elle n'est pas vue comme avant, comme une langue belle et riche. Maintenant, elle est comme prisonnière des significations politiques et religieuses* ». Elle ajoute : « *C'est une langue riche, qui a une histoire. J'écris en arabe, et moi-même je me trouve, psychologiquement, dans une situation terrible en voyant ma langue perçue comme cela*²⁶⁶ ».

Charbel-joseph H. Boutros remarque pour sa part que : « *l'arabe est une langue qui est écrite. (...) L'arabe parlé, ce sont des dialectes. (...) L'arabe est proche d'une langue morte en quelque sorte. Le dialecte non*²⁶⁷ », alors que Tahar Bekri préfère souligner que c'est « *l'une des premières langues qui ait été écrite. Cela lui donne un « plus » par rapport à l'oralité, pour la fixité, la mémoire et le patrimoine*²⁶⁸ » même si l'arabe littéral ne paraît pas toujours accessible à cause de la réalité de l'analphabétisme dans certains pays d'origine.

Le propos de ce dernier en faveur de l'ouverture de la culture au monde résume l'esprit de ce très riche échange avec les membres de la Mission : « *Ma défense de Mozart, comme de Bach, est aussi une défense de l'art, d'une manière générale. J'aime beaucoup Kassav. Je suis allé en Martinique où j'ai rencontré Aimé Césaire. Je suis aussi un ami d'Edouard Glissant auquel j'ai consacré une étude. (...) Il parle du « tout-monde » et de l'insularité du monde. La culture a aujourd'hui besoin des quatre vents*²⁶⁹ ».

²⁶⁴ Audition de Brice Homs, 23 février 2017.

²⁶⁵ Audition de Tahar Bekri, 23 février 2017.

²⁶⁶ Audition d'Iman Humaydan, 23 février 2017.

²⁶⁷ Audition de Charbel-joseph H. Boutros, 23 février 2017.

²⁶⁸ Audition de Tahar Bekri, 23 février 2017.

²⁶⁹ Idem.

CONCLUSION ET PRECONISATIONS

A l'issue du présent rapport, la Mission d'information et d'évaluation du Conseil de Paris « *Paris, ville interculturelle : liens pratiques et politiques publiques* » a souhaité formuler un ensemble de préconisations.

Ces recommandations ont été adoptées à la majorité des membres de la Mission et seront transmises au Conseil de Paris pour y être examinées. Ces 100 préconisations sont regroupées autour de neuf grands thèmes.

Les propositions formulées par les groupes politiques sont par ailleurs reproduites en annexe du présent rapport.

PROPOSITIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

1. Doter Paris d'une « charte pour un Paris interculturel » dont la rédaction serait élaborée par un comité ad hoc en lien avec le Conseil des Générations Futures.
2. Définir un comité de pilotage pluraliste et un service de la Ville pour la mise en œuvre de cette charte en lien avec les élus concernés de l'exécutif ; et des critères objectifs d'évaluation de la mise en place.
3. Solliciter l'expertise de l'APUR pour définir les conditions de faisabilité et conduire une étude spécifique dédiée à l'interculturalité à Paris. Mobiliser des chercheurs et réseaux de recherche (notamment celui du Musée National de l'Histoire de l'Immigration).
4. Solliciter le conseil scientifique pour réaliser un état des lieux sur les apports d'universitaires (philosophiques, politiques, sémantiques) sur les concepts d'assimilation, d'intégration et d'interculturalité ainsi que sur les concepts d'identités personnelles et collectives.
5. Rechercher un équilibre dans le soutien de la Ville, notamment financier, entre les actions visibles et de grande ampleur et les actions locales, souvent moins connues mais tout aussi importantes. Cette logique doit également s'appliquer entre des équipements de taille différente.

RENDRE VISIBLE L'INTERCULTURALITÉ DANS NOS POLITIQUES

6. Décliner la charte par l'attribution d'un label identifiant et promouvant le projet d'établissements et d'associations qui s'engagent dans une démarche interculturelle. Une phase de concertation, puis d'expérimentation pourrait être menée dans les centres Paris Anim' volontaires.
7. Renforcer l'expression et la visibilité des habitants et de la diversité républicaine des quartiers pour offrir des expressions diverses et renforcer le sentiment d'appartenance nationale :
 - accompagner la création de médias de proximité : journaux, fanzines ou webradios ;
 - effectuer un travail sur la mémoire civile et contemporaine des quartiers et de leurs habitants ;
 - élaborer une stratégie de communication (visuelle, institutionnelle, etc.) consacrée aux différents quartiers parisiens.

8. Publier un guide parisien numérique du patrimoine des cultures régionales et étrangères (commerces et artisanat, gastronomie, architecture, espaces urbains, lieux de cultes, les institutions, acteurs et personnalités célèbres dans les domaines sociaux, culturels, artistiques et économiques,...) notamment en lien avec la SEMAEST.

9. Dans le cadre de la nuit des débats, promouvoir les échanges citoyens autour de l'interculturalité et permettre ainsi de célébrer la diversité des arts, des traditions et des patrimoines de Paris.

INTERCULTURALITÉ ET ACCÈS À LA CULTURE

Œuvrer pour l'accès aux droits culturels et renforcer la médiation culturelle

10. Inscrire la démarche interculturelle dans les cahiers des charges des appels à projets ou appels à candidatures des établissements culturels, SEM et EPCC de la Ville et demander aux établissements culturels et aux festivals financés par la Ville de Paris de renforcer leurs actions de médiation culturelle (médiateurs, supports d'aide à la visite...) pour se rendre plus accessibles à de nouveaux publics.

11. Poursuivre la politique d'implantation et la présence de grands établissements culturels dans les quartiers populaires via des actions hors les murs.

12. Encourager les équipements dédiés aux pratiques amateurs pour que leur offre réponde encore mieux aux attentes multiculturelles.

13. Dans le cadre de la réforme des conservatoires, poursuivre l'effort autour du volet inclusion culturelle (DEMOS) en partenariat avec les centres sociaux notamment et des actions hors les murs. Poursuivre le développement de classes à horaires aménagés (CHA) en particulier dans les réseaux d'éducation prioritaire.

14. Mobiliser les établissements culturels de la Ville ou sous DSP (bibliothèques, conservatoires, Centres Paris Anim', MPAA...) pour organiser ou promouvoir des actions autour de l'interculturalité : expositions, débats/échanges citoyens, projections...

15. Développer et médiatiser la « charte de coopération culturelle » des établissements parisiens portée par la Mission Politique de la Ville.

16. Valoriser les actions interculturelles dans le cadre de l'appel à projets « kiosques parisiens ».

17. Favoriser le financement des associations œuvrant à la médiation culturelle dans les quartiers populaires, notamment en orientant et remodelisant la ligne budgétaire « cultures étrangères » portée par la DAC et la DDCT sur les quartiers Politique de la ville.

18. Solliciter la DRAC, la Région Ile-de-France - notamment via ses organismes associés - et les autres financeurs institutionnels afin qu'ils soutiennent les initiatives interculturelles des établissements parisiens (Ex : remobilisation/renforcement des médiateurs culturels dans les lycées).

Soutenir la création indépendante

19. S'appuyer sur le nouveau dispositif d'aide aux résidences artistiques pour favoriser des projets structurants dans les quartiers tels que l'ouverture de résidences d'écrivains étrangers à la Cité des Récollets et plus généralement favoriser la création au sein des quartiers les plus métissés et multiculturels en accueillant résidences et collectifs d'artistes, sur le long terme.

20. Faire de l'interculturalité un des critères des appels à projets de la DAC pour les équipes artistiques et accompagner les projets interculturels émanant des artistes et collectifs de création indépendants.

21. Soutenir les projets artistiques impliquant les habitants, intégrant une dimension participative dans toutes leurs phases créatives.

22. Mobiliser les bailleurs sociaux de la Ville et la CALASS afin d'attribuer des locaux et ateliers vacants ou de mettre à disposition des espaces intercalaires pour occupation intérimaire.

23. Soutenir et favoriser des espaces de création artistique indépendante à l'échelle locale dans les quartiers parisiens pour encourager l'expression et la pratique artistique issue de la diversité, en particulier dans l'espace public et les parcs et jardins.

Valoriser l'apport de la diversité culturelle à notre mémoire commune

24. Valoriser l'histoire et la mémoire des populations immigrées par des manifestations organisées en partenariat avec les institutions concernées (musées de l'histoire de l'immigration, musée de l'histoire du judaïsme, l'IMA, les instituts culturels des pays étrangers à Paris, etc...) à l'échelle locale dans les quartiers parisiens.

25. Réconcilier les mémoires (vives), notamment sur le fait colonial et l'esclavage en s'adressant prioritairement à la jeunesse.

26. Accompagner l'émergence de parcours touristiques/culturels physiques ou numériques (signalétique enrichie de flash code notamment) autour de la mémoire des quartiers et de l'immigration.

27. Populariser les grandes figures incarnant l'interculturalité par leur action ou leur parcours par le baptême de rues ou établissements publics, après concertation citoyenne dans les quartiers concernés.

28. Ouvrir les fonds artistiques et d'informations de la Ville via l'open data pour rendre possibles les initiatives associatives ou privées.

EDUCATION ET RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Contribuer à une école plus interculturelle

29. Proposer des formations et ressources liées à l'interculturalité aux Professeurs Ville de Paris (musiques, arts plastiques, sports...).

30. Interpeller le rectorat/l'académie autour du financement d'actions associatives en particulier dans le second degré et via les dispositifs REP et REP +.

31. Interpeller le rectorat/l'académie autour du renforcement des actions autour du pluri et multilinguisme (dont les langues non occidentales) dès la petite enfance (projets d' « éveil aux langues ») et jusqu'à l'enseignement supérieur sans le limiter aux enfants d'origine étrangère (ouverture à tous des cours dits de « langues d'origine », présence d'assistants de langue dès le 1^{er} degré...).

32. Promouvoir la « convergence didactique des langues » comme une méthode d'apprentissage mais aussi de lutte contre les inégalités.

33. Élaborer, dans le cadre d'un partenariat avec l'Éducation nationale et dans l'esprit du PEDT, des outils communs, types mallettes pédagogiques, qui permettent de renforcer les actions d'initiation en langues sur les temps scolaires et périscolaires (pause méridienne, TAP et centres de loisirs).

34. Encourager les jumelages entre écoles parisiennes de différents quartiers et/ou arrondissements pour favoriser le dialogue interculturel et le vivre ensemble.

35. Encourager la pratique plus large des échanges et voyages scolaires et des programmes d'ouverture à l'Europe.

36. Dans les dispositifs de la réussite éducative, développer l'accueil des mineurs étrangers isolés et des mineurs suivis par l'ASE.

Sensibiliser au partage des cultures du monde dans les temps péri et extra-scolaires

37. Poursuivre les actions engagées dans le cadre de la politique périscolaire pour promouvoir les ouvertures culturelles par la recherche d'offres associatives dédiées ou par la formation des animateurs notamment dans le cadre de la nouvelle école de l'animation de la DASCO.

38. Renforcer le dispositif CLASSES DUO, mis en place par la DASCO et la DGRI, qui permet d'organiser des échanges numériques des élèves parisiens avec leurs homologues dans des établissements étrangers.

39. Étendre le dispositif DECLIC LANGUES, expérimenté par la DASCO dans les 6ème et 14ème arrondissements, qui permet d'éveiller les élèves parisiens à la diversité culturelle grâce au recrutement d'animateurs bilingues, à des partenariats avec des grands instituts culturels installés à Paris, à des dotations en ouvrages en langues étrangères dans les EPL et BCD...

40. Continuer de prioriser les moyens mis en œuvre sur les établissements scolaires classés en REP, à l'instar des dispositifs coup de pouce (aide à la lecture) ou classes de découverte.

41. Valoriser la diversité culturelle des élèves lors des ateliers périscolaires par le développement d'actions d'information et d'accès à la culture française et à la connaissance des pays d'origine et de leurs cultures : ciné-club, expos, ateliers de langues étrangères, musiques, atelier cuisine, dans ce cadre promouvoir des projets communs temps scolaires /périscolaires.

42. Inciter les caisses des écoles à proposer au moins une fois par trimestre des repas à thème « cuisine du monde » accompagnés de supports et/ou animations pédagogiques (affiches, définition des ingrédients, origine géographique, recette...) à l'instar des initiatives prises lors de la « semaine du goût ».

Compléter les dispositifs d'aide à la parentalité

43. Mettre en place un groupe de travail sur les représentations de l'accueil de la petite enfance selon les cultures d'origine, pour comprendre comment lever les appréhensions de certaines familles et s'enrichir de leur expérience.

44. Développer des outils de communication adaptés en direction des familles pour permettre une appropriation des codes du système scolaire (sur le modèle des outils du dispositif Paris Collèges Familles).

45. Développer les projets de médiation interculturelle entre enfants, familles et établissements scolaires, en particulier dans les quartiers politique de la Ville.

JEUNESSE ET VIE ÉTUDIANTE

Mobiliser les structures et partenaires jeunesse autour de l'interculturalité

46. Inscrire la démarche interculturelle dans les cahiers des charges des DSP des Espaces Paris jeunes.

47. Soutenir les actions culturelles et interculturelles des clubs de prévention et associations dédiées à la thématique jeunesse.

48. En partenariat avec l'Etat, encourager les actions interculturelles dans les appels à projets Ville Vie Vacances.

49. Sensibiliser les jeunes volontaires pour accomplir un service civique autour de missions dédiées à l'interculturalité.

S'enrichir de l'apport interculturel de la vie étudiante

50. Proposer à chaque pavillon de la Cité universitaire internationale un jumelage avec une résidence étudiante parisienne.

51. Solliciter et entretenir les liens avec l'Agence Campus France, notamment autour des données disponibles sur les attentes des étudiants étrangers à Paris et leur impact économique.

52. Encourager l'accueil des étudiants internationaux dans les familles parisiennes notamment à l'occasion des fêtes de fin d'année.

53. Promouvoir les actions des établissements d'enseignement supérieur qui concourent aux échanges interculturels.

54. Encourager les institutions universitaires et les étudiants à travailler sur des thèmes liés aux questions interculturelles, en les accueillant par exemple sous contrat d'apprentissage au sein des services de la Ville.

55. Lancer un appel à candidatures autour de projets d'études ou d'actions interculturelles auprès des Juniors entreprises universitaires.

APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS ET PLURILINGUISME

Pérenniser l'apprentissage du français via les ateliers sociolinguistiques

56. Poursuivre l'effort de pérennisation du financement des Ateliers sociolinguistiques par la Ville de Paris en lien avec l'Etat et reconnaître leur action supra-linguistique à travers leurs dimensions socioculturelles, d'inclusion républicaine et d'éducation à la citoyenneté.

57. Veiller à ce que l'Etat, via la DDCS, propose des financements compensatoires à la restriction du périmètre des ASL aux signataires de Contrats d'Intégration Républicaine et garantisse l'accès à ce droit aux migrants arrivés depuis plus de cinq ans, notamment en abondant et mobilisant les crédits du BOP 167 à défaut du BOP 104.

Favoriser le plurilinguisme

58. Poursuivre l'effort de renforcement de l'offre de cours municipaux d'adultes aussi bien pour l'apprentissage du français que des autres langues déjà enseignées dans ce cadre.

59. Encourager et valoriser le plurilinguisme dès le plus jeune âge en aidant les pratiques et initiatives associatives, en prenant en compte la réalité des parcours interculturels.

60. Poursuivre l'acquisition d'ouvrages en langues étrangères à destination des fonds des bibliothèques parisiennes, diversifier les langues représentées dans les fonds en lien avec les quartiers des établissements.

61. Supporter les associations œuvrant pour la reconnaissance des langues gestuelles (Langue des signes française notamment) en poursuivant l'effort porté par la Ville de Paris pour assurer la traduction d'événements majeurs.

SERVICE PUBLIC, DIVERSITÉ CULTURELLE ET INTERCULTURALITÉ

Renforcer l'accès aux droits et à l'e-médiation interculturelle

62. Favoriser la présence des écrivains publics, médiateurs et interprètes dans les CASVP, Points d'accès aux droits, mairies d'arrondissement, centres sociaux, Foyers de travailleurs migrants...

63. Développer un module de formation de médiation interculturelle pour former les agents de la Ville à prendre en compte la diversité des usagers des services publics au niveau de l'accueil et de l'accès aux droits.

64. Évaluer les retombées des « mairies mobiles/bus des services sociaux » dans les quartiers populaires pour préfigurer de nouveaux schémas d'intervention.

65. À l'image du guide « Vivre à Paris », renforcer les guides d'accueil en langues natives pour orienter vers les associations apportant aide et support ciblés et ressources gratuites ou à tarifs modérés de la Ville et ses partenaires (guides destinés aux acteurs sociaux et/ou publics cibles).

66. Mutualiser entre arrondissements les initiatives locales et associatives pour renforcer le dispositif documentaire multilingue et faire diminuer le non-recours aux droits.

67. Mobiliser les bailleurs sociaux pour financer des actions interculturelles à destination des personnes isolées ou en situation de non recours aux droits notamment via les fonds mobilisables dans le cadre de l'exonération de TFPB.

68. Anticiper les effets de la fracture numérique liée aux barrières culturelles face à la généralisation des démarches en ligne en proposant des dispositifs d'e-médiation.

69. Solliciter l'État, et à travers lui notamment Pôle Emploi, la CAF, l'Éducation nationale, pour qu'un support d'e-médiation - direct ou via financement d'associations - soit apporté parallèlement à toute démarche en ligne rendue obligatoire par les services de l'État.

Adapter les dispositifs de médiation interculturelle

70. Valoriser l'approche interculturelle du volet « lutte contre les discriminations » présent dans l'appel à projets « Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République ».

71. Promouvoir, notamment au sein de cet appel, les projets portés par deux ou plusieurs associations promouvant des cultures diverses.

72. Sensibiliser l'ensemble des professionnels concourant à la protection de l'enfance, à l'intérêt d'une approche interculturelle et de la médiation pour la prise en charge des mineurs isolés

étrangers, en s'appuyant sur les suites de la recherche-action réalisée par le Centre Babel avec le soutien de la ville de Paris.

73. Favoriser le dialogue des cultures dans un cadre républicain. Les festivités diverses aujourd'hui existantes mettent souvent à l'honneur une seule culture, sans forcément travailler à un dialogue entre cultures. La Ville veillera, quand elle les subventionne qu'un temps de réflexion soit consacré au dialogue des cultures, à travers notamment la médiation culturelle.

74. Co-construire les dispositifs d'aide alimentaire avec les familles pour qu'ils soient adaptés aux habitudes alimentaires, tout en favorisant les échanges interculturels autour de la préparation de repas.

75. Concernant les travailleurs migrants vieillissants isolés ou dans le cadre de la réhabilitation et la transformation des 32 foyers de travailleurs en résidences sociales : s'appuyer sur les acteurs concernés pour analyser l'existant et co-construire un modèle d'accompagnement interculturel adapté, comme par exemple la création de « cafés sociaux » sur le modèle du café « Ayam zamen » dans le 20^{ème}.

Valoriser et accentuer les dispositifs interculturels de la Politique de la ville

76. Modéliser l'action et les dispositifs élaborés par les équipes de la Politique de la ville en faveur de l'interculturalité pour initier des actions dans tout Paris.

77. Solliciter le pôle ressources de la Mission Politique de la Ville pour proposer des temps d'échanges/formations sur les problématiques et bonnes pratiques de l'interculturalité.

78. Interpeller la Région Ile-de-France pour le rétablissement des subventions dédiées à l'Animation Sociale dans les Quartiers et autres actions telles que les tables de quartiers.

79. Rechercher un co-financement de l'État (DRAC, DDCS...) pour abonder les appels à projets existants.

80. En partenariat avec la CAF, reconnaître et valoriser la contribution à l'interculturalité des Centres Sociaux, Espaces de Vie Sociale et structures de proximité en s'attachant à financer ces actions lorsqu'elles ne sont pas déjà couvertes par les fonds socles de fonctionnement ou conventions.

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ET CITOYENNETÉ

Accueillir grâce à la Carte Citoyenne-Citoyen de Paris

81. Développer les services de la Carte Citoyenne-Citoyen de Paris et communiquer prioritairement à destination des populations exclues du droit de vote (quartiers populaires, migrants, jeunes...).

82. Proposer la Carte Citoyenne-Citoyen de Paris à tout primo-arrivant quels que soient son statut ou la durée prévisible de son séjour (étudiants, réfugiés...) en lien avec les associations qui accompagnent les migrants.

Favoriser les initiatives œuvrant à l'inclusion sociale

83. Poursuivre les actions de la Ville pour promouvoir de nouvelles citoyennetés et faire émerger des citoyens experts : budgets participatifs, concertations, Conseil des résidents non

communautaires, Conseil Parisien de la Jeunesse, Conseil des générations futures, Conseils citoyens...

84. Associer les résidents des centres d'hébergement d'urgence et Foyers de travailleurs migrants aux marches exploratoires et cartographies sociales réalisées dans les quartiers.

85. Accompagner les expérimentations émanant des associations (groupes de paroles, groupes de femmes, blogs contributifs, cartographies sociales, tables de quartier...).

86. Renforcer le recours aux outils innovants par la création d'espaces de proposition/concertation/interpellation en ligne.

87. Repenser une stratégie de représentativité des parisiennes et des parisiens étrangers non communautaires pour la consultation et la participation aux processus de décisions municipales.

88. Favoriser la mise à disposition d'espaces publics d'exposition ou de manifestation en mobilisant notamment les mairies d'arrondissement (salons d'honneur, salles des fêtes, Maisons des associations...) et faciliter l'accès aux salles des centres sociaux pour des fêtes liées aux cultures étrangères.

89. Ouvrir encore plus largement les forums des associations organisés par les mairies d'arrondissement aux associations culturelles d'origine diverses.

Mobiliser autour du budget participatif

90. Citer l'interculturalité comme un des critères attendus et recevables pour encourager les projets s'attachant à l'interculturalité, à la création de lieux ou parcours de mémoire et pérenniser les 30% réservés aux quartiers populaires.

91. Veiller à la prise en compte de ce critère dans les prochains budgets participatifs des bailleurs sociaux parisiens.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ

Aider à la création d'emplois et d'activités

92. Valoriser la dimension interculturelle des projets déposés et lauréats via un prix dédié parmi les « trophées de l'ESS ».

93. Proposer un dispositif d'accompagnement à la création d'entreprises dans les quartiers populaires, notamment pour valoriser les parcours issus de l'immigration avec une attention toute particulière aux réfugiés.

94. Accompagner les parcours d'insertion et les projets des acteurs de l'ESS, notamment pour encourager l'entrepreneuriat féminin en valorisant les savoir-faire issus d'autres cultures.

95. Former et embaucher des réfugiés comme médiateurs socio-culturels pour mieux faire connaître leur culture et favoriser les échanges interculturels, à l'instar des premières expériences très positives menées dans le cadre du Centre de Premier accueil de la Chapelle.

96. Favoriser l'implantation d'activités dédiées aux métiers d'art issus des cultures du monde, en mobilisant les SEM et bailleurs sociaux de la Ville.

Promouvoir le tourisme interculturel à Paris

97. Favoriser le développement d'une offre de séjours culturels (festivals, expositions...) et atypiques, répondant aux nouvelles attentes des touristes étrangers, français et franciliens (recherche d'authenticité, prix modiques...), notamment à destination des jeunes et des visiteurs venus des pays frontaliers dits répétiteurs, présents pour de courtes visites régulières.

98. Valoriser les initiatives interculturelles associatives et/ou issues de l'ESS, voire des startups via l'Open Data, pour la promotion de parcours touristiques thématiques : développement durable, art urbain et graff, « no go zones », quartiers chinois...

99. Dans le même esprit, développer des balades urbaines accompagnées par des sans-abri (ou anciens sans-abri) qui pourraient être formés et accompagnés vers l'emploi dans le cadre d'un chantier d'insertion.

100. Interpeller l'État via le « plan de relance touristique » et la Région Ile-de-France afin qu'elle mobilise son organisme associé, le Comité Régional du Tourisme, autour des enjeux du tourisme interculturel.

Synthèse du rapport

La douzième mission d'information et d'évaluation intitulée « *Paris, ville interculturelle : liens, pratiques et politiques publiques* » a pour objectif de mettre en lumière, en particulier dans les quartiers populaires, les enjeux de la démarche interculturelle, d'évaluer les politiques publiques mises en œuvre à ce titre et de formuler des préconisations en vue de les perfectionner.

La démarche interculturelle consiste d'une part à valoriser les différentes cultures présentes dans la Capitale et, d'autre part, à favoriser leur dialogue dans la perspective d'une meilleure cohésion sociale. Sa finalité n'est pas seulement d'assurer la coexistence des cultures mais de les amener à se comprendre et à interagir de manière féconde en favorisant l'émergence d'un socle commun.

Afin d'examiner l'approche des questions interculturelles dans les autres collectivités européennes et leurs « bonnes pratiques » en la matière, la Mission a sollicité la collaboration du Conseil de l'Europe, pilote du « programme des cités interculturelles ».

Première partie : L'interculturalité dans le contexte parisien

La multiplication des contacts entre les cultures entraînée par la mondialisation a conduit à la reconnaissance juridique de la diversité culturelle par l'UNESCO dans sa déclaration universelle sur la diversité culturelle (2001). Le Conseil de l'Europe a, de son côté, développé un « programme des cités interculturelles » en 2008, auquel la Ville de Paris a adhéré en 2016.

En France, cette reconnaissance de la diversité respecte les principes de laïcité et d'égalité de traitement. Elle s'inscrit également dans le cadre législatif de l'interdiction de recueillir et d'enregistrer des informations faisant apparaître les origines ethniques et les appartenances religieuses.

La réalité pluriculturelle parisienne est le produit de l'histoire de Paris et de ses quartiers. Paris a accueilli une émigration économique et politique qui l'a enrichie de cultures étrangères diverses. Aujourd'hui, comme d'autres capitales européennes et mondiales, elle est une destination des flux migratoires et doit pouvoir démontrer sa capacité de résilience et d'inclusion.

Deuxième partie : Les politiques publiques parisiennes

Pluridisciplinaire et transversale, la démarche interculturelle interroge toutes les politiques publiques et concerne de nombreux acteurs publics et privés. La Mission a choisi d'examiner tour à tour la dimension interculturelle des politiques parisiennes contribuant à l'inclusion sociale et culturelle, à la dynamique participative et citoyenne ainsi qu'à l'attractivité de la Capitale.

Sous-partie 1 : Paris, ville interculturelle et inclusive

Politiques et actions culturelles

La prise en compte progressive de la diversité des publics dans les politiques culturelles s'est traduite par l'émergence dans de récents textes de lois de la notion de droits culturels qui implique la reconnaissance de l'égalité des cultures et la reconnaissance d'un droit pour chacun à accéder et à s'impliquer dans la vie culturelle.

A Paris, la création artistique comporte, toutes esthétiques confondues, dans tous les établissements culturels, une forte dimension interculturelle. L'essentiel du soutien de la Ville à cet égard relève donc de la politique « de droit commun ». Au-delà de la pluralité des pratiques et des programmations, toutes les institutions culturelles auditionnées ou visitées par la MIE

partagent le souci de leur ancrage territorial, de la diversification de leurs publics et de la co-construction de dispositifs de médiation originaux.

L'éducation artistique et culturelle, élément moteur de la construction d'une cité interculturelle, est une des priorités de la Ville.

L'accès des habitants des quartiers populaires à l'offre culturelle est également soutenu dans le cadre de la Politique de la ville notamment via la charte de coopération culturelle avec Paris-Musées. La Ville assure par ailleurs la promotion de la diversité des cultures.

Enfin, la municipalité mène une politique mémorielle active, ouverte à tous les publics, afin de favoriser la compréhension et l'articulation des mémoires collectives et individuelles présentes sur son territoire.

Actions éducatives

L'Académie de Paris scolarise l'ensemble des enfants allophones. Elle assure une ouverture au monde des jeunes au travers des contenus de l'enseignement mais aussi à l'aide de nombreux partenariats avec les institutions culturelles et associations présentes sur le territoire parisien.

La Ville de Paris s'est dotée en 2016 d'un nouveau projet éducatif territorial (PEDT) qui vise à la réussite éducative des élèves en réduisant les inégalités et en démocratisant sur tout le territoire l'accès au savoir, à la culture et à la pratique sportive.

Les activités proposées dans les « temps d'activité périscolaire », les « classes à Paris », les « classes de découverte » et les « vacances arc-en-ciel » contribuent à promouvoir la richesse de la diversité culturelle. Les différents ateliers organisés comprennent tous un volet intitulé « vivre ensemble et citoyenneté ». Les professeurs de la Ville de Paris, par leur formation et leur engagement, participent à cet effort. Enfin, la mixité sociale et l'interculturalité au collège demeurent un enjeu fort pour la municipalité compte tenu des stratégies d'évitement qui peuvent être observées.

Politique jeunesse, vie étudiante et recherche

La Ville valorise la diversité culturelle dans le cadre de sa politique en direction des jeunes au travers de ses équipements tels que les centres « Paris Anim' » et les « espaces Paris jeunes ». La diversité est également prise en compte dans le cadre des dispositifs « Paris Jeunes Vacances », « Kiosques Jeunes », « Quartiers libres » ou « services civiques ». La Ville soutient par ailleurs les actions interculturelles portées par des associations de jeunesse.

Paris favorise l'accueil des étudiants et des chercheurs étrangers, notamment par la mise en place d'un guichet unique, et encourage les dispositifs de mobilité internationale des étudiants. La Maison des Initiatives Etudiantes accueille des associations et manifestations interculturelles et a récemment aidé les étudiants réfugiés dans leurs démarches. Enfin, la Ville octroie chaque année une bourse pour soutenir les recherches universitaires sur l'antisémitisme et la xénophobie.

Apprentissage de la langue française et plurilinguisme

La Ville consacre plus de 7 millions d'euros par an à l'accompagnement de plus de 16 000 Parisiens dans l'apprentissage de la langue française. Les formations des ateliers sociolinguistiques (ASL), des centres « Paris Anim' » et des cours municipaux d'adultes sont destinées à renforcer l'autonomie sociale. D'autres formations, à visée professionnelle, sont financées par la Ville et le FSE. Ces actions sont coordonnées par des réseaux et la Ville s'efforce de les rendre lisibles.

La promotion du plurilinguisme a également été interrogée par la Mission. En effet, si l'école doit être le lieu d'apprentissage prioritaire du français, elle peut également sensibiliser aux langues

étrangères, notamment aux langues maternelles et aux variétés linguistiques déjà présentes en classe et à l'école.

Approche interculturelle et interventions sociales

L'approche interculturelle est consubstantielle au travail social et tous les grands schémas de l'action médico-sociale reposent sur l'adaptation de la société aux populations vulnérables.

L'action sociale de proximité est renforcée par la mise en place du nouveau programme Paris Solidaire, plus lisible pour les usagers. Cette action de proximité est au cœur des missions du CASVP. L'action sociale de proximité repose aussi sur les acteurs locaux et associatifs qui maillent le territoire parisien et dont l'action interculturelle est essentielle dans les quartiers, qu'elle s'adresse aux familles, aux personnes âgées, aux mineurs étrangers isolés ou aux réfugiés.

Enfin, la Ville, dans le cadre du plan de mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés, propose un accès à l'éducation, à la formation ainsi qu'à l'insertion sociale et professionnelle.

Sous-partie 2 : Paris, ville interculturelle et participative

La Politique de la ville au centre des dispositifs en faveur de l'interculturalité dans les quartiers populaires

La Mission a choisi de concentrer son attention sur les actions concrètes déployées sur le terrain au sein des quartiers Bédier-Boutroux (13^{ème}) et du Bas-Belleville (20^{ème}). Ces quartiers sont tous deux confrontés au défi de l'insertion économique, sociale et culturelle de leurs habitants. Les difficultés qu'ils rencontrent dans la mise en œuvre des actions menées pour enraciner le dialogue interculturel dans leur territoire semblent en grande partie analogues : inquiétude devant le recentrage des financements de l'Etat sur les primo-arrivants pour l'apprentissage du français, concentration des difficultés liée au tracé de la carte scolaire ou à son évitement, constat que les conseils de quartier et les conseils citoyens peinent à associer les habitants dans leur diversité et, sans doute, enclavement des plus fragiles dans leur quartier, même si ce dernier point paraît plus prégnant à Belleville.

Actions menées par les mairies d'arrondissement

En vue de prendre connaissance des actions à caractère interculturel mises en œuvre dans les arrondissements, un questionnaire a été adressé à tous les maires d'arrondissement. Cette enquête a permis de faire le constat du grand dynamisme et de l'imagination déployés par les Parisiens, les acteurs de terrains et de nombreuses mairies d'arrondissement pour faire vivre l'interculturalité dans les territoires à travers une profusion d'initiatives très variées. Elle met aussi en évidence la relative difficulté de certains maires d'arrondissement à recenser les différentes actions menées dans leur arrondissement, voire à s'approprier le concept de démarche interculturelle.

Accès aux droits, citoyenneté, participation et dynamique interculturelle

La participation des habitants contribue à la dynamique interculturelle parisienne, en particulier dans les quartiers populaires. Elle place tous les citoyens au cœur de l'action municipale et se traduit par la mise en place des conseils de quartier, des conseils citoyens, de la carte citoyenne citoyen de Paris ou du budget participatif. La Ville s'efforce de démultiplier l'association des habitants aux démarches qu'elle mène. Ainsi, les nouveaux aménagements de places à Paris font l'objet de nouvelles formes de co-construction avec les habitants et associations de quartier, qui favorise le lien social et l'interculturalité. Cette dynamique citoyenne dépend en grande partie des acteurs associatifs et de l'engagement des bénévoles, soutenus par la municipalité. Pour aider ces derniers dans leurs projets, la Ville de Paris a mis en place les maisons des associations et le carrefour des associations parisiennes.

Pour favoriser l'accès aux droits, des consultations gratuites d'avocats, des points et relais d'accès aux droits sont accessibles à tous les Parisiens. Des documents multilingues et des services d'interprètes sont également mis à disposition. Enfin, les PIMMS (Point Information Médiation Multi Services) s'adressent aux populations fragilisées des quartiers populaires tout comme le bus « Mairie Mobile ».

La lutte contre les discriminations et les droits humains

La Ville de Paris participe à des réseaux promouvant la diversité et sensibilise le public par des journées symboliques et des campagnes contre les discriminations. La Ville s'engage aussi auprès de nombreuses associations pour le respect des droits humains. Des événements publics sont organisés pour œuvrer au changement des représentations, pour défendre la liberté de la presse et accueillir des artistes menacés ou des réfugiés.

Sous-partie 3 : Paris, ville interculturelle et attractive

Interculturalité et action internationale

La diversité culturelle de Paris lui permet d'engager un dialogue interculturel fécond dans le cadre de la « diplomatie des villes » qu'elle déploie à travers des réseaux tels que CGLU (Cités et gouvernements locaux unis) ou le C40 (Cities Climate Leadership Group), mais aussi au sein de l'espace francophone, avec l'AIMF (Association internationale des maires francophones) ou à l'occasion de nombreux échanges et passerelles avec des villes européennes. La richesse et la variété de son offre culturelle, l'importance et la qualité de ses institutions et la diversité de ses acteurs constituent un puissant facteur de rayonnement et d'attractivité internationale pour la Capitale, qui se traduit notamment par de nombreuses actions organisées en partenariat avec l'Institut français, des « Tandems » organisés avec d'autres villes ou l'accueil en résidence de dizaines d'artistes à Paris chaque année.

Interculturalité et attractivité économique

La diversité culturelle de Paris représente un atout pour son développement économique et pour l'emploi. La Ville a déjà mis en place des actions visant à renforcer la capacité de Paris à attirer les talents et les investissements étrangers, directement ou par l'intermédiaire de son agence de développement économique et d'innovation Paris and Co. Elle pourrait s'appuyer davantage sur les diasporas. Quant au tourisme parisien, secteur d'activité interculturel par définition, son développement passe par la mise en valeur des différentes cultures présentes à Paris, notamment dans le cadre de nombreuses initiatives associatives qui créent un contact direct avec les Parisiens et valorisent les quartiers de la Capitale.

Troisième partie : Les stratégies interculturelles des autres collectivités

Cette troisième partie vise à identifier les principaux leviers actionnés par d'autres collectivités pour concevoir et mettre en œuvre des politiques répondant à une logique interculturelle.

La Mission a auditionné deux représentantes de la Ville de Barcelone dont la stratégie interculturelle est l'une des plus abouties. La démarche de Barcelone est participative et vise notamment à lutter contre les préjugés (« réseau anti-rumeurs ») et à mettre en place un guichet unique pour accueillir les migrants.

La Mission a sollicité la collaboration du Conseil de l'Europe pour procéder au recensement de bonnes pratiques dans d'autres villes membres du programme des cités interculturelles. Ces exemples illustrent la manière dont la prise en compte de la diversité peut se traduire dans différents secteurs de l'action publique tels que la communication politique, la stratégie d'accueil des migrants ou le développement des compétences interculturelles dans les services publics.

Les expérimentations montrent combien leur succès est dépendant de leur adéquation aux problématiques locales, souvent fluctuantes, et à leur environnement institutionnel.

Liste des personnes auditionnées

10.11.2016	Christophe BERTOSSI	chercheur, directeur du centre migrations et citoyennetés de l'institut français des relations internationales
	Michel WIEVIORKA	sociologue, président du directoire de la fondation de la maison des sciences de l'homme
	Martine PRETCEILLE	experte en éducation et communication interculturelles
	Ghislaine GLASSON DESCHAUMES	chercheuse associée à l'institut des sciences sociales du politique, directrice de la revue « transeuropéenne »
	Hélène ORAIN	directrice générale de l'établissement public du palais de la porte dorée (musée national de l'histoire de l'immigration)
	Irena GUIDIKOVA	directrice du programme villes interculturelles du conseil de l'Europe
	Anita WEBER	inspectrice générale des affaires culturelles, vice-présidente de l'observatoire des politiques culturelles
	Laurence DUPOUY-VEYRIER	directrice des affaires culturelles de la ville de Nanterre, représentante de la fédération nationale des associations de directeurs des affaires culturelles (fnadac)
	Jérôme CATZ	fondateur et directeur des espaces d'art spacejunk
	Pascale BONNIEL-CHALIER	fondatrice et consultante du bureau d'études et de conseils en ingénierie culturelle, élue de la ville de Lyon
	Roberta SHAPIRO	sociologue, chargée de recherche au laboratoire d'anthropologie et d'histoire du ministère de la culture
17. 11. 2016	Bruno JULLIARD	1er adjoint à la Maire de Paris, chargé de la culture, du patrimoine, des métiers d'art, des entreprises culturelles, de la « nuit », des relations avec les arrondissements
	Noël CORBIN	directeur des affaires culturelles de la ville de Paris
	Delphine LEVY	directrice générale de « Paris musées »
	Catherine VIEU-CHARIER	adjointe à la Maire de Paris, chargée de la mémoire et du monde combattant.
	Olivier SAILLARD	directeur du palais Galliera, musée de la mode de la ville de Paris
17.11.2016	Jean BOURBON	directeur des publics du Centquatre-Paris

17.11.2016	Stéphane RICORDEL	codirecteur du théâtre Le Monfort
	Stéphanie CHAZALON	directrice de l'institut des cultures d'islam
24.11.2016	Audry JEAN-MARIE	directeur du service des études économiques à l'atelier parisien d'urbanisme (APUR)
	Jean-Paul RAYMOND	directeur de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (DASES)
	Albert QUENUM	chef du bureau des services sociaux du centre d'action sociale de la ville de Paris (CASVP)
	Aurélien EL HASSAK-MARZORATI	directrice générale adjointe d'EMMAÜS Solidarité
01.12.2016	Sylvain LEMOINE	directeur de cabinet de Dominique VERSINI, adjointe à la Maire de Paris chargée de la solidarité, des familles, de la petite enfance, de la protection de l'enfance, de la lutte contre les exclusions et des personnes âgées
	Moncef LABIDI	directeur de l'association Ayyem Zamen, cadre juridique du café social
	Philippe LE GALL	président de la Croix rouge Ile-de-France
	Stéphanie LEROUX	directrice du pôle d'évaluation pour les mineurs isolés étrangers géré par la Croix rouge française
	Sarah AFFANI	responsable du programme « passions » de Singa-France
	Foday JANNEH	« community manager » de Singa France
	Virginie LEHEUZEY	directrice sociale de territoire ouest (DASES)
	Sylvie PAYAN	directrice sociale de territoire est (DASES)
08.12.2016	Hermano SANCHES RUIVO	conseiller de Paris délégué chargé de l'Europe
	Aurélien LECHEVALLIER	délégué général aux relations internationales de la ville de Paris
	Pierre BAILLET	secrétaire permanent de l'AIMF (association internationale des maires francophones)
	Carine SALOFF-COSTE	directrice de l'attractivité et de l'emploi de la ville de Paris (DAE)
	Pierre SCHAPIRA	président de l'office du tourisme et des congrès de Paris
	Didier GUILLOT	conseiller de Paris, président de l'agence de développement économique et d'innovation Paris&Co
05.01.2017	Marie-Christine LEMARDELEY	adjointe à la Maire de Paris chargée de l'enseignement supérieur, de la vie étudiante et de la recherche

05.01.2017	Alexandra CORDEBARD	adjointe à la Maire de Paris chargée des affaires scolaires, de la réussite éducative et des rythmes éducatifs
	Alain SEKSIG	conseiller technique en charge de la mission pour une scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs à l'Académie de Paris (CASNAV)
	Antoine CHINES	directeur de la jeunesse et des sports de la ville de Paris
	Cédric BLOQUET	directeur général de la ligue de l'enseignement
	Stéphane ALEXANDRE	directeur général adjoint de la ligue de l'enseignement
12.01.2017	Julie MARQUISET	chefe de projet, équipe de développement local 13ème sud
	Véronique ARNOULD	directrice du centre social CAF Toussarégo, quartier Bédier Boutroux
	Elisette ABADA	directrice de l'association Femmes initiatives du quartier Bédier Boutroux
	Olivia ROMAN	déléguée du préfet, en charge du Grand Belleville dans le cadre de la politique de la ville
	Edouard RAZZANO	chef de projet, équipe de développement local Belleville-Amandiers
	Dorothée LABASTIE	Chargée de développement local à Paris Habitat, territoire est
	Suk Yi WAN	Coordinatrice-médiatrice de l'association CFFC (Chinois de France -Français de Chine)
19.01.2017	Colombe BROSSEL	adjointe à la Maire de Paris chargée de la sécurité, de la prévention, de la politique de la ville et de l'intégration
	Hélène BIDARD	adjointe à la Maire de Paris chargée de l'égalité femmes hommes, de la lutte contre les discriminations et des droits humains
	Pauline VERON	adjointe à la Maire de Paris chargée de la démocratie locale, de la participation citoyenne et des associations
	Eric LAJARGE	directeur départemental de la cohésion sociale (DDCS) de Paris
	François GUICHARD	directeur de la démocratie, des citoyen.ne.s et des territoires (DDCT)
	Nicolas OBERLIN	délégué de la fédération des centres sociaux de Paris
26.01.2017	Irena GUIDIKOVA	directrice du programme des villes interculturelles du Conseil de l'Europe

	Oliver FREEMAN	consultant interculturel auprès de collectivités territoriales
26.01.2017	Marc VILLARUBIAS	responsable de la mission coopération culturelle de la ville de Lyon, membre du réseau des cités interculturelles
	Danièle PREMEL	vice-présidente du développement culturel pour la Métropole du Grand Paris
	Florence LOUETTE	chargée du développement économique et de l'attractivité de la Métropole du Grand Paris
02.02.2017	Olivia MUKULU	membre du conseil parisien de la jeunesse
	Kévin BERKANE	cofondateur et directeur général de Kialatok
	Alice RIZZI	psychologue, co-thérapeute à la consultation transculturelle de la maison des adolescents de Cochin-Maison de Solenn
	Françoise NOEL-JOTHY	proviseure du lycée d'adultes de la ville de Paris
	Manuelle FRANCK	présidente de l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO)
	Marc DONDEY	directeur général et artistique de la Gaité lyrique
23.02.2017	Tahar BEKRI	poète tunisien de langue française et arabe
	Charbel-Joseph H. BOUTROS	artiste plasticien libanais
	Jacob DESVARIEUX	musicien, arrangeur et producteur français originaire de la Guadeloupe, fondateur du groupe Kassav
	Brice HOMS	scénariste, script-doctor et producteur exécutif français, auteur de textes de chansons et de romans, (France, Angleterre et Etats-Unis)
	Iman HUMAYDAN	romancière et nouvelliste libanaise
	Nanda JANSSEN	commissaire d'exposition et critique d'art hollandaise
	Linbo WANG	auteur et réalisateur chinois
28.02.2017	Lola LOPEZ	commissaire à l'immigration, l'interculturalité et la diversité à la mairie de Barcelone
	Aida GUILLEN LANZAROTE	directrice du service des droits du citoyen et de la diversité à la mairie de Barcelone

Liste des visites effectuées par la Mission

	SITE VISITÉ	ACTIVITÉ CONCERNÉE	MEMBRES DE LA MIE PRÉSENTS	PERSONNES RENCONTRÉES
13.01.2017	Institut du Monde Arabe (5^{ème})	Culture	Mmes Marie Atallah et Halima Jemni ; MM. Philippe Ducloux et Thierry Hodent	M. David Bruckert, <i>Secrétaire général</i> Mme Radhia Dziri, <i>chefe du service des actions éducatives</i> Mme Catherine Leduc, <i>conférencière</i>
17.01.2017	Musée de l'Histoire de l'Immigration (12^{ème})	Histoire	Mme Halima Jemni M. Philippe Ducloux	Mme Hélène Orain, <i>Directrice générale</i> Mme Sophie Fourestier, <i>conférencière</i>
20.01.2017	Le Cargo (19^{ème})	Développement économique – incubateur d'entreprises	Mmes Nathalie Fanfant et Halima Jemni MM Didier Guillot et Thierry Hodent	Mme Catherine Peyrot, <i>chefe de projet chez « Paris&Co »</i>
25.01.2017	Cité internationale des Arts (4^{ème})	Résidence d'artistes internationaux	Mme Nathalie Fanfant M. Thierry Hodent	Mme Bénédicte Alliot, <i>Directrice générale</i> Mme Joséphine Brunner, <i>directrice administrative et financière</i> Mme Laëtitia Chantrait, <i>chargée de la coordination des espaces et de l'événementiel</i> M. Jean Sequeira, <i>responsable des bâtiments</i>
27.01.2017	Médiathèque de la Canopée La Fontaine et Centre culturel LaPlace (1^{er})	Lecture publique – cultures urbaines	Mmes Marie Atallah et Aurélie Solans	M. Romain Gaillard, <i>conservateur de la médiathèque</i> M. Jean-Marc Mougeot, <i>directeur du centre culturel LaPlace</i> Mme Anne Le Mottais, <i>chargée de l'action culturelle et des relations publiques</i>
03.02.2017	Centre d'accueil et d'hébergement des migrants Emmaüs (18^{ème})	Inclusion sociale	Mmes Nathalie Fanfant Halima Jemni et Fadila Mehal	Mme Aurélie El Hassak-Marzorati, <i>directrice générale adjointe Emmaüs solidarité</i>
20.02.2017	Musée Quai Branly-Jacques Chirac (7^{ème})	Culture	Mme Pascale Bladier-Chassaing M. Thierry Hodent	M. Jérôme Bastianelli, <i>Directeur général délégué du Musée</i> M. Olivier Boasson, <i>Directeur des publics</i>

	SITE VISITÉ	ACTIVITÉ CONCERNÉE	MEMBRES DE LA MIE PRÉSENTS	PERSONNES RENCONTRÉES
24.02.2017	Opéra Garnier (9^{ème})	Jeunesse – loisirs	Mmes Marie Atallah Nathalie Fanfant Pascale Bladier-Chassaigne Céline Boulay-Espéronnier M. Thierry Hodent	M. Jean-Philippe Thiellay, <i>Directeur Général Adjoint</i>
27.02.2017	Musée d'art et d'histoire du Judaïsme (3^{ème})	Culture	Mme Fadila Mehal MM. Philippe Ducloux et Thierry Hodent	M. Paul Salmona, <i>Directeur du Musée</i>

Bibliographie

AGENCE POUR LA CREATION D'ENTREPRISES. *La création d'entreprises par les créateurs de nationalité étrangère hors Union européenne*. Les statistiques en bref, juin 2014.

ASSOCIATION DES MAIRES VILLE ET BANLIEUE DE FRANCE. *L'éducation dans les quartiers de la politique de la ville : Enquête auprès des villes de banlieue*, juin-juillet 2016.

BADAoui CHOUMAR, Nathalie, GUILLET, Caroline, HARDY, Clélia et al. *La jeunesse, enjeu de politique urbaine ? Rapport sur les politiques de jeunesse dans cinquante métropoles mondiales*. Atelier parisien d'urbanisme et Institut des Sciences politiques Paris, 13 avril 2012.

BADAoui CHOUMAR, Nathalie, GUILLET, Caroline, HARDY, Clélia et al. *Les politiques de jeunesse dans les métropoles, les cas de Copenhague et New-York*. Atelier parisien d'urbanisme et Institut des Sciences politiques Paris, juin 2012.

BAGLAI, Christina, éd. *City free of rumours : How to build an anti-rumour strategy in my city*. Conseil de l'Europe, 2015.

BENBASSA, Esther et LECERF, Jean-René, sénateurs. *La lutte contre les discriminations*. Sénat, rapport d'information fait au nom de la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale, 12 novembre 2014.

BENHAMOU, Françoise. *Les Dérèglements de l'exception culturelle*. Seuil, 2006.

BERNY, Corinne de. *Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur en Ile-de-France*. Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Ile-de-France, février 2017.

BERQUE, Jacques, directeur. *L'immigration à l'école de la République*. Rapport à M. Jean-Pierre CHEVENEMENT, Ministre de l'Éducation nationale. La Documentation française, 1985.

BLOCHE, Patrick, Rapporteur. *Travaux de la mission sur les dix ans de la Convention UNESCO de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*. Assemblée nationale. Commission des Affaires culturelles et de l'Éducation. Rapport d'information, 24 juin 2015.

BONNIEL-CHALIER, Pascale. *L'interculturalité dans les politiques culturelles des villes européennes. Contribution au programme Cités interculturelles du Conseil de l'Europe*. La terre est ronde, octobre 2009.

BOUBEKER, Ahmed, NOËL, Olivier et al. *Faire société commune dans une société diverse*. Rapport du groupe Faire société dans le cadre de la Refondation de la politique d'intégration, 5 novembre 2013.

BOUSQUET, Danielle, SENAC, Réjane et al. *Quel partage du pouvoir entre les femmes et les hommes élu.e.s au niveau local ? État des lieux de la parité aux niveaux communal, intercommunal, départemental et régional*. Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, rapport n° 2017-01-27-PAR-026, 2 février 2017.

BOUSSAD, Nadia et ROGER, Sandra. *Métropole du Grand Paris : des écarts de revenus encore élevés malgré la redistribution*. Atelier parisien d'urbanisme et INSEE, Note n° 114, février 2017.

BOUSSAD, Nadia, ROGER, Sandra, DRIEUX, Sylvaine et al. *Un nouveau regard sur la métropole parisienne à travers la qualité de vie*. Atelier parisien d'urbanisme et INSEE, Note n° 92, juillet 2015.

CACHIN, Olivier. *L'offensive Rap*. Gallimard, 2001.

CAENEN, Yann, DECONDE, Claire et al. pour l'INSEE, OUARDI, Samira, ELOY, Pierre, JOUNY, Lucas pour la Mairie de Paris. *Une mosaïque sociale propre à Paris*. INSEE Ile-de-France et Mairie de Paris, Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé. Analyses, N° 53, février 2017.

CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES-CEMEA. *L'Interculturel, enjeu de politique éducative : montage de documents utiles à la réflexion et à l'action*, 2009.

CARPENTIER, Marie-Nelly, DEMORGON, Jacques, LENHARD, Hans et al. *Les situations interculturelles critiques et leurs interprétations*. Office franco-allemand pour la jeunesse, 2014.

CHABBAL, Barbara. *Les startups et les entrepreneurs culturels créatifs accueillis dans les incubateurs parisiens en 2015*. Atelier parisien d'urbanisme, février 2016.

CHESNE, Jean-François, rédacteur en chef et al. *Inégalités sociales et migratoires : Comment l'école amplifie-t-elle les inégalités ?* Rapport scientifique du Conseil national d'évaluation du système scolaire, septembre 2016.

CHRISTIN, Angèle et DONNAT, Olivier. *Pratiques culturelles en France et aux États-Unis : Éléments de comparaison 1981-2008*. Ministère de la culture et de la communication. Département des études, de la prospective et des statistiques, 2014-1, mars 2014.

CLANET, Claude, Professeur émérite de psychologie de l'éducation. *L'interculturel, introduction aux approches interculturelles en éducation et en sciences humaines*. Presse universitaire du Mirail, 1990.

CONSEIL DE L'EUROPE. *Cadre d'indicateurs sur la culture et la démocratie : Explorer la corrélation entre la culture et le degré de démocratie, d'ouverture et de confiance dans une société*, 2016.

CONSEIL DE L'EUROPE. *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires : Donnons la parole aux langues régionales et minoritaires !* 2014.

CONSEIL DE L'EUROPE. Cités interculturelles. *Orientations et exemples de bonnes pratiques à l'attention des responsables municipaux*, s.d.

CONSEIL DE L'EUROPE. *La Cité interculturelle pas à pas. Guide pratique pour l'application du modèle urbain de l'intégration interculturelle*, mars 2013.

CONSEIL DE L'EUROPE. *Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société*. Faro, 27 octobre 2005.

CONSEIL DE L'EUROPE. *L'Index des cités interculturelles : un outil de mesure et de comparaison des performances*, s.d.

CONSEIL DE L'EUROPE. *Le défi « la diversité est un atout » : Les initiatives sélectionnées*, mars 2015.

CONSEIL DE L'EUROPE. *Livre blanc sur le dialogue interculturel : Vivre ensemble dans l'égalité de dignité*. Initié par les ministres des Affaires étrangères du Conseil de l'Europe lors de leur 118^{ème} session ministérielle, 7 mai 2008.

CONSEIL DE L'EUROPE. *Vivre ensemble : Conjuguer diversité et liberté dans l'Europe du 21^{ème} siècle*. Rapport du Groupe d'éminentes personnalités du Conseil de l'Europe, s.d.

COULANGEON, Philippe. *Les loisirs des populations issues de l'immigration, miroir de l'intégration*. Revue française des affaires sociales, n° 2, 2007.

CRABBE, Noémie. *Enjeux et missions de la bibliothèque à l'interculturel*. Mémoire d'étude et de recherche en Sciences humaines et sociales, spécialité bibliothèque. Sous la direction d'EVANS, Christophe, enseignant chercheur. École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, juin 2011.

CULTURE 21, ACTIONS : Agenda 21 de la culture : *Engagements sur le rôle de la culture dans les villes durables*. Cités et Gouvernements Locaux Unis, CGLU, 2004.

CULTURE 21, Agenda 21 de la culture. *Villes, cultures et développements : un rapport pour souligner le 5^{ème} anniversaire de l'Agenda 21 de la culture*. Cités et Gouvernements Locaux Unis, octobre 2009.

DAVID, Jean et LEVALLOIS, Bruno, directeurs. *L'enseignement de la langue et de la culture d'origine*. Inspection générale de l'Éducation nationale. Rapport à monsieur le ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, n° 2005-090, mars 2006.

DELESALLE, Cécile et MARQUIE, Gérard. *Parcours d'information des jeunes : Quelles passerelles entre le physique et le numérique ?* Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, INJEP. Rapport d'étude, octobre 2016.

DEMORGON, Jacques. *L'histoire interculturelle des sociétés*. Anthropos, 2002.

DESSAUX, Christophe, rédacteur en chef. *De la diversité culturelle au dialogue interculturel*. Ministère de la culture et de la communication. Délégation au développement et aux affaires internationales. Culture et Recherche, n° 114-115, hiver 2007-2008.

DETREZ, Christine. *Portraits d'adolescents : typologies de rapports aux pratiques culturelles*. Lecture jeune, n° 125, mars 2008.

DHUME, Fabrice, HAMDANI, Khalid et al. *Vers une politique française de l'égalité*. Rapport du groupe de travail Mobilités sociales dans le cadre de la Refondation de la politique d'intégration au ministre de l'emploi, du travail... et à la ministre déléguée à la réussite éducative, novembre 2013.

DOUCET, Sandrine, député(e). *Les territoires de l'éducation artistique et culturelle*. Rapport au Premier ministre, janvier 2017.

DURAND, Yves et SALLES, Rudy, députés, directeurs. *Évaluation des politiques publiques en faveur de la mixité sociale dans l'Éducation nationale*. Assemblée nationale. Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques. Rapport d'information, 1^{er} décembre 2015.

ESCAFRE-DUBLET, Angéline. *Immigration et politiques culturelles*. La documentation française, 2013.

FAURE, Sylvia et GARCIA, Marie-Carmen. *Culture hip-hop, jeunes des cités et politiques publiques*. La Dispute, 2005.

FEDERATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITE. *Investir dans la solidarité, agissons ensemble : nos propositions de réformes prioritaires*. Congrès, Dijon, 12-13 janvier 2017.

FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS D'ACCUEIL ET DE RÉINSERTION SOCIALE. *L'accès aux droits culturels : quelles pratiques dans les associations de lutte contre l'exclusion ?* Rapport, décembre 2012.

FÉDÉRATION NATIONALE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR LA CULTURE. *A propos des droits culturels*, avril 2015.

GANS, Nicholas. *Planète Graffiti : Version filles*. Pyramyd, 2006.

GAYRAL-TAMINH, Martine. *Voyage au bout de la mer : les boat people en France*. Hommes et migrations, n°1285, 2010.

GODONOU, Cyrille, RENOUEVEL, Sophie, ROGER, Sandra et al. *L'économie numérique : 80 % des établissements franciliens concentrés en cœur d'agglomération*. Atelier parisien d'urbanisme, note, n°99, mars 2016.

GUIDIKOVA, Irena. *Qui a peur de la diversité ? Des avantages supérieurs aux menaces : les leçons tirées du programme européen des Cités Interculturelles*. Cités et Gouvernements Locaux Unis, article publié dans le 5^{ème} rapport de l'Agenda 21 de la culture : villes, cultures et développements.

GUILLON, Vincent. *Mondes de coopération et gouvernance culturelle dans les villes : une comparaison des recompositions de l'action publique culturelle à Lille, Lyon, Saint Etienne et Montréal*. Université de Grenoble. Science politique. Thèse de doctorat, 29 mars 2011.

GUY, Jean-Michel. *Les représentations de la culture dans la population française*. Ministère de la culture et de la communication. Département des études, de la prospective et des statistiques. Culture Études, 2016-1.

HAMEL, Christelle, RAULT, Wilfried et al. *Les inégalités de genre sous l'œil des démographes*. Institut national d'études démographiques. Population et Sociétés, n° 517, décembre 2014.

HEBRARD, Marie-Christine, Inspectrice de l'Éducation nationale adjointe. *L'interculturalité à l'école maternelle et élémentaire*. Association régionale d'informations et d'actions musicales d'Ile-de-France, novembre 2010.

ICHOU, Mathieu, GOUJON, Anne et al. *Le niveau d'instruction des immigrés : varié et souvent plus élevé que dans les pays d'origine*. Institut national d'études démographiques. Population et Sociétés, n° 541, février 2017.

ICHOU, Mathieu. *Performances scolaires des enfants d'immigrés : quelles évolutions ?* Contribution publiée dans le cadre du rapport *Comment l'école amplifie les inégalités sociales et migratoires ?* Conseil national d'évaluation du système scolaire, septembre 2016.

INSTITUT MONTAIGNE. *Dix ans de politiques de diversité : Quel bilan ?* Rapport, septembre 2014.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES. *France, portrait social*, édition 2016.

JANKEL, Stéphanie et TROUILLET, Caroline. *Les foyers de travailleurs migrants à Paris : Etat des lieux en 2010 et inventaires des interventions sociales, sanitaires et culturelles*. Atelier parisien d'urbanisme, septembre 2011.

KASPI, André et MARÈS, Antoine, directeurs. *Le Paris des étrangers depuis un siècle*. Imprimerie nationale, 1989.

KHIROUNI, Chaynesse, député(e), TALLAND, Chantal, directrice de l'IFMO et al. *L'habitat, facteur d'intégration*. Rapport du groupe Habitat dans le cadre de la Refondation de la politique d'intégration, octobre 2013.

L'HORTY, Yannick, Professeur à l'Université Paris-Est Marne-La-Vallée, et al. *Les discriminations dans l'accès à l'emploi public*. Rapport au Premier ministre, juin 2016.

LAFARGUE de GRANGENEUVE, Loïc, KAUFFMANN, Isabelle, SHAPIRO, Roberta, avec la collaboration de LIEBAUT, Marisa. *Cultures urbaines, territoire et action publique*. Rapport final pour le ministère de la Culture et de la Communication, programme interministériel Culture et territoires en Ile-de-France, octobre 2008.

LAMARRE, Chantal, MAFFESSOLI, Murielle et al. *Relevé de décisions* du groupe de travail Connaissance-reconnaissance dans le cadre de la Refondation de la politique d'intégration, octobre-novembre 2013.

Les jeunes et la culture. [Institut de sondages] Opinionway, février 2016.

LEVADE, Anne. *Discrimination positive et principe d'égalité en droit français*. Pouvoirs, n° 111, 2004/4.

MADELIN, Bénédicte, GENTIAL, Dominique et al. *Rapport du groupe Protection sociale dans le cadre de la Refondation de la politique d'intégration à la ministre des Affaires sociales, de la santé et à la ministre déléguée aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion*, 29 octobre 2013.

MAIRES DE FRANCE. *Laïcité : le vade-mecum de l'AMF*. Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, novembre 2015.

MAIRIE DE PARIS. *Communication de la Maire de Paris au Conseil de Paris de mai 2015 : L'action internationale de la Ville de Paris*, Bulletin Municipal Officiel-Bulletin Départemental Officiel, mai 2015.

MAIRIE DE PARIS. Direction de la démocratie, des Citoyen.ne.s et des territoires. Service Egalité, Intégration, Inclusion. *Communication sur l'effort de la collectivité parisienne en faveur de l'intégration des Parisiens immigrés, pour les droits humains, la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes-hommes*, 2016, décembre 2016.

MAIRIE DE PARIS. Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires. Service Politique de la ville. *Communication sur l'engagement de la collectivité parisienne en matière de politique de la ville en 2016*. Bleu budgétaire, novembre 2016.

MAIRIE DE PARIS. Direction des affaires culturelles. Délégation à la politique de la ville et à l'intégration. Mission cinéma. Paris Musées. *Charte de coopération culturelle 2013-2015*. Texte et Annexes.

MAIRIE DE PARIS. Direction des affaires scolaires. *Le projet éducatif territorial de Paris, 2016-2019*. En partenariat avec l'État et la Caisse d'allocations familiales de Paris.

MAIRIE DE PARIS. Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé. *Mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés*, octobre 2015.

MAIRIE DE PARIS. Inspection générale. *Évaluation de l'offre de formation linguistique pour les Parisiens maîtrisant mal ou peu le français*. Rapport n° 06.12, octobre 2007.

MAIRIE DE PARIS. Secrétariat Général. *Laïcité et neutralité au sein des services publics de la Ville de Paris : Guide pratique à l'usage des encadrant-e-s*, décembre 2015.

MARÈS, Antoine et MILZA, Pierre, directeurs. *Le Paris des étrangers depuis 1945*. Publications de la Sorbonne, 2014.

MATTELART, Tristan. *Enjeux intellectuels de la diversité culturelle. Éléments de déconstruction théorique*. Ministère de la culture et de la communication. Département des études, de la prospective et des statistiques. Culture Prospective, 2009-2, juillet 2009.

MEYER-BISCH, Patrice, éditeur. *Les droits culturels : Déclaration de Fribourg*, 2007.

MEZIANI, Mehand, VAULEON, Yann-Fanch et BOURENNANE, Ismaël. *Étude pour le développement de parcours sportifs et d'équipements en accès libre dans l'espace public parisien*. Atelier parisien d'urbanisme, septembre 2016.

MEZIANI, Mehand, VILLOT, Anne-Marie et collab. *Nouvelles approches de l'espace public parisien*. Atelier parisien d'urbanisme, février 2014.

MEZIANI, Mehand. *L'espace public parisien au XXIème siècle : Étude des évolutions au travers des nouvelles pratiques : Observation des usages par l'École d'Architecture de Versailles*. Le chapitre trois a été réalisé avec TROTTIN et MASSON, architectes enseignants à l'École d'Architecture de Versailles. Atelier parisien d'urbanisme, mai 2011.

MICHEL, Claude. *Pour un renouveau des politiques publiques de la culture*. Conseil économique, social et environnemental, avril 2014.

MORDOHAY, François-Olivier et BESNARD, Camille, sous la direction de BONNET-GALZY, Marie-Caroline. *Prévention et lutte contre les discriminations dans les contrats de ville : Les clés pour mettre en œuvre et évaluer les actions de prévention et de lutte contre les discriminations : guide méthodologique et cas pratiques*. Premier Ministre. Commissariat général à l'égalité des territoires. « En somme », décembre 2015.

MOREAU, Emilie et BOUVIER, Bruno. *Les quartiers parisiens de la politique de la ville, Contrat de ville 2015-2020 : principales données de l'Observatoire des quartiers prioritaires*. Atelier parisien d'urbanisme, janvier 2016.

MOREAU, Emilie, CHOBLET, Jean-Christophe, avec le concours de PALMER, John-Arthur. *Les jeunes à Paris et l'espace public*. Atelier parisien d'urbanisme, mai 2014.

NAUZE-FICHET, E., rédacteur en chef, CHAMPION, J.B., COLLON, C., rédacteurs et al. *Être né en France d'un parent immigré, une population diverse reflétant l'histoire des flux migratoires*. INSEE. Première, n° 1634, février 2017.

NOIRIEL, Gérard. *Le Creuset français : Histoire de l'immigration XIXe – XXe siècle*. Seuil, 1992.

NOIRIEL, Gérard. *Qu'est-ce qu'une Nation ?* Bayard, 2015.

OBSERVATOIRE DE LA LAÏCITE. Premier ministre. *Libertés et interdits dans le cadre laïque*, 3 octobre 2016.

OBSERVATOIRE DE LA LAÏCITE. Premier ministre. *Rapport annuel 2015-2016*, mai 2016.

OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES. *Note de conjoncture sur les dépenses culturelles des collectivités territoriales : 2015-2017*. Janvier 2017.

OCTOBRE, Sylvie. *Les loisirs des 6-14 ans*. La Documentation française, 2004.

OCTOBRE, Sylvie. *Pratiques culturelles chez les jeunes et institutions de transmission : un choc de cultures ?* Ministère de la culture et de la communication. Département des études, de la prospective et des statistiques. Culture Prospective, 2009-1.

OLIVIER, Maud, député(e) et LELEUX, Jean-Pierre, sénateur. *Faire connaître et partager les cultures scientifique, technique et industrielle : un impératif*. Rapport au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques. Assemblée nationale n° 1690, Sénat n° 274, 9 janvier 2014.

PASQUIER, Dominique. *Les lycéens, leur culture, la culture : Entretien avec Alain Finkielkraut et Catherine Henri*. Dans Alain Finkielkraut, *La querelle de l'école*. Stock, 2007.

PIERRE-MARIE, Emmanuelle et VIROT, Pauline. *Les entrepreneurs étrangers à Paris*. Atelier parisien d'urbanisme et Mairie de Paris, Direction de la démocratie, des Citoyen.ne.s et des territoires, juin 2016.

PIERRE-MARIE, Emmanuelle, PREAULT, Mathilde, RENOUEVEL, Sophie, ROGER, Sandra. *Nouveaux regards sur l'économie à Paris. Quelques filières d'avenir : industries créatives : numérique, mode design, éco activités*. Atelier parisien d'urbanisme, mars 2015.

PREITCEILLE, Martine A., Experte en éducation et communication interculturelles. *L'éducation interculturelle*. Presses universitaires de France, 1999.

PRETCEILLE, Martine A., Experte en éducation et communication interculturelles. *La pédagogie interculturelle : entre multiculturalisme et universalisme*, Lingarum Arena 2011, 91-101.

Que faire contre les inégalités ? 30 experts s'engagent. Sous la direction de MAURIN, Louis et SCHMIDT, Nina. L'Observatoire des inégalités, juin 2016.

RAFONI, Béatrice. *La recherche interculturelle, état des lieux en France*. Questions de communication, 2003.

RENOUEVEL, Sophie, MOLINIER, Marie, avec la collaboration de CORNET, Dorine. *Les étudiants dans la Métropole du Grand Paris, premiers éléments*. Atelier parisien d'urbanisme, note, n°109, août 2016.

REVERDY, Catherine. *Les cultures adolescentes, pour grandir et s'affirmer*. Institut français de l'Éducation et École normale supérieure de Lyon. Dossier de veille de l'IFE, n° 110, avril 2016.

ROUSSELLE, Olivier, Conseiller d'État, président et PANNIER, Pauline, auditrice au Conseil d'État, Rapporteur. *Les écoles de service public et la diversité*. Rapport au Premier ministre, février 2017.

SCHOR, Ralph. *L'opinion française et les immigrés nord africains : l'image d'un sous-prolétariat 1919-1939*. Cahiers de la Méditerranée, n° 80, 2010.

TUOT, Thierry. *La grande nation pour une société inclusive*. Rapport au Premier ministre sur la Refondation des politiques d'intégration, 1^{er} février 2013.

UNESCO, Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture. *Investir dans la diversité culturelle et le dialogue interculturel*. Rapport mondial de l'UNESCO, 2010.

UNESCO, Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture. *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, 20 octobre 2005.

UNESCO, Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture. *Repenser les politiques culturelles : 10 ans de promotion de la diversité des expressions culturelles pour le développement*. Rapport mondial de l'UNESCO, Convention 2005, 2015.

UNESCO, Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture. *Le développement des compétences interculturelles : de l'éducation au management*. Actes du colloque international, Lyon, 11 juin 2014. *Études interculturelles*, n° 9/2015.

UNESCO, Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture. *Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle*. 2 novembre 2002.

UNESCO, Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture. *Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles*, 1982.

VALDANT, Damien et ESPONDA, Marc. *La population étrangère à Paris : Éléments de diagnostic sociodémographique à partir des données du recensement*. Diagnostic local d'intégration de la Ville de Paris. Atelier parisien d'urbanisme, octobre 2002.

VILLE DE BARCELONE. *Combattre la fiction avec des faits : la campagne anti-rumeurs de Barcelone*, 2012.

VILLE DE BARCELONE. *De voisin à citoyen, le plan interculturel de Barcelone*, 2012.

VILLE DE MONTREAL. Direction de la cohésion sociale. *Montréal ville interculturelle. Présentation générale des actions de la Ville de Montréal en relations interculturelles à l'intention du Conseil de l'Europe*, juin 2011.

VILLE DE STRASBOURG. Observatoire des politiques culturelles. *Construire la cité de la relation : l'enjeu interculturel dans les villes d'aujourd'hui*. Colloque organisé par la Ville de Strasbourg sous l'impulsion du Conseil des résidents étrangers les 4 et 5 avril 2013.

VINCENT GERARD, Armelle. *Les jeunes et la lecture*. Synthèse des résultats d'une étude du Centre national du livre et Ipsos Connect, 28 juin 2016.

VIROT, Pauline et BIDOUX, Pierre-Emile. *L'accès à l'emploi et au logement s'améliore pour les immigrés à Paris mais les inégalités et les discriminations persistent*. Atelier parisien d'urbanisme et INSEE, novembre 2011.

VIROT, Pauline. *Le Grand Paris, une métropole cosmopolite*. Atelier parisien d'urbanisme, note, n° 80, septembre 2014.

VIROT, Pauline. *Les 16-25 ans à Paris : portrait social et démographique*. Atelier parisien d'urbanisme, juin 2012.

WANGEN, Sylviane de. *L'accueil des réfugiés en France de 1952 à 1983*. Migrations Société, n°165, 2016/3

WIEVIORKA, Michel et OHANA, Jocelyne. *La différence culturelle. Une reformulation des débats*. Colloque de Cerisy. Balland, 2001.

Liste des sigles

ACIDI : Haut-commissariat pour l'immigration et le dialogue interculturel
 AFAPE : Association franco-chinoise pour l'enfance
 AFNOR : CERTIFICATION
 AIMF : Association internationale des maires francophones
 APEV : Association de la fondation étudiante pour la Ville)
 APUR : Atelier parisien d'urbanisme
 ARS : Agence régionale de Santé
 ASL : Ateliers sociolinguistiques
 BAPA : Bureau d'aide aux Personnes âgées
 C40 : Cities climate leadership
 CADA : Centre d'Accueil pour demandeurs d'asile
 CAP : Carrefour des associations parisiennes
 CAPE : Convention annuelle de priorité éducative
 CASNAV : Centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage
 CASVP : Centre d'action sociale de la Ville de PARIS
 CCEM : Comité contre l'esclavage moderne
 CECRL : Cadre européen commun de référence
 CESE : Conseil économique, social et environnemental de la République
 CGLU : Cités et Gouvernement Locaux Unis
 CHRS : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
 CHU : Centre hospitalier universitaire
 CIMADE : Comité inter mouvements auprès des évacués
 CIR : Contrat d'Intégration Républicaine
 CIR : Contrat d'intégration républicaine
 CMA : Cours municipaux d'adultes
 CNAI : Centres nationaux d'aide aux immigrés
 CNRS : centre national de recherche scientifique
 CORA : Comité opérationnel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme
 CPJ : Conseil parisien de la jeunesse
 CUCS : Contrat Urbain de Cohésion Sociale
 DAC : Direction des affaires culturelles
 DAE : Direction de l'attractivité et de l'emploi
 DCCOL : Design Crafts Council of Ireland
 DDCT : Direction de la démocratie et des territoires
 DELF Pro : Diplôme d'études en langue française
 DELF : Diplôme d'Études en Langue Française
 DFA : Direction des finances et des achats
 DFPE : Direction de a famille et de la petite enfance
 DILF : Diplôme Initial langue Française
 DIRECCTE Ile de France : Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la
 DPSP : Direction de la prévention, de la Sécurité et de la protection
 DRH : Direction des ressources humaines
 DST : Directions sociales de territoire
 ECRI : Commission Européenne contre le racisme et l'intolérance
 EIF-FEL (Réseau) : Évaluation Information Formation - Français En Liens
 ELCO : Enseignement de langue et de culture d'origine
 EMPO : Centre de ressources multiculturelles
 EPHAD : Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
 ESI : espaces solidarité et insertion*
 FCS : Fédération des centres sociaux
 FLE : Français langue étrangère (p. 31)
 FSE : Fonds social européen

GPRU : Grand projet de renouvellement urbain)
ICC : Index de cités interculturelles
ICORN : International Cities Of Refuges Network
IDE : Investissements directs étrangers
IFRI : Institut français des relations internationales
INALCO : L'Institut national des langues et civilisations orientales
IRDSU : Inter-réseau des professionnels du développement social urbain
MGP : Métropole du Grand Paris
NPRU : Nouveau programme de la rénovation urbaine
NSA : non scolarisés antérieurement
OFFII : office français de l'immigration et de l'intégration
OFPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
ONU : Organisation des Nations Unies
PDAE : Programme Départemental d'Aide à l'Emploi
PEDT : Projet éducatif territorial
PIM : Programme d'Investissement de la Mandature
PIMMS : Point d'Information et de Médiation Multi Services
PSA : Permanences sociale d'accueil
PVP : Professeurs de la Ville de Paris
RASED: Réseaux d'aide spécialisée aux élèves en difficulté
REP : Réseaux d'éducation prioritaire
RéPaRe : Réseau parisien du repérage des discriminations
RSA : Revenu solidarité active
SAIER : Service d'accueil pour les immigrés, les émigrés et les réfugiés
SEII : Service de l'égalité, l'intégration et l'inclusion
SEMNA : Secteur éducatif des mineurs non accompagnés
SFLS : Soutien en français langue seconde
SSP : Service social polyvalent
TAP : Temps d'activités périscolaires
UASA : Unité d'assistance aux sans abri
UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UPEAA : Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants

Liste des Annexes du rapport de la MIE

- Annexe 1 : Propositions formulées par les groupes politiques
 - Annexe 2 : Note sur le brassage de cultures diverses à Paris, une longue histoire.
 - Annexe 3 : Données sur les étrangers et les immigrés à Paris et dans la Métropole du Grand Paris de l'APUR
 - Annexe 4 : Note sur l'immigration et les politiques culturelles
 - Annexe 5 : Questionnaire adressé aux maires d'arrondissement
 - Annexe 6 : Présentation de l'Index du programme des cités interculturelles
- Annexe 7 : Courrier relatif à la création de la MIE « Paris ville interculturelle : liens, pratiques et politiques publiques »

Annexe 1

PROPOSITIONS DES GROUPES POLITIQUES

Groupe écologiste de Paris

Le Groupe Ecologiste de Paris se félicite de la conduite de cette MIE, de ses travaux et de ses recommandations validées par une large majorité de ses membres éluEs représentant les groupes politiques au Conseil de Paris.

Plusieurs des préconisations du GEP font partie des recommandations du rapport de la MIE. Néanmoins, notre groupe souhaite faire part de l'ensemble de ses préconisations visant à améliorer le développement et la promotion de politiques et de pratiques qui prennent en compte la diversité des cultures à Paris et encouragent les échanges et l'interaction entre elles par une approche interculturelle.

S'appuyant sur les auditions et travaux de la MIE, les préconisations du GEP s'inscrivent dans une vision de stratégie municipale allant dans le sens de l'interculturalisme proposé par le Conseil de l'Europe au travers de son programme des Cités interculturelles.

Gouvernance:

Doter Paris d'une stratégie de développement des politiques interculturelles: les auditions ont mis en lumière le caractère transversal de l'interculturalité. Il est donc nécessaire de se doter d'un document cadre qui fixe les orientations de la Ville en matière d'interculturalité. Plusieurs grandes villes européennes se sont déjà dotées de ce type de document cadre, notamment celles membres du réseau européen des cités interculturelles du Conseil de l'Europe.

Nommer un coordinateur des politiques interculturelles au sein du Secrétariat Général de la Ville permettrait de garantir la mise en œuvre de cette stratégie, ainsi que des personnels référents au sein des directions engagées dans cette stratégie, en particulier au sein de la DAC et de la DASCO.

Doter Paris d'un référentiel de critères qualitatifs lui permettant d'évaluer la pertinence des projets interculturels dont elle a la responsabilité.

Créer un centre de ressources / Observatoire de l'Interculturalité à Paris, s'appuyant sur l'expertise de l'APUR ; saisir le Conseil des générations futures sur les pratiques et politiques interculturelles à Paris

Créer un budget dédié :

S'appuyer sur les actions à caractère interculturel menées par les différentes directions de la ville sur la base des enveloppes budgétaires dont elles disposent afin d'identifier le montant des sommes utilisées pour ce type d'actions, fondre le budget disponible dans une enveloppe spécifique et adapter son montant selon le programme d'actions décidées.

Créer un « bleu budgétaire » interculturelité.

Visibilité des projets interculturels

Création d'un label "projet interculturel". La création d'un tel label permettrait :

- D'établir un cahier des charges utilisable dans les différents appels à projets que la Ville peut mettre en œuvre
- De sensibiliser le public à la démarche interculturelle
- De renforcer la visibilité de projets ayant adopté cette démarche

Publication d'un guide parisien du patrimoine des cultures régionales et étrangères (commerces et artisanat, gastronomie, architecture, espaces urbains, lieux de cultes, les institutions, acteurs et personnalités célèbres dans les domaines sociaux, culturels, artistiques et économiques,...)

Célébrer la diversité des arts, des traditions et des patrimoines de Paris par un grand événement interculturel parisien

Prise en compte de la diversité dans les services publics de la Ville

Développer un module de formation de médiation interculturelle pour former les agents de la Ville à prendre en compte la diversité des usagers des services publics au niveau de l'accueil et de l'accès aux droits.

Mémoire

Valoriser l'histoire et la mémoire des populations immigrées dans les quartiers parisiens par des manifestations organisées en partenariat avec les institutions concernées (musées de l'histoire de l'immigration, musée de l'histoire du judaïsme, l'IMA, les instituts culturels des pays étrangers à Paris, etc...).

Culture

Faciliter l'accès aux salles des centres sociaux pour des fêtes liées aux cultures étrangères.

Amplifier la participation des enfants parisiens dans le programme DEMOS, en partenariat avec les centres sociaux notamment, et poursuivre le développement de classes à horaires aménagés musique (CHAM), en particulier dans les réseaux d'éducation prioritaire.

Poursuivre l'acquisition d'ouvrages en langues étrangères à destination des fonds des bibliothèques parisiennes, diversifier les langues représentées dans les fonds en lien avec les quartiers des établissements.

Développer les résidences d'écrivains et romanciers d'origine étrangère vivant à Paris dans les quartiers.

Soutenir et favoriser l'émergence de lieux de création artistique indépendante dans les quartiers pour encourager l'expression et la pratique artistique issue de la diversité, qui pourrait se traduire par des espaces dédiés dans l'espace public et les parcs et jardins.

Éducation

Encourager les jumelages entre écoles parisiennes de différents quartiers et/ou arrondissements pour favoriser le dialogue interculturel et le vivre ensemble.

Valoriser la diversité cultures des élèves lors des ateliers périscolaires par le développement d'actions d'information et d'accès à la connaissance des pays d'origine et de leurs cultures : ciné-club, expos, ateliers de langues étrangères, musiques, atelier cuisine, dans ce cadre promouvoir des projets communs temps scolaires /périscolaires.

Faire du plurilinguisme une priorité dans l'éducation de la petite enfance en passant par l'école jusqu'à l'enseignement supérieur ; promouvoir la « convergence didactique des langues » comme une méthode d'apprentissage mais aussi de lutte contre les inégalités ;

dans les structures Petite enfance de la Ville, développer notamment des projets d' « éveil aux langues ».

Renforcer les financements pour des projets de médiation interculturelle entre enfants, familles et établissements scolaires, en particulier dans les quartiers Politique de la ville.

Solidarité

Réaliser une étude d'évaluation de la prise en compte de la barrière linguistique dans l'accès aux droits en prenant en compte la diversité des langues pratiquées et le niveau de compréhension du langage des différents services d'accueil de l'administration parisienne par les différentes catégories d'usagers parisiens.

Traduire en plusieurs langues (à identifier) les informations clés du guide de la solidarité et tout document clé relatif à l'accès aux droits.

Concernant les travailleurs migrants vieillissants isolés ou dans le cadre de la réhabilitation et la transformation des 32 foyers de travailleurs en résidences sociales : s'appuyer sur les acteurs concernés pour analyser l'existant et co-construire un modèle d'accompagnement interculturel adapté, comme par exemple la création de « cafés sociaux » sur le modèle du café « Ayam zamen » dans le 20^{ème}.

Vie associative et participation citoyenne

Repenser une stratégie de représentativité des parisiennes et des parisiens étrangers non communautaires pour la consultation et la participation aux processus de décisions municipales.

Insérer et promouvoir l'interculturalité dans les critères de participation au budget participatif de la Ville.

Favoriser la présence d'associations culturelles d'origines diverses dans les forums des associations organisés par les mairies d'arrondissement.

Lancer un appel à projets favorisant l'émergence de projets portés par deux ou plusieurs associations promouvant des cultures diverses.

Groupe Les Républicains

« Les travaux de la MIE ont été intéressants pour ce qui est des auditions et très riches pour ce qui est de nos échanges. Les élus LR se sont investis dans les travaux, les auditions, et les visites qui ont été conduits. Nous précisons que certaines des propositions soutenues par les groupes de la majorité, et adoptées à la majorité par la mission recueillent notre opposition, c'est la raison pour laquelle le groupe LR a décidé de voter CONTRE l'ensemble des préconisations de la MIE. »

Car, derrière le sujet de l'interculturalité, des visions de la démocratie et de la république ont été mises en lumière et sont présentes tout au long du rapport présenté. Pour le groupe LR, si il y a des cultures en France et à Paris, il y a surtout une culture française et une culture parisienne qu'il faut préserver et enseigner tout autant que développer et enrichir. Parce qu'en cette année électorale les identitaires de tous bords sont de sortie et cherchent la moindre pensée complexe pour s'immiscer et tenter d'abîmer notre république et ses valeurs, et afin que chaque lecteur aie les clefs pour lire entre les lignes de ce rapport et que nul ne puisse instrumentaliser ces travaux, voici des principes simples que nous voulions voir affirmés dans un préambule au rapport. Cette demande qui se voulait consensuelle ayant été rejetée par les groupes de la majorité, la voici ici en annexe. »

Préambule

De nombreuses disciplines comme la sociologie, l'éducation ou encore la philosophie étudient les phénomènes résultant de la rencontre de plusieurs cultures, ou « relations interculturelles ».

Etudier l'interculturalité à Paris, c'est d'abord dissocier deux acceptions de la culture : la culture DE Paris et le fait qu'il existe des cultures présentes A Paris. Et ainsi, interroger le second item (important pour une capitale comme Paris) dans cette MIE.

Pour éviter toute méprise, il nous semble donc essentiel de rappeler une chose simple quant à ce qui n'est pas interrogé par cette MIE : chaque pays, chaque peuple, mais aussi chaque ville, organisation ou être humain modèle, se crée et possède une culture différente. Au prétexte noble de vouloir faire dialoguer les cultures à Paris, nous ne devons pas oublier deux horizons indépassables :

- D'abord, la collectivité totale, unie et culturelle qu'est Paris. Quel que soit l'arrondissement, le quartier, Paris est Paris et chaque parisien doit sentir une appartenance à Paris d'où qu'il vienne, où qu'il habite. Les politiques culturelles, sociales doivent s'adresser à tous et non pas à des segmentations de parisiens par culture d'origine (ce qui exclurait des politiques publiques de nombreuses personnes...)
- Ensuite, les individus, chacun libre de s'émanciper, de se sentir appartenir à une ou plusieurs cultures étrangères en plus de la culture française et d'enrichir la culture parisienne de leurs cultures individuelles.

Au travers de ces considérations, c'est donc une bien une vision d'un socle commun qui est privilégiée, socle qui naturellement évolue dans le temps grâce aux apports de cultures étrangères, mais sans qu'à aucun moment ne soit privilégié le conflit ou la séparation des uns avec les autres dans les politiques publiques.

Telle est la France, telle est la République, telle est Paris.

Groupe socialiste et apparentés

La MIE « Paris ville interculturelle » a permis de constater un foisonnement d'actions à vocation interculturelle engagées par la Ville de Paris et ses acteurs notamment associatifs.

Résolument, Paris vit son interculturelité comme une richesse partagée, un apport permanent à une ville vivante, multiculturelle, citoyenne, agile et en mouvement, forte de ses métissages et de son histoire comme des parcours individuels dont ceux des générations successives de migrants.

Au cours des auditions, différentes bonnes pratiques et pistes de réflexions sont apparues. Il nous semble ainsi utile à la fois d'approfondir les initiatives engagées, d'adopter d'autres dispositifs, de les positionner dans une approche transversale, de créer un référentiel de transmission.

Propositions d'ordre général

Création d'une « charte des bonnes pratiques interculturelles », inspirée des travaux de la MIE « Paris ville Interculturelle », préfigurée par des échanges entre les services, élus et acteurs compétents.

- Déclinaison de cette charte par l'attribution d'un label identifiant les établissements ou associations signataires, engagés dans une démarche interculturelle. Une phase de concertation, puis d'expérimentation pourrait être menée dans les centres Paris Anim volontaires.
- Solliciter l'expertise de l'APUR pour définir les conditions de faisabilité et conduire une étude spécifique dédiée à l'interculturalité à Paris.
- Proposer des formations aux enjeux de l'interculturalité aux agents de la Ville, notamment à ceux assurant l'accueil en mairies d'arrondissement.

Interculturalité et accès à la culture

Renforcer la médiation culturelle

- Favoriser le financement des associations œuvrant à la médiation culturelle dans les quartiers populaires, notamment en orientant et remodelisant la ligne budgétaire « cultures étrangères » portée par la DAC et la DDCT sur les quartiers Politique de la Ville.
- Demander aux établissements culturels et festivals financés par la Ville de Paris de renforcer leurs actions de médiation culturelle (médiateurs, supports d'aide à la visite...) pour se rendre plus accessibles à de nouveaux publics.
- Solliciter la DRAC, la Région Ile-de-France - notamment via ses organismes associés - et les autres financeurs institutionnels afin qu'ils soutiennent les initiatives interculturelles des établissements parisiens (Ex : remobilisation/renforcement des médiateurs culturels dans les lycées).

Œuvrer pour l'accès aux droits culturels

- Développer et médiatiser la « charte de coopération culturelle » des établissements parisiens » portée par la Mission Politique de la ville.

- Valoriser les actions interculturelles dans le cadre de l'appel à projets « kiosques parisiens ».
- Encourager les équipements dédiés aux pratiques amateurs pour que leur offre réponde encore mieux aux attentes multiculturelles.
- Dans le cadre de la réforme des conservatoires, poursuivre l'effort autour du volet inclusion culturelle (DEMOS) et des actions hors les murs.
- Poursuivre la politique d'implantation et la présence de grands établissements culturels dans les quartiers populaires via des actions hors les murs.
- Favoriser la mise à disposition d'espaces publics d'exposition ou manifestation en mobilisant notamment les mairies d'arrondissement (salons d'honneur, salles de fêtes, Maisons des associations...).

Rendre visible l'interculturalité dans nos politiques culturelles

- Inscrire une composante interculturelle dans les cahiers des charges des appels à projets ou appels à candidatures des établissements culturels, SEM et EPCC de la Ville.
- Mobiliser les établissements culturels de la Ville ou sous DSP (bibliothèques, conservatoires, Centres Paris Anim, MPAA...) pour organiser ou promouvoir des actions autour de l'interculturalité : expositions, débats/échanges citoyens, projections...

Soutenir la création indépendante

- S'appuyer sur le nouveau dispositif d'aide aux résidences artistiques pour favoriser des projets structurants tels que l'ouverture de résidences d'écrivains étrangers à la Cité des Récollets.
- Faire de l'interculturalité un des critères des appels à projets de la DAC pour les équipes artistiques.
- Favoriser la création au sein des quartiers les plus métissés et multiculturels en accueillant résidences et collectifs d'artistes, sur le long terme.
- Soutenir les projets artistiques impliquant les habitants, intégrant une dimension participative dans toutes leurs phases créatives.
- Accompagner les projets interculturels émanant des artistes et collectifs de création indépendants.
- Mobiliser les bailleurs sociaux de la Ville et la CALASS afin d'attribuer des locaux et ateliers vacants ou de mettre à disposition des espaces intercalaires pour occupation intérimaire.

Valoriser l'apport de la diversité culturelle à notre mémoire commune

- Recenser les outils-sources existants (films, livres, tableaux...) et les diffuser dans les mairies d'arrondissements et chez les acteurs de terrain.
- Encourager la création d'espaces de mémoire et partage, de centres ressources physiques ou virtuels, pérennes ou éphémères, notamment autour de l'histoire des migrations.

- Accompagner l'émergence de parcours touristiques/culturels physiques ou numériques (signalétique enrichie de flash code notamment) autour de la mémoire des quartiers et de l'immigration.
- Populariser les grandes figures incarnant l'interculturalité par le baptême de rues ou établissements publics, après concertation citoyenne dans les quartiers concernés.
- Ouvrir les fonds artistiques et d'informations de la Ville via l'open data pour rendre possible les initiatives associatives ou privées.
- Dans le cadre de la nuit des débats, promouvoir les échanges citoyens autour de la mémoire et l'interculturalité.

Éducation et réussite éducative

Contribuer à une école plus interculturelle

- Proposer des formations et ressources spécifiques aux Professeurs Ville de Paris (musiques, arts plastiques, sports...)
- Interpeller le rectorat/l'académie autour :
 - du financement d'actions associatives en particulier dans le second degré et via les dispositifs REP et REP + ;
 - du renforcement des actions autour du pluri et multilinguisme sans le limiter aux enfants d'origine étrangère (ouverture à tous des cours dits de « langues d'origine », présence d'assistants de langue dès le 1^{er} degré...).
- Développer l'accueil des mineurs étrangers isolés et les mineurs suivis par l'ASE dans les dispositifs de la réussite éducative.
- Élaborer, dans le cadre d'un partenariat avec l'Éducation nationale et dans l'esprit du PEDT, des outils communs, types mallettes pédagogiques, qui permettent de renforcer les actions d'initiation en langues sur les temps scolaires et périscolaires (pause méridienne, TAP et centres de loisirs).

Sensibiliser au partage des cultures du monde dans les temps péri et extra-scolaires

- Poursuivre les actions engagées dans le cadre de la politique périscolaire pour promouvoir les ouvertures culturelles par la recherche d'offres associatives dédiées ou par la formation des animateurs notamment dans le cadre de la nouvelle école de l'animation de la DASCO
- Renforcer le dispositif CLASSES DUO, mis en place par la DASCO et la DGRI, qui permet d'organiser des échanges numériques des élèves parisiens avec leurs homologues dans des établissements étrangers
- Étendre le dispositif DECLIC LANGUES, expérimenté par la DASCO dans les 6^{ème} et 14^{ème} arrondissements, qui permet d'éveiller les élèves parisiens à la diversité culturelle grâce au recrutement d'animateurs bilingues, à des partenariats avec des grands instituts culturels installés à Paris, à des dotations en ouvrages en langues étrangères dans les EPL et BCD...,
- Continuer de prioriser les moyens mis en œuvre sur les établissements scolaires classés en REP, à l'instar des dispositifs coup de pouce (aide à la lecture) ou classes de découverte.

- Inciter les caisses des écoles à proposer au moins une fois par trimestre des repas à thème « cuisine du monde » accompagnés de supports et/ou animations pédagogiques (affiches, définition des ingrédients, origine géographique, recette...) à l'instar des initiatives prises lors de la « semaine du goût »

Compléter les dispositifs d'aide à la parentalité

- Mettre en place un groupe de travail sur les représentations de l'accueil de la petite enfance selon les cultures d'origine, pour comprendre comment lever les appréhensions de certaines familles.
- Développer des outils de communication adaptés en direction des familles pour permettre une appropriation des codes du système scolaire (sur le modèle des outils du dispositif Paris Collèges Familles).

Jeunesse et vie étudiante

Mobiliser les structures et partenaires jeunesse autour de l'interculturalité

- Inscrire un critère interculturel dans les cahiers des charges des DSP des Espaces Paris jeunes.
- Soutenir les actions culturelles et interculturelles des clubs de prévention et associations dédiées à la thématique jeunesse.
- En partenariat avec l'État, encourager les actions interculturelles dans les appels à projets Ville Vie Vacances.
- Sensibiliser les jeunes volontaires pour accomplir un service civique autour de missions dédiées à l'interculturalité.

S'enrichir de l'apport interculturel de la vie étudiante

- Proposer à chaque pavillon de la Cité universitaire internationale un jumelage avec une résidence étudiante parisienne.
- Solliciter et entretenir les liens avec l'Agence Campus France, notamment autour des données disponibles sur les attentes des étudiants étrangers à Paris et leur impact économique.
- Encourager l'accueil des étudiants internationaux dans les familles parisiennes notamment à l'occasion des fêtes de fin d'année.
- Promouvoir les actions des établissements d'enseignement supérieur qui concourent aux échanges interculturels.
- Encourager les institutions universitaires et les étudiants à travailler sur des thèmes liés aux questions interculturelles, en les accueillant par exemple sous contrat d'apprentissage au sein des services de la Ville.
- Lancer un appel à candidatures autour de projets d'études ou actions interculturelles auprès des Juniors entreprises universitaires.

Plurilinguisme et Apprentissage du français

Favoriser le plurilinguisme

- Poursuivre l'effort de renforcement de l'offre de cours municipaux d'adultes aussi bien pour l'apprentissage du français que des autres langues déjà enseignées dans ce cadre.
- Encourager et valoriser le plurilinguisme dès le plus jeune âge en aidant les pratiques et initiatives associatives, en prenant en compte la réalité des parcours transculturels.
- Supporter les associations œuvrant pour la reconnaissance des langues gestuelles (Langue des signes française notamment) en poursuivant l'effort porté par la Ville de Paris pour assurer la traduction d'événements majeurs.

Pérenniser l'apprentissage du français via les ateliers sociolinguistiques

- Poursuivre l'effort de pérennisation du financement des Ateliers sociolinguistiques par la Ville de Paris et reconnaître leur action supra-linguistique à travers leurs dimensions socioculturelles, d'inclusion républicaine et d'éducation à la citoyenneté.
- Veiller à ce que l'État, via la DDCS, propose des financements compensatoires à la restriction du périmètre des ASL aux signataires de Contrats d'Intégration Républicaine et garantisse l'accès à ce droit aux migrants arrivés depuis plus de cinq ans, notamment en abondant et mobilisant les crédits du BOP 167 à défaut du BOP 104.

Service public, diversité culturelle et interculturalité

Renforcer l'accès aux droits et l'e-médiation

- Favoriser la présence des écrivains publics, médiateurs et interprètes dans les CASVP, Points d'accès aux droits, mairies d'arrondissement, centres sociaux, Foyers de travailleurs migrants...
- Évaluer les retombées des « mairies mobiles/bus des services sociaux » dans les quartiers populaires pour préfigurer de nouveaux schémas d'intervention.
- À l'image du guide « Vivre à Paris », renforcer les guides d'accueil en langues natives pour orienter vers les associations apportant aide et support ciblés et ressources gratuites ou à tarifs modérés de la Ville et ses partenaires (guides destinés aux acteurs sociaux et/ou publics cibles).
- Mutualiser les initiatives locales et associatives pour renforcer le dispositif documentaire multilingue et faire diminuer le non-recours aux droits.
- Mobiliser les bailleurs sociaux pour financer des actions à destination des personnes isolées ou en situation de non recours aux droits notamment via les fonds mobilisables dans le cadre de l'exonération de TFPB.
- Anticiper les effets de la fracture numérique face à la généralisation des démarches en ligne en proposant des dispositifs d'e-médiation.

- Solliciter l'État, et à travers lui notamment Pôle Emploi, la CAF, l'Éducation nationale, pour qu'un support d'e-médiation - direct ou via financement d'associations - soit apporté parallèlement à toute démarche en ligne rendue obligatoire par les services de l'État.

Adapter les dispositifs de médiation socio-culturelle et transculturelle

- Sensibiliser l'ensemble des professionnels concourant à la protection de l'enfance, à l'intérêt d'une approche transculturelle et de la médiation pour la prise en charge des mineurs isolés étrangers, en s'appuyant sur les suites de la recherche action réalisée par le Centre Babel avec le soutien de la Ville de Paris.
- Co-construire les dispositifs d'aide alimentaire avec les familles pour qu'ils soient adaptés aux habitudes alimentaires, tout en favorisant les échanges interculturels autour de la préparation de repas.
- Valoriser l'approche interculturelle du volet « lutte contre les discriminations » présent dans l'appel à projets « Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République ».

Valoriser et accentuer les dispositifs de la Politique de la ville

- Modéliser l'action et les dispositifs de la Politique de la ville en faveur de l'interculturalité pour initier des actions dans tout Paris.
- Solliciter le pôle ressources de la Mission Politique de la ville pour proposer des temps d'échanges/formations sur les problématiques et bonnes pratiques de l'interculturalité.
- Interpeller la Région Ile-de-France pour le rétablissement des subventions dédiées à l'Animation Sociale dans les Quartiers et autres actions telles que les tables de quartiers.
- Rechercher un co-financement de l'État (DRAC, DDSC...) pour abonder un appel à projets ou une ligne spécifique sur les problématiques interculturelles.
- En partenariat avec la CAF, reconnaître et valoriser la contribution à l'interculturalité des Centres Sociaux, Espaces de Vie Sociale et structures de proximité en s'attachant à financer ces actions lorsqu'elles ne sont pas déjà couvertes par les fonds socles de fonctionnement ou conventions.

Démocratie participative et citoyenneté

Accueillir grâce à la Carte Citoyenne-Citoyen de Paris

- Développer les services de la Carte Citoyenne-Citoyen de Paris et communiquer prioritairement à destination des populations exclues du droit de vote (quartiers populaires, migrants, jeunes...).
- Proposer la Carte Citoyenne-Citoyen de Paris à tout primo-arrivant quels que soient son statut ou la durée prévisible de son séjour (étudiants, réfugiés...) en lien avec les associations qui accompagnent les migrants.

Favoriser les initiatives œuvrant à l'inclusion sociale

- Poursuivre les actions de la Ville pour promouvoir de nouvelles citoyennetés et faire émerger des citoyens experts : budgets participatifs, concertations, Conseil des résidents non communautaires, Conseil Parisien de la Jeunesse, Conseil des générations futures, Conseils citoyens...
- Associer les résidents des centres d'hébergement d'urgence et Foyers de travailleurs migrants aux marches exploratoires et cartographies sociales réalisées dans les quartiers.
- Accompagner les expérimentations émanant des associations (groupes de paroles, groupes de femmes, blogs contributifs, cartographies sociales, tables de quartier...).
- Renforcer le recours aux outils innovants par la création d'espaces de proposition/concertation/interpellation en ligne.

Mobiliser autour du budget participatif

- Dans le cadre du Budget participatif pérenniser les 30% réservés aux quartiers populaires.
- Citer l'interculturalité comme un des critères attendus et recevables pour encourager les projets s'attachant à l'interculturalité, à la création de lieux ou parcours de mémoire.
- Veiller à la prise en compte de ce critère dans les prochains budgets participatifs des bailleurs sociaux parisiens.

Développement économique et attractivité

Aider à la création d'emplois et d'activités

- Valoriser la dimension interculturelle des projets déposés et lauréats via un prix dédié parmi les « trophées de l'ESS ».
- Proposer un dispositif d'accompagnement à la création d'entreprises dans les quartiers populaires, notamment pour valoriser les parcours issus de la diversité, tout en créant un accueil spécifique pour les réfugiés.
- Accompagner les parcours d'insertion et les projets des acteurs de l'ESS, notamment pour encourager l'entrepreneuriat féminin en valorisant les savoir-faire issus d'autres cultures.
- Former et embaucher des réfugiés comme médiateurs socio-culturels pour mieux faire connaître leur culture et favoriser les échanges interculturels, à l'instar des premières expériences très positives menées dans le cadre du Centre de Premier accueil de la Chapelle.
- Favoriser l'implantation d'activités dédiées aux métiers d'art issus des cultures du monde, en mobilisant les SEM et bailleurs sociaux de la Ville.

Promouvoir le tourisme interculturel à Paris

- Favoriser le développement d'une offre de séjours culturels (festivals, expositions...) et atypiques, répondant aux nouvelles attentes des touristes étrangers, français et franciliens (recherche d'authenticité, prix modiques...), notamment à destination des jeunes et des

visiteurs venus des pays frontaliers dits répéteurs, présents pour de courtes visites régulières.

- Valoriser les initiatives interculturelles associatives et/ou issues de l'ESS, voire des startups via l'Open Data, pour la promotion de parcours touristiques thématiques : développement durable, art urbain et graff, « no go zones », quartiers chinois...
- Dans le même esprit, développer des balades urbaines accompagnées par des sans-abri (ou anciens sans-abri) qui pourraient être formés et accompagnés vers l'emploi dans le cadre d'un chantier d'insertion.
- Interpeller l'État via le « plan de relance touristique » et la Région Ile-de-France afin qu'elle mobilise son organisme associé, le Comité Régional du Tourisme, autour des enjeux du tourisme interculturel.

Groupe RGCI

L'interculturalité représente les relations entre les cultures et une territorialité commune (interdépendance, interactions, interrelations, décloisonnement, échange, réciprocité, solidarité). La ville interculturelle doit être pensée à la fois dans son aspect organisationnel, mais aussi territorial et social.

Objectif de l'approche interculturelle : sensibiliser la population, les agents administratifs municipaux et les opérateurs institutionnels aux enjeux et effets de la diversité.

Défis à relever : la mise en place d'une politique interculturelle permet de réfléchir et d'agir pour assurer l'égalité réelle et la pleine participation de tous les citoyennes et citoyens au développement économique, social et culturel de la Ville. La lutte contre les discriminations, la pauvreté et l'accessibilité aux services publics sont des corollaires de cette approche des politiques publiques.

VERS LA CONSTRUCTION D'UNE VILLE INTERCULTURELLE

Pour le groupe RGCI, la diversité culturelle parisienne, réelle et ancienne, doit nécessairement être prise en compte. Elle doit cependant s'appuyer sur le partage et la réciprocité des échanges, sur le respect des convictions et de l'identité de l'autre, et dans celui des lois et des valeurs qui fondent notre République. En ce sens, une ville interculturelle doit contribuer à une meilleure émancipation de chacun à travers la connaissance de soi et de l'autre. Cette approche ne doit pas amener à une essentialisation des citoyens ou de leur culture, quelle que soit leur origine. C'est pourquoi les élus du groupe refusent toute forme de communautarisme, modèle d'organisation qui s'oppose à la nécessité de l'émancipation individuelle

Pour construire une ville interculturelle, les élus du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants font un certain nombre de préconisations :

1. Les travaux de la MIE ne sont pas en l'état suffisants. Un travail plus fin doit être entamé, à travers la **création d'un Observatoire de l'interculturalité** qui sera chargé d'établir un diagnostic détaillé des défis et notamment de formaliser, à partir d'un échange d'expériences et de savoir-faire, des « bonnes pratiques » dans le domaine de la communication interculturelle entre institutions et habitants. Il devra également définir des critères objectifs pour assurer l'évaluation et le suivi des pratiques et des politiques publiques interculturelles.
2. Les actions interculturelles doivent être mieux connues. La ville doit **rechercher un équilibre, notamment en termes de moyens financiers, entre des actions visibles et de grande ampleur** (célébrations, festivals), **les actions locales**, souvent moins connues, mais tout aussi importantes (ex, actions dans le domaine de l'éducation) **et entre des équipements structurants de tailles diverses** (institutions culturelles et associations). Sans cette connaissance fine du territoire, les préconisations pour une approche interculturelle des politiques publiques semblent inutiles dans une perspective d'égalité territoriale.
3. **Favoriser le dialogue des cultures dans un cadre républicain.** Les festivités culturelles diverses, aujourd'hui existantes mettent souvent à l'honneur une seule culture (ex, Nouvel An Chinois, Nouvel an Berbère, etc.), sans forcément travailler sur un dialogue entre cultures. La Ville doit proposer, quand elle subventionne ces festivités,

qu'un temps de réflexion lors de chacun de ces événements soit consacré au dialogue des cultures à travers notamment un renforcement de la médiation culturelle.

4. **Travailler à la question interculturelle dès le plus jeune âge.** L'approche interculturelle doit viser en priorité plus d'égalité, plus d'équité et plus de diversité. La découverte de l'autre est une richesse. Les établissements scolaires sont sensibilisés à cette question, mais la **pratique plus large d'échanges et de voyages scolaires est essentielle**. La dimension européenne doit ainsi être valorisée, et des programmes d'ouverture à l'Europe et à ses différentes cultures proposés dans tous les établissements scolaires, ainsi que dans les structures périscolaires.

VERS LA CONSTRUCTION D'UNE ADMINISTRATION INTERCULTURELLE

Notre administration doit constamment veiller à se montrer ouverte aux nouvelles idées et innovations pour la gestion des relations interculturelles. L'administration peut mieux intégrer la donnée interculturelle dans ses actions à destination de ses différents publics en adoptant une **stratégie municipale transversale**.

Celle-ci doit cadrer et rappeler les grandes orientations de l'approche interculturelle mais aussi proposer des éléments concrets de changement. Des critères objectifs d'évaluation et de suivi de politique seraient d'ailleurs nécessaires.

L'objectif est de développer **une gouvernance questionnant l'interculturel** dans l'administration. Les processus de prises de décisions jouent un rôle essentiel dans la construction politique et administrative et doivent tenir compte de la « valeur interculturelle ».

1. **Intégrer des compétences interculturelles dans les pratiques de l'administration** : par le lancement d'un programme de formation et de sensibilisation à l'interculturel à l'attention des élus et des agents municipaux afin de permettre, par exemple, l'orientation dans l'administration en plusieurs langues, tout en respectant la loi ...
2. **Développer les compétences municipales de médiation et de règlement des conflits.** Une ville interculturelle est inévitablement traversée par des risques de conflits. L'administration ne peut ignorer ces conflits. La mise en place d'un médiateur ou d'un point de contact spécialisé peut être une solution envisageable.
3. **Mettre en place un portail internet** qui recense l'ensemble des actions interculturelles menées à Paris, par les services de la Ville ou les associations afin de communiquer le plus largement possible.
4. **Porter une attention à la communication institutionnelle** de la Ville qui doit présenter les informations dans un esprit interculturel.

VERS L'INTÉGRATION DE CHACUN AU BÉNÉFICE DE TOUS

Enfin, la question interculturelle est prégnante pour les primo-arrivants. L'arrivée de chaque nouvel arrivant doit être accompagnée pour être source de richesse au bénéfice de la société.

Pour construire une ville interculturelle, les élus du groupe RGCI préconisent :

1. Face à l'importance des représentations sociales, la Ville doit veiller à **instaurer les conditions d'une communication constructive permettant d'aller au-delà des idées reçues** (de part et d'autre) sur la « culture » de l'autre ; Elle doit ainsi se donner les moyens de contrer les fausses représentations des individus sur le modèle des « **modules anti-rumeurs** » développés par la Ville de Barcelone.
2. Investir fortement dans la formation linguistique, par le développement d'un **programme municipal d'orientation et de formation des nouveaux arrivants** permettant l'apprentissage du français et le développement de connaissances sur les dynamiques de la société parisienne.
3. Perpétuer l'organisation de la **Nuit des étudiants du monde** à l'Hôtel de Ville de Paris, en partenariat avec les universités parisiennes.
4. **Les politiques publiques interculturelles doivent veiller à ne pas s'adresser uniquement à des citoyens issus de minorités, mais à tous les citoyens.** Elles doivent permettre à chacun de s'ouvrir progressivement à d'autres cultures, de différencier sans discriminer, de reconnaître la diversité culturelle sans jugement inégalitaire.

Groupe UDI-MODEM

Paris, le 31 mars 2017

Le groupe UDI-MoDem du Conseil de Paris, par la voix de ses représentantes, Madame Fadila Mehal, élue du 18^{ème} arrondissement et Présidente de la Commission Culture Mémoire Patrimoine du Conseil de Paris (titulaire) et Olga Johnson, élue du 17^{ème} arrondissement (suppléante), remercie la présidente et la rapporteure de la Mission, Marie Atallah et Nathalie Fanfant pour l'engagement dont elles ont su faire preuve durant les travaux de cette MIE. Le groupe remercie également les services de la MIE pour le travail dense fourni depuis le début des travaux de la Mission, ainsi que l'ensemble des intervenants qui ont pu être auditionnés, et les Institutions et établissements qui ont ouvert leurs portes aux membres de la mission dans le cadre des visites effectuées.

Le thème de l'interculturalité était une question riche et pluridimensionnelle et Le groupe UDI-MoDem regrette que la mission ait choisi de faire l'impasse sur des aspects essentiels de cette notion et de cette démarche, notamment sa relation au fait religieux. Le groupe UDI-MoDem regrette que cette question n'ait à aucun moment été abordée dans ses travaux, auditions et visites comprises. Si un rappel de la réglementation en termes de laïcité a été effectué, c'est bien le rôle d'une telle mission de s'interroger sur des problématiques telles que le dialogue interreligieux, la place du religieux dans l'espace public, le lien entre Institutions religieuses et responsables politiques publiques.

Cependant, les différentes parties du rapport qui ont été adoptées font état de manière complète de la politique interculturelle parisienne en termes d'intégration des populations étrangères ou immigrées, que ce soient les réfugiés, les étudiants étrangers ou encore les immigrés.

Le groupe UDI-MoDem souligne également la difficulté de donner une définition claire et précise de l'interculturalisme, qui souvent, au cours des travaux de cette MIE, a pu être confondue, à tort, avec le multiculturalisme.

Pour le groupe UDI-MoDem, l'interculturalisme est un modèle dans lequel est respectée et valorisée la diversité culturelle, qu'elle soit collective ou individuelle, tout en conservant un socle commun constitué de concepts, de règles et d'enjeux bien précis, qui permettent de maintenir l'unité de la Nation et de garantir l'ordre public : une langue commune, le français, des valeurs communes : Egalité, Liberté, Fraternité, et la laïcité, et le respect des lois et réglementations en vigueur.

En dehors de ce socle commun, l'interculturalisme n'interdit rien et n'impose rien. De par sa nature même, il implique dialogue, échanges, liberté, réciprocité, sans prétendre imposer une marche à suivre. Il permet de construire une culture commune, partagée, évolutive, jamais figée, qui ne s'impose pas comme un tout mais comme une matrice dans laquelle chaque individu est libre de puiser ce qu'il estime lui correspondre.

Le groupe UDI-MoDem a par ailleurs formulé plusieurs préconisations, qui figurent ci-dessous et qui ont été examinées par les membres de la MIE. Certaines d'entre elles ont été adoptées lors d'un vote et reprises au sein des préconisations finales de la MIE. D'autres malheureusement n'ont pas recueillies l'adhésion des représentants de la majorité et nous le regrettons. Nous précisons enfin que certaines propositions soutenues par les groupes de la majorité, adoptées, recueillent notre opposition, c'est la raison pour laquelle Le groupe UDI-MoDem a décidé de voter CONTRE l'ensemble des préconisations de la MIE telles qu'adoptées à la majorité.

Préconisations du groupe UDI-MoDem

1) Améliorer l'état de la connaissance

- Réaliser un état des lieux sur les apports d'universitaires (philosophiques, politiques, sémantiques) sur le concept d'assimilation et d'intégration, ainsi que sur les concepts d'identités personnelles et collectives

2) Formation des acteurs et des agents de la Ville

- A l'interculturalité
- Au fait religieux
- A la laïcité : renforcer ou généraliser les formations mises en place à la demande de l'Observatoire parisien de la laïcité, à destination des agents de la Ville.

3) Renforcer l'expression et la visibilité des habitants et de la diversité républicaine des quartiers pour offrir des expressions diverses et renforcer le sentiment d'appartenance nationale.

- Accompagner la création de médias de proximité : journaux, fanzines ou webradios.
- Effectuer un travail sur la mémoire civile et contemporaine des quartiers et de leurs habitants
- Elaborer une stratégie de communication (visuelle, institutionnelle, etc.) consacrée aux différents quartiers parisiens.
- Maintenir une maison des associations par arrondissement, envisager la création d'antennes supplémentaires dans les arrondissements les plus peuplés.

4) Réconcilier les mémoires (vives), notamment sur le fait colonial et l'esclavage, en s'adressant prioritairement à la jeunesse :

- Création d'un d'office municipal franco-algérien,
- Articulation d'un travail de mémoire avec la cité des Outremer

5) Créer une rencontre annuelle dédiée à l'interculturalité, axée sur les pratiques artistiques amateurs des établissements culturels municipaux (conservatoires, centres d'animation, ateliers beaux-arts,...) permettant de présenter et de valoriser les créations et apprentissages des élèves sous le prisme de l'interculturalité.

6) Renforcer l'apprentissage linguistique

- Faire la demande au rectorat et au parlement de la réintroduction des classes bilangues, européennes et orientales, au collège.
- Coordonner et articuler les différentes initiatives d'apprentissage du français (hors école) en lien avec les dispositifs d'Etat pour les primo-arrivants et mieux articuler les liens avec la francophonie.

Fadila Mehal

Conseillère de Paris (18^{ème} arrondissement)

Présidente de la Commission Culture Mémoire Patrimoine du Conseil de Paris

Membre titulaire de la MIE « Paris Ville interculturelle ».

Olga Johnson

Conseillère de Paris (17^{ème} arrondissement)

Membre suppléante de la MIE « Paris Ville interculturelle ».

Annexe 2 : le brassage de cultures diverses à Paris : une longue histoire

1. Les immigrés, une source de vitalité économique pour Paris

Si une multiplicité de facteurs explique la constitution de Paris en un pôle d'immigration majeur au XX^{ème} siècle, le critère de départ le plus récurrent parmi les différents contingents d'immigrés est d'ordre économique. Pour les « *novices de la société industrielle*²⁷⁰ » que sont nombre d'étrangers et de provinciaux qui viennent « tenter leur chance » dans la capitale, Paris est « *la grande ville dévorante*²⁷¹ » et incarne une promesse d'ascension sociale, pleine d'opportunités professionnelles. Les immigrés ne sont d'ailleurs perçus pendant longtemps que par le prisme réducteur du travail, les autres dimensions (sociale, culturelle) étant négligées par la puissance publique.

- **Prémisses d'une politique migratoire et premiers flux en région parisienne**

La Première Guerre Mondiale provoque le recrutement massif de travailleurs issus de l'Empire (Nord-Africains, Chinois, Indochinois) pour contribuer à l'effort national et suppléer la main d'œuvre partie combattre. Ce phénomène marque une rupture dans la manière d'envisager les phénomènes migratoires, comme le résume Gérard Noiriel : « *l'État républicain commence à prendre en charge la gestion de mouvements migratoires, abandonnant le libéralisme qui était la règle auparavant*²⁷² ». 173 000 Algériens sont par exemple recrutés durant la guerre, « *employés dans les établissements publics ou privés fabriquant du matériel et des munitions, dans les ateliers de l'intendance, dans les transports, les mines, les usines à gaz, les services de voiries des villes, et surtout dans les travaux de terrassement à l'arrière du front*²⁷³ ».

C'est au sortir du conflit que se développe et s'étoffe un appareil juridique dédié aux étrangers et aux travailleurs immigrés, avec la signature en 1919 de trois conventions bilatérales avec la Pologne, la Tchécoslovaquie et l'Italie. Ces textes précisent les conditions d'emploi des immigrants, indiquent que ceux-ci doivent obtenir une rémunération identique à celle des autochtones employés sur les mêmes postes et leur donnent accès à une protection sociale minimale. Appuyant cette orientation, la loi du 5 avril 1928 sur les assurances sociales permet aux étrangers d'y avoir accès, sous réserve d'une « résidence réelle et permanente » en France. L'Etat se fait recruteur, avant de partager la main d'œuvre avec le secteur privé.

Le surgissement de la crise financière de 1929 et des difficultés consécutives entraîne cependant un renversement de cette ébauche de politique migratoire. Les crispations xénophobes²⁷⁴ gagnent l'opinion publique et sont relayées par la classe politique, qui impute aux étrangers la responsabilité des maux de l'économie française. La loi du 10 août 1932 instaure des quotas de travailleurs étrangers dans les entreprises privées et soumet ceux-ci à l'obligation de se munir d'une autorisation ministérielle. Cette législation nouvelle entraîne le retour de nombreux travailleurs.

²⁷⁰ Marie-Claude Blanc Chaléard, « L'habitat immigré à Paris aux XIX^e et XX^e siècles : mondes à part ? », *Le Mouvement social*, n° 182, 1998

²⁷¹ Evelyne Cohen, *Paris dans l'imaginaire national de l'entre-deux-guerres*

²⁷² Thierry Bonnot, « Immigration et mémoire industrielle au Creusot. Un parcours d'objets, entre 1939 et 2007 », *Hommes et migrations*, n° 1271, janvier-février 2008

²⁷³ Benjamin Stora, « Les Algériens dans le Paris de l'entre-deux-guerres », *Le Paris des étrangers depuis un siècle*, sous la direction d'André Kaspi et Antoine Marès, Imprimerie nationale, 1989

²⁷⁴ Ralph Schor, « L'opinion française et les immigrés nord africains : l'image d'un sous-prolétariat 1919-1939 », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 80, 2010

Les pionniers de l'immigration algérienne à Paris

Si la majeure partie de la main d'œuvre importée quitte le territoire français au terme du conflit, les pionniers algériens inaugurent un flux d'émigration vers Paris qui sera quasiment ininterrompu au cours du siècle.

Entre 1920 et 1924, les premières cohortes d'immigrés nord-africains à Paris sont principalement composées de paysans déclassés, d'hommes célibataires, dont la venue est motivée par l'attractivité économique de la France et de sa capitale. Une colonie algérienne s'établit en région parisienne et draine des « grappes » d'immigrés issus de l'Oranie, du Constantinois, et surtout de la Kabylie. Leur implantation dans les quartiers ouvriers des arrondissements périphériques, ou en banlieue dans les communes qui épousent la boucle de la Seine au nord-ouest de Paris, est guidée par la proximité des usines. Ils sont en effet embauchés pour la très vaste majorité dans les industries métallurgiques et chimiques situées aux abords de la Ville, à des postes qui ne requièrent pas de qualification particulière et pour lesquels ils perçoivent de très faibles rémunérations²⁷⁵.

Prédominance de l'immigration italienne en région parisienne

L'immigration italienne en France constitue une filière relativement ancienne et structurée. A Paris, elle devient numériquement significative avec l'accélération de la révolution industrielle et les débuts d'une émigration économique de masse, puis croît à un rythme soutenu à partir des années 1920. Le nombre d'Italiens résidant dans la région parisienne triple entre 1911 et 1931, pour atteindre près de 150 000 individus²⁷⁶.

La composition géographique de cette colonie italienne est dominée par deux chaînes migratoires relativement stables du point de vue des origines : les Alpes piémontaises et l'Apennin émilien, qui fournissent tous deux les plus importants contingents d'immigrés. Le recrutement, par parentèles et par aires d'émigration privilégiées, génère un phénomène de concentration spatiale des immigrés dans le nord-est parisien et conduit à l'apparition d'espaces « bipolaires », qui relient tel quartier de la capitale à une localité italienne. À l'aube des années 1930, « *dans les quartiers de la Villette et du pont de Flandre, à la Roquette, à sainte-Marguerite, aux Quinze-Vingt, à Charonne et à Picpus, les migrants originaires de la péninsule forment des groupes compacts dont la densité peut atteindre 7% de la population totale* » constate l'historien Pierre Milza²⁷⁷.

À cette spécialisation résidentielle s'ajoute une spécialisation professionnelle. Au sein de la population active transalpine de l'entre-deux-guerres, les ouvriers de l'industrie, employés dans le secteur du bâtiment et des travaux publics – en tant que « *terrassiers, maçons, plâtriers, carreleurs, peintres, etc*²⁷⁸. » - sont surreprésentés. Les grandes opérations de renouvellement urbain de l'époque (édification d'Habitations à Bon Marché (HBM), de zones pavillonnaires dans la proche banlieue, destruction des fortifications et construction de nouvelles lignes de métro) font en effet appel à une main d'œuvre immigrée.

• Le Paris des « Trente Glorieuses »

L'emballage de la croissance économique et les besoins en main d'œuvre qu'elle induit génèrent une nouvelle vague migratoire massive à partir de 1956 et rétablit la présence étrangère en France à son niveau d'avant-guerre.

²⁷⁵ Benjamin Stora, « Les Algériens dans le Paris de l'entre-deux-guerres »

²⁷⁶ Pierre Milza, « L'émigration italienne à Paris jusqu'en 1945 », *Le Paris des étrangers depuis 1945*, sous la direction d'Antoine Marès et Pierre Milza, Publications de la Sorbonne, 2014

²⁷⁷ Idem

²⁷⁸ Idem

L'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers confère à l'Etat le monopole de l'introduction de la main d'œuvre étrangère en France, à travers la création de l'Office National de l'Immigration (ONI). Simultanément, des cartes de séjour sont instaurées et l'accès à la nationalité française est facilité. L'ONI se révèle néanmoins dépassé : en 1968, seules 18% des entrées passent par l'ONI et la régularisation de la main d'œuvre recrutée s'effectue *de facto* a posteriori.

Le retour des difficultés économiques à la suite du premier choc pétrolier entraîne le raidissement de la politique migratoire française. Dès 1972 cependant, les circulaires Marcellin-Fontanet conditionnent le droit de vivre en France à l'obtention d'un contrat de travail et d'une attestation de logement décent. L'application de ces circulaires provoque des premières mesures d'expulsion et donne une visibilité inédite à la problématique de l'immigration illégale, stimulant un élan associatif militant autour de la défense des droits des travailleurs immigrés. En 1974, sur proposition du Secrétaire d'Etat aux travailleurs immigrés André Postel-Vinay, le gouvernement français suspend l'immigration des travailleurs et des familles, sauf pour les ressortissants communautaires.

En ce qui concerne le territoire parisien des « Trente Glorieuses », la colonie italienne, qui fournissait avant-guerre les contingents d'immigrés les plus importants, est concurrencée et dépassée par d'autres flux, parmi lesquels :

L'immigration espagnole

Après la 2^{ème} guerre mondiale, une colonie espagnole se constitue et se structure à Paris, dont les effectifs doublent alors ceux des départements méridionaux qui avaient accueilli les contingents les plus nombreux dans les décennies précédentes. Une vague migratoire intense débute en 1956, s'accélère entre 1961 et 1964, et culmine en 1968 avec 130 000 individus accueillis en région parisienne. La dominante féminine de cette immigration économique en constitue la singularité. La vaste majorité des immigrées actives travaillent dans le service domestique, en tant qu'employées de maison et femmes de ménage. Côté masculin, on constate une surreprésentation d'ouvriers des industries de transformation, du bâtiment et des travaux publics²⁷⁹.

L'immigration portugaise

Relativement stable au sortir immédiat de la Deuxième Guerre Mondiale, l'immigration portugaise en France explose sur un temps relativement court, entre 1962 et 1974. Le début de la guerre coloniale, en 1961, accélère le mouvement migratoire, et convainc nombre de Portugais de faire le voyage jusqu'en France. Ce mouvement s'accompagne d'une amplification des sorties illégales du territoire, du fait de rigidités administratives côté portugais et du développement d'un réseau de passeurs clandestins aux frontières. En France, les conditions matérielles d'existence de ces immigrés portugais sont comparables à celles des Algériens, et assez éloignées de celles des autres immigrés européens (Espagnols et Italiens). Ils logent pour la plupart sur les chantiers, dans les foyers des entreprises du bâtiment, ou dans les bidonvilles qui se multiplient autour de la capitale, à « Nanterre, St-Denis, La Courneuve, Aubervilliers, Choisy, Fontenay-sous-Bois, Villejuif, Massy », mais surtout à Champigny, où un bidonville exclusivement occupé par des Portugais abrite entre 12 000 et 15 000 personnes²⁸⁰.

²⁷⁹ Andrée Bachoud et Genevieve Dreyfus-Armand, « Des Espagnols aussi divers que nombreux, Paris 1945-1975 », *Le Paris des étrangers depuis 1945*

²⁸⁰ Christine Volovitch-Tavares, « Les Portugais dans la région parisienne depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale jusqu'en 1974 », *Le Paris des étrangers depuis 1945*

L'immigration algérienne

L'immigration algérienne bénéficie de l'octroi de l'attribution de la citoyenneté aux musulmans d'Algérie et de la liberté de circulation en métropole, capable ainsi de contourner les rigidités de l'Office National de l'Immigration (ONI). En 1955, un tiers des 300 000 Nord-Africains résidant dans la Métropole sont installés dans le département de la Seine. Les accords d'Évian maintiendront cette libre circulation entre la France et l'Algérie. L'immigration algérienne qui prospère après 1945 présente de nouvelles dynamiques par rapport à celle de l'entre-deux-guerres : allongement de la durée du séjour, diversification des zones d'émigration, part croissante de l'immigration familiale²⁸¹. Les Algériens sont cependant toujours cantonnés dans le tertiaire (le BTP et la métallurgie principalement), une stigmatisation professionnelle qui culmine dans la figure de l'Ouvrier Spécialisé (OS) - celui, par exemple des usines Renault de Boulogne-Billancourt, condamné à stagner aux premiers échelons de la hiérarchie des emplois ouvriers²⁸².

L'immigration sub-saharienne

Nettement minoritaire dans l'immédiat après-guerre, l'immigration africaine hors Maghreb progresse, à partir de 1962, à un rythme moyen bien supérieur à celui de l'ensemble de la population immigrée résidant en France. Hétérogène, elle est dominée, dans un premier temps, par « *la présence en nombre des populations originaires de la vallée du fleuve Sénégal, principalement des hommes venus seuls, ruraux, d'appartenance pulaar (toucouleur), soninké, diakhanké, manjak ou sérère* »²⁸³. Les filières migratoires donnent lieu à un accouplement invisible entre des aires d'émigration et d'immigration : la région de Kayes, au sud-ouest de Bamako, alimente ainsi la région parisienne²⁸⁴. Les perspectives d'insertion professionnelle sont, pour ces immigrés, limités à des emplois peu qualifiés, dans des secteurs définis : l'industrie automobile, la voirie, la restauration collective. Le durcissement des politiques migratoires dans les années 1970 provoque une moindre rotation de cette immigration et une généralisation des stratégies de regroupement familial. La présence africaine se fixe durablement dans l'espace parisien, principalement dans les arrondissements du nord-est et autour de « centralités minoritaires », telles que Château Rouge.

2. Paris, ville-refuge

Trait caractéristique du XX^{ème} siècle, l'émergence d'une immigration politique de masse transforme Paris en « ville-refuge ». La mythologie prestigieuse attachée à la capitale, le « *gallicisme mental*²⁸⁵ » des élites étrangères, le poids des alliances diplomatiques, la préexistence de filières migratoires et de réseaux de solidarité font de Paris l'une des destinations privilégiées des réfugiés et exilés politiques. Paris est également perçu comme un espace de libertés : libertés matérielles et économiques, liberté des mœurs, libertés morales, libertés politiques, liberté intellectuelle et artistique.

²⁸¹ Patrick Weill, « La politique à l'égard des étrangers à Paris et dans la région parisienne depuis 1945 », *Le Paris des étrangers depuis 1945*

²⁸² Laure Pitti, « Carrières d'OS depuis 1945. Les Algériens à Renault-Billancourt », *Renault sur Seine : Hommes et lieux de mémoire de l'industrie automobile*, 2007

²⁸³ Mahamet Timera et Julie Garnier « Les Africains en France : vieillissement et transformation d'une migration », *Hommes et migrations*, n°1286-1287, 2010

²⁸⁴ Claire Boulanger et Kévin Mary, « Les Maliens en France et aux États-Unis : trajectoires et pratiques transnationales dans des espaces migratoires différenciés », *e-migrinter*, n°7, 2011

²⁸⁵ Une expression du poète nicaraguayen Rubén Darío

- **Trajectoires de groupes nationaux et culturels : un panorama non-exhaustif**

Difficile d'établir des régularités parmi les différents contingents de réfugiés qui atteignent Paris : la diversité des expériences migrantes, l'attitude variable des pouvoirs publics, l'inégale dotation en capitaux économique et symbolique, la durée variable de l'exil, temporaire ou permanent, empêchent la production d'une lecture unifiée de l'asile parisien. Chaque contingent de réfugiés porte d'ailleurs en son sein une hétérogénéité de situations et de représentations de la Ville-Lumière. Une dynamique globale de l'accueil des réfugiés est cependant son institutionnalisation croissante au cours du XX^{ème} siècle²⁸⁶, alors qu'elle était dans les premières décennies prise majoritairement en charge par les œuvres de charité et les associations dites caritatives : au niveau des relations internationales à partir de la conception d'un « passeport Nansen » à destination des réfugiés apatrides dès 1922 ; au niveau domestique avec la création de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) en 1952.

Arméniens

La singularité de l'immigration arménienne provient de son double statut : elle correspond en effet à la fois à « une immigration politique et forcée », résultante de bouleversements géopolitiques mais constitue également une « main d'œuvre importée » et recrutée. Devenus apatrides et donc privés du droit de retour dans leur patrie, les Arméniens survivants des massacres de 1894 et 1915 et rescapés des guerres de 1917-1921 perçoivent la France comme une terre d'asile naturelle de par son héritage et son statut de puissance « protectrice des chrétiens d'Orient »²⁸⁷.

Russes « blancs »

Derrière l'image d'Épinal de la grande duchesse désargentée ou de l'officier de la garde reconverti en chauffeur de taxi, l'émigration russe dite « blanche » en région parisienne révèle une diversité de trajectoires singulières, souvent marquées du sceau du déclassement. Elle renvoie à l'ensemble des soutiens de la contre-révolution contraints à l'exil à la suite de l'effondrement de celle-ci en 1919 : survivants des armées blanches, monarchistes loyaux au tsar Nicolas II, membres de la gauche non bolcheviks, mencheviks, banquiers et industriels, etc. Le choix massif de Paris n'était pas anodin : dès avant la fin de la guerre civile, les anciens représentants du gouvernement russe y avaient créé des infrastructures d'accueil. De fait, en 1926, 50% des Russes résidant dans l'Hexagone étaient concentrés dans le département de la Seine. Une proportion qui conférait à l'immigration russe une visibilité disproportionnée, puisqu'elle ne représentait que 2,6% des étrangers en 1931²⁸⁸.

Exilés juifs

Entre 1881 et 1914, une série d'événements tragiques provoque un afflux de juifs d'Europe centrale et orientale à Paris : l'adoption d'une législation antisémite et la série de pogroms sanglants qui ont cours dans l'empire russe après l'assassinat d'Alexandre II en 1881, les expulsions de Moscou en 1891, les persécutions systématiques en Roumanie, le pogrom de Kichinev en 1903, et l'entrée dans une phase répressive suite à la révolution de 1905. A ces motifs politiques s'ajoute une vulnérabilité économique (mauvaises récoltes, famines) qui incite au

²⁸⁶ Sylviane de Wangen, « L'accueil des réfugiés en France de 1952 à 1983 », *Migrations Société*, n°165, 2016/3

²⁸⁷ Anahide Ter Minassian, « Les Arméniens et le Paris des libertés (1918-1945), *Le Paris des étrangers depuis un siècle*

²⁸⁸ Catherine Gousseff, « Les mutations de la communauté russe après la Seconde Guerre mondiale », *Le Paris des étrangers depuis 1945*

départ²⁸⁹. Loin de former un univers homogène et solidaire, le monde juif parisien est marqué par une forte hétérogénéité des conditions et des pratiques religieuses, cristallisée par la fracture entre « *Israélites d'origine française, appartenant à la haute et à la moyenne bourgeoisie, établis dans l'ouest de la capitale* » et « *artisans et ouvriers des métiers 'juifs', immigrés de fraîche date de l'Europe centrale installés dans les quartiers ouvriers de l'est de Paris*²⁹⁰ », comme le souligne Dominique Schnapper.

Exilés sud-américains

La francophilie des strates les plus fortunées des pays latino-américains conduit nombre d'opposants politiques à s'installer à Paris après la promulgation des Actes institutionnels 1 (1934) et 5 (1968) qui portent les militaires au pouvoir et suspendent les libertés individuelles au Brésil, ainsi qu'après le renversement du gouvernement de Salvador Allende au Chili (1973). La faiblesse numérique de la présence sud-américaine à Paris est cependant largement travestie par l'imaginaire projeté par les milieux militants et intellectuels autour du monde latino-américain et de ses héros, et par le souvenir des circulations passées²⁹¹.

« Boat-people » du Vietnam

Phénomène unique dans l'histoire du Vietnam de par son ampleur, l'exil des « boat-people » vers la France concerne plus de 120 000 personnes accueillies au titre officiel de « réfugiés » et qui, à la fin des années 1970, fuient la politique brutale de nationalisation des entreprises et de collectivisation des terres menée par le régime communiste²⁹². Cette immigration exceptionnelle est rendue possible par une action volontariste de l'État et une mobilisation intense des milieux intellectuels et associatifs. Les réfugiés du sud-est asiatiques, sont dans un premier temps dispersés sur le territoire français par l'administration – qui entend ainsi décourager la formation de concentrations communautaires. Cette stratégie est cependant mise en échec par les stratégies de regroupement, en témoigne l'agrégation spatiale observée à Paris²⁹³.

Réfugiés sri lankais

La guerre civile qui a opposé, de 1983 à 2009, le gouvernement sri lankais aux Tigres tamouls, a généré une émigration importante, en partie dirigée vers la France. L'immigration tamoule en France est évaluée à 150 000 personnes, dont la très vaste majorité s'est implantée en Ile de France, consolidant au fil des années un réseau de solidarité communautaire qui a pour cœur battant le quartier de La Chapelle à Paris²⁹⁴.

²⁸⁹ Nancy L. Green, « Les juifs étrangers à Paris », *Le Paris des étrangers depuis un siècle*

²⁹⁰ Evelyne Cohen, *Paris dans l'imaginaire national de l'entre-deux-guerres*

²⁹¹ Denis Rolland et Marie-Hélène Touzalin, « Un miroir déformant ? Les Latino-Américains à Paris depuis 1945 »

²⁹² Martine Gayral-Taminh, « Voyage au bout de la mer : les boat people en France », *Hommes et migrations*, n°1285, 2010

²⁹³ Yu-Sion Live, « Les Chinois de Paris : groupes, quartiers et réseaux », *Le Paris des étrangers depuis 1945*

²⁹⁴ Anthony Goreau-Ponceaud, « L'immigration sri lankaise en France », *Hommes et migrations*, n°1291, 2011

Annexe 3 : données de l'APUR sur les étrangers et les immigrés à Paris et dans la MGP



Paris, ville interculturelle

Données sur les étrangers et les immigrés à Paris et dans la MGP

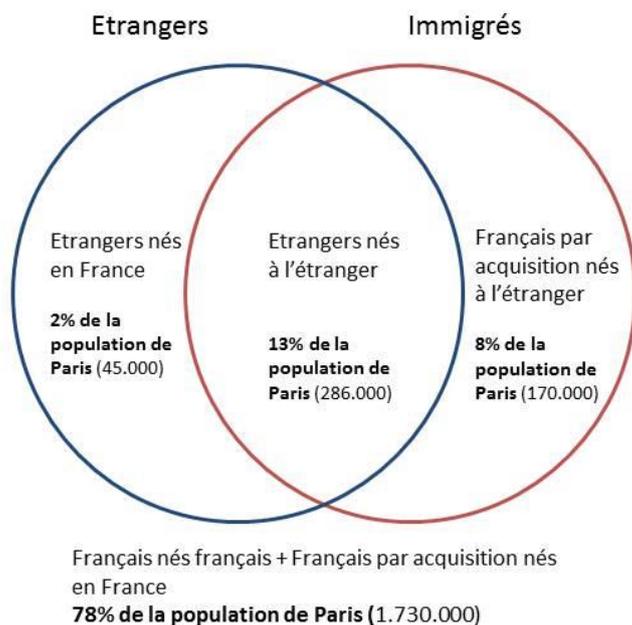
Audry JEAN-MARIE, directeur d'études

Mission d'information et d'évaluation
Hôtel de Ville – 24 novembre 2016

17 bd Morland- 75 004 Paris
tél : + 33 (0)1 42 76 22 58 - fax : + 33 (0)1 42 76
24 05
<http://www.apur.org>

1

Les définitions: étrangers et immigrés



Etrangers

Un étranger est défini par l'Insee comme une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française.

Immigrés

Un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France (définition du Haut Conseil à l'Intégration)

La France se distingue de la définition retenue par l'ONU en ajoutant le critère de nationalité à la naissance. Car selon l'ONU, est immigrée « toute personne née dans un autre pays que celui où elle réside ».

Le statut d'immigré est permanent, même si la personne acquiert la nationalité française.

En France, interdiction des statistiques ethniques mais des données Insee par nationalité et par pays de naissance

En France, l'élaboration de statistiques ethniques est encadrée juridiquement. Les textes interdisent la collecte ou le traitement de données qui font « *apparaître directement ou indirectement les origines raciales ou ethniques des personnes* ».

Le recensement de la population permet de mesurer le nombre d'immigrés et d'étrangers à travers deux questions : le pays de naissance et la nationalité.

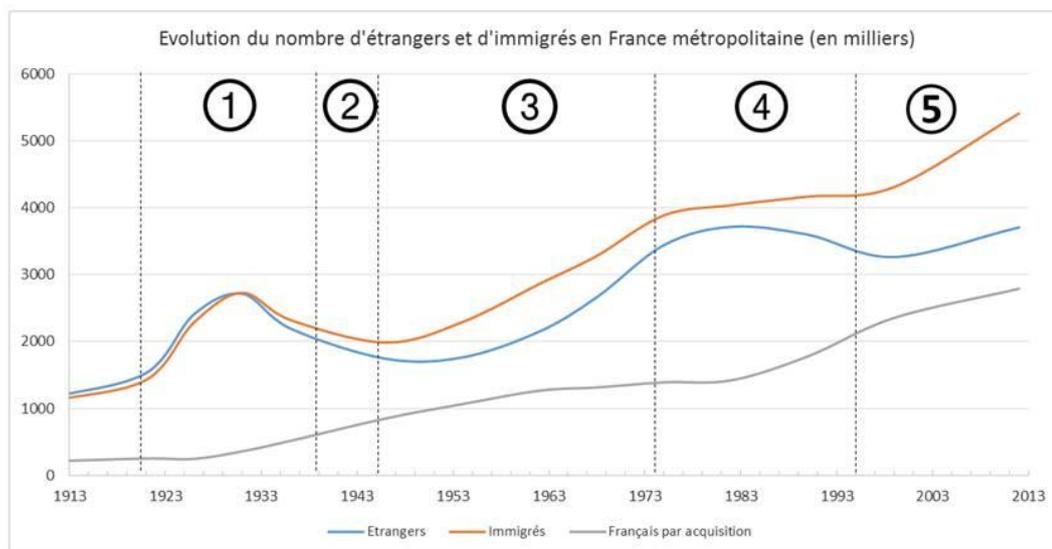
Il ne permet pas :

- de mesurer le nombre de descendants d'immigrés car il ne mentionne pas le lieu de naissance ou la nationalité des parents de l'enquêté;
- de savoir combien de personnes possède une double nationalité;
- de dénombrer les étudiants (ou travailleurs) étrangers venus en France pour étudier (ou travailler). Ils ne sont comptabilisés que s'ils font partie de la population résidente. Pour ce faire ils doivent avoir habité au moins un an sur le territoire français ou avoir l'intention d'y rester au moins un an.

Dans d'autres pays, les définitions sont différentes.

Ainsi l'Insee anglais (Office for National Statistics) distingue 16 groupes ethniques, qui ne sont pas des nationalités, regroupés en 5 grandes catégories : White, Mixed, Black, Asian, Chinese or other

En France depuis 1900, trois grandes périodes d'essor migratoire



Phase 1 : **1919-1939** reconstruire le pays à la suite de la grande guerre, frein à l'immigration avec la crise de 29

Phase 2 : 1939-1945 les mouvements de population se figent

Phase 3 : **1945-1974** les mines, l'industrie, les trente glorieuses mais aussi les bidonvilles

Phase 4 : 1974-1995 suspension des entrées de travailleurs permanent, regroupement familial

Phase 5 : **1995-2013** mondialisation et accélération des migrations internationales

Paris, métropole cosmopolite rassemble une population étrangère nombreuse

Un habitant du Grand Paris sur cinq est immigré

- **La MGP** rassemble 1,5 millions d'immigrés soit 21,6% de la population (MGP = 6,96 millions d'habitants au 1/1/2013) et 1,1 millions d'étrangers soit 15,7% de la population;
- **Paris** rassemble 455.500 immigrés soit 20,4% de la population (Paris = 2,23 millions d'habitants au 1/1/2013) et 330 200 étrangers soit 14,8% de la population. Près d'un Parisien sur 7 est de nationalité étrangère.

La Métropole du Grand Paris concentre une forte proportion des étrangers résidant en France

- La Métropole du Grand Paris accueille 28% des étrangers vivant en France métropolitaine, contre 11% de la population. En France, plus d'un étranger sur 4 réside dans la MGP.
- Parmi les 10 villes françaises de plus de 20 000 habitants accueillant la population étrangère la plus nombreuse, figurent 8 villes de Seine-Saint-Denis

Paris, Londres, New-York, les villes monde

	Paris	MGP	IDF	Inner London	Greater London	Manhattan	NYC
Superficie en ha	8 698	79 654	1 184 037	31 927	157 215	5 950	78 383
Nombre d'habitants	2 229 621	6 968 051	11 898 502	3 439 800	8 663 300	1 618 266	8 341 122
Densité de population	256	67	10	108	55	272	106
% population de nationalité étrangère	14,8	15,7	12,9	26,4	21,6	15,2	17,7
% population immigrée = née à l'étranger	20,4	21,6	18,2	39,9	36,6	28,8	37,3

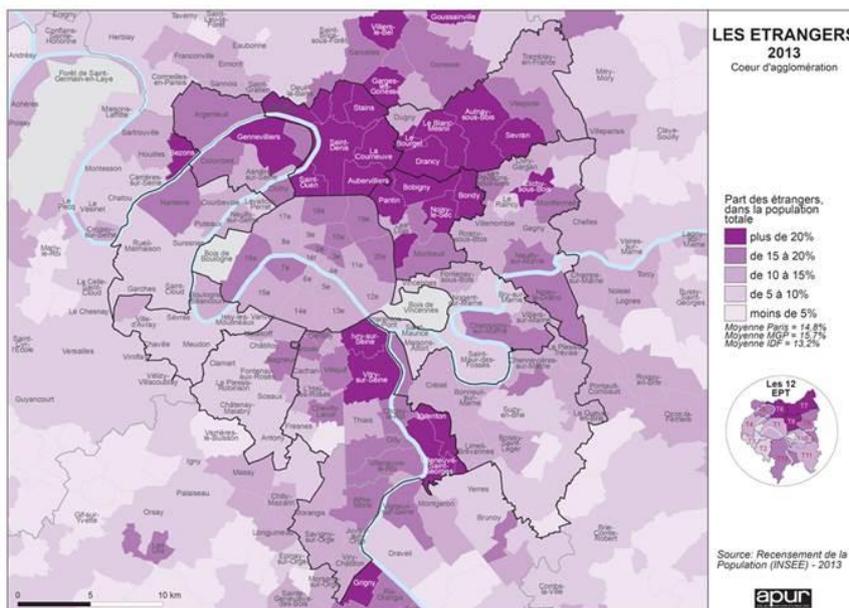
Une attraction des capitaux, des investissements, des richesses qui va de pair avec l'attraction de populations à la recherche d'un mieux vivre qui viennent « tenter leur chance »

Paris : 20,4 % d'immigrés, 14,8% d'étrangers

Inner London: 39,9 % de résidents nés à l'étrangers (immigrés) et 26,4% d'étrangers. Sadiq Khan, maire de Londres, né à Londres dans une famille venue du Pakistan. Dans le Grand Londres, environ 40 % des résidents étrangers sont d'origine européenne (200 000 français selon l'ambassade), 30 % viennent du Moyen-Orient et d'Asie, 20 % d'Afrique et 10 % des Amériques.

Manhattan : 15,2% d'étrangers, 28,8% d'immigrés
 New-York city : Les immigrés d'Amérique latine représentent environ un tiers de cette population immigrée. Viennent ensuite les Asiatiques (28%), les immigrants des Caraïbes non hispaniques (19%), les Européens (16%) et les Africains (4%).

MGP : une population étrangère surtout présente dans les territoires du nord-est



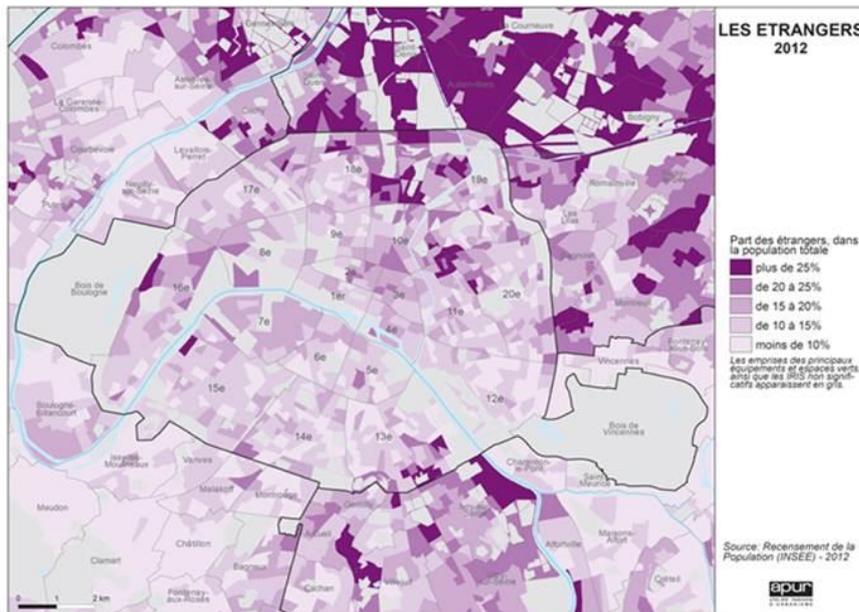
La population étrangère est répartie de façon inégale en Ile-de-France. C'est dans le T6-Plaine Commune que les étrangers sont les plus fortement représentés (30%), suivi du T7 Paris Terres d'Envol et du T8 Est Ensemble (21%).

Par comparaison, Paris en accueille (15%), le T2 Vallée Sud Grand Paris et le T3 Grand Paris Seine Ouest 10%.

La proportion d'étrangers avoisine 35% à Aubervilliers, la Courneuve et Clichy-sous-Bois.

A Paris, la population étrangère varie de 11% dans le 12^{ème} arrondissement jusqu'à 18% dans le 18^{ème} arrondissement.

A Paris, une population étrangère répartie sur le territoire avec quelques concentrations fortes : Belleville, Goutte d'or, La Chapelle



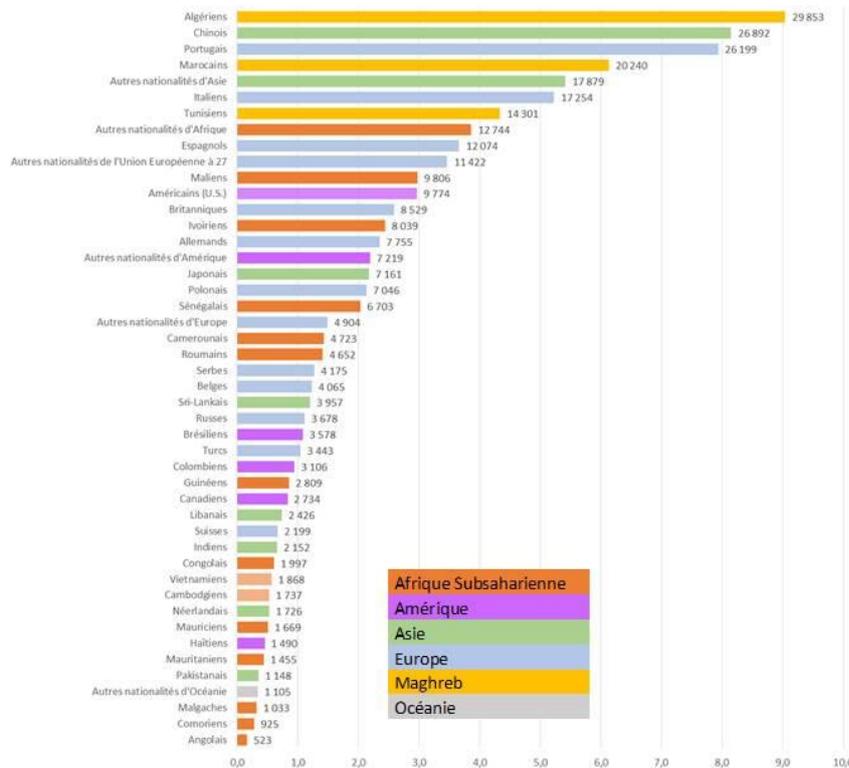
La surreprésentation des étrangers à Paris est ancienne et s'explique par sa position centrale dans la zone d'emplois la plus importante de France, l'importance de son parc locatif privé, le nombre et l'attractivité de ses universités.

La part des étrangers est particulièrement élevée dans les quartiers faubouriens et le nord-est de Paris (Belleville, Goutte d'or, la Chapelle...).

On note une présence également élevée dans les quartiers de l'ouest parisien, du 16^{ème} et 8^{ème} arrondissements.

Une grande diversité des nationalités à Paris et dans la Métropole du Grand Paris

Répartition, par principales nationalités, des étrangers résidant à Paris (%)



Source : Insee, Recensement, 2013

MGP

- le profil des étrangers dans la MGP se distingue du profil national par une plus grande diversité des nationalités.

- les Africains représentent la plus grande partie des étrangers (51%), devant les Européens (28%), les Asiatiques (17%), les Américains (5%).

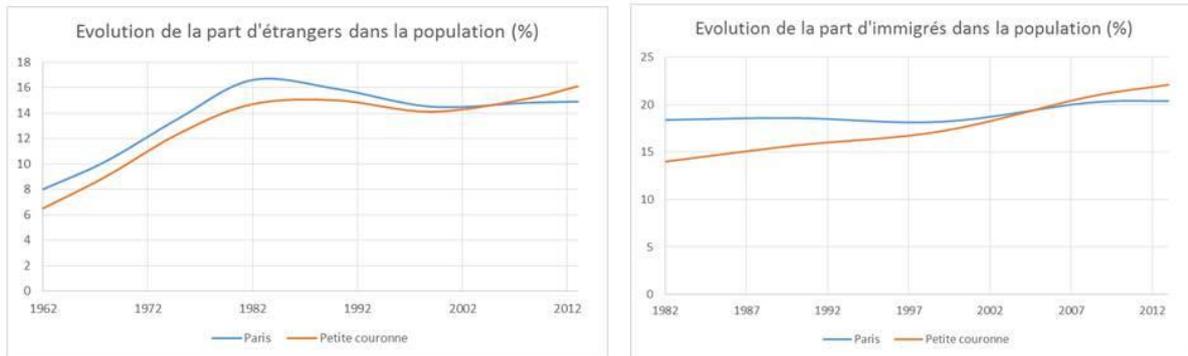
- Algériens, Portugais et Marocains sont les 3 nationalités les plus représentées.

Paris

A Paris, la structure par nationalité est spécifique avec plus d'européens et d'asiatiques : Afrique 35%, Europe 35%, Asie 21%, Amérique 9%.

Les groupes de nationalité ont des implantations très marquées territorialement.

Présence étrangère stable à Paris, en progression dans certains territoires de la MGP



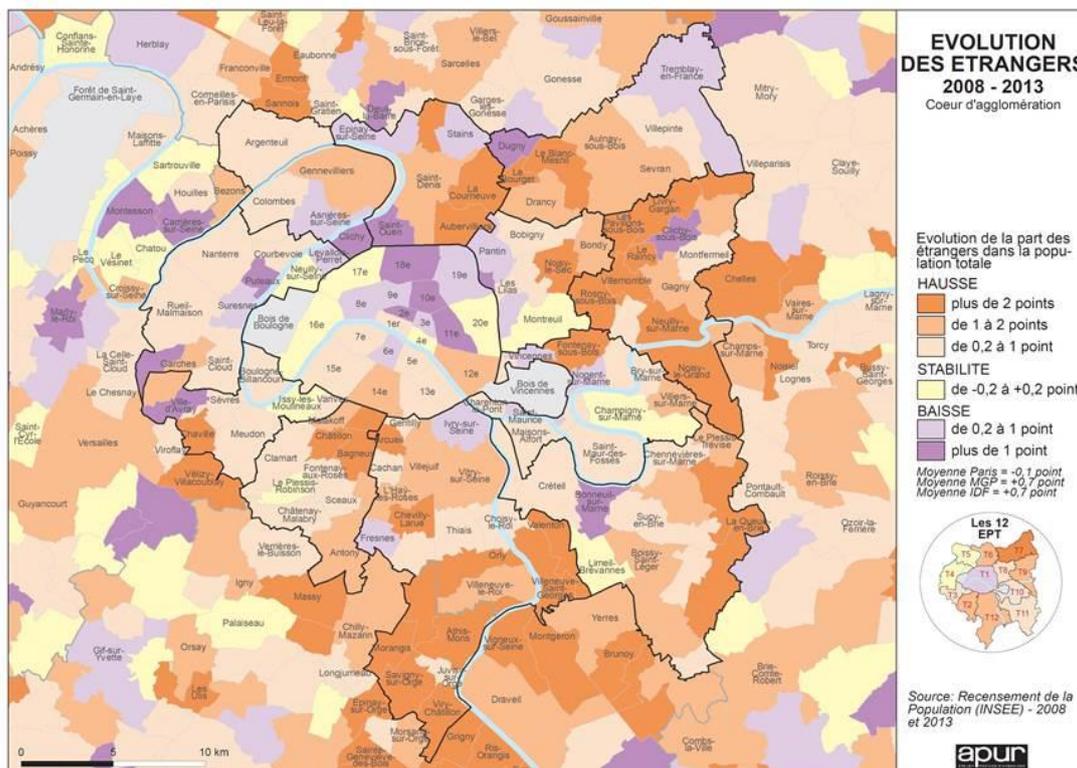
Source : Insee, Recensements

Etrangers : ces dernières années (2008-2013), le % d'étrangers dans la population reste stable à Paris tandis qu'il augmente en petite couronne.

Immigrés : ces dernières années (2008-2013), le % d'immigrés reste stable à Paris tandis qu'il augmente en petite couronne.

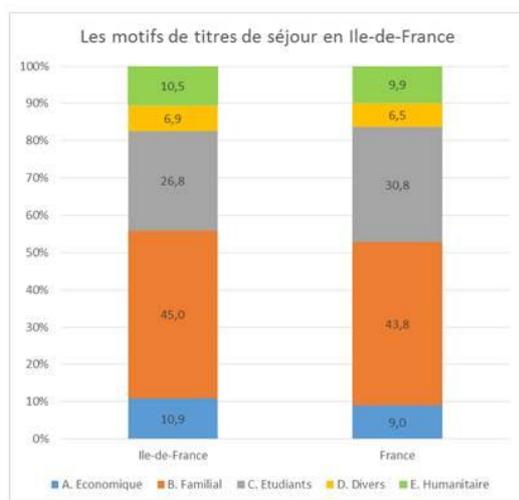
Note : des changements législatifs contraignent l'analyse des tendances de la population étrangère sur la longue période (comptabilisation des mineurs étrangers nés en France).

Dans la métropole, la proportion d'étrangers augmente surtout dans les territoires où elle est déjà élevée

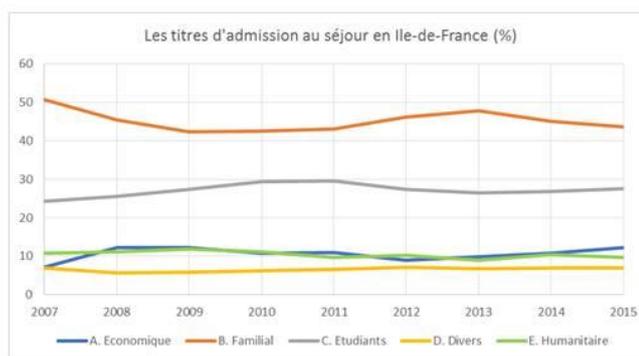


- C'est dans le T7 Paris Terres d'Envol que la proportion d'étrangers augmente le plus, passant de 19% en 2008 à 21% en 2013. Le T12 Grand Orly et le T9 Grand Paris Grand Est ont enregistré une augmentation de +1,8% et 1,7%. Pour les autres territoires la proportion de personnes de nationalité étrangère est restée relativement stable et aucune diminution n'est enregistrée.
- Localement, les baisses observées reflètent les évolutions sociologiques qui traversent le territoire parisien et métropolitain. La part d'étrangers diminue dans les arrondissements 2^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 18^{ème} qui accueillent traditionnellement une population étrangère nombreuse traduisant un mouvement de gentrification. Des communes limitrophes à Paris sont également concernées (Saint-Ouen, le Pré Saint Gervais, Clichy...)
- A l'inverse, on note une augmentation de la présence étrangère dans certains quartiers d'habitat social situés dans les quartiers parisiens des Portes de Paris. De manière générale, la part des étrangers logés dans le parc social a nettement progressé sur la période récente, traduisant une amélioration des conditions de logement pour une frange de cette population (+4 points entre 2008 et 2013).

En Ile-de-France, près de la moitié des titres de séjours sont délivrés pour un motif familial, un quart concerne les études.



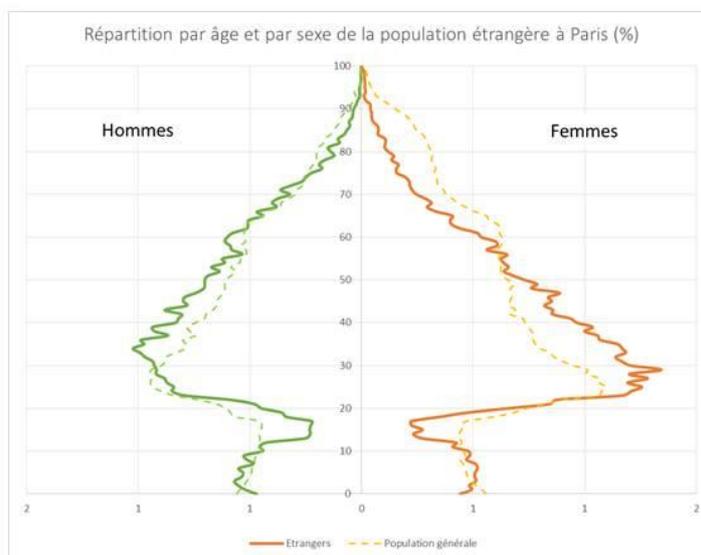
Source : Ministère de l'intérieur, 2014



Source : Ministère de l'intérieur, 2014

Profils socio-familiaux : des différences dans la structure par âge, les qualifications et la composition familiale

- **Pyramide des âges**: la présence des étrangers renforce les classes d'âge de forte activité (22-49 ans) et réduit celle des séniors (60 et +)
- **Qualifications** : les étrangers sont en moyenne moins qualifiés et plus souvent au chômage que la population générale.
- **Format familial**: la population étrangère se distingue par une plus forte proportion de ménages en couple et une proportion plus faible de familles monoparentales.



Source : Insee, Recensement, 2013

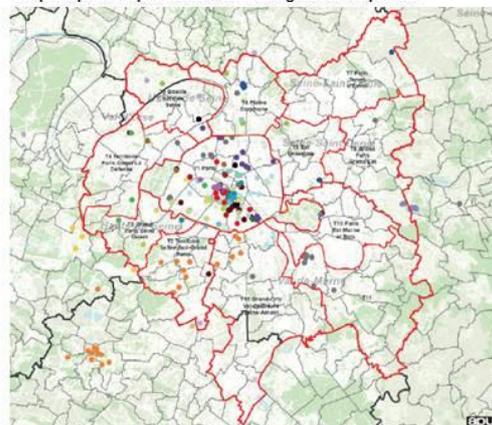
Paris accueille 31 000 étudiants de nationalité étrangère, soit 16% des étudiants parisiens

- Paris qui compte de nombreuses grandes écoles et universités prestigieuses attire un grand nombre d'étudiants de nationalité étrangère.
- Au nombre de 31 000 en 2013, ils représentent 16% des étudiants résidant à Paris. Une proportion supérieure à celle observée dans l'ensemble de la MGP (11%).
- D'une moyenne d'âge de 23 ans, ils sont parmi les plus diplômés puisque plus d'un étudiant étranger sur deux à Paris a un niveau de diplôme supérieur au bac+2
- Une majorité de ces étudiants vit dans un logement autonome, un sur cinq vit en résidence universitaire ou en foyer (17%).



©Hannah Darabi

Les principales implantations de l'enseignement supérieur

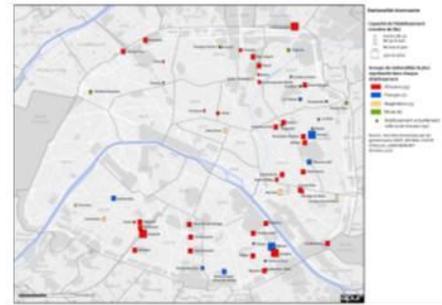


Sources : PSL, MENESR, Rectorat

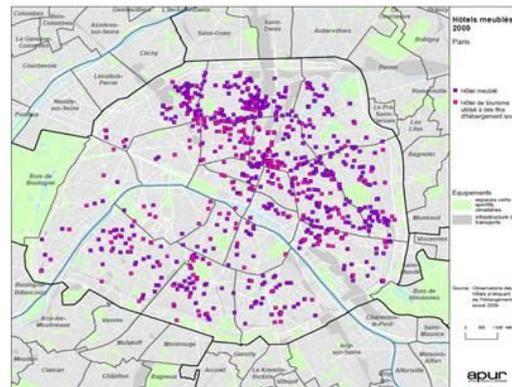
Habitat : une exposition au mal logement

- A Paris les étrangers sont en grande majorité locataires, soit dans le parc privé (38%) soit en HLM (22%)
- Ils sont encore nombreux à habiter en meublé ou hôtel (13%) ou en foyers (5%)
- Peu sont propriétaires (16%)

Foyers de travailleurs migrants



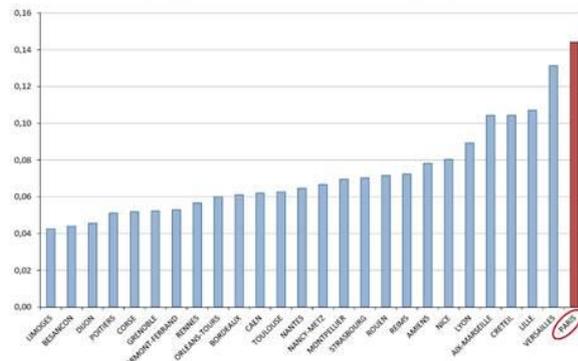
Hôtels meublés



Une forte ségrégation scolaire à Paris

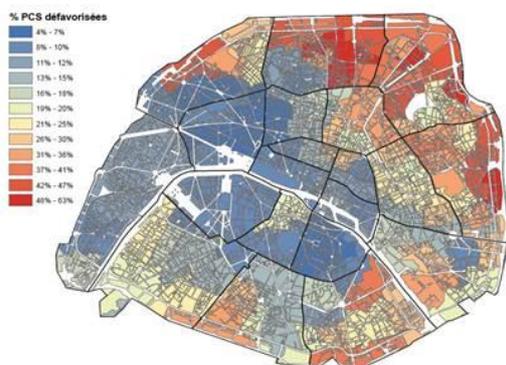
Une ségrégation scolaire qui accentue la ségrégation résidentielle dans les quartiers du NE parisien

Indice de ségrégation sociale des collèges par académie



Source : Base SCOLARITE 2014-2015 (MENESR-DEPP)

Proportion de PCS défavorisées par collège



Sources : Base Élèves de l'académie de Paris, 2015-2016 ; Open Data Paris.

Source : travaux Julien Grenet, CNRS

Les indicateurs socio-économiques ne montrent pas d'accentuation des écarts sociaux étrangers/population générale

- Un taux de chômage des immigrés (16,7%) plus élevé que celui de la population générale (10,8 %). Maintien de l'écart entre 2008 et 2013
- Une proportion de cadres plus basse chez les immigrés (28%) que dans la population générale (44%). Maintien de l'écart entre 2008 et 2013
- Une proportion de sans diplômes plus forte chez les immigrés (38%) que dans la population générale (21%). Petite réduction de l'écart entre 2008 et 2013

	Population immigrée		Population générale		Ecart Immigrés/Population générale	
	2013	2008	2013	2008	2013	2008
Taux de chômage	16,7	15,9	11,7	10,8	5,0	5,1
Part des cadres	27,8	25,8	44,0	42,4	-16,2	-16,5
Part de la population de 15 ans ou plus non scolarisée sans diplôme	37,6	41,5	20,5	23,5	17,1	18,0
Part de la population de 15 ans ou plus non scolarisée diplômée du supérieur	40,8	37,2	57,0	53,1	-16,2	-15,8

Source : Insee, Recensement, 2013

Couples mixtes, naissances : l'interculturalité dans la famille ?

Mariages : 40% des mariages réunissent au moins une personne née à l'étranger.

- C'est plus souvent la femme qui est née à l'étranger (16%), ou les deux membres du couple (13%) ou l'homme (11%)

Naissances : sur environ 30.000 naissances par an à Paris, 5.000 sont issues de 2 parents étrangers et 6.000 d'un couple mixte (français/étranger) soit 20% des naissances

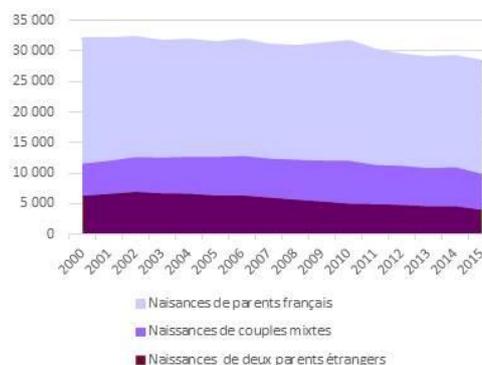
Qui sont les couples mixtes ?

- des familles constituées autour de 2 cultures/origines
- des familles de même culture/origine mais avec des nationalités différentes

Mariages selon le sexe et le pays de naissance des époux en 2013

	Paris		MGP	
	n	%	n	%
Ensemble des mariages	10820	100,0	29360	100,0
Les deux époux nés en France	6446	59,6	16654	56,7
Les deux époux nés à l'étranger	1455	13,4	4864	16,6
Homme né à l'étranger, femme née en France	1162	10,7	3672	12,5
Homme né en Algérie, femme née en France	187	1,7	810	2,8
Homme né au Maroc, femme née en France	129	1,2	526	1,8
Homme né en Tunisie, femme née en France	139	1,3	487	1,7
Homme né au Portugal, femme née en France	13	0,1	103	0,4
Homme né en France, femme née à l'étranger	1757	16,2	4170	14,2
Homme né en France, femme née en Algérie	107	1,0	494	1,7
Homme né en France, femme née au Maroc	138	1,3	425	1,4
Homme né en France, femme née en Russie	72	0,7	158	0,5
Homme né en France, femme née en Chine	142	1,3	300	1,0

Source : Insee, Etat-civil 2013



Un enjeu : l'activité des femmes étrangères

Les femmes étrangères, moins souvent en activité que les françaises

- Un taux d'activité de 70% parmi les femmes étrangères de 15-64 ans contre 76% chez les françaises
- Un chiffre qui traduit le cantonnement d'une partie des femmes étrangères dans la sphère privée

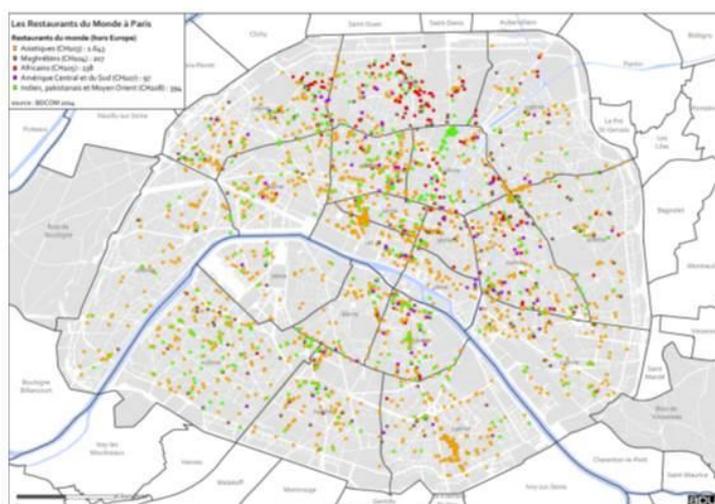
	Français		Etrangers		Ensemble	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Taux de chômage des 15-64 ans	11%	11%	16%	19%	12%	12%
Taux d'activité des 15-64 ans	80%	76%	78%	70%	80%	75%

Source : Insee, Recensement, 2013

Les commerces du monde, vecteur d'interculturalité

Le commerce : un vecteur d'attractivité à l'échelle métropolitaine avec des facettes multiples:

- Marchés alimentaires du monde : rue Dejean, marché de Saint-Denis
- Cuisines du monde : plus de 2500 restaurants de cuisine du monde (hors Europe) sur les 14 000 restaurants de Paris
- 570 traiteurs asiatiques
- Commerce de gros du textile : le CIFA et ses 250 boutiques; Sedaine-Popincourt
- Epicerie de quartier: elles sont un millier à Paris, résultat de stratégies économiques familiales qui remontent aux années 1945 et se déplacent aujourd'hui vers la boulangerie sous la pression des supérettes.



Source : Apur, Bdcom 2014

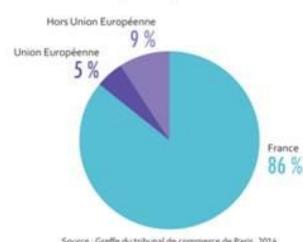
La présence des entrepreneurs étrangers dans l'économie parisienne

Une place significative : 9% des dirigeants d'entreprises sont des étrangers hors UE (32.500 sur 364.000 entreprises immatriculées à Paris).

Source : Greffe du tribunal de commerce de Paris, 2014

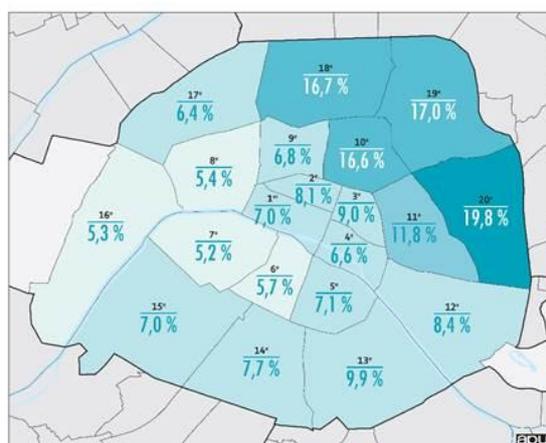
- 20% d'entreprises ont un dirigeant étranger dans le 20^e arrondissement
- 40% des entrepreneurs étrangers dans 2 secteurs: restauration et commerce de gros
- De plus en plus de projets d'entreprises ont un pied en France, un pied au pays

Répartition des dirigeants d'entreprise en activité à Paris par groupe de nationalités (hors UE) en %



Nationalité hors UE des dirigeants d'entreprise 2014

Part des dirigeants d'entreprise de nationalité hors UE



En conclusion

Deux faces du Paris cosmopolite

- **expression d'une vitalité économique** à l'échelle métropolitaine : attraction d'étudiants et chercheurs étrangers, arrivées de cadres, implantation de sièges sociaux internationaux, contributions à l'économie des étrangers résidents.
- **persistance de territoires spécialisés**: les actions publiques s'efforcent de réduire les concentrations spatiales de la pauvreté, lutter contre l'évitement scolaire, favoriser le droit commun plutôt que les actions ciblées vers les publics. Malgré ces politiques, la métropole voit se renforcer un clivage territorial des populations hors UE.

Le logement et l'école: deux terrains d'action de 1^{ère} importance pour le rapprochement des cultures et des hommes. Faut-il faire disparaître le logement spécifique (en foyers, en hôtels...) ? Comment réduire l'évitement scolaire ?

Les femmes étrangères et immigrées, plus loin de l'emploi et parfois cantonnées à la sphère privée, sans bénéficier suffisamment des équipements d'accueil de la petite enfance.

Annexe 4 : Immigration et politiques culturelles françaises, une chronologie

Les cultures des populations immigrées sont, jusqu'en 1974, largement exclues du champ de l'intervention publique. Le Ministère de la Culture poursuit alors une mission universaliste, celle de rendre accessible au plus grand nombre les œuvres capitales de l'humanité et non de s'adresser aux cultures représentatives de groupes particuliers. Les acteurs sociaux compensent partiellement ce déficit, mais sous un prisme socioéducatif souvent teinté de paternalisme, qui vise l'adaptation des populations immigrées aux codes culturels de la société française²⁹⁵.

1974-1981

En 1974 est introduite une politique culturelle dédiée, conduite cependant par le Secrétariat d'État aux travailleurs immigrés et non par le Ministère de la Culture. Le durcissement de la politique migratoire explique en partie cette évolution, puisqu'elle place le gouvernement face à la nécessité de fournir aux pays d'émigration des signes positifs d'action culturelle et sociale pour leurs ressortissants, de fluidifier les retours d'immigrés par la préservation de liens culturels avec leurs pays d'origine.

Le premier outil de cette politique culturelle est l'Office national pour la promotion culturelle des immigrés (ONPCI), créé en 1975, une association « loi 1901 » financée principalement par le Fonds d'Action Sociale (FAS). Son action est limitée, et peine à trouver une légitimité au sein même de l'administration. Son projet le plus emblématique est la création de *Mosaïque*, une émission dédiée aux publics immigrés et diffusée sur la troisième chaîne de télévision publique jusqu'en 1986. Dissous rapidement, l'Office est remplacé par l'ICEI (Information Culture et Immigration).

Les orientations qui sous-tendent l'activité de ces organismes ne sont néanmoins pas exemptes de reproches. Ainsi que le souligne Angéline Escafré-Dublet, cette politique culturelle porte « *une connotation séparatiste et exclusive : les immigrés y sont présentés comme des étrangers aux traits culturels distincts*²⁹⁶ ».

1981-1986

La visibilité nouvelle des descendants d'immigrés dans l'espace public et des discriminations auxquelles ceux-ci peuvent être confrontés, provoque, au début des années 1980, un tournant dans l'approche conceptuelle et politique des problématiques d'immigration. La lecture essentiellement sociale des populations immigrées des décennies précédentes perd son monopole au profit d'une approche culturelle.

L'alternance politique transforme également la nature des missions confiées au Ministère de la Culture, qui, sous l'impulsion de Jack Lang, élargit le champ culturel à des pratiques artistiques, mais aussi des cultures jusque-là sous-considérées. Ainsi, le décret du 10 mai 1982 spécifie que le Ministère de la Culture a pour mission de « *préserver le patrimoine culturel national, régional ou des divers groupes sociaux pour le profit commun de la collectivité entière* ». La politique culturelle menée valorise la pluralité des cultures présentes sur le territoire français et consacre en substance *un droit à la différence culturelle*, qui fait écho à la politique de décentralisation mise en œuvre simultanément.

²⁹⁵ Angéline Escafré-Dublet, *Immigration et politiques culturelles*, La documentation française, 2013

²⁹⁶ Idem

Plusieurs signes forts²⁹⁷ de cette nouvelle orientation politique peuvent être repérés :

- la création d'un bureau des cultures minoritaires en 1982 au sein de la Direction du développement culturel du Ministère : conçu dans un premier temps pour promouvoir les cultures régionales, il regroupe également les cultures étrangères et immigrées.
- la loi du 9 octobre qui facilite la constitution d'associations dirigées par des étrangers, en supprimant l'obligation pour elles d'obtenir une autorisation du Ministère de l'Intérieur avant de se déclarer « loi 1901 ». La promulgation de cette loi encourage un élan associatif nouveau, dans lequel s'engouffrent notamment de nombreuses radios libres : Radio Beur et Radio Aligre à Paris par exemple.
- L'exposition « Les Enfants de l'immigration » au Centre Georges Pompidou, qui présente les productions d'artistes issus de l'immigration ainsi que des projets culturels montés par des associations. Elle marque une étape décisive dans la reconnaissance de l'apport artistique des immigrés.
- L'Agence pour le développement des relations interculturelles (Adri) est créée en 1982 et se substitue à l'ICEI, à la suite du rapport de la députée Françoise Gaspard sur « l'information et l'expression culturelle des communautés immigrées ». Cette agence a pour mission « de favoriser par tous les moyens l'échange et le dialogue interculturels en vue de l'insertion sociale et professionnelle des populations étrangères et d'origine étrangère dans la société française. »

Depuis 1986

Cette animation énergique d'une pluralité de cultures entre 1981 et 1986 s'apparente pourtant à une parenthèse, au vu de la nouvelle approche qui s'impose dans les années suivantes. D'une part, la fonction sociale d'une action culturelle à destination des publics immigrés est réaffirmée. D'autre part, la ligne philosophique et politique de la France en matière d'immigration est précisée avec la création du Haut Conseil à l'Intégration en 1989. Celui-ci situe le modèle d'intégration français comme une voie intermédiaire entre assimilation et multiculturalisme, c'est-à-dire comme la possibilité pour les immigrés de « *vivre dans une société avec leurs différences, sans les exalter*²⁹⁸ ».

A la veille du XXI^{ème} siècle enfin, un nouveau schéma s'impose dans le champ des politiques culturelles, sur fond de lutte contre les discriminations : la *représentation* des personnes issues de l'immigration, à travers deux axes :

- La promotion de la diversité dans les médias. En 2007, par exemple, est créée la Commission Images de la diversité auprès de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) et du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC). Cette Commission soutient la création et la diffusion d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles qui s'efforcent de « *donner une représentation plus fidèle de la réalité française et de ses composantes* ».
- La reconnaissance de la contribution des immigrés à la société française, qui culmine avec l'ouverture de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration en 2007.

²⁹⁷ Idem

²⁹⁸ Idem

Annexe 5 : Questionnaire adressé aux maires d'arrondissement

Le Conseil de Paris a créé, par délibération en date du 28 septembre 2016, une mission d'information et d'évaluation (MIE) sur le thème « Paris, ville interculturelle : liens, pratiques et politiques publiques ». Vous trouverez en annexe la note de cadrage précisant les objectifs et la méthode de la mission.

La mission a souhaité adresser un questionnaire aux maires d'arrondissement afin d'avoir une connaissance plus complète des actions favorisant l'interculturalité. Ce questionnaire permettra notamment d'établir un diagnostic territorial, joint au rapport de la MIE, et de recenser un certain nombre de recommandations.

Les réponses au questionnaire devront prendre en compte la multiplicité des champs concernés par la mission :

- La culture et l'animation culturelle ;
- L'action sociale,
- La petite enfance et la vie scolaire ;
- Les loisirs, le sport et la jeunesse ;
- La démocratie locale et la citoyenneté ;
- La valorisation du patrimoine et de la mémoire ;
- La vie associative ;
- Les actions relevant de la politique de la ville ;
- La lutte contre les discriminations.

Nous vous remercions de bien vouloir renvoyer ce document complété (sous Word et sans changer le nom du fichier) **avant le 7 février 2017** aux adresses électroniques suivantes :

nathalie.popadyak@paris.fr ; camille.goiny@paris.fr

Pour toute question relative au questionnaire, vous pouvez joindre Camille GOINY au 01.42.76.43.69

- 1) Quels sont les grands projets ou actions spécifiquement interculturels se déroulant dans votre arrondissement? Pouvez-vous en préciser les acteurs ? Quelles relations partenariales avez-vous avec eux ? Quels sont ceux qui sont portés par votre mairie en particulier ?

- 2) Quels sont les lieux à vocation interculturelle (publics, privés, associatifs,...) à la disposition des habitants pour se rencontrer, échanger et participer ? Selon vous quel est le lieu le plus emblématique pour promouvoir la diversité culturelle au sein de votre arrondissement ? Pour quelle raison ?

- 3) Quels sont les moyens mis en œuvre au sein de votre administration pour répondre à la diversité culturelle des publics au sein des services d'accueil à la population ?

- 4) Quelles initiatives et pratiques interculturelles innovantes avez-vous pu observer dans votre arrondissement ?

- 5) Quelles actions particulières pourraient être mises en place par votre mairie pour mieux répondre à la problématique de la diversité culturelle de la population de votre arrondissement ?

- 6) Quelles recommandations plus générales pouvez-vous faire pour renforcer la démarche interculturelle dans votre arrondissement ?

- 7) Avez-vous des remarques complémentaires dont vous souhaiteriez faire part à la mission ?

Annexe 6 : L'évaluation des politiques d'intégration

Contribution d'Oliver Freeman, consultant en gouvernance interculturelle.

Avec l'accélération récente des flux migratoires, les collectivités publiques, et les villes en particulier, sont appelées à déployer leurs politiques auprès de populations aux origines beaucoup plus diversifiées qu'auparavant. Face à cette nouvelle donne, elles ont mis au point, sinon des politiques, du moins des mesures d'intégration qui visent à préserver la cohésion sociale sur leurs territoires. En même temps que l'intégration est progressivement inscrite parmi les finalités de l'action publique, l'évaluation des politiques publiques prend son essor comme instrument de pilotage et de mesure de l'efficacité de l'intervention publique. C'est donc tout logiquement que les collectivités publiques sont amenées à s'interroger sur l'efficacité leurs politiques d'intégration. Quand bien même il existe une abondante littérature sur l'évaluation des politiques d'intégration, aucune méthode ne fait l'unanimité. Les objectifs assignés à l'intégration, les contextes institutionnels et politiques dans lesquels elle se réalise, les traditions historiques et finalement l'évolution de flux migratoires différent tellement d'un pays, voire d'une région ou l'autre, que la recherche d'une méthode applicable partout a toute l'apparence d'un vœu pieux.

Parmi la littérature consacrée aux politiques d'intégration en Europe, il existe *grosso modo* trois manières de les évaluer.

La première approche met l'accent sur le cadre juridique et institutionnel. Elle cherche par exemple à déterminer si le marché du travail est accessible à tous, quels sont les critères à remplir en matière de naturalisation, quelles conditions doivent être remplies pour permettre le regroupement familial et encore s'il existe des mesures de protection contre la discrimination. Le meilleur exemple d'une telle approche est le **Migrant Integration Policy Index** (index MIPEX).²⁹⁹ Conçu en 2007 l'index MIPEX mesure les politiques nationales d'intégration de tous membres de l'UE, ainsi que de la Norvège, de la Suisse, du Canada et des Etats-Unis. Il s'appuie sur plus de 200 indicateurs et fournit une image riche et variée des moyens institutionnels conçus pour que les migrants, qui le veulent, puissent s'intégrer de la société. L'index analyse uniquement les *inputs* juridiques et institutionnels qui forment le cadre formel de l'intégration. Il ne permet pas de savoir dans quelle mesure les législations conçues pour faciliter l'intégration des migrants sont suivi d'effets tangibles.

Une seconde manière d'évaluer l'intégration met l'accent sur les *outcomes* des politiques publiques dans ce domaine. C'est le cas notamment des études menées par **Eurostat**.³⁰⁰ Ce type d'évaluation cherche à déterminer comment la situation des personnes issues de la migration a évolué dans des domaines pour lesquels il existe des données officielles chiffrées tels que le marché de l'emploi, le niveau d'éducation, le niveau de revenu, l'état de santé, le taux de naturalisation, etc. Cela ne permet pas d'établir un lien de cause à effet, positive ou négative, entre les politiques d'intégration conçues dans ces domaines et le degré d'intégration des personnes concernées.

Ce n'est que récemment que l'évaluation des politiques publiques tente d'établir un lien entre les politiques d'intégration effectivement mises en œuvre et le degré d'intégration des populations cibles.³⁰¹ Elles ne revêtent cependant qu'un caractère exploratoire et leur valeur comparative reste très limitée. La grande diversité des contextes nationaux, des objectifs assignés à l'intégration, des concepts utilisés et des populations cible restreint rend l'exercice particulièrement ardu. Une autre limite de l'évaluation comparative des politiques nationales d'intégration est qu'elle n'oriente que marginalement la mise en œuvre effective des mesures d'intégration sur le terrain. C'est en effet au niveau local que l'intégration se concrétise dans les faits, et ce à travers une multitude d'initiatives développées souvent tout à fait indépendamment des politiques générales définies au niveau national. De nouveaux concepts, plus pragmatiques, apparaissent à côté des termes juridiques consacrés. Ainsi la notion de **population**

²⁹⁹ <http://www.mipex.eu/> et <http://www.mipex.eu/france>

³⁰⁰ *Indicators of Immigrant Integration. A Pilot Study.* Eurostat Methodology and Working Papers, 2011.

³⁰¹ Par exemple HUDDLESTON, Thomas Huddleston, NIELSSERN, Jan, TJADEN, Jasper Dag. *Using EU Indicators of Immigrant Integration. Final Report for Directorate-General for Home Affairs.* Commission européenne, 2013

issue de la migration est de plus en plus utilisée les discussions liées à la migration et à l'intégration. Elle remplace peu à peu la distinction entre nationaux et non nationaux qui se base uniquement sur la citoyenneté. Ces catégories legalistes ne permettent pas d'appréhender des phénomènes comme la discrimination en fonction des origines ou les déficits d'intégration des citoyens nés à l'étranger. Or ce phénomène est réel et bien documenté dans la littérature scientifique.³⁰²

L'intégration interculturelle

Lieu de proximité par excellence, la ville constitue l'espace dans lequel la rencontre au quotidien de personnes aux origines diverses est non seulement possible mais inévitable. Les autorités municipales doivent relever le défi de créer les conditions propices pour que cette rencontre se produise sans heurts. Pour préserver la cohésion sociale, elles doivent favoriser une cohabitation harmonieuse de communautés dissemblables et encourager la participation de tout un chacun au débat sur les règles et principes régissant la vie en commun. Sans ce dialogue citoyen, le risque est grand que la société se désagrège en raison d'un communautarisme exacerbé ou d'une xénophobie génératrice de conflits qui affaiblit la société dans son ensemble. De tels constats ont amené le Conseil de l'Europe à s'interroger dès 2008 sur le lien entre les politiques locales et l'intégration réelle des personnes issues de la migration. C'est ainsi qu'il a développé un nouveau cadre conceptuel et une méthodologie novatrice qui ont pour but d'aider les villes à orienter leurs politiques publiques pour développer un « bien vivre ensemble ».

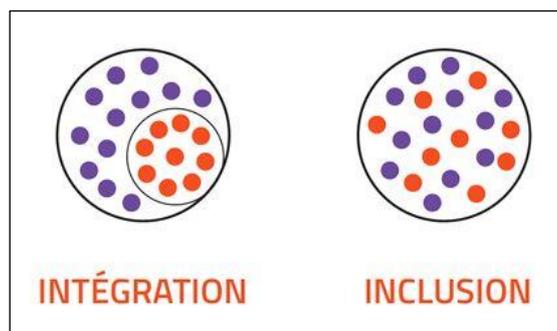
Traditionnellement l'intégration est comprise comme le processus par lequel des individus s'insèrent dans des systèmes existants tels que l'école, le marché de l'emploi, la vie associative ou autre. Cette vision est assimilationniste car elle s'oppose à l'approche séparative, ou multiculturelle, qui consiste à mettre en place des structures spéciales pour certaines personnes ou groupes de personnes. Elle est également statique et conçue à sens unique car elle n'envisage pas que les systèmes existants puissent se transformer autrement que par des impulsions venant de l'intérieur.

L'intégration interculturelle diffère de façon importante des modèles classiques de l'intégration. « *L'interculturalité reconnaît l'importance de la culture, qui contribue à souder la société, facilite l'accès aux droits et offre des opportunités. Elle met l'accent sur la nécessité de permettre à chaque culture de survivre et de se développer, mais souligne également le droit de toutes de contribuer au paysage culturel de la société où elles se trouvent. L'idée de base est qu'une culture ne pourra jamais prospérer si elle reste isolée ; pour être florissante, elle doit entrer en contact avec les autres cultures. L'interculturalité cherche à renforcer les interactions entre cultures afin de créer la confiance et de renforcer le tissu social.* »³⁰³ Le principe directeur de l'intégration interculturelle est qu'au sein de populations aux origines de plus en plus diversifiées, la cohésion sociale peut être non seulement préservée mais véritablement renforcée que si toutes les parties prenantes, compris les personnes issues de la migration, sont associées aux débats et aux décisions publiques. Cette manière de concevoir la diversité dans les villes partage certains traits communs avec la notion d'inclusion telle qu'elle a été développée dans le domaine scolaire en France et d'autres pays « *Le plus souvent, on entend par « inclusion » une vision vers laquelle la société doit évoluer. L'égalité des chances et le respect de la différence y trouvent leur place, la diversité y est la norme. L'inclusion scolaire est réalisée lorsque tous les élèves suivent une scolarisation ordinaire à plein temps à proximité de leur lieu de domicile. L'école doit s'adapter aux enfants et aux jeunes. L'inclusion scolaire ne laisse pas de place aux écoles spécialisées, et la sélection est contraire à l'inclusion* ». »³⁰⁴

³⁰² FIBBI, Rosita. BÜLENT, Kaya, PIGUET, Etienne. *Le Passeport ou le Diplôme? Etude des Discriminations à L'embauche des Jeunes Issus de la Migration*. Forum suisse pour l'étude des migrations, 2003

³⁰³ La Cité interculturelle pas à pas. *Guide pratique pour l'application du modèle urbain de l'intégration interculturelle*. Conseil de l'Europe, mars 2013 : 25.

³⁰⁴ *Quelles différences y a-t-il entre l'intégration et l'inclusion ?* Centre suisse de pédagogie spécialisée



Source : <https://www.bloghoptoys.fr/inclusion>

L'index des cités interculturelles du Conseil de l'Europe

L'index des cités interculturelles [index ICC] permet de comparer les politiques déployées dans des villes qui se fixent comme objectif de devenir une cité interculturelle.³⁰⁵ Il est avant tout un outil pratique qui permet aux villes d'analyser leur gouvernance, l'ensemble de leurs politiques sectorielles, leurs discours et leurs pratiques administratives du point de vue interculturel, d'évaluer leur performance, de la comparer secteur par secteur avec ce qui se fait dans d'autres villes aux caractéristiques similaires et, finalement, d'orienter leurs actions vers une meilleure prise en compte de la diversité dans les prestations fournies à la population.

L'Index ICC permet d'établir un lien entre les *inputs* et les *outcomes* car il tient compte de faits objectifs, par exemple des données démographiques, des ressources publiques, comme des politiques publiques ou des structures institutionnelles et des effets subjectifs, notamment des changements d'opinion et de comportement. Il est fondé sur un questionnaire de 73 questions regroupées en 11 indicateurs basés sur trois types distincts de données. Les indicateurs ont un poids différent selon leur importance relative. Pour chaque indicateur, la ville qui remplit le questionnaire peut obtenir un maximum de 100 points (qui sont ensuite consolidés pour l'Index ICC général). Les indicateurs comprennent :

- engagement des autorités municipales ;
- éducation et politiques de quartiers ;
- prise en compte de la diversité par les services publics ;
- entreprises et accès au marché du travail ;
- participation à la vie culturelle et publique ;
- conception des espaces publics ;
- médiation et résolution des conflits ;
- langues ;
- médias ;
- ouverture internationale ;
- veille/compétences interculturelles ;
- accueil et gouvernance.

Certains indicateurs – éducation ; quartiers ; services publics ; entreprises et marché du travail ; vie culturelle et publique ; espaces publics – sont également regroupés sous un indicateur composite appelé « politiques urbaines à travers le prisme interculturel » ou simplement « prisme interculturel ».

Ces indicateurs facilitent l'évaluation du progrès, ou de la régression, de l'intégration interculturelle dans chaque ville. Ils permettent d'identifier les domaines dans lesquels les efforts doivent se

³⁰⁵ La définition de la cité interculturelle figure à la page 10 du présent rapport.

concentrer à l'avenir et d'identifier les villes qui pourraient être la source de bonnes pratiques dans ces domaines spécifiques. L'échange de bonnes pratiques par des contacts directs entre les villes participantes constitue le cœur du réseau des cités interculturelles (réseau ICC).

La comparaison établie entre les villes a seulement une valeur indicative étant donné les grandes différences qui existent en termes d'évolution historique, de type et d'échelle de diversité, de modèles de gouvernance, de compétences municipales et de niveau de développement économique. La comparaison a pour unique objet de servir d'instrument d'évaluation comparative des performances, l'objectif étant d'inciter les villes à s'inspirer de bonnes pratiques développées dans d'autres villes.

Au moment de publier ce rapport, le réseau ICC compte 177 villes membres dont la grande majorité est située en Europe. Il comprend également des villes d'Amérique du Nord, d'Amérique latine, de l'Afrique du Nord et d'Australie. Il suscite par ailleurs un intérêt croissant en Asie, notamment au Japon et en Corée.³⁰⁶ Parmi les villes participantes, 38 (y compris Paris), ont plus de 200 000 habitants et 49 (y compris Paris), comptent moins de 15 % de résidents nés à l'étranger.

³⁰⁶ <https://www.jpf.go.jp/e/project/intel/exchange/organize/intercultural/>

Annexe 7 : courrier relatif à la création de la MIE « Paris ville interculturelle : liens, pratiques et politiques publiques »



Groupe Ecologiste de Paris



A16CABM-016981

21/06/2016

Paris, 16 juin 2016

Madame Anne SOUYRIS
Monsieur David BELLIARD
 Co-présidents du Groupe écologiste de Paris (GEP)

Madame Anne HIDALGO
 Maire de Paris

Madame la Maire,

En application de l'article 22 du Règlement intérieur du Conseil de Paris adopté les 7,8 et 9 juillet 2014, nous avons l'honneur de vous demander, au nom des 16 élus-es du groupe GEP et 12 élus-es du groupe socialiste de bien vouloir soumettre à la délibération du Conseil de Paris la création d'une Mission d'information et d'évaluation sur le thème :

«Paris ville interculturelle : liens, pratiques et politiques publiques ».

Paris est en effet souvent décrite comme une « ville-monde » qui polarise des flux de toutes natures : flux de marchandises et de capitaux, flux d'informations et de populations.

Avec une population de 2,3 millions d'individus, notre ville est située au-delà dans l'une des aires urbanisées les plus peuplées du continent européen.

Cette population est multiculturelle.

Paris accueille une population étrangère importante : plus de 300 000 étrangers y résident, soit pas moins de 15% de la population étrangère totale du pays. Près de 40% de ces étrangers sont originaires du continent africain et du Maghreb en particulier mais ils viennent également d'Europe, pour 37% d'entre eux, et de plus en plus du continent asiatique (16,7%).

Aussi, au-delà du rayonnement international et culturel de notre ville, il nous semble essentiel de nous pencher à l'occasion d'une mission d'information et d'évaluation sur la réalité des pratiques interculturelles de Paris et de nos quartiers.

Quelle est la place de ces cultures dans notre ville? Les populations issues de cultures autres que de notre pays, voire de notre ville, s'intègrent et se mélangent elles, ou au moins travaillent elles ensemble aisément? Existe-t-il une valorisation de ces cultures dans notre ville, faisant ainsi passerelle et lien entre tous les parisiens et parisiennes? En un mot, qu'en est-il de la réalité du « vivre ensemble » dans nos quartiers?

Cette mission d'information et d'évaluation devra permettre de :
 - mieux connaître les pratiques culturelles des parisiens et parisiennes et de

donner plus de visibilité aux pratiques, usages interculturels, notamment dans les quartiers populaires à Paris ;

- évaluer les politiques publiques permettant une interculturelité « réelle », c'est-à-dire l'établissement de liens entre les cultures et une valorisation de celles-ci auprès de chacune ;
- comprendre comment améliorer nos politiques publiques dans l'objectif de renforcer cette interculturelité, au travers de préconisations en terme de politiques publiques à mener.

Elle devra se concentrer notamment sur :

- l'élaboration d'un état des lieux des pratiques, des espaces et des politiques dédiés aux cultures du monde et des régions;
- de décrire comment se traduisent les pratiques interculturelles sur le terrain (Sont-elles ponctuelles, fréquentes, soutenues par la Ville... ?) ;
- de définir les outils d'évaluation, et la manière de les promouvoir :
 - Quelle est la place des professionnels et organismes de la culture qui travaillent sur ces questions? Certains quartiers - en particulier ceux où la multiculturalité est la plus importante- sont-ils plus concernés par ces politiques culturelles?
 - Quelle intégration, place des populations issues de cultures autres que françaises?

La Mission d'information et d'évaluation pourra travailler sur l'interculturelité à travers des thématiques spécifiques telles que l'utilisation des réseaux sociaux, les musiques, les squats, le street art, mais aussi les pratiques sportives, la santé, les cuisines collectives, l'agriculture urbaine...

Cela permettra à notre municipalité d'affiner son analyse sur ce phénomène et cette question et d'envisager des mesures concrètes sur ces questions.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Maire de Paris, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Anne Souyris

David Belliard

